10298

IV. b
9.
55

Paderborn

NOUVELLE
BIBLIOTHÈQUE
DE VILLE
ET
DE CAMPAGNE.

TOME NEUVIÈME.

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

OU CHOIX DE JOLIS ROMANS, CONTES en vers & en prose, Poésies diverses, Anecdotes, Bons-Mots, Faits intéressants, Variétés littéraires & historiques, &c.

ANECDOTES ET BONS-MOTS.

TOME TROISIÈME.

A GENÈVE;

Et se trouve A TOULOUSE,
Chez N.-ÉTIENNE SENS, Libraire & Imprimeur, vis-à-vis l'Église St. Rome.

A NISMES,
Chez GAUDE, Frères, Libraires.

M. DCC. LXXXVIII.

CHOIX D'ANECDOTES ET BONS-MOTS.

MONSIEUR de Bellay prêchant la paſſion à Saint Jean-en-Grève devant M. le Duc d'Orléans Gaſton, s'apperçut que ce Prince étoit placé entre M. de Mery & de Bullion, Intendans des Finances. Il prit de-là occaſion de faire cette exclamation équivoque. « Ah! Seigneur, quand je vous vois entre » deux larrons, &c. » Cela fut remarqué par une bonne partie de l'aſſemblée, qui ne put s'empêcher d'en rire. Monſieur, qui dormoit, ſe réveillant en ſurſaut, demanda ce que c'étoit : « Ne vous inquiétez pas, lui dit M. de Bullion, en lui montrant M. de Meri, « c'eſt de nous deux qu'on parle ».

UN Ecolier pareſſeux fut repris par ſon Précepteur de ce qu'il étoit fort tard au

lit. *Quelle heure eſt-il donc ?* demanda-t-il. — *Comment ! quelle heure il eſt ? il eſt près de midi.* — *Ah ! mon cher maître, je ſuis un miſérable ; je ne mérite pas de voir le jour.* Cela dit, il referma ſon rideau & ſe rendormit.

THÉOPHILACTE, Patriarche de Conſtantinople, aimoit ſi paſſionnément les chevaux, qu'il en faiſoit nourrir chez lui 2000 avec des piſtaches, des amandes & du ſafran. Un jour de Jeudi-Saint, comme il officioit pontificalement dans l'Egliſe de Conſtantinople, on vint lui dire qu'une jument Arabe qu'il aimoit beaucoup, venoit de faire un poulain ; auſſitôt il quitte le ſacrifice, court dans ſes écuries, & ne revient achever l'office qu'après avoir donné ſes ordres pour le traitement du nouveau venu.

LES Arabes étendent leur humanité juſqu'à leurs chevaux ; jamais ils ne les frappent ; ils les dreſſent à force de careſſes, & ils les rendent ſi dociles, qu'il n'y en a point dans le monde qui leur ſoient comparables en beauté & en bonté. Ils ne les attachent point dans leur champ ; ils les laiſſent errer en paiſſant aux environs, d'où ils accourent à la voix de leurs maîtres. Ces animaux dociles viennent la nuit ſe coucher dans leurs tentes au milieu des enfans, ſans jamais les bleſſer. Si un Cavalier tombe dans une courſe, ſon cheval s'arrête ſur-le-champ, &

reſte auprès de lui ſans le quitter. Ces peuples ſont parvenus par l'influence invincible d'une éducation douce à faire de leurs chevaux les premiers courſiers de l'univers. On ne peut lire ſans attendriſſement, ce que rapporte à ce ſujet le vertueux Conſul d'Hervieux dans ſon voyage du Liban. Un pauvre Arabe du Déſert avoit pour tout bien une magnifique jument : le Conſul de France à Seyde, lui propoſa de la lui vendre, dans l'intention de l'envoyer à Louis XIV. L'Arabe, preſſé par le beſoin, balança longtemps ; enfin il y conſentit, & en demanda un prix conſidérable. Le Conſul, n'oſant de ſon chef donner une ſi groſſe ſomme, écrivit à Verſailles pour en obtenir l'agrément de la Cour. Louis XIV donna ordre qu'elle fût délivrée. Le Conſul ſur-le-champ mande l'Arabe, qui arrive monté ſur ſa belle courſière, & il lui compte l'or qu'il avoit demandé. L'Arabe, couvert d'une pauvre natte, met pied à terre, regarde l'or ; il jette enſuite les yeux ſur ſa jument, il ſoupire, & lui dit : « A qui vais-je te livrer ? à » des Européens qui t'attacheront, qui te » battront, qui te rendront malheureuſe : » reviens avec moi, ma belle, ma mignone, » ma gazelle ! ſois la joie de mes enfans » ! En diſant ces mots, il ſauta deſſus, & reprit la route du Déſert.

La ville de Falaiſe étoit dans le parti de la ligue ; Henri IV l'avoit aſſiégée, on alloit

donner l'aſſaut; la Chenaye, Marchand, étoit amoureux & aimé d'une fille de ſon état; il lui propoſa un moyen qu'il imaginoit pour ſortir de la ville & la mettre en ſureté. « Comme je ſuis perſuadée, lui ré» pondit-elle, que vous ne penſez à aban» donner vos compatriotes lorſqu'ils vont » combattre, que parce que vous tremblez » pour moi, la propoſition que vous me » faites ne vous ôte ni mon eſtime, ni mon » amour, & pour vous le prouver, je ſuis » prête à unir ma deſtinée à la vôtre; venez, » je veux vous donner ma foi, mais ce ſera » ſur la brêche ». Elle marche, en prononçant ces mots; les repréſentations, les craintes, les larmes de ſon amant, ſont vaines; elle arrive au rempart: » L'un & l'autre, dit Me» zeray combattirent avec tant de courage, » qu'Henri IV, admirateur de belles actions, » commanda qu'on leur ſauvât la vie, s'il » étoit poſſible; mais la Chenaye ayant été » tué d'un coup de fuſil, ſa maîtreſſe refuſa » quartier, & continua de combattre juſ» qu'à ce que ſe ſentant bleſſée à mort, elle » s'approcha du corps de ſon amant pour » mêler ſon ſang avec le ſien, & mourir » en le tenant embraſſé ».

LE Duc d'Orléans, Régent, fut élève de Coypel. Cet Artiſte ayant eu quelque ſujet de mécontentement, étoit tenté d'accepter les offres avantageuſes qu'on lui faiſoit en Angleterre, lorſqu'une voiture

entièrement fermée s'étant arrêtée à ſa porte, on vint lui dire qu'un de ſes amis, qui ne pouvoit deſcendre de cette voiture, demandoit à lui parler. Il y courut auſſitôt, & quel fut ſon étonnement en entrant dans ce carroſſe, de reconnoître la voix du Prince ſon bienfaiſteur, qui le menant dans une promenade ſolitaire, daigna employer les raiſonnemens & les repréſentations pour lui perſuader de ne point quitter la France.

ARLAND, né à Genève, avoit auſſi enſeigné le deſſin au Duc de Chartres, depuis Duc d'Orléans & Régent du Royaume. Ce Prince ne fut pas plutôt à la tête du Gouvernement, qu'il s'empreſſa de combler de bienfaits les excellents Artiſtes. Arland venoit ſouvent lui faire ſa cour, & avoit la ſatisfaction d'être diſtingué dans la foule. « Je » n'ai point oublié que je vous dois les prin- » cipes du deſſin, lui dit un jour le Prince. « » Je ſuis trop reconnoiſſant pour ne pas » récompenſer mon Maître : allez choiſir » dans ma galerie les tableaux qui vous » plairont davantage, & faites-les em- » porter, je vous les donne ». Le Peintre eut beau proteſter qu'il avoit aſſez reçu de la généroſité de Son Alteſſe, & qu'il étoit d'ailleurs aſſez récompenſé par la gloire d'avoir eu un tel élève, il fallut ſe rendre. Arland entra dans la galerie où ſont raſſemblés les chefs-d'œuvres des plus grands

Peintres Italiens, Flamands, Français, &c. & fixa ſon choix ſur deux tableaux peints par le Régent lui-même. Ce trait adroit d'un fin Courtiſan fut admiré de tous les Seigneurs, gens pourtant très-verſés dans le manége des Cours. « Je ſuis fâché, lui dit » Philippe d'Orléans, que vous vous con» tentiez de ſi peu de choſe. — C'eſt ce qui » pouvoit m'être le plus précieux », répondit Arlaud, qui trouva en arrivant chez lui, deux excellents tableaux & vingt mille francs en or, que lui envoyoit ſon illuſtre élève, afin de reconnoître ſes ſoins & ſon déſintéreſſement.

COYPEL a peint le plafond de la Chapelle de Verſailles ; Louis XIV, voyant de ſa tribune cet ouvrage pour la première fois, en trouva les figures d'une proportion trop grande. Toute la Cour répéta cette remarque, & enchérit encore ſur la critique du Roi. Le lendemain Louis XIV appercevant Coypel à ſon petit couvert, l'appela & lui dit : » Les figures de votre beau plafond m'avoient » paru trop fortes ; mais ma critique n'étoit » pas juſte ; j'ai examiné votre ouvrage du » bas de ma Chapelle, & je ſuis convenu » que vous euſſiez mal fait de les peindre » plus petites ». Ce trait fait le plus grand honneur à Louis XIV, & mit dans tout ſon jour le caractère des Courtiſans, qui ne manquèrent pas de chanter la palinodie, & de trouver la plafond admirable.

UN Abbé Français, nommé Malôtru, perſonnage tout-à-fait ſingulier, & qui vivoit en 1640, s'apperçut en diſant la Meſſe, qu'un M. Laſſon, homme de beaucoup d'eſprit, rioit avec un de ſes amis. Cet Abbé n'eut pas plutôt achevé ſa Meſſe, qu'il envoya chercher un ſergent, & fit aſſigner Laſſon en réparation d'honneur, pour avoir oſé rire de lui pendant qu'il diſoit la Meſſe. Comme M. Laſſon peignoit parfaitement bien, il fit le portrait de ſa Partie adverſe, & ſe tint tranquille. L'affaire fut portée au Bailliage, où tout Caën ſe rendit, pour entendre les plaidoyers de ces deux perſonnages, l'un célèbre par ſa folie, & l'autre par ſon eſprit. Avant de raconter la ſuite de ce procès, il faut obſerver que l'Abbé Malôtru étoit fort laid, & s'habilloit toujours d'une manière groteſque. Il avoit en tout temps neuf calottes ſur la tête, afin de ſe garantir du froid; ſa perruque n'étoit jamais peignée, & il ſembloit prendre à tâche de la mettre de travers; ajoutons encore qu'il portoit neuf paires de bas l'une ſur l'autre, & autant de culotes. On ſe doute bien que le portrait d'un pareil original devoit être fort plaiſant. Après que l'Abbé eut fait ſon plaidoyer, dans lequel il remonta juſqu'à la création du monde, Laſſon déploya le portrait, & parla de la ſorte: » Il eſt vrai, Meſſieurs, » que je n'ai pu m'empêcher de rire en » voyant la figure de M. l'Abbé, & je l'ap-

» porte ici, telle qu'elle étoit alors, persuadé » que, tout Catons que vous êtes, vous » suivrez mon exemple ; je demande que » cette figure soit mise au Greffe, & para- » phée *ne varietur*, comme la meilleure pièce » de mon sac ». Les Juges, qui ne purent s'empêcher de rire à l'aspect d'un portrait aussi burlesque, renvoyèrent les Parties hors de Cour & de procès, dépens compensés.

UN Prédicateur ne contentoit point son auditoire. « Il fit mieux l'année passée, dit une personne ». — Mais il ne prêcha pas, répondit une autre. — « Et c'est précisément » en cela qu'il fit mieux ».

UN Evêque, qui n'avoit jamais monté en chaire, défendit au petit Père André de prêcher dans son Diocèse. « Et moi, répon- » dit le Père André, je lui défends de prêcher » par-tout le Royaume ».

MEILBOU rapporte qu'un Apothicaire de sa connoissance, se trouvant héritier d'un riche cabinet de médailles, que son frère avoit amassées avec des soins & une dépense incroyables, & les regardant comme un meuble fort inutile, en fit faire un gros mortier pour l'usage & l'ornement de sa boutique.

BUSBECQ, dans ses lettres, parle d'un Chaudronnier qui cherchoit les plus ancien-

nes médailles pour en faire des chaudrons, parce que le métal, disoit-il, en est toujours meilleur.

Un pauvre homme, ayant été ramasser du bois dans la forêt d'Hydepark, vit un Gentilhomme bien mis, ayant une épée à son côté & une cocarde à son chapeau, qui se promenoit d'un air triste & rêveur. Ce pauvre homme, croyant que c'étoit un Officier qui venoit là pour se battre en duel, se cacha derrière un rocher. Le Gentilhomme s'approcha de cet endroit, ouvrit un papier, qu'il lut avec l'air fort ému, & qu'il déchira. Il tira ensuite un pistolet de sa poche, regarda l'amorce, & battit la pierre avec une clef. Après avoir jeté son chapeau à terre, il appuya le pistolet sur son front : l'amorce prit, le coup ne partit pas. L'homme qui s'étoit caché, s'élança sur l'Officier, & lui arracha son pistolet : mais celui-ci mit l'épée à la main, & voulut en percer son libérateur, qui lui dit tranquillement : « Frappez : » je crains aussi peu la mort que vous ; mais » j'ai plus de courage. Il y a plus de vingt » ans que je vis dans les peines & l'indi- » gence, & j'ai laissé à Dieu le soin de met- » tre fin à mes maux ». Le Gentilhomme, frappé de cette réponse, resta un moment immobile, puis répandit un torrent de larmes, & tira sa bourse qu'il donna à ce pauvre vieillard. Il prit ensuite son nom & son adresse, & lui fit jurer de ne faire aucu-

nes perquiſitions à ſon ſujet, ſi le haſard les faiſoit rencontrer encore.

UN riche particulier des environs de Cambridge rencontre ſur ſes terres un homme qui avoit un fuſil; il ſe jeta ſur lui avec emportement, & le conduiſit chez le juge de paix, qui condamna le coupable à l'amende portée par la loi, & qui eſt de cinq livres ſterlings. L'amende payée, l'accuſé, qui s'étoit laiſſé conduire ſans réſiſtance, & qui avoit écouté en ſilence les reproches de ſon accuſateur & la ſentence du juge, pria ce dernier de l'entendre. « Je ne me plains » point, dit-il, de votre jugement; il eſt » conforme à la loi : mais la conduite vio- » lente de mon accuſateur me force à de- » venir ſon délateur. J'affirme par ſerment » que, lorſqu'il m'a arrêté, il a proféré » quarante juremens ». L'amende pour un homme vivant noblement, eſt de cinq ſchelings par jurement. Le juge condamna le bourgeois de Cambridge à payer deux cents ſchelings, c'eſt-à-dire, dix livres ſterlings, dont moitié au profit des pauvres de la paroiſſe, & moitié au dénonciateur, qui reprit l'argent qu'il avoit donné, & retourna tranquillement chez lui.

De la liberté des mariages en Angleterre.

L'ANGLETERRE eſt un pays de liberté, & c'eſt-là où les mariages inégaux ſont le

plus communs ; le frein de la décence n'empêche que peu d'Anglais de ſuivre leurs caprices, ou de ſe livrer à leurs paſſions. Qu'un maître épouſe ſa ſervante ; la fille d'un Duc, un ſimple ſoldat ; ou une vieille & riche douairière, un étourdi qui n'a de mérite que ſa jeuneſſe ; quelques gens en riront, tout le reſte n'en dira mot, & perſonne n'en ſera ſurpris. Celles qui, par leur naiſſance, ont un rang à la Cour, ne craignent pas de déroger, parce qu'elles ne ſauroient le perdre.

Les lois d'Angleterre tendent toutes à favoriſer les mariages, même les plus indécents, elles ne requièrent pas aſſez de publicité & de cérémonies dans un acte ſi important.

Un voyageur moderne dit, à ce ſujet : Comme on peut ſe marier ici en quelqu'endroit que ce ſoit, on ne peut être trop ſur ſes gardes avec les filles débauchées, qui tendent, avec une adreſſe merveilleuſe, des pièges à la jeuneſſe. Leur ruſe ordinaire eſt d'enivrer celui qu'elles eſpèrent d'amener à leurs fins. Le vin ne donne tant d'empire ſur nous à nos ſens, que parce qu'il détruit entièrement celui de la raiſon ; &, comme les lois autoriſent les ruſes dont les filles les plus perdues ſe ſervent pour ſéduire un enfant de famille, il n'y a rien dont elles ne ſe ſervent pour y parvenir. Celle qui veut ſe faire épouſer, met dans ſes intérêts un chapelain, le miniſtre ſe prête à ce myſtère d'iniquité : & ce qui ne ſeroit, en France, qu'une comé-

die répréhenſible par la police, devient, en Angleterre, un acte autoriſé par les lois. Il arrive delà que tel homme qui s'eſt couché aſſez tranquille & fort ivre, ſe trouve, à ſon réveil, marié à la perſonne qu'il mépriſe le plus.

De pareils mariages ne peuvent guère donner à l'Etat que de mauvais citoyens. Si les hommes s'abandonnent à la brutalité de leurs paſſions, c'eſt aux lois à remplacer la prudence qui leur manque, & à empêcher, autant que le bien de la ſociété le permet, qu'un moment de foibleſſe ne faſſe le malheur de leur vie.

MICHEL-ANGE avoit une ſi grande paſſion pour les ſtatues qu'on voit à Rome dans la cour du Belveder, qu'il les viſitoit tous les jours. Il ſe fit même conduire auprès de ces ſtatues, lorſque la vieilleſſe l'empêcha de marcher. Quoiqu'il devint totalement aveugle vers la fin de ſa vie, il n'interrompit point ſes promenades ordinaires. Il tâtoit, pendant pluſieurs heures, les antiques qu'il ne pouvoit plus contempler, & ne les quittoit qu'après les avoir tendrement embraſſées.

DANS un tableau qui repréſentoit l'Enfer, Michel-Ange peignit au milieu des flammes un Cardinal qu'il n'aimoit pas, & le rendit ſi reſſemblant, qu'il étoit très-facile de le reconnoître. Léon X, ce protecteur des

Arts, allant ſouvent voir travailler notre Artiſte, n'eut pas de peine à démêler les traits du Cardinal ſi maltraité, & voulut engager le Peintre à l'effacer de ſon tableau. Mais celui-ci refuſa de ſatisfaire Sa Sainteté, & lui dit pour excuſe : *In Inferno nulla redemptio.* Dans l'Enfer il n'eſt point de rédemption.

JULES III, le Pontife le plus fier qui ſe ſoit placé ſur la Chaire de Saint Pierre, faiſoit aſſeoir Michel-Ange auprès de lui, afin de l'entendre raiſonner ſur les Arts qu'il profeſſoit. Paul III, entr'autres marques de diſtinction dont il combla ce même Artiſte, lui rendit une viſite d'éclat, accompagné de dix Cardinaux.

EN peignant pour la troiſième fois le portrait de Charles-Quint, le Titien laiſſa tomber un de ſes pinceaux, que l'Empereur s'empreſſa de ramaſſer : l'Artiſte ſe jettant alors aux genoux de ce Prince, s'écria : « Seigneur, je ſuis indigne d'un pareil ſer-» vice ». Charles V lui répliqua : « Le » Titien mérite d'être ſervi par Céſar ».

LES peintures du dôme de la cathédrale de Parme, où le Corrége a ſurpaſſé les beautés de l'art, ne furent point goûtées des Chanoines qui avoient commandé l'ouvrage. Quoique le prix convenu fût très-modique,

il leur parut trop au-deſſus du mérite de l'Artiſte ; &, après en avoir rabattu ce qu'ils voulurent, ils le fixèrent enfin à la ſomme de deux cents livres, qu'ils eurent encore l'indignité de payer en monnoie de cuivre. L'infortuné Corrége courbé ſous le poids de ce qu'il venoit de recevoir, ſe mit en chemin pour ſe rendre à l'endroit de ſa demeure, à deux ou trois lieues de Parme. L'incommodité de cette charge, la chaleur du jour, la longueur du chemin, le chagrin & le dépit qui lui perçoient le cœur, l'empreſſement qu'il avoit de porter du ſecours à ſa famille indigente, l'eau fraîche d'une fontaine dont il but avidement, tandis qu'il étoit encore en ſueur, tout ſe réunit pour lui occaſionner une pleuréſie, qui termina ſa vie & ſes infortunes.

M. DE TURENNE rougit beaucoup, lorſque le Roi lui reprocha la foibleſſe qu'il avoit eue pour Madame de Coatquen ; & il en fut ſi honteux tout le reſte de ſa vie, que le Chevalier de Lorraine avec qui il s'étoit raccommodé, ayant voulu lui parler de cette aventure, M. de Turenne lui répondit fort plaiſamment : *Nous en parlerons, quand il vous plaira, Monſieur, pourvu que nous éteignions les bougies.*

LE Traité des Pyrénées ayant mis fin à la guerre ſanglante qui duroit depuis ſi long-

temps entre la France & l'Eſpagne, les deux Rois de ces grandes Monarchies ſe virent dans l'Iſle des Faiſans & ſe préſentèrent mutuellement les Seigneurs les plus recommandables de leur Cour. Comme Turenne ne ſe montroit pas, & qu'il étoit confondu dans la foule, Philippe demanda à le voir. Il le regarda avec attention ; & ſe tournant vers Anne d'Autriche, ſa ſœur : *Voilà*, lui dit-il, *un homme qui m'a fait paſſer bien de mauvaiſes nuits.*

UN jour d'été qu'il faiſoit fort chaud, le Vicomte de Turenne, en petite veſte blanche & en bonnet, ſe tenoit à la fenêtre de ſon antichambre. Un de ſes gens ſurvient, & trompé par l'habillement, le prend pour l'aide de cuiſine. Il s'approche doucement, & d'une main qui n'étoit pas légère, lui applique un grand coup ſur les feſſes. L'homme frappé ſe retourne à l'inſtant. Le valet reconnoît en frémiſſant le viſage de ſon Maitre ; il ſe jette à genoux, & s'écrie : *Ah ! Monſeigneur, j'ai cru que c'étoit Georges.* « Quand » c'eût été Georges, lui répond Turenne, » il ne falloit pas frapper ſi fort ».

MADAME *de Richelieu*, Dame d'honneur de la Dauphine, étant venue à mourir, toutes les Dames de la Cour briguèrent cette Charge. Louis XIV s'en remit à la déciſion de Madame la Dauphine, & lui dit qu'il

ne vouloit point la gêner. La Princeſſe lui répondit qu'elle n'avoit d'autre goût que le ſien. « Si cela eſt, lui dit le Monarque, » votre choix ſera bientôt fait ». Et-ſur-le champ la Dauphine nomma Madame de Maintenon. Le Roi charmé de mettre, pour ainſi dire, à la tête de la Cour la femme qui régnoit dans ſon cœur, voulut être le premier témoin des tranſports de joie que lui cauſeroit cette nouvelle. Elle la reçut avec la plus reſpectueuſe indifférence ; elle repréſenta au Roi que cette Charge ne feroit qu'exciter l'envie, qu'il falloit déſarmer par la modération. « Quant à l'honneur, ajouta-» t-elle, que me feroit cette place, ne le » trouve-je pas tout entier dans l'offre que » me fait Votre Majeſté » ? Louis inſiſta, Madame de Maintenon perſévera dans ſon refus. « Puiſque vous ne voulez pas, lui dit » enfin le Roi, jouir de mes grâces, il » faut du-moins, Madame, que vous jouiſ-» ſiez de vos refus ». Elle le ſupplia de garder le ſilence ; mais le Roi ne put s'empêcher de raconter ce rare exemple de modération du-moins apparente.

LE Roi jouant un jour avec le Duc du Maine, dont Madame de Maintenon étoit Gouvernante, & content de la manière dont ce jeune Prince répondoit à ſes queſtions, lui dit qu'il étoit bien raiſonnable : « Il faut bien que je le ſois, répondit l'en-» fant ; j'ai une Dame auprès de moi qui eſt

» la raiſon même. Allez lui dire, reprit le » Roi, que vous lui donnerez ce ſoir cent » mille francs pour vos dragées ». L'enfant le lui dit, & tint parole.

La gorge de Madame de Maintenon étoit ſi belle, ou ſi ſoupçonnée de l'être, qu'une troupe de maſques paſſant en même-temps qu'elle par une porte, un d'eux ne put s'empêcher de permettre à ſes mains des témérités : « Ah ! s'écria-t-elle, c'eſt *Monſeigneur* : lui ſeul en France eſt aſſez hardi » pour cela » : & c'étoit lui [1].

Le Chancelier *Voiſin* ayant appris qu'un ſcélérat avoit eu aſſez de protection pour obtenir des lettres de grâce, vint trouver Louis XIV dans ſon cabinet. « Sire, lui » dit-il en parlant du coupable, Votre » Majeſté ne peut pas accorder des lettres » de grâce dans un cas pareil. Je les ai pro- » miſes, dit le Roi qui n'aimoit pas à être » contredit : allez me chercher les ſceaux. » *Mais Sire....* Faites ce que je veux ». Le Chancelier apporte les ſceaux. Le Roi ſcelle les lettres de grâce, & rend les ſceaux au Chancelier. *Ils ſont pollués*, dit celui-ci en les repouſſant ſur la table, *je ne les re-*

[1] La ſageſſe de Madame de Maintenon étoit ſi bien établie, qu'un courtiſan diſoit : « Je ferois plutôt une » propoſition impertinente à la Reine qu'à cette femme-là ».

prends plus. Le Roi s'écrie : «Quel homme» ! & jette les lettres de grâce au feu. *Je reprends les ſceaux*, dit alors le Chancelier, *le feu purifie tout*.

LES Capucins d'une Ville de France chargèrent un Peintre de faire un tableau qui repréſentât la tentation de Notre-Seigneur au Déſert. L'Artiſte s'aviſa de revêtir Satan d'un habit de Capucin. Les Révérends Pères extrêmement ſcandaliſés, firent de violents reproches au Peintre, qui leur répondit, « que l'ennemi du ſalut ne pouvoit mieux s'y » prendre, pour ſéduire Jeſus-Chriſt, qu'en » prenant l'habit de la vertu même ».

UNE perſonne de qualité, qui aimoit la Peinture, ayant montré au Pouſſin un tableau de ſa façon, cet excellent Artiſte lui dit : « Monſieur, il ne vous manque, pour » devenir habile, qu'un peu de pauvreté ».

CURIEUX de paſſer pour Peintre, un méchant Barbouilleur répétoit toujours qu'il alloit faire blanchir ſa ſalle, & qu'il la peindroit enſuite. Quelqu'un lui dit : « Croyez-» moi commencez par la peindre, & vous » la blanchirez après ».

UNE Demoiſelle de vingt-cinq ans voulut qu'un Peintre la repréſentât en Veſtale, &

de grandeur naturelle. L'ouvrage étant achevé, la jeune perſonne trouva que la hauteur de ſa taille n'étoit pas tout-à-fait rendue ; & comme elle s'en plaignoit vivement au Peintre, il lui dit : « Excuſez-moi, Mademoiſelle, je vous ai repréſentée plus petite » que vous ne l'êtes en effet, parce que je » n'ai pas cru que dans le temps où nous » ſommes, il y ait des Vierges auſſi grandes » que vous ».

Le plus fameux de tous les Artiſtes privés de la vue, c'eſt Jean Gonelli, ſurnommé l'Aveugle de Cambaſſi, du nom d'un Bourg de la Toſcane, où il nâquit dans le dix-ſeptième ſiècle. Gonelli avoit beaucoup d'eſprit, & s'énonçoit avec grâce. On s'imagina long-temps qu'il feignoit d'être aveugle, afin d'acquérir plus de gloire. Un Artiſte l'ayant rencontré à Rome, dans un jardin public, occupé à copier une ſtatue de Minerve, lui demanda s'il ne voyoit pas un peu, pour être en état de modéler avec tant de juſteſſe. « Je ne vois rien, répondit-il, mes » yeux ſont au bout de mes doigts. — Comment eſt-il poſſible, inſiſta l'Artiſte incrédule, « que ne voyant abſolument rien, » vous faſſiez de ſi belles choſes ? — Je tâte » mon original, répliqua Gonelli ; j'en examine attentivement les dimenſions, les » éminences, les cavités, & je tâche de » les retenir dans ma mémoire ; enſuite je » porte la main ſur mon argile, & par la

» comparaiſon que je fais de l'un à l'autre, » je parviens à terminer mon ouvrage ».

LA ſtatue la plus ſurprenante qui ſoit peut-être dans le monde entier, & qu'on voit encore à Naples, c'eſt celle d'Antoine Conradini, qui repréſente la Pudeur. Elle eſt enveloppée dans un voile depuis la tête juſqu'aux pieds; & quoiqu'il ſoit du même bloc, on voit la figure au travers du marbre, qui eſt aſſez fin pour en exprimer tout le nud. Les grâces de la phyſionomie y paroiſſent comme ſi on les voyoit à découvert. Cet ouvrage eſt d'autant plus admirable, que jamais les Grecs ni les Romains n'ont entrepris de voiler en entier le viſage de leurs ſtatues, & que l'habileté du Sculpteur en a rendu les effets avec une vérité qui ſurpaſſe tout ce qu'on pourroit dire.

LE Guide prétendoit, que comme Peintre, on devoit lui rendre beaucoup d'honneurs: en cette qualité il étoit fier & ſuperbe. Travaillant toujours avec un certain cérémonial, il avoit ſoin d'être habillé magnifiquement, lorſqu'il ſe mettoit à l'ouvrage; ſes Elèves rangés reſpectueuſement autour de lui, préparoient ſa palette, nettoyoient ſon pinceau, & le ſervoient en ſilence.

PAUL V ſe plaiſoit infiniment à le voir travailler, & lui permettoit de ſe couvrir en

ſa préſence. Le Guide diſoit que, ſi le Pape ne lui avoit point accordé cette grâce, il l'auroit priſe de lui-même, en ſuppoſant une incommodité, parce qu'un tel privilége étoit dû à ſon art. D'après cette perſuaſion, excuſable dans un Artiſte tel que le Guide, il ne vouloit point faire le portrait d'une Tête couronnée, en préſence de laquelle il auroit été contraint de reſter découvert en travaillant.

L'ARÉTIN s'aviſa de mal parler du Tintoret, qui feignant d'ignorer les traits malicieux lancés contre lui, attira dans ſa maiſon le Poëte ſatyrique, ſous prétexte de vouloir faire ſon portrait. Lorſqu'ils furent ſeuls, le Peintre tira précipitamment de ſa poche un piſtolet, en parcourant le Poëte de la tête aux pieds, & gardant un ſilence terrible. Comme le fier ſatyrique, le fléau des Princes de ſon temps reculoit d'effroi: » Ne craignez rien, lui dit notre Artiſte, je » veux prendre votre meſure ». L'Arétin, peu raſſuré, ne croyoit pas que cette cérémonie ne dût lui être fatale, & s'imaginoit être à ſa dernière heure. Enfin, le Tintoret après l'avoir toiſé long-temps, & tenu dans de furieuſes alarmes, ſerra froidement ſon arme meurtrière, en diſant: « Vous avez environ huit fois la longueur » de mon piſtolet ». Depuis cette aventure, l'Arétin n'oſa plus critiquer le Tintoret.

UN Seigneur Anglais, décoré du titre de Comte, mais homme fort importun, vint un jour ſe préſenter à l'attelier d'Holbein, occupé à faire le portrait d'une Dame. Le Comte vouloit abſolument entrer, quoique l'Artiſte lui repréſentât au travers de la porte, qu'il ne pouvoit lui donner cette ſatisfaction. Enfin, Holbein, perdant patience, ouvre avec colère, ſaiſit le Seigneur au collet, &, d'un bras vigoureux, le jette du haut en bas de l'eſcalier. Cette exécution ne fut pas plutôt faite, que le Peintre frémit des ſuites qu'alloit avoir ſa vivacité. Ce qui redoubloit encore ſa frayeur, c'eſt qu'il entendoit les gens du Comte ſe préparer à venger les meurtriſſures & les contuſions de leur Maître. Il trouva le moyen de s'échapper de leurs mains, & courut ſe jeter aux pieds du Roi Henri VIII, auquel il raconta ingénûment l'hiſtoire. A peine avoit-il obtenu ſa grâce, que le Lord, tout briſé de ſa chûte, ſe fit apporter devant le Prince, & lui demanda juſtice. Henri VIII le plaignit, & le preſſa d'accorder un généreux pardon; mais voyant que ce Seigneur ne parloit que de vengeance, il lui dit fièrement : « Votre vie me répondra de celle de » mon Peintre : ne ſoyez pas ſurpris de la » conſidération que je lui accorde ; ſachez » que je puis élever ſept Payſans à la di- » gnité de Comte; mais que de ſept Comtes » je ne puis pas faire un Holbein ».

DONATELLO, fameux Sculpteur, donnant à une ſtatue le dernier coup de maillet, lui cria : Parle.

LE Capitaine Douglas, Ecoſſais, jouoit au trictrac avec ſon intime ami dans un café de Paris, entouré d'un cercle d'Officiers Français. Il ſurvint une diſpute ſur un coup de dez. M. Douglas dit en plaiſantant, & ſans deſſein de faire la plus petite peine à ſon ami : *Ah quel conte* ! Auſſitôt on entendit un murmure parmi tous les aſſiſtans. L'ami de Douglas regarda cette expreſſion comme un démenti, prit le trictrac, & lui en donna un coup à la tête. Il n'eut pas plutôt lâché ce coup que l'idée de cette violence & des ſuites qu'elle devoit avoir pour lui & pour ſon ami, ſe préſenta à ſon eſprit. Il tomba ſur ſa chaiſe, abſorbé, confus & dévoré de remords. Il avoit les yeux fixés à terre & ſembloit anéanti. Douglas, après un moment de ſilence, ſe tourne du côté des ſpectateurs : « Vous croyez, leur dit-il, que » je ſuis prêt à me couper la gorge avec cet » infortuné jeune homme ; je ſuis sûr que » dans ce moment il ſent des peines mille » fois plus cruelles que celles que mon épée » pourroit lui faire. Je vais l'embraſſer & » eſſayer de le réconcilier avec lui-même ; » mais je me couperai la gorge avec le pre- » mier d'entre vous, Meſſieurs, qui oſera

» bleſſer mon honneur ». Bravo ! bravo ! s'écria un ancien Chevalier de St. Louis, qui étoit tout près de lui. Le ſentiment prit cette fois la place ou triompha de l'habitude. Un applaudiſſement général ſe fit entendre dans le café. Chacun ſentit la généroſité de Douglas. Il n'y a perſonne ſans doute qui, faux point d'honneur à part, ne convienne qu'il n'en eût pas tant montré en ſe battant. Une efferveſcence du ſang, le délire engagent à ſe battre. La véritable grandeur d'ame fait pardonner.

UN négociant de Paris, qui voyageoit ſeul, monté ſur un très-bon cheval, ayant la forêt de Compiegne à paſſer dans un temps où l'on parloit beaucoup de voleurs, entra dans une grande auberge qui eſt ſur le bord du chemin, demanda ſi l'on ne pouvoit pas lui procurer & quelqu'un pour l'accompagner. L'hôteſſe lui répond qu'il ne ſauroit être plus ſurement qu'avec un cavalier prêt à faire la même route. Le cavalier conſent à eſcorter le voyageur, qui lui confie qu'il a mille louis en or dans deux bourſes attachées à ſa ceinture, & des effets très-précieux renfermés dans ſon porte-manteau. Le négociant, rempli de ſécurité, ſe croyoit à couvert de tout accident ; mais il n'avoit fait qu'un quart de lieue dans la forêt qu'il avoit tant redoutée, que le Cavalier, indigne du corps dont il étoit, le renverſa par terre à coups de croſſe de fuſil, & s'empara des mille louis comptant ;

comptant ; & , le laiſſant pour mort, rebrouſſa chemin, ramenant avec lui le cheval chargé du porte-manteau. Il alla deſcendre à l'auberge même dont il venoit de partir. « Quel homme m'aviez-vous donné ? dit-il à » l'hôteſſe. C'eſt un vrai fou : à peine arri- » vions-nous à l'entrée de la forêt, qu'une » terreur panique l'a ſaiſi ; il s'eſt jeté à bas » de ſon cheval, & s'eſt mis à courir ſi » vîte, en s'enfonçant dans le plus épais » du bois, que je l'ai bientôt eu perdu de » vue, & qu'il m'a été impoſſible de le » rejoindre. Voilà ſon cheval & ſon porte- » manteau, vous lui rendrez l'un & l'autre » quand il viendra les réclamer ; mais je » ne ſuis pas ſans inquiétude ſur ſon ſort, » il peut s'égarer & tomber entre les » mains de quelque ſcélérat ». On voit quelle étoit la politique de celui qui tenoit ce diſcours artificieux. Il avoit fort bien arrangé ſon plan ; mais un événement qu'il n'avoit point prévu, détruiſit toutes ſes combinaiſons : il achevoit à peine de parler, que le voyageur tout ſanglant parut dans l'auberge, & s'écria : « Voilà mon aſſaſſin ». A ces mots, pluſieurs archers qui avoient ſecouru le Négociant, ſe jettèrent ſur le Cavalier, le fouillèrent, ſe convainquirent de ſon crime, & ſe hâtèrent de le mettre entre les mains de la juſtice.

De retour à Cambrai, Fénélon confeſſoit aſſiduement & indiſtinctement dans ſa mé-

tropole toutes les perſonnes qui s'adreſſoient à lui ; il diſoit la Meſſe tous les ſamedis. Un jour il apperçut, au moment où il alloit monter à l'autel, une femme fort âgée, qui paroiſſoit vouloir lui parler ; il s'approcha d'elle avec bonté, & l'enhardit par ſa douceur à s'exprimer ſans crainte : « Monſeigneur, lui dit-elle en pleurant, & en lui préſentant une pièce de douze ſous, « je » n'oſe pas, mais j'ai beaucoup de confiance » dans vos prières ; je voudrois vous prier » de dira la Meſſe pour moi. — Donnez, ma bonne, lui répondit Fénélon en recevant ſon offrande, « votre aumône ſera agréable » à Dieu. Meſſieurs, dit-il enſuite aux Prêtres qui l'accompagnoient pour le ſervir à l'autel, « apprenez à honorer votre miniſtère ». Après la Meſſe, il fit remettre à cette femme une ſomme aſſez conſidérable, & lui promit de dire une ſeconde Meſſe le lendemain à ſon intention.

ARMAND Maillé-de Brezé, Amiral de France, reçut à Paris la viſite d'une Dame de condition du Poitou ; elle avoit quitté ſa province pour venir pourſuivre un procès. L'argent lui manquoit ; la partie adverſe étoit puiſſante : elle expoſa ingénuement ſa ſituation à M. de Brezé. Les malheureux trouvent toujours des protecteurs dans les ames vraiment grandes. Sur-le-champ il lui remit trois cents louis : un de ſes cochers eut ordre de ſe rendre tous les matins à

la porte de la Dame. Lui-même voulut voir & ſolliciter ſes juges ; elle gagna ſon procès. Pénétrée de reconnoiſſance, & ne ſachant comment la lui témoigner, elle alla le remercier, accompagnée de ſa fille, qui étoit jeune & belle. « Monſieur, lui dit-elle, vos ſer-» vices ſont bien au-deſſus de tout ce que » je pourrois faire pour les reconnoître : il » n'y a que ma fille qui puiſſe m'acquitter » auprès de vous ». L'Amiral fut révolté d'un pareil diſcours. Une mère oublioit ce qu'elle devoit à la vertu & à elle-même, il s'en ſouvint ; c'étoit une de ces ames qui font le bien pour le plaiſir de le faire, & à qui un acte de vertu coûte moins qu'un crime aux autres. Il écarte la Demoiſelle vers une fenêtre, & lui parlant avec ſurpriſe de ce qu'il venoit d'entendre, il lui inſinua que ſon innocence n'étoit pas en ſureté auprès d'une mère capable de s'oublier à ce point. Elle laiſſe couler des larmes ; elle lui avoua que depuis quelque-temps elle penſoit à être Religieuſe. L'Amiral ſe défia d'abord de ſon deſſein ; mais voyant qu'elle y étoit bien affermie, il la conduiſit ſur l'heure dans le monaſtère qu'elle lui avoit indiqué, & paya d'avance tout ce qu'il falloit pour la penſion de ſon noviciat. Ce ne fut pas aſſez ; toujours généreux, toujours digne de ſa vertu, quelques jours avant la profeſſion, il fit remettre à la Supérieure huit mille livres, dont il voulut que l'acte fut paſſé au nom de la Demoiſelle, ſans que le ſien y parût. Il eſt à propos d'obſerver que l'Amiral étoit alors fort jeune.

Il n'avoit que 27 ans, quand il fut tué d'un coup de canon au ſiége d'Orbitello, le 14 juin 1646. Le Vicomte de Turenne a fait connoître dans plus d'une occaſion juſqu'où alloit ſa ſageſſe & ſa moderation.

LA ville de Manoſque, dans le 16e. ſiècle, a été témoin d'un trait de vertu qui mérite d'être rapporté. Francois I étant allé dans cette ville, logea chez un particulier dont la fille lui avoit préſenté les clefs de la ville; c'étoit une jeune perſonne d'une rare beauté, & d'une vertu plus rare encore. S'étant apperçue qu'elle avoit fait ſur l'eſprit du Roi une impreſſion que ce Monarque n'avoit pu cacher, elle alla mettre du ſoufre dans un rechaud, & en reçut la fumée au viſage pour ſe défigurer; ce qui lui réuſſit au point qu'elle devint méconnoiſſable. François I fut d'autant plus frappé de ce trait de vertu, qu'ici la vanité de ſubjuguer un Roi, étoit un piége dangereux dans un âge où l'envie de plaire eſt déjà ſi forte & ſi naturelle. Le Monarque voulant lui donner une marque de ſon eſtime, lui aſſura une ſomme conſidérable pour ſa dot.

LE Comte de Peltzer, Officier dans le ſervice Pruſſien, étoit fils unique d'une veuve de ſoixante ans. Il étoit bien fait, brave à l'excès, & éperduement amoureux de Mademoiſelle de Beuskov. Elle étoit dans ſa dix-huitième année, douce, belle, & née

avec une ſenſibilité extrême. Son amant étoit aimé autant qu'il aimoit, & le jour étoit nommé pour les rendre heureux, c'étoit le 20 juin 1770. Les Troupes Pruſſiennes ſont toujours prêtes à entrer en campagne ; & le 17 de juin, à dix heures du ſoir, le régiment du Comte reçut ordre de partir à minuit pour la Siléſie. Il étoit à Berlin, & ſa maîtreſſe à un château à quatre lieues de la ville. Il partit donc ſans la voir, & il lui écrivit du premier endroit où l'on s'arrêta, qu'il lui étoit impoſſible de vivre ſans elle ; qu'il la prioit de le ſuivre inceſſament, & que le mariage ſe feroit dans la Siléſie. L'Officier manda en même-temps au frère de la Demoiſelle, qui étoit ſon ami intime, de plaider ſa cauſe avec ſes parens. Elle part donc accompagnée par ce frère & par la mère de ſon amant. Enfin elle arrive à la ville d'Herſtadt, c'étoit le matin, « & jamais, » m'a dit ſon frère, mes yeux n'ont vu de » femme plus jolie que ma ſœur ; l'exercice » du voyage avoit ajouté à ſon éclat, & » ſes yeux peignoient ce qui ſe paſſoit dans » ſon cœur ». Mais, ô perſpectives humaines, que vous êtes trompeuſes ! que le moment de la félicité touche ſouvent au moment du malheur ! La voiture eſt arrêtée dans la rue pour laiſſer paſſer des ſoldats qui, s'avançant à pas lents, portoient dans leurs bras un Officier bleſſé. Le tendre cœur de la jeune perſonne fut touché du ſpectacle ; elle ne ſoupçonnoit guère que ce fût ſon amant. Des fourageurs Autrichiens étoient

venus près de cette ville, & le jeune Comte étoit ſorti pour les repouſſer. Brûlant de ſe diſtinguer, il s'élance avec ardeur devant ſa troupe, & tombe la victime de ſa malheureuſe impétuoſité. Peindre la ſituation de cette fille infortunée, ſeroit inſulter au cœur & à l'imagination de tout lecteur ſenſible. Son amant eſt placé dans ſon lit, ſa mère eſt à ſes pieds, & ſa maîtreſſe lui tient la main. « O » Charlotte » ! s'écrie-t-il, en ouvrant un œil mourant : il vouloit parler ; mais il fond en larmes. Son accent avoit percé l'ame de ſa maîtreſſe, elle perdit la raiſon. » Non, » je ne te ſurvivrai pas » , dit-elle, en ſaiſiſſant une épée. On la déſarme, & l'Officier mourant fait ſigne avec ſa main qu'on l'approche de lui. Quand elle vient, il lui ſerre le bras, & après deux pénibles efforts pour parler, il dit avec un ſanglot : « Vis, ma » Charlotte, pour conſoler ma mère » ; & il expire. O malheur !... dans la troupe qui fit cette ſortie ſi fatale au jeune amant, il n'y eut que deux hommes de bleſſés, & lui ſeul de tué. Quand je paſſai par Berlin en juillet 1779, la jeune Demoiſelle n'avoit pas recouvré la raiſon.

Uſages ſinguliers.

LES Chiriguanes, peuple de l'Amérique Méridionale, vont tous nus ; cependant ils ont des culotes ; mais ordinairement ils les portent ſous les bras, comme nous nos chapeaux.

LA façon de ſaluer des Turcs eſt de regarder celui à qui ils s'adreſſent, en mettant la main ſur le cœur. Nous autres, nous ſaluons en baiſſant la tête & le dos, *& en hauſſant le cu*, dit l'auteur de la *Satyre Menippée*. Aux cérémonies de l'ordre du St.-Eſprit, & à celles du Parlement, on fait des révérences comme on les faiſoit anciennement, & comme les femmes les ont toujours faites; on plie les genoux, ſans baiſſer la tête. Chez les Ayenis, on s'approche de la perſonne que l'on veut ſaluer, & on lui ſouffle dans l'oreille, en lui frottant doucement l'eſtomac avec la main.

ON lit dans l'*Hiſtoire de l'Académie des Sciences*, année 1745, que chez les Omaguas, avant que de ſe mettre à table, on préſente une ſeringue à chaque convive.

LES femmes de la Floride ſe frottoient le tour des yeux avec de la mine de plomb, & ſe mettoient du bleu ſur les joues.

LE Roi de Calicut livre ſa fiancée à ſon Grand-Aumônier, pour qu'il le débarraſſe d'une peine qu'ordinairement tous les maris Européens envient & ſe flattent de trouver.

A L'ÉLECTION de leurs Empereurs, les Romains immoloient trois ou quatre mille victimes : au ſacre des Rois de France, de temps immémorial, on ouvre les cages & l'on donne la liberté à deux ou trois cents douzaines d'oiſeaux.

LE Roi de Congo choiſit quelquefois pour ſe promener un jour où il fait beaucoup de vent ; il ne met ſon bonnet que ſur une oreille, & ſi le vent le fait tomber, il impoſe une taxe ſur les habitans de la partie de ſon Royaume d'où le vent a ſoufflé.

LE blanc chez les Japonois eſt la marque du deuil, & le noir, celle de la joie. Ils montent à cheval à droite. Ils ne ſaluent point de la tête ni de la main, mais du pied. Ils ſont vêtus de leurs plus beaux habits dans la maiſon ; ils les quittent quand ils ſortent, & n'en portent que de mauvais. Un noble Japonois, atteint & convaincu d'un crime, ſe couvriroit d'une nouvelle honte, s'il demandoit qu'on lui fît grâce de la vie ; il tâche ſeulement d'obtenir qu'il lui ſoit permis de ſe tuer, ou de ſe faire tuer par un de ſes parens, Gentilhomme comme lui.

EN Languedoc, dans le 13, le 14 & le 15me. ſiècles, lorſque quelqu'un, homme

ou femme, étoit ſurpris en adultère, on le condamnoit à courir tout nu, à l'heure de midi, d'un bout de ville à l'autre.

QUELQUEFOIS, dans les calamités publiques, les Éthiopiens faiſoient un maſſacre général de leurs Prêtres, en leur diſant : « Allez prier les Dieux de plus près ».

ON lit dans l'*Hiſtoire des Voyages*, tom. 17, pag. 104, qu'un Prêtre Hollandais ayant fait préſent d'une bouteille d'eau-de-vie à un Prince Indien, ce Prince, pour lui marquer ſa reconnoiſſance & lui faire honneur, fit commencer un combat, que la terre fut bientôt jonchée de bleſſés, de mourans & de morts; & que malgré les prières & les repréſentations de ce Prêtre, ce barbare ſpectacle dura aſſez long-temps : « Ce ſont de mes » ſujets, lui répondoit ce Prince Indien; » leur perte eſt de peu d'importance, & je » ſuis charmé de vous faire ce petit ſacri- » fice pour vous marquer mon eſtime ».

QUE diroit-on parmi nous d'une Princeſſe qui, à l'article de la mort, ſe plaindroit & pleureroit amèrement de ce qu'elle meurt ſans avoir perdu ſa virginité ? « Laiſſez- » moi, dit la fille de Jephté à ſon père, » lorſqu'il lui apprit le vœu qu'il avoit fait » de l'immoler, laiſſez-moi aller ſur les

» montagnes pleurer pendant deux mois ma » virginité » .... & elle alla ſur les montagnes pleurer, avec ſes jeunes amies, de ce qu'elle mouroit vierge .... au bout de deux mois elle revint, & ſon père accomplit ſon vœu. On regardoit chez les Juifs, comme une marque de réprobation, de mourir ſans avoir été marié quand on avoit atteint l'âge de l'être.

LE matin du mariage, chez les Juifs en Égypte, on colle les paupières de la mariée avec de la gomme, & quand le moment de ſe coucher eſt venu, le mari les décolle.

CHEZ les Romains, en conduiſant la nouvelle mariée à la maiſon de ſon époux, on portoit devant elle une quenouille avec un fuſeau, pour lui marquer qu'elle devoit s'occuper du ménage & travailler: le Français, trop galant pour vouloir faire naître des idées ſi ruſtiques dans l'imagination d'une jeune perſonne, envoie à ſa future (quand les articles du contrat de mariage ſont ſignés) ce qu'on appelle la corbeille, c'eſt-à-dire, des fleurs naturelles & artificielles, & des rubans de toutes couleurs, des gants, des pots de vermillon, des éventails, des boucles & des pendans d'oreilles, des tabatières & autres bijoux.

A LA Chine, au nom & de la part de l'Empereur le Gouverneur de chaque ville,

au commencement de chaque année, après de bonnes informations, donne un grand festin à tous ceux qui pendant le cours de l'année qui vient de finir, ont fait quelqu'action vertueuse. Ce festin est préparé dans la place publique & sous une tente, au haut de laquelle on lit ces mots: *Hommes de tous états & conditions, c'est la vertu qui vous place & vous rend ici tous égaux.* Le peuple considère & examine tous les conviés, & s'il en voyoit quelqu'un qui ne méritât pas d'en être, il l'obligeroit par ses huées de sortir de table & d'aller se cacher.

En 1280, il étoit défendu dans plusieurs Diocèses d'entendre une fille ou une femme en confession, sans témoins dans l'Église.

Chez les sauvages de la Louisiane, après les cérémonies des obsèques, quelqu'homme notable dans la nation, mais qui doit n'être pas de la famille du mort, fait son éloge funèbre; quand il a fini, les assistans vont tous nus, les uns après les autres, se présenter devant lui; il leur applique à chacun, d'un bras vigoureux, trois coups d'une lanière large de deux doigts, en disant: *Souvenez-vous que pour être un bon guerrier comme l'étoit le défunt, il faut savoir souffrir.* N'y a-t-il pas de la ressemblance entre cette cérémonie & celle du coup que l'on donne dans nos ordres de Chevalerie, au novice que l'on

reçoit ? D'autant plus que la plupart des auteurs qui ont écrit ſur notre ancienne Chevalerie, & qui ont tâché d'expliquer ce que ſignifie ce coup, diſent que c'eſt pour avertir le nouveau Chevalier *qu'il doit ſe préparer à bien des maux & des peines, & s'accoutumer à les ſouffrir avec patience, s'il veut remplir dignement ſon état.*

LES égaremens de l'eſprit humain ſont quelquefois ſi ridicules, qu'on a de la peine à les croire. En Égypte, le maître de la maiſon où mouroit un chat, ſe raſoit le ſourcil gauche en ſigne de deuil. Il n'y a pas deux cents ans qu'en France on procédoit contre les rats avec les mêmes formalités que contre les hommes. Le célèbre Chaſſeneux, qui fut depuis premier Préſident au Parlement de Provence, n'étant encore qu'Avocat du Roi au bailliage d'Autun en Bourgogne, prit la défenſe des rats contre une ſentence d'excommunication lancée contr'eux par l'Évêque d'Autun. « Il remontra, dit M. de Thou, » que le terme qui leur avoit été » donné pour comparoître étoit trop court, » d'autant plus qu'il y avoit pour eux du » danger à ſe mettre en chemin, tous les » chats des villages voiſins étant aux aguets » pour les ſaiſir ». Il obtint qu'ils ſeroient cités de nouveau, avec un plus long délai pour comparoir.

LE jour de la Pentecôte il étoit d'uſage dans les Égliſes de Paris, de jeter par les

ouvertures des voûtes d'en haut, des étoupes enflammées, & de lâcher des pigeons qui voloient ſur les aſſiſtans pendant la Meſſe. Ce même uſage a encore lieu à Liège & dans preſque toute la Flandre & l'Allemagne, le jour de cette fête.

ANCIENNEMENT en Pologne on arrachoit les dents à quiconque étoit accuſé & convaincu d'avoir mangé de la viande en carême. Un calomniateur étoit condamné à ſe mettre à quatre pattes, & à aboyer pendant un quart-d'heure comme un chien. On prétend que Charles V, Roi de France, avoit introduit cette punition à ſa Cour, & qu'il y avoit quelquefois des jours où l'on n'y entendoit qu'aboiement pendant toute la matinée.

ANCIENNEMENT les Évêques en Angleterre vouloient que les fêtes & les dimanches on n'allât qu'à pied; leurs règlemens défendoient, même à la Reine, d'aller ces jours-là en chariot, en bateau ou à cheval.

EN Eſpagne le Viatique eſt porté avec beaucoup de pompe. La première perſonne en voiture qui ſe trouve ſur ſon paſſage, ne manque pas de deſcendre & d'offrir à Dieu ſon carroſſe, qui eſt toujours accepté; le Prêtre ſe place dans la voiture, & celui qui l'a offerte ſuit à pied. Le Viatique eſt

précédé de beaucoup de porteurs de cierges ; de ſix hautbois Maures, appellés *douzainas*, & quelquefois d'un petit tambour qui s'accorde très-bien avec cet inſtrument. Ils entrent tant qu'ils peuvent dans la chambre du malade, qui eſt heureux s'il a la tête aſſez forte pour réſiſter à tout ce bruit.

A MADRID le porte-Dieu ſort de l'Égliſe enveloppé dans ſon manteau, ayant le chapeau ſur la tête & le Viatique dans un ſac ; c'eſt un uſage très-ancien, mais qui ne devroit plus avoir lieu pour la décence. Il date du temps où Madrid étoit environné d'infidelles, on fut obligé de prendre ces précautions pour dérober la Sainte Euchariſtie à la profanation des impies inſolents.

UN autre uſage plein de ſentimens en Eſpagne, qui mérite bien d'être rapporté, c'eſt que, quand un malade a expiré, les parens, les voiſins, les amis envoient aux ſurvivans à l'heure des repas, & pendant trois jours, un ou pluſieurs plats ; parce que l'on ſuppoſe que la douleur qu'ils éprouvent ne leur permettra pas de ſonger à leurs beſoins nourriciers. Quelques perſonnes accompagnent les plats pour donner à la famille des conſolations.

LA cérémonie qui s'obſerve à Madrid, pour déclarer la première groſſeſſe de la

Reine d'Eſpagne, eſt aſſez particulière. On ſonne la groſſe cloche du Palais, le peuple y accourt en foule ; le Roi & la Reine paroiſſent ſur un balcon, & déclarent hautement que la Reine eſt groſſe. Delà la Reine part en chaiſe pour ſe rendre à Notre-Dame d'Atoſca, ſuivie de tous les grands, à pied, qui environnent ſa chaiſe, pour aller remercier Dieu.

QUI n'admireroit la ſingulière vénération que les Mahométans ont pour le nom de Dieu ? On les voit ramaſſer tous les morceaux de papier qu'ils trouvent dans les rues, les baiſer & les mettre reſpectueuſement dans quelque trou de la muraille, & cela, parce qu'il peut y avoir quelqu'une des lettres qui ſervent à former le nom de Dieu, qui peut-être même y ſeroit écrit en entier.

APRÈS la chute de *Conchini*, & de ſa femme, la jeune Reine [1] laiſſa échapper un trait de caractère qui fit mal augurer de ſon cœur. Ces infortunés laiſſoient un fils, dont la figure aimable & les manières honnêtes annonçoient les plus heureuſes inclinations : *Je ſuis né pour porter la peine de l'orgueil de mon père*, diſoit ce pauvre enfant à ceux qui l'exhortoient à ſouffrir patiemment ſon affreux état. Accablé de déſeſpoir, il ne vou-

[1] Anne d'Autriche.

loit ni boire ni manger. Le Comte de Fiesque en eut pitié, & le conduisit dans son appartement. La jeune Reine ayant appris qu'il étoit au Louvre, lui envoya des confitures, & ordonna qu'on le lui amenât. On lui avoit dit que le petit *Conchini* dansoit avec beaucoup de grâce : elle exigea qu'il dansât en sa présence ; ce qu'il fit en pleurant. Le sang de son père couloit encore, & l'on allumoit, pour ainsi dire, le bûcher qui devoit consumer sa mère. Il y a dans cette action de la Reine Anne d'Autriche un oubli de l'humanité qu'on ne sauroit excuser.

Le Marquis *de Jerzay*, le même qui eut la charge de Capitaine des Gardes-du-Corps à la place du Comte de *Charost*, s'étoit mis dans la tête qu'il n'étoit pas mal avec la Reine ; que s'il vouloit lui faire une cour assidue, il en seroit bien reçu, & qu'il se rendroit si considérable, qu'étant appuyé du Prince de Condé, il pourroit supplanter le Cardinal Mazarin. Dans cette vision, il affecta de ne paroître devant elle qu'avec des habits fort galants, & n'oublia rien pour mettre dans ses intérêts Madame de Beauvais, sa première femme-de-chambre, à qui il fit confidence de son dessein. Cette Dame goûta sa proposition ; & comme elle n'étoit pas novice dans ces sortes d'intrigues, elle consentit à lui prêter son ministère. Cependant Jerzay n'osoit se déclarer à la Reine ; il s'avisa donc, un jour qu'il étoit allé passer

quelque temps à *Armanvilliers* chez *Beringen*, premier Ecuyer du Roi, d'écrire à ſa confidente, que, quoiqu'il fût dans un très-beau lieu & dans la meilleure compagnie, il s'ennuyoit pourtant beaucoup, parce qu'il étoit éloigné de ce qu'il aimoit. Il conjuroit cette Dame de lui rendre de bons offices auprès de la Reine qu'il déſignoit à ne pouvoir s'y tromper. Madame de Beauvais montra la lettre à Sa Majeſté; & lui dit tout ce qu'il falloit pour ſervir ſon ami ſelon ſon inclination. La Reine reçut ce compliment avec beaucoup de froideur; mais quand Jerzay fut de retour, & qu'il ſe préſenta devant elle au ſortir de la Meſſe, elle lui dit devant tout le monde, qu'elle l'avoit toujours regardé comme une mauvaiſe tête, mais qu'elle ne l'avoit pas cru fou à lier; qu'elle voyoit bien qu'il tenoit de ſon grand-père, le Maréchal *de Lavardin*, qui avoit été chaſſé de la Cour pour avoir voulu faire le galant auprès de la Reine *Marie* ſa belle-mère. Elle ajouta qu'elle le trouvoit bien inſolent de ſe préſenter devant elle, après l'audace qu'il avoit eue; qu'il étoit un bel homme, pour oſer la regarder en face! qu'il eût à ſortir du Palais Royal, où elle lui défendoit de remettre le pied. Jerzay ſortit tout confus, & alla trouver le Prince de Condé, à qui il conta l'affront qu'il venoit de recevoir. Ce Prince lui promit de le rétablir *à la barbe* de Mazarin. En effet, il l'entrepit hautement; mais le Cardinal dit qu'il ne pouvoit ſe

mêler d'une affaire de cette nature. La Reine tint ferme juſqu'au bout, & Madame de Beauvais partagea la diſgrace de Jerzay. Elle eut ordre de ſe retirer en ſa maiſon de Gentilli, d'où après une année d'exil, elle fut rappelée auprès de Sa Majeſté.

ON voit dans une information du 1er. décembre 1446, que pour prouver la nobleſſe de Perrette Bureau, mariée à Jean le Gras, on ſoutint qu'elle avoit été portée à l'Egliſe ſur une civière, avec un fagot d'épines & de genièvre, ce qui ce faiſoit anciennement pour les Gentilshommes & les Gentilsfemmes.

UN jour, après le dîner du Cardinal de Fleury : « Monſeigneur, lui dit le Duc D***, pour lequel le Miniſtre avoit beaucoup de conſidération, « votre Eminence auroit-» elle aſſez d'indulgence pour vouloir me » délivrer des ſollicitations d'un vieil & » brave militaire, un peu mon parent, qui » dit avoir une affaire auſſi preſſante qu'im-» portante pour lui, & qu'il prétend ne » pouvoir confier qu'à votre Eminence ? — » Avec bien du plaiſir, Monſieur le Duc.... » Mais la choſe eſt-elle en effet ſi preſſée ? » — Si preſſée, Monſeigneur, que je le » crois actuellement dans l'antichambre, » attendant ma réponſe. — Oh ! dans ce cas » pourvu qu'il promette de s'expliquer en

» peu de mots, j'y conſens volontiers; car » j'ai deux rendez-vous promis d'ici à cinq » heures. Ainſi, voudrez-vous bien l'en pré-venir » ? Sur quoi le Duc ſort, endoctrine ſon homme; & delà, rentre avec lui. « Monſeigneur, lui dit le vieux ſoudart, je » ne ferai pas long. Mais avant de lui dé-» tailler mon affaire, ſon Eminence permet-» troit-elle que j'oſaſſe lui faire une queſtion? » — A la bonne heure!... Parlez, Mon-» ſieur. — Si Monſeigneur ſe trouvoit tra-» duit criminellement en juſtice, pour avoir » pris de force une fille de 22 ans, grande, » forte & réſolue comme un grenadier, ne » trouveroit-elle pas la choſe aſſez extraor-» dinaire? — Sans doute. — Eh bien! Mon-» ſeigneur, quoique de l'âge au-moins de » votre Eminence, & certes, beaucoup plus » caſſé; ſi je me trouvois dans ce cas-là, » qu'en penſeroit Monſeigneur? — Que » c'eſt un tour que probablement on vous » joueroit. — Nenni, Monſeigneur, c'eſt » mon hiſtoire! Obligé de paſſer par Paris, » pour aller rejoindre mon corps en Flan-» dres; étant deſcendu à l'hôtel de ***, » une jeune égrillarde, telle que je viens de » la peindre à Monſeigneur, s'étant prêtée » à quelque menues politeſſes de ma part; » c'eſt-à-dire, de celles dont l'habitude ſe » conſerve machinalement, même chez les » plus vieux ſerviteurs du Roi, me quitta » tout-à-coup, ſous prétexte qu'on l'appeloit » d'en bas, & me promit que le lendemain » je n'aurois aucuns reproches à lui faire.

» Le lendemain, tandis qu'elle préparoit » mon lit, à peine avois-je repris la conver- » ſation de la veille, que...., jugez de » ma ſurpriſe, Monſeigneur! en voyant la » coquine, ſans quitter ce même lit, pouſſer » des hurlemens affreux, déchirer ſes » habits, crier au meurtre, au viol, attirer » à l'inſtant même dans ma chambre, trois » ou quatre témoins, probablement d'intel- » ligence avec elle; l'inſtant après, un Com- » miſſaire en robe, le guet, & tout le voi- » ſinage! — Quoi! s'écria le Miniſtre en » riant, ſeroit-il poſſible?... — Si poſſible, » interrompit le militaire, qu'après un » long procès-verbal, ſigné par tous les aſ- » ſiſtans, j'ai vu ſaiſir mes malles; & qu'à » peine ai-je obtenu la permiſſion de ſortir, » pour aller chercher la ſomme néceſſaire, » tant pour appaiſer mon infante, que pour » payer les fraix du procès. — Allez, Mon- » ſieur, & calmez-vous. Paſſez chez Barjac; » donnez-lui l'adreſſe du Commiſſaire & la » vôtre, vos effets vous ſeront rendus..... » Ainſi, diſpoſez-vous à aller rejoindre votre » troupe, où votre préſence eſt ſans doute » plus néceſſaire qu'à Paris..... Mais ſur- » tout, n'oubliez pas que les politeſſes, qui » vous ont attiré ce petit eſclandre, ne » vont, je crois, plus guère aux cadets de » notre âge ».

UN jeune-homme de qualité, mais plus pourvu des dons de la nature que de ceux

de la fortune, fit inſérer dans le *Journal de Paris* une lettre, dans laquelle il décrit exactement ſa perſonne, ſon caractère, & s'offre à épouſer celle qui croira ſentir pour lui quelque ſympathie, à condition qu'elle jouira d'un certain bien-être, & que ſon état ne ſera point trop diſproportionné. Ce jeune-homme ayant vu que ſa plaiſanterie avoit été goûtée, en imagina une autre, peut-être d'après la lecture d'un roman intitulé : *Aventures galantes*, imprimé en 1736. On lut encore de lui, dans le *Journal de Paris*, une nouvelle miſſive conçue en ces termes : « Vous avez vu, Meſſieurs, ce que m'a fait » faire l'envie de trouver la femme qui doit » ſympathiſer avec mon caractère ; au riſque » d'entretenir une correſpondance auſſi en- » nuyeuſe qu'inutile, avec la plupart de ces » coquettes qui ſe flattent de charmer tous » les hommes, quoique réellement elles ne » plaiſent à aucun, j'ai eu l'honneur de vous » écrire une longue lettre, que vous avez » rendue publique, & dans laquelle j'ai » peint fidellement ma perſonne, mes goûts, » mes paſſions. J'étois perſuadé que l'aima- » ble moitié de moi-même, deſtinée à faire » mon bonheur, ſe reconnoîtroit dans ce » tableau véridique, & s'empreſſeroit de ſe » réunir à celui qui a les manières les plus » intimes avec elle. Mais malgré la complai- » ſance que vous avez eue, Meſſieurs, de » publier ma lettre, elle n'eſt point par- » venue ſans doute à la perſonne que je » cherche, puiſqu'elle garde le ſilence. Je

» m'étois flatté mal-à-propos que mes vœux
» alloient être comblés. Je ſuis réſolu de
» recevoir mon épouſe des mains du haſard,
» à l'exemple de tant d'honnêtes gens, qui
» n'ont pas toujours eu lieu de s'en repentir.
» Mais pour qu'il y ait quelque choſe de
» ſingulier dans la fin que je me propoſe,
» j'ai imaginé de me mettre en loterie. Voici
» quel eſt mon projet. La loterie *matrimo-*
» *niale* ne ſera pas moins compoſée que de
» 50,000 billets, & chaque billet coûtera
» 6 livres; ce qui fera une ſomme de cent
» mille écus, que je diviſerai en deux por-
» tions égales dont on va voir la deſtination.
» Il n'y aura qu'un lot gagnant, & ce lot
» ſera *moi*, c'eſt-à-dire, un mari, avec cent
» mille écus, ou point de mari, mais 150
» mille livres. La jeune perſonne à qui tom-
» bera le billet favori, aura le privilége de
» m'épouſer, pourvu qu'il n'y ait rien de vil
» dans ſa naiſſance, ſa profeſſion & ſes
» mœurs. Je ne m'attache qu'à la vertu douée
» de quelques attraits; & ma ſatisfaction
» ſeroit extrême de pouvoir lui procurer
» une ſorte d'opulence, & de lui être rede-
» vable de ma félicité. Indépendamment des
» avantages dont je ferai jouir l'eſtimable
» compagne que me donnera le ſort, je lui
» reconnoîtrai, par le contrat de mariage,
» une dot de cent-cinquante mille livres.
» Mais s'il arrivoit que je ne fuſſe nullement
» à ſon gré, ou qu'elle ne pût abſolument
» me convenir, comme mon intention n'eſt
» pas d'augmenter le nombre des mariages

» mal assortis, elle sera libre de ne point
» unir sa destinée à la mienne, & je con-
» serverai aussi ma liberté : alors elle n'aura
» qu'une des deux portions des trois cents
» mille francs. Tel est, à-peu-près, le des-
» sein que j'ai formé. Il me tarde d'autant
» plus de le mettre à exécution, qu'en
» augmentant ma fortune, il m'inspire l'es-
» poir de trouver bientôt une épouse aussi
» belle que vertueuse. Pourquoi mes espé-
» rances paroîtroient-elles peu fondées ? la
» plupart des mariages ne se font-ils pas
» par hasard ! Est-il à présumer qu'ils sont
» tous malheureux ? D'ailleurs, ma loterie
» offre un avantage réel ; elle promet une
» dot considérable à la beauté sans fortune ;
» elle peut même enrichir celle dont la lai-
» deur fait fuir tous les partis. Quel est le
» père de famille qui ne sacrifiera pas volon-
» tiers six livres, dans l'espoir d'établir avan-
» tageusement une fille chérie ? Il est bien
» juste que mon projet me rapporte une
» cinquantaine de mille écus, si l'on refuse
» de m'épouser, puisqu'en courant les ris-
» ques du contraire, je m'expose à la des-
» tinée commune à tant de maris, au cas
» que le hasard ne veuille point me favo-
» riser ».

QUELQU'UN présenta, il y a peu d'an-
nées, dans une bonne maison de Paris, un
Gentilhomme de province qui avoit toutes
les qualités requises pour paroître avec dis-

tinction dans le monde; mais qui étoit malheureuſement d'une extrême timidité. L'introducteur entre le premier ; le provincial le ſuit ; & au premier pas qu'il fait dans l'appartement, la timidité le trouble ; l'aſpect d'une brillante aſſemblée le déconcerte ; il enfonce mal-adroitement ſon pied entre le tapis & le parquet ; il ſent un obſtacle, il le force pour avancer, emporte le tapis avec lui, renverſe tous les ſiéges qui l'arrêtent, & arrive à la maîtreſſe de la maiſon avec le tapis au cou en guiſe de cravatte. En ſaluant, il gliſſe & tombe ſur elle ; il ſe relève, fait ſes excuſes. Les laquais réparent au plutôt ce déſordre. On lui offre un ſiége, il ſe méprend, & s'aſſied dans un autre, ſur la guitarre de Madame, qu'il met en canelle ; il ſe dreſſe tout effrayé, ſe jette dans un autre cabriolet, & écraſe la petite chienne. Il tombe en confuſion, perd contenance, & ne voit d'autre parti que celui de ſe ſauver ſans rien dire. En fuyant avec précipitation, il coudoie le valet-de-chambre, lui fait tomber des mains le cabaret de chocolat qu'il alloit ſervir à la compagnie, caſſer toutes les taſſes, & renverſer le chocolat ſur les robes de toutes les Dames du cercle. L'ami ſort après lui, pour tâcher de le ramener, & de raccommoder les choſes, mais ſon homme a diſparu & court encore.

UN Abbé, d'une aſſez mince apparence ; ayant un jour demandé à parler à la Princeſſe

ceſſe Marie, lui préſenta un joli petit chien qu'il avoit ſous ſon manteau. Elle lui demanda ce qu'il vouloit le vendre. — *Cinquante piſtoles*, lui dit-il. Ce prix ayant paru exorbitant, on congédia l'Abbé. — *Croyez-moi, Madame*, lui dit-il, *il n'eſt pas cher, & d'autant moins, que vous ne me le payerez que lorſque vous ſerez Reine.* — *A ce prix, je le prends*, répondit la Princeſſe. Il n'y avoit en effet aucune apparence qu'elle riſquât de payer le petit chien, tous les Rois de l'Europe étant alors mariés. Quelques années après, ayant épouſé Caſimir, Roi de Pologne, on lui dit qu'un Abbé demandoit à lui parler. — *Madame*, lui dit-il, *Votre Majeſté me doit cinquante piſtoles, que je la ſupplie, très-humblement, de vouloir bien me faire compter.* — *Moi!* répondit la Reine. — *Oui, Madame. Rappellez-vous le petit chien que j'eus l'honneur de vendre à Votre Majeſté, à condition que vous me le payeriez lorſque vous ſeriez Reine....* Elle s'en reſſouvint, en rit beaucoup, & le fit payer en Reine.

Un bon payſan, qui croyoit que le prix de certaines choſes conſiſtoit dans l'abondance de la matière, acheta chez un fameux Horloger une montre d'une groſſeur énorme; & en appercevant une très-petite à répétition, il mit auſſitôt la main deſſus, en s'écriant: *Du-moins vous me donnerez cette petite-là par-deſſus le marché.*

MADAME la Ducheſſe de ****, voyant la pompe funèbre de ſon mari, s'écria : *Ah ! que mon mari ſeroit aiſe de voir cela, lui qui aimoit tant les cérémonies !*

UN exécuteur vint demander le paiement d'une exécution au Gouverneur de la ville où il exerçoit cette profeſſion ; il prétendit que dix écus étoient le prix réglé d'une *pendaiſon*. Le Gouverneur trouva la demande exorbitante : *Monſieur*, lui dit l'exécuteur, *quand ce ſeroit pour vous, je ne le pourrois pas faire à meilleur marché.*

UNE femme dont le mari étoit à l'extrémité, paroiſſoit inconſolable ; ſes amies vouloient la faire paſſer dans une autre chambre. *Laiſſez-moi ici*, dit-elle, *on eſt toujours bien aiſe de voir mourir ſon mari.*

UN Gaſcon qui ſe faiſoit mettre ſa cuiraſſe par ſon valet un jour de combat, lui dit : *Mettez-moi-la par derrière ; car le cœur me dit que je fuirai.*

UN homme voulant faire enſevelir ſa femme cinq heures après ſa mort, on lui repréſenta qu'elle pouvoit être en léthargie, & qu'il falloit attendre. *Faites ce que je vous ai ordonné*, dit-il, *elle eſt aſſez morte.*

ON s'eſt ſervi avant l'invention de l'Imprimerie, de différentes matières pour faire des livres. Les caractères furent d'abord gravés ſur de la pierre, témoins les *Tables de la Loi* données à Moïſe, qui ſont le plus ancien livre que l'on connoiſſe. Enſuite on les traça ſur des feuilles de palmier, ſur l'écorce intérieure & extérieure du tilleul, ſur celle de la plante d'Égypte nommée *papyrus*. On ſe ſervit encore de tablettes minces enduites de cire, ſur leſquelles on traçoit les caractères avec un ſtilet ou poinçon; ou de peaux, ſur-tout de celles des boucs & des moutons, dont on fit enſuite le parchemin. Le plomb, la toile, la ſoie, la corne, & enfin le papier, furent ſucceſſivement les matières ſur leſquelles on écrivit. On faiſoit auſſi des livres avec les parties des végétaux. Cette méthode ſubſiſte encore parmi les Tartares Kalmouks, & chez quelques autres peuples du nord. Les premiers livres, ceux de l'*Alliance*, de la *Loi*, des *Malédictions* & du *Divorce*, étoient en forme de bloc & de table. Quand les Anciens avoient des objets un peu longs à traiter, ils ſe ſervoient plus commodément de feuilles ou de peaux couſues les unes au bout des autres, qu'on nommoit *rouleaux*, coutume que les anciens Juifs, les Grecs, les Romains, les Perſes, & même les Indiens ont ſuivie, & qui a continué quelques ſiècles après la naiſſance de J. C. Les livres en rouleaux étoient compoſés de pluſieurs feuilles attachées les

unes aux autres, & roulées autour d'un bâton qu'on nommoit *umbilicus*, lequel ſervoit comme de centre à la colonne ou cylindre que formoit le rouleau. Le côté extérieur des feuilles s'appeloient *frons*, les extrémités du bâton ſe nommoient *cornua*, & étoient ordinairement décorées de petits morceaux d'ivoire, d'argent, même d'or & de pierres précieuſes. Quand le volume étoit déployé, il pouvoit avoir une verge & demie de large, ſur quatre ou cinq de long. La forme actuelle des livres a été inventée par Attale, Roi de Pergame. Autrefois toutes les feuilles des livres étoient trempées dans de l'huile de cèdre, ou parfumées d'écorce de citron, pour les empêcher de ſe gâter. Avant l'invention de l'Imprimerie, les livres étoient plus rares & plus chers que les pierreries. Nos nations barbares, juſqu'à Charlemagne, n'en eurent preſque point. Depuis ce Prince juſqu'à Charles V, & depuis ce Charles juſqu'à François I, il y en a eu une diſette extrême. Grecie, Comteſſe d'Anjou, acheta, en 1067, ſous Philippe I, un recueil d'Homélies, deux cents brebis, un muid de froment, un autre de ſeigle, un troiſième de millet, & une certaine quantité de peaux de martres. On ne vit des livres que chez les Arabes, depuis le huitième ſiècle de notre Ere juſqu'au treizième. La Chine en étoit remplie quand nous ne ſavions pas lire. Henri II donna, en 1555, une déclaration portant défenſes d'imprimer aucun livre ſans nom d'auteur, & Louis XIII en rendit une pareille en 1626. Les Romains

ne manquoient pas de condamner au feu les mauvais livres ; ce ſoin étoit confié aux Triumvirs, quelquefois aux Préteurs ou aux Édiles. Le ſatyrique Labiénus fut le premier dont les ouvrages reçurent cette flétriſſure. En Italie, il faut être Inquiſiteur de la foi pour pouvoir lire les livres défendus, ſuivant la bulle *Cum pro munere*, du Pape Pie V, & celle *In Cœnâ Domini*. En France, les Evêques ont le droit de les cenſurer & d'en permettre la lecture ; mais ceux qui, par état, doivent en connoître, n'ont pas beſoin de cette permiſſion.

LA barbe a éprouvé chez tous les peuples les caprices de la mode. Les Grecs l'ont conſervée juſqu'au règne d'Alexandre, & les Romains juſque vers l'an de Rome 454. Ce fut Scipion l'Africain qui introduiſit l'uſage de ſe raſer tous les jours ; une longue ſuite d'Empereurs s'y conformèrent ; mais Adrien reprit la barbe, & ſon exemple fut ſuivi par ſes ſucceſſeurs juſqu'à Conſtantin ; elle reparut ſous Héraclius, & tous les Empereurs Grecs l'ont portée. Les Goths & les Francs n'avoient qu'une mouſtache. Clodion ordonna à ſes ſujets de laiſſer croître leur barbe, pour qu'ils fuſſent diſtingués des Romains. Les anciens philoſophes portoient de longues barbes. Les Eccléſiaſtiques d'Orient en ont toujours eu ; en Occident, au-contraire, le Clergé a toujours été raſé. Il eſt des pays où la barbe exprime la douleur ; il y en a d'autres

où le défaut de barbe eſt une marque de deuil. Le ſoin de ſe raſer eſt certainement gênant pour tous les hommes ; & il ſeroit bien digne de quelqu'Académie de propoſer un prix conſidérable pour celui qui découvriroit le moyen de l'anéantir.

IL n'y avoit point de boulangers dans l'antiquité. On mangeoit le blé ſans préparation, comme les autres productions de la nature ; lorſqu'on eut trouvé le moyen de le moudre, on fit de la bouillie, & il ſe paſſa beaucoup de temps avant qu'on employât la farine à un autre uſage. Quand on lui eut reconnu la plus eſſentielle de ſes propriétés, les mères de famille, une heure avant le repas, faiſoient le pain ; les Dames Romaines, que cette occupation regardoit auſſi, ne s'en croyoient point dégradées. Ce fut en Orient qu'on commença à cuire le pain dans des fours. Cet uſage ne paſſa en Europe que l'an 583 de la fondation de Rome.

L'USAGE de la brique factice eſt très-ancien. Les ruines des premiers édifices de l'Aſie annoncent qu'ils étoient faits de briques ſéchées au ſoleil, ou cuites au feu, mêlées de paille ou de roſeaux hachés, & cimentés de bitume. Les reſtes de la tour de Babel ſont de briques, & la capitale de la Chaldée, fondée par Nembrod, agrandie par Ninus, & embellie par Sémiramis. Babylone fut bâtie de ces matériaux.

LA profeſſion de Boucher, qui eſt utile, mais dont les détails ſont rebutants, n'exiſtoit point dans la Grèce. On tuoit dans chaque maiſon les animaux dont on avoit beſoin, & les hommes les plus diſtingués par leurs dignités ou leurs talens, ne dédaignoient pas de dépécer la viande & de la préparer eux-mêmes. L'induſtrie, la cupidité, l'inégalité des rangs & des fortunes ont heureuſement épargné à notre délicateſſe des fonctions auſſi choquantes; nous nous contentons de verſer méthodiquement & ſans répugnance le ſang des hommes.

LA brutalité & la cupidité des Barbares, qui, après le combat, déterroient ceux qui avoient péri dans la mêlée, pour les inſulter & les piller, introduiſirent parmi les anciens l'uſage de brûler les corps. Les Grecs l'adoptèrent long-temps avant la guerre de Troye; & Sylla, craignant que les Romains n'en uſaſſent à ſon égard, comme il en avoit agi envers Caïus Marius, ordonna en mourant qu'on mît ſon corps ſur un bûcher. Depuis cette époque juſqu'au temps de Théodoſe, ce peuple a toujours brûlé les morts.

LES anciens n'avoient point d'autres cachets que leurs anneaux, qui portoient des pierres gravées, mais ces gravures étoient

quelquefois très-précieuſes. On conſerve dans le cabinet du Roi de France, un chef-d'œuvre en ce genre : c'eſt une petite cornaline tranſparente, qui, dans un eſpace de ſix lignes, contient quinze figures humaines, & en outre des animaux, des fleurs, des arbres, des vaſes, des cuves, une exergue, &c. & le tout repréſente une fête en l'honneur de Bacchus.

L'USAGE du café fut inconnu en Europe juſqu'au ſeizième ſiècle. L'arbre qui le porte, & qui a beaucoup de reſſemblance avec le jaſmin, croît en abondance dans le Royaume d'Yemen. On eſt redevable de ſa culture aux Hollandais, qui le portèrent de Moka à Batavia, & de-là à Amſterdam. Depuis qu'on a planté beaucoup de cafiers en Amérique, on prend du café preſqu'auſſi communément en Europe, qu'en Turquie & en Perſe. Il y a dans le jardin du Roi à Paris, deux cafiers, dont M. de Reſſon, Lieutenant-Général de l'artillerie, & M. Pancras, Bourg-Meſtre de la ville d'Amſterdam, ont fait préſent au Roi. Les propriétés du café furent découvertes par le Prieur d'un monaſtère d'Arabie, qui, ayant ſu que les beſtiaux ne dormoient point, quand ils avoient mangé certaines petites fèves, en eſſaya la vertu ſur ſes Religieux, pour les empêcher de s'aſſoupir au chœur, pendant la nuit.

CHEZ les Romains, à la fin de décembre, pendant les Saturnales, les enfans tiroient

au ſort avec des fèves à qui ſeroit *Roi*, & ils avoient emprunté cet uſage de ce qui ſe pratiquoit à Athènes pour l'élection des Magiſtrats. Telle eſt l'origine du jeu qui nous amuſe le jour ou la veille des *Rois*, & de la ſeule royauté qui ne ſoit point pénible.

LES Romains appeloient calendes le premier jour de chaque mois. On date encore à Rome les bulles qui s'accordent pour les bénéfices, des calendes de janvier, février, mars, &c. lorſqu'on les ſigne ces jours-là. Les Grecs ne comptoient point par calendes, ce qui fait dire d'une choſe qui ne ſe fera pas, qu'elle eſt renvoyée aux calendes grecques.

LES carroſſes, ainſi que toutes les voitures qui ont été imaginées depuis, à leur imitation, ſont de l'invention des Français, & l'uſage en eſt moderne. Il n'y avoit que deux carroſſes ſous François I, celui de la Reine & celui de Diane, fille naturelle de Henri II. Avant qu'on ſe ſervît de ces voitures, les Rois voyageoient à cheval, les Princeſſes alloient en litière, & les Dames en trouſſe derrière leurs Ecuyers. Les Magiſtrats qui ſe rendoient au Palais ſur des mules, s'oppoſèrent le plus qu'ils purent au faſte des carroſſes. En 1563, ils prièrent Charles IX de défendre les cochers par la ville; & conſervèrent leurs modeſtes habitudes juſqu'au com-

mencement du dix-ſeptième ſiècle. Alors les carroſſes ſe multiplièrent. Le premier Seigneur de la Cour qui en eut un, fut Jean de Laval de Bois-Dauphin ; pluſieurs autres ſuivirent ſon exemple. Néanmoins, vers le milieu du dernier ſiècle, on ne comptoit encore que trois ou quatre cents carroſſes dans la capitale ; il s'y en trouve aujourd'hui quinze mille, non compris ceux de remiſe & les fiacres. Un nommé Sauvage, demeurant rue Saint-Martin, à l'hôtel de Saint-Fiacre, eut le premier l'idée des voitures publiques ; ce qui a fait donner le nom de fiacre à la voiture & au cocher. En 1650, François Villerme obtint le privilége excluſif de louer à Paris des carioles de toutes grandeurs. Sept ans après, il en fut accordé un pour les carroſſes de place à M. de Givri. Le ſuccès de cette entrepriſe excita beaucoup d'autres particuliers à ſolliciter la même grâce, & on ne tarda point à avoir de ces voitures dans les différents quartiers de Paris. Les hiſtoriens, ſur-tout ceux d'Italie, ont appellé carroſſe le principal étendard d'une armée, qui étoit attaché à un arbre dreſſé ſur un chariot couvert de pourpre, & dont on attribue l'invention à Heribert, Archevêque de Milan, vers l'an 1124. L'Empereur Othon IV & pluſieurs Rois de Hongrie ont eu de pareils carroſſes.

LES inconvéniens du célibat ont été reconnus dans tous les temps. Les Romains

ne recevoient le témoignage que des gens mariés, & n'admettoient qu'eux au ſerment. Les Payens avoient en horreur les athlètes, les gladiateurs, les muſiciens, les danſeurs & les teinturiers, parce qu'ils gardoient le célibat. La cenſure ne fut rétablie à Rome après les guerres civiles, que pour remédier au mal qu'il cauſoit. Céſar répandit ſes bienfaits ſur les pères de famille; Auguſte fit plus, il impoſa des peines à ceux qui n'avoient point de femmes. Lycurgue humilia & punit les célibataires. Néanmoins la loi qui preſcrit le célibat aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, eſt auſſi ancienne que l'Egliſe.

LES cendres furent chez pluſieurs peuples une marque de douleur & de repentir. Les Hébreux s'en couvroient la tête dans les calamités publiques. Les habitans de Ninive expièrent leurs fautes avec le ſac & la cendre. Dans la primitive Egliſe, l'Evêque marquoit de cendres le front du pécheur, au commencement de ſa pénitence; & de-là vint la pratique ordonnée en 1091, par le concile de Bénévent, d'en aller recevoir le mercredi qui précède le premier dimanche de carême. Il eſt encore aujourd'hui des monaſtères où les Religieux expirent ſur la cendre. Les Grecs & les Romains qui étoient dans l'uſage de brûler leurs morts, & d'en recueillir les cendres dans des vaſes, ont donné lieu aux poëtes de dire élégamment *la cendre des morts.*

LES anciens Gaulois regardoient les longs cheveux comme une marque d'honneur & de liberté ; Céſar les leur fit couper auſſitôt qu'il les eut ſoumis à ſa domination. Les eſclaves avoient la tête raſe. Les Eccléſiaſtiques faiſoient hommage à Dieu de leur chevelure, & croyoient ainſi lui donner des preuves de leur ſervitude ſpirituelle, & de leur parfaite ſoumiſſion à ſa volonté. Autrefois on juroit ſur ſes cheveux, & les couper à quelqu'un, c'étoit le vouer à l'ignominie. Les complices d'une conjuration étoient obligés de ſe couper les cheveux les uns aux autres. C'étoit un raffinement de politeſſe chez les premiers Français de s'arracher un cheveu, en rencontrant ſon ami, & de le lui offrir. Dans le huitième ſiècle, les grands Seigneurs faiſoient couper les premiers cheveux à leurs enfans par les perſonnes dont ils faiſoient le plus de cas, & elles en devenoient par cette cérémonie les parrains ſpirituels. Vers l'an 1116, les cheveux longs parurent un luxe & une molleſſe. Qautre-vingt ans après, un canon exclut de l'entrée de l'Egliſe quiconque en porteroit ; & le jour de Noël à la Meſſe, Godefroi, Evêque d'Amiens, refuſa à Saint-Omer, en préſence de Robert, Comte de Flandre, les offrandes de ceux qui les avoient conſervés. François I porta les cheveux courts à cauſe d'une plaie qu'il avoit à la tête ; les Courtiſans ſuivirent ſon exemple, & le peuple imita les Courtiſans.

Aujourd'hui les gens du monde portent ſans conſéquence les cheveux longs ou courts.

ON attribue aux Égyptiens l'origine des cloches ; ce qui eſt certain, c'eſt qu'elles annonçoient toujours les fêtes d'Oſiris. Chez les Hébreux, le Grand-Prêtre portoit dans les cérémonies une tunique garnie de clochettes d'or. A Athènes, les Prêtres de Proſerpine & de Cybelle s'en ſervoient pendant leurs ſacrifices, & elles entroient pour quelque choſe dans leurs myſtères. Les cloches ont été également connues des Perſes, des Grecs en général & des Romains. Le Pape Sabinien & S. Paulin de Nole en ont introduit l'uſage dans l'Egliſe, pour appeler les fidelles à l'office divin, ou pour diſtinguer les heures canoniales ; mais il n'y a aucune apparence que nous ayons eu de groſſes cloches avant le ſixième ſiècle. En 610 l'armée de Clotaire, qui aſſiégeoit Sens, fut ſi effrayée du bruit des cloches de l'Egliſe de St. Étienne, que Loup, Evêque d'Orléans, fit ſonner, qu'elle leva le ſiége & prit la fuite. Vers le commencement du ſiècle ſuivant, on baptiſa les cloches, car Alcuin, Précepteur de Charlemagne, regarde cette cérémonie comme bien antérieure à l'année 770.

LE coche tenoit autrefois lieu de carroſſe. L'Empereur Héliogabale ſe fit tirer dans un coche à Rome par quatre femmes nues. Les

coches de terre furent établis ſous Charles IX. En 1594, Henri IV les ſoumit à l'adminiſtration d'un Surintendant. Alors on commença à faire des règlemens relatifs à la commodité des voyageurs & à la ſureté des effets mis au coche.

LES Anciens n'avoient point pour les courtiſannes, le mépris qu'elles nous inſpirent. A la vérité, Phryné, Aſpaſie, Laïs & Léontion auroient en quelque ſorte racheté leurs vices par leurs talens, leurs belles actions & leurs conquêtes, ſi quelque choſe pouvoit ſuppléer aux bonnes mœurs. Aujourd'hui les femmes de cette eſpèce n'excellent que dans l'art de tromper la crédulité, la foibleſſe, les ſens & la nature.

LA galanterie de François I, introduiſit les femmes à la Cour; & la politique de Catherine de Médicis y établit des filles d'honneur. Mais l'aventure d'une des filles d'honneur de la Reine-mère Anne d'Autriche, & les dangers attachés à l'état de fille dans une Cour voluptueuſe, dit Voltaire, déterminèrent Louis XIV à ſubſtituer aux douze filles d'honneur, douze Dames du Palais; & depuis, la maiſon des Reines de France fut compoſée de même.

L'ADULTÈRE fut toujours puni chez les peuples policés, ſi ce n'eſt à Sparte où plu-

ſieurs auteurs prétendent qu'il fut quelque-temps permis. Les Juifs faiſoient lapider les deux coupables ; ailleurs on leur crevoit les yeux. Sous l'Empereur Théodoſe, les femmes convaincues d'adultère étoient abandonnées aux outrages de la brutalité. Les anciens Saxons les condamnoient au feu, & leurs complices étoient pendus ſur leurs bûchers. A la Chine, elles ſont livrées aux éléphans, qui les enlèvent avec leurs trompes, & enſuite les foulent aux pieds. On les lapide chez les Muſulmans. En France, la peine de l'adultère eſt auſſi arbitraire qu'elle le fut d'abord à Rome. Avant la loi Julia, il n'y en avoit point de formelle contre les coupables ; les enfans d'Auguſte ſubirent les premiers la peine de mort qu'elle prononce.

L'USAGE des feux de joie eſt de la plus haute antiquité. Paul Emile, après avoir vaincu Perſée, Roi de Macédoine, & réduit ſes Etats en Province Romaine, alluma un feu dans la ville d'Amphipolis, en préſence de tous les Princes de la Grèce, pour remercier les Dieux de ſes conquêtes. Les Sarraſins faiſoient un feu la veille de Saint-Jean-Baptiſte. Ce fut dans un feu de joie, qu'au milieu de la place de Trajan, à Rome, l'Empereur Adrien annulla & brûla ſes créances ſur les Provinces qui alloient à cent trente-trois millions cinq cents mille livres de notre monnoie. Cette belle action

eſt bien digne du Prince qui, parvenu à l'Empire, refuſa de ſe venger de ſes ennemis, & dit, en embraſſant un de ſes rivaux qui lui demandoit grâce : *vous voilà ſauvé.*

LES femmes galantes d'Athènes & de Rome portoient des jarretières extrêmement riches ; les filles même les plus honnêtes ne dédaignoient pas toujours cet ornement, parce qu'il relevoit la beauté de leurs jambes, qui étoient découvertes dans les danſes publiques. Un peu de coquetterie ne fut jamais incompatible avec la ſageſſe.

DÈS que l'homme ſe ſentit entraîné par goût, par beſoin & par plaiſir à l'union de ſes ſemblables, il étoit néceſſaire, comme le remarque M. le Chevalier de Jaucourt, de développer ſon ame à un autre, & de lui en communiquer les ſituations. Après avoir eſſayé pluſieurs ſortes d'expreſſions, il s'en tint à la plus naturelle, la plus utile, & la plus étendue, celle de l'organe de la voix. Il étoit aiſé d'en faire uſage en toute occaſion, à chaque inſtant, & ſans autre peine que celle de ſe donner les mouvemens de reſpiration, ſi doux à l'exiſtence. Le premier langage des peuples étoit ſi ſtérile & ſi borné, que les hommes ſe trouvoient perpétuellement dans l'embarras, à chaque nouvelle idée, & à chaque cas un peu extraordinaire de ſe faire entendre les

uns aux autres ; mais ils prévinrent ces inconvéniens, en ajoutant aux paroles des ſignificatifs. La converſation, dans l'origine du monde, fut ſoutenue par un diſcours entremêlé de geſtes, d'images & d'actions. L'uſage & la coutume, ainſi qu'il eſt arrivé dans la plupart des autres choſes de la vie, changèrent enſuite en ornemens ce qui étoit dû à la néceſſité ; mais la pratique ſubſiſta encore long-temps après que la néceſſité eut ceſſé. C'eſt ce qui arriva ſingulièrement parmi les Orientaux, dont le caractère s'accommodoit naturellement d'une forme de converſation qui exerçoit ſi bien leur vivacité par le mouvement, & la contentoit ſi fort par une repréſentation perpétuelle d'images ſenſibles. Chez toutes les nations de l'univers, le langage des ſons articulés n'a été préféré au langage d'action, qu'autant qu'il eſt devenu plus intelligible pour elles ; & ſes commencemens ont été très-informes. Sous le règne de Numa, & pendant plus de cinq cents ans après lui, on ne parloit à Rome ni grec, ni latin ; c'étoit un jargon compoſé de mots grecs & de mots barbares : par exemple, ils diſoient *pas* pour *parte*, & *pro* pour *populo*. Auſſi Polybe remarque en quelque endroit, que dans le temps qu'il travailloit à l'hiſtoire, il eut beaucoup de peine à trouver dans Rome un ou deux citoyens qui, quoique très-ſavants dans les annales de leur pays, fuſſent en état de lui expliquer quelques traités que les Romains avoient fait avec les Carthaginois, &

qu'ils avoient écrits par conſéquent dans la langue qu'on parloit alors. Ce furent les ſciences & les beaux-arts qui enrichirent & perfectionnèrent la langue romaine. Elle devint, par l'étendue de leur Empire, la langue dominante, quoique fort inférieure à celle des Grecs. Mais ſi les hommes, nés pour vivre en ſociété, trouvèrent à la fin l'art de ſe communiquer leurs penſées avec préciſion, avec fineſſe, avec énergie, ils ne ſurent pas moins les cacher ou les déguiſer par de fauſſes expreſſions; ils abuſèrent du langage. L'expreſſion vocale peut être encore conſidérée dans la variété & dans la ſucceſſion de ſes mouvemens: voilà l'art muſical. Cette expreſſion peut recevoir une nouvelle force par la convention générale des idées: voilà le diſcours, la poéſie & l'art oratoire. La voix n'étant qu'une expreſſion ſenſible & étendue, doit avoir pour principe eſſenciel l'imitation des mouvemens, des agitations & des tranſports de ce qu'elle veut exprimer. Ainſi, lorſqu'on fixoit certaines inflexions de voix à certains objets, on devoit ſe rendre attentif aux ſons qui avoient le plus de rapport à ce qu'on vouloit peindre. S'il y avoit un idiôme dans lequel ce rapport fût rigoureuſement obſervé, ce ſeroit une langue univerſelle. Mais la différence des climats, des mœurs & des tempéramens, fait que tous les habitans de la terre ne ſont pas également ſenſibles, ni également affectés. L'eſprit pénétrant & actif des Orientaux, leur naturel bouillant,

qui ſe plaiſoit dans de vives émotions, dûrent les porter à inventer des idiômes, dont les ſons forts & harmonieux fuſſent de vives images des objets qu'ils exprimoient. Delà le grand uſage de métaphores & de figures hardies, ces peintures animées de la nature, ces fortes inverſions, ces comparaiſons fréquentes, & ce ſublime des grands Ecrivains de l'antiquité. Les peuples du nord, vivant ſous un ciel très-froid, dûrent mettre beaucoup moins de feu dans leur langage, ils avoient à exprimer le peu d'émotion de leur ſenſibilité ; la dureté de leurs affections & de leurs ſentimens dut paſſer néceſſairement dans l'expreſſion qu'ils en rendoient. Un habitant du nord dut répandre dans ſa langue toutes les glaces de ſon climat. Un Français, placé au centre des deux extrémités, dut s'interdire les expreſſions trop figurées, les mouvemens trop rapides, les images trop vives. Comme il ne lui appartenoit pas de ſuivre la véhémence & le ſublime des langues Orientales, il a dû ſe fixer à une clarté élégante, à une politeſſe étudiée, & à des mouvemens froids & délicats, qui ſont l'expreſſion de ſon tempérament. Ce n'eſt pas que la langue Françaiſe ne ſoit capable d'une certaine harmonie & de vives peintures, mais ces qualités n'établiſſent point de caractère général. Non-ſeulement le langage de chaque nation, mais celui de chaque province, ſe reſſent de l'influence du climat & des mœurs. Dans les contrées méridionales de la France, on parle

un idiôme auprès duquel le Français eſt ſans mouvement, ſans action. Dans ces climats échauffés par un ſoleil ardent, ſouvent un même mot exprime l'objet & l'action; point de ces froides gradations, qui lentement examinent, jugent & condamnent: l'eſprit y parcourt avec rapidité des nuances ſucceſſives; & par un ſeul & même regard, il voit le principe & la fin, qu'il exprime par la détermination néceſſaire. Des hommes qui ne ſeroient capables que d'une froide exactitude de raiſonnemens & d'actions, y paroîtroient des êtres engourdis, tandis qu'à ces mêmes hommes il paroîtroit que les influences du ſoleil brûlant ont dérangé les cerveaux de leurs compatriotes. Ce dont les hommes tranſplantés ne pourroient ſuivre la rapidité, ils le jugeroient des inconſéquences & des écarts. Entre ces deux extrémités, il y a des nuances graduées de force, de clarté & d'exactitude dans le langage; de même que dans les climats qui ſe ſuivent, il y a des ſucceſſions de chaud au froid. Les mœurs introduiſent encore ici de grandes variétés; ceux qui habitent la campagne connoiſſent les travaux & les plaiſirs champêtres; les figures de leurs diſcours ſont des images de la nature: voilà le genre paſtoral. La politeſſe de la Cour & de la Ville inſpire des comparaiſons & des métaphores priſes dans la délicate & voluptueuſe métaphyſique des ſentimens: voilà le langage des hommes polis. Ces variétés obſervées dans un même ſiècle,

ſe trouvent auſſi dans la comparaiſon des divers temps. Les Romains, avec le même bras qui s'étoit appeſanti ſur la tête des Rois, cultivoient laborieuſement le champ fortuné de leurs pères. Parmi cette nation guerrière, l'agriculture fut en honneur. Le langage prit l'empreinte des mœurs, & Virgile acheva un projet qui a été long-temps difficile aux Français d'exécuter. Ce Poëte admirable exprime en vers nobles & héroïques les inſtrumens du labourage, la plantation de la vigne & les vendanges. Il n'imagina point que la politeſſe du ſiècle d'Auguſte pût ne pas applaudir à l'image d'une villageoiſe qui, avec un rameau, écume le moût qu'elle fait bouillir pour varier les productions de la nature.

LES Romains inventèrent les loteries pour embellir les Saturnales. Cette fête commençoit par une diſtribution de billets qui gagnoient quelque prix. Auguſte fit des loteries qui conſiſtoient en des choſes de peu de valeur; mais Néron en établit en faveur du peuple, de mille billets par jour, dont pluſieurs faiſoient la fortune de ceux que le haſard favoriſoit. Héliogabale en créa d'aſſez ſingulières: les lots en étoient très importants ou très-inutiles; par exemple, il y avoit un lot de ſix eſclaves, & un autre de ſix mouches; celui-ci gagnoit un vaſe précieux, celui-là un vaſe de terre commune. Cette loterie ainſi compoſée, peignoit bien l'ex-

trême inégalité avec laquelle la fortune diſtribue ſes faveurs. En 1685, Louis XIV ſurpaſſa à cet égard les Empereurs Romains. La ſuperbe loterie qui fut tirée à Marly, au ſujet du mariage de Mademoiſelle de Nantes avec M. le Duc, étoit remplie de tous les bijoux que l'opulence recherche, que l'induſtrie invente, & que le talent perfectionne.

LES premières montres furent fabriquées à Nuremberg, en 1500, par Pierre Hell, & appellées *œufs de Nuremberg*, parce qu'elles avoient une forme ovale. La même année, George Purbach, Mathématicien à Vienne, s'eſt ſervi de montres à ſecondes pour des obſervations aſtronomiques.

L'ART de faire des perruques fut inventé à Paris, vers la fin du règne de Louis XIII, & auſſitôt on abandonna les grandes calottes garnies d'un double rang de cheveux tous droits, ou légèrement friſés. L'Abbé la Riviere en donna le premier l'exemple : ſa perruque peſoit deux livres. Ces coiffures furent énormes & lourdes juſqu'en 1680, que le ſieur Ervais, imagina le moyen de crêper les cheveux. Alors les perruques devinrent une véritable parure, & ſemblèrent ôter quelques rides à la vieilleſſe.

NONIUS MARCELLUS rapporte l'origine des étrennes ſous les Romains à Tatius, Roi

des Sabins, qui régna dans Rome conjointement avec Romulus, & qui ayant regardé comme un bon augure, le préſent qu'on lui fit le premier jour de l'an, de quelques branches coupées dans un bois conſacré à Strenia, Déeſſe de la force, autoriſa dans la ſuite cette coutume, & donna à ces préſens le nom de *Strenæ*. Quoi qu'il en ſoit, les Romains célébroient ce jour-là une fête de Janus, & honoroient en même-temps Junon : mais ils ne le paſſoient pas ſans travailler, afin de n'être point pareſſeux le reſte de l'année. Ils ſe faiſoient mutuellement des préſens de figues, de dattes, de palmier, & de miel, pour marquer à leurs amis qu'ils leur ſouhaitoient uue vie douce & agréable. Les cliens, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient ſous la protection des grands, portoient ces ſortes d'étrennes à leurs patrons, & y joignoient une petite pièce d'argent. Sous l'Empire d'Auguſte, le Sénat, les Chevaliers & le peuple lui préſentoient des étrennes ; & en ſon abſence, ils les dépoſoient au Capitole. Parmi ceux qui lui ſuccédèrent, les uns adoptèrent cette coutume, les autres l'abolirent ; mais elle eut toujours lieu entre les particuliers. Les premiers Chrétiens la blâmoient, parce qu'elle ſe ſentoit du Paganiſme, & qu'il s'y mêloit des ſuperſtitions ; mais depuis qu'elle n'a eu d'autre objet que d'être un témoignage d'eſtime ou de vénération, l'Egliſe a ceſſé de la déſapprouver.

L'ORIGINE des Abbayes eſt fort ancienne; elle remonte au premier Concile Œcuménique de Nicée, dans le quatrième ſiècle. Des Religieux actifs défrichèrent la terre, dans la vue d'en conſacrer le produit à l'indigence: d'une main ils ſoulageoient les malheureux, de l'autre ils fertiliſoient des déſerts. Ils ſe firent des amis par leurs bienfaits, & s'enrichirent à force de travail. Les inſtrumens du labourage parurent des titres de propriété inconteſtables, &, avec le temps, de triſtes & froides ſolitudes devinrent des maiſons opulentes. Alors le nom de Monaſtère ceſſa de leur convenir, il leur fallut celui d'Abbaye. Charles Martel diſpoſa quelquefois des Abbayes en faveur des Laïques, mais ils ne peuvent plus les poſſéder; ce n'eſt même que depuis le traité fait à Bologne en 1517, entre le Pape Léon X & François I, que le Roi nomme à toutes les Abbayes du Royaume, qui ne ſont pas chefs d'ordre, à l'exception de celles de Flandres & d'Artois.

LES Grecs n'ont point connu le beurre, & les Romains ne s'en ſont point ſervis pour aliment. Les Hollandais en ont introduit l'uſage dans les Indes Orientales, & les Eſpagnols n'en firent très-long-temps que des topiques pour les plaies. Dans les premiers ſiècles de l'Egliſe, on brûloit du beurre

beurre dans les lampes au-lieu d'huile. Cette pratique s'obſerve encore dans l'Abyſſinie.

DANS le douzième ſiècle, un habitant de Padoue inventa le papier, & on ne s'en ſervit en France que ſous Philippe de Valois en 1239.

L'ANTIMOINE, ce remède ſi célèbre, a été découvert par un Moine, nommé Baſile Valentin, Allemand de nation, qui cherchoit la pierre philoſophale, & qui ayant jetté le réſidu de ſes expériences aux pourceaux, reconnut que ceux qui en avoient mangé, après avoir été purgés violemment, en étoient devenus bien plus gras. La fantaiſie lui prit de faire le même eſſai ſur ſes confrères, mais la doſe étoit trop forte, & les Religieux en moururent : delà vint le nom d'antimoine, qu'on donna dans la ſuite à ce minéral.

DANS le 14e. ſiècle, ſous le Roi Jean de France, juſqu'à la journée de Poitiers, la Langue Françaiſe étoit en uſage par toute l'Angleterre dans les actes publics. On y plaidoit en Français ; les ſentences, les arrêts, tout étoit en cette langue. Edouard interdit cet uſage, & ordonna qu'on ſe ſerviroit dans la ſuite de l'Anglais en toutes choſes, afin d'ôter à la France la ſupériorité ſur l'Angleterre.

EN 453, la ville de Veniſe fut bâtie par des Italiens fugitifs, échappés à la fureur d'Attila, Roi des Huns, leſquels emportant ce qu'ils avoient de plus précieux, conſtruiſirent, en partie ſur des iſles, & en partie ſur des hauteurs dans le fond du golfe Adriatique, cette grande ville aujourd'hui ſi floriſſante. C'eſt ainſi qu'Amſterdam doit ſes commencemens à des pêcheurs qui s'aviſèrent d'y élever d'abord quelques cabanes de roſeaux.

PHILIPPE d'Orléans, Régent de France, accorda en 1718, le titre de *Majeſté* au Roi de Danemarck, & celui de *Hautes-Puiſſances* aux Etats-Généraux de Hollande.

LES poſtes furent établies ſous Louis XI, en 1462, Roi de France, à l'occaſion du ſiége de Nanci, dont il apprenoit des nouvelles, en mettant des courriers de diſtance en diſtance Cet uſage fut trouvé commode, & on l'a continué & perfectionné dans la ſuite.

LA coutume de ſaluer ceux qui éternuent nous vient du Pape S. Grégoire, à cauſe d'une maladie épidémique, dont on mouroit en éternuant. Ce Pontife recommanda à ſon peuple de dire aux malades pendant la con-

vulſion : *Dieu vous garde*, *Dieu vous béniſſe*, *Dieu vous ſoit en aide.*

LE jeu de cartes ne fut inventé que ſous le règne de Charles VI, Roi de France, pour amuſer ce Prince dans les intervalles de la maladie qui le conduiſit au tombeau. On eut mieux fait de le laiſſer mourir ſans cela !

ON n'établit les cimetières qu'en 200 : auparavant on enterroit ſur les grands chemins ; & l'on trouve encore d'anciens tombeaux ſur les routes de Rome. Delà ces paroles ſi ſouvent répétées dans les épitaphes : *Sta*, *viator* ; Arrête, voyageur.

JEAN Van-Eick, plus connu ſous le nom de Jean de Bruges, eſt l'inventeur de la peinture à l'huile, au commencement du 14e. ſiècle.

JACQUES Métius, habile Hollandais, inventa les lunettes d'approche, & en préſenta une aux Etats-Généraux en 1609. Le haſard ſeul eut part à cette admirable invention. Il obſerva des écoliers, qui en ſe jouant en hiver ſur la glace, ſe ſervoient de leurs écritoires, comme de tubes, & qui mettant aux extrémités des morceaux de cette glace, s'appercevoient avec admiration que les objets étoient rapprochés.

LA première Egliſe qui ait été bâtie publiquement par les Chrétiens, eſt celle de S. Sauveur à Rome, par ordre de l'Empereur Conſtantin, en 326; & la première qui l'ait été dans Paris, fut ſous le règne de l'Empereur Valentinien, vers l'an 375 : elle s'appelloit S. Étienne, & il n'y avoit encore que celle-là dans l'enceinte de cette ville en 522, lorſque Childebert, fils de Clovis, contribua de ſes largeſſes à la faire réparer, à y faire mettre des vitres, à l'agrandir & à l'augmenter d'une nouvelle baſilique qui fut dédiée à *Notre-Dame*. Ce fut en partie ſur les fondemens de ces deux Égliſes, & en donnant plus d'étendue à la cathédrale que l'on y voit aujourd'hui que l'on commença de la bâtir vers l'an 1160, ſous le règne de Louis le Jeune. Il paroît que les paſteurs de ce temps-là avoient un zèle moins ardent dans leurs entrepriſes, ou qu'il étoit moins fructueux que de nos jours : elle ne fut achevée qu'au bout de près de deux cents ans.

LES proceſſions ſont d'un uſage fort ancien dans l'Égliſe ; il en eſt fait mention dans le temps de S. Jean Chryſoſtome vers la fin du quatrième ſiècle. On croit qu'elles tirent leur origine, ou leur inſtitution, des voyages que les fidelles faiſoient en concours aux tombeaux des martyrs, dès la naiſſance du Chriſtianiſme. Les proceſſions,

ſortant de l'Égliſe marchant continuellement juſqu'à ce qu'elles ſoient rentrées, ſignifient, dans un ſens myſtique, que nous ſommes ſur terre dans un état de voyageur.

LE nom d'Académie vient d'Academus, qui avoit une maiſon, ou un jardin dans la Céramique, un des faubourgs d'Athènes. Platon & ſes ſectateurs y converſoient ſur des matières philoſophiques, d'où ils acquirent le titre d'Académiciens. La première Académie dont l'inſtitution ſoit parvenue juſqu'à nous, eſt celle que Charlemagne a établie ſur la fin de ſon règne, à la ſollicitation d'Alcuin.

UN pauvre pourſuivoit un paſſant le long des trotoirs du Pont-Neuf, à Paris. C'étoit un jour de fête. *Au nom de S. Pierre*, diſoit le mendiant, *au nom de S. Joſeph*, *au nom de tous les Saints*. Arrivé devant la ſtatue de Henri IV: *Au nom de Henri IV*. L'homme s'arrête: *Tiens*, dit-il, *voilà un louis d'or*.

UN payſan dont la vache avoit été tuée par le taureau du Seigneur de ſon village, dit en lui-même: *Je ne pourrrai jamais avoir aucune juſtice, ſi je n'uſe de quelqu'adreſſe*. Il apprit que ce Seigneur étoit dans une compagnie nombreuſe de ſes amis, il crut qu'il devoit prendre ce temps-là. *Monſeigneur*,

lui dit-il en l'abordant, *mon taureau à tué une de vos vaches, je viens me ſoumettre à la peine à laquelle vous me condamnerez.* — *La loi veut*, dit le Seigneur, *que le taureau qui a tué la vache, appartient au maître de la vache.* Le payſan ayant diſputé ſur cette peine, le Seigneur n'en voulut point démordre. Alors le payſan lui dit : *Monſeigneur, il faut tourner la médaille; c'eſt votre taureau qui a tué ma vache : palſangué, vous vous êtes jugé, vous n'en appellerez pas.* Le Seigneur s'étant enferré de lui-même, fut condamné par ſes amis. Nathan ſe ſervit d'un artifice ſemblable pour obliger David à prononcer la peine de ſon adultère.

UN payſan qui plaidoit alla voir un Avocat, qui lui dit : *Mon ami, tu perdras ton procès, la loi décide formellement contre toi.* Il lui montra en même-temps avec le doigt dans ſon corps de droit, la loi en queſtion. Le payſan lui dit alors : *Monſieur, ne laiſſez pas de plaider, que ſait-on ? les juges ſe tromperont peut-être.* Dans ce moment-là une affaire appella l'Avocat hors de ſon cabinet; il y laiſſa le payſan, qui profita de cette abſence pour déchirer le feuillet où il avoit remarqué qu'on lui avoit déſigné la loi dont il s'agiſſoit. Il mit ce feuillet dans ſa poche, & s'échappa ſecrètement, comme un homme qui auroit fait un mauvais coup. L'Avocat plaida avec beaucoup de vivacité, il éblouit les juges, il gagna ſa cauſe. Le payſan au

ſortir de l'audience, l'aborda : *Mon ami*, lui dit l'Avocat, *tu as gagné ton procès contre mon ſentiment.* — *Oh ! Monſieur*, lui dit le payſan, *je ne pouvois pas perdre*, *parce que j'avois bien caché la loi qui me condamnoit : tenez*, *la voilà*, continua-t-il, en lui montrant le feuillet qu'il tira de ſa poche.

UN payſan, valet d'un bourgeois, reçut dans l'eſtomac un coup de pied du cheval de ſon maître qui le renverſa par terre : il donna peu de temps après des ſignes de vie, & revint enfin de cette dangereuſe épreuve : *Je m'attendois bien*, dit-il, *à ce coup-là*, *ce cheval m'en a toujours voulu*, *depuis que j'ai conſeillé à mon maître de s'en défaire.*

MADAME de Monteſpan étoit naturellement éloignée de la galanterie ; & ſi elle devint maîtreſſe du Roi, ce fut la faute de ſon mari plutôt que la ſienne ; elle ne lui laiſſa pas ignorer qu'elle étoit aimée ; elle l'aſſura qu'une fête que le Roi donnoit, étoit pour elle ; elle le preſſa, le conjura avec les plus fortes inſtances de l'emmener dans ſes Terres de Guienne, & de l'y laiſſer juſqu'à ce que le Roi l'eût oubliée. Rien n'y put déterminer Monteſpan, qui ne fut pas long-temps à s'en repentir. Le projet de ſa femme avoit été d'abord de

gouverner le Roi, par l'aſcendant de ſon eſprit. Elle croyoit qu'elle lui feroit toujours déſirer ce qu'elle avoit réſolu de ne lui accorder jamais. A ſa première groſſeſſe, elle ſe déſeſpéra ; elle devient maigre, jaune & ſi changée, qu'on ne la reconnoiſſoit pas. Mais à la ſeconde groſſeſſe, elle ſe conſola, & porta dans les autres l'imprudence auſſi loin qu'elle pouvoit aller.

Ces deux amans, preſſés par leur conſcience, ſe ſéparèrent de bonne foi, pour faire leur Jubilé. Madame de Monteſpan vint à Paris, viſita les Égliſes, jeûna, pria & pleura ſes péchés. Le Roi, de ſon côté, fit tout ce qu'un bon Chrétien doit faire en pareille circonſtance. Le Jubilé fini, il fut queſtion de ſavoir ſi Madame de Monteſpan reviendroit à la Cour. Elle devoit y être par ſa naiſſance & par ſa charge, & il ne parut pas impoſſible d'y vivre chrétiennement. Mais pour éviter les inconvéniens de la ſurpriſe, ſi les deux amans venoient à ſe rencontrer ſans y être préparés, il fut conclu que le Roi ſe rendroit chez Madame de Monteſpan, & que les Dames les plus reſpectables de la Cour ſeroient préſentes à cette entrevue ; mais inſenſiblement ils s'écartèrent de la compagnie, ſe parlèrent à voix baſſe dans une embraſure, pleurèrent, & ſe dirent ce qu'on a coutume de dire en pareil cas ; ils firent enſuite une profonde révérence à ces vénérables matrones, & paſſèrent dans une autre chambre.

UN jour que le carroſſe de Madame de Monteſpan paſſa ſur le corps d'un pauvre homme, Meſdames *de Monteſpan*, *de Richelieu*, *de Maintenon*, & quelques autres qui étoient avec elle, en furent effrayées & ſaiſies, comme on l'eſt d'ordinaire en de pareilles occaſions ; la ſeule Madame de Monteſpan ne s'en émut pas, & elle reprocha même à ces Dames leur foibleſſe. « Si » c'étoit, leur diſoit elle, une véritable com- » paſſion, vous éprouveriez le même ſenti- » ment en apprenant que cette aventure eſt » arrivée loin de vous ».

LE Marquis de Monteſpan frémit à la nouvelle d'une intrigue dont il avoit toujours rejeté le ſoupçon. Il reprocha à ſa femme ſon ingratitude, ſes perfidies, tant d'amour pour elle, tant de riches partis ſacrifiés à cet amour. Madame de Monteſpan, forte de l'appui du Roi, répond aux reproches par des inſultes & des mépris, ſoutient que ſon commerce avec le Roi a toute l'innocence de l'amitié, & le menace de ſe délivrer de ſes importunités par ſon exil. Monteſpan indigné réplique que, dans ſa maiſon, il ne connoît de maître que lui-même, & lève la main ſur celle qui en réclame un autre. « Il m'aime, lui dit la » Marquiſe ; frappez, ſi vous l'oſez ». L'emportement du mari n'eſt point calmé par

cet aveu : il outrage ſa femme & de la main & de la voix. Madame de Monteſpan pouſſe de grands cris : on accourt, on la trouve noyée dans ſes pleurs. La Reine, Mademoiſelle, toute la Cour crient contre un époux ſi féroce. Le Roi irrité qu'on traite ſi mal une Dame, de laquelle il n'a eu encore que des eſpérances, ordonne à Monteſpan de la reſpecter déſormais, & lui défend de l'emmener en Province.

MADAME de Monteſpan retirée à la Communauté de Saint-Joſeph qu'elle avoit rétablie, fut long-temps à s'y accoutumer : elle promena ſon loiſir & ſes inquiétudes à Bourbon, à Fontevrault, aux Terres d'Aubin, & fut des années ſans pouvoir ſe rendre à elle-même. A la fin Dieu la toucha, ſon péché n'avoit jamais été accompagné de l'oubli de la Religion ; elle quittoit ſouvent le Roi pour aller prier Dieu dans un cabinet ; rien n'eût été capable de lui faire rompre un jeûne d'Egliſe ; elle fit tous les Carêmes, & même avec auſtérité ; elle étoit fort aumônière ; & dans le temps même de ſes plus grands déſordres, elle ne laiſſa jamais rien échapper qui approchât du doute & de l'impiété : mais elle étoit impérieuſe, altière, dominante, moqueuſe, & tout ce qu'eſt ordinairement une femme, quand elle joint la beauté à la toute-puiſſance. Réſolue de mettre enfin à profit la retraite forcée qui l'éloignoit de la Cour, elle chercha quel-

qu'un de ſage & d'éclairé, & ſe mit entre les mains du Père *de la Tour*, ce Général de l'Oratoire ſi connu par ſes talens pour la direction. Sa converſion ne ſe démentit point juſqu'à ſa mort. Il fallut d'abord renoncer à l'attachement ſecret qui lui étoit demeuré pour la Cour, & aux eſpérances, qui, toutes chimériques qu'elles étoient, la flattèrent juſqu'au tombeau. Le Père de la Tour obtint d'elle la plus rude pénitence qu'il pût lui impoſer; ce fut de demander pardon à ſon mari, & de ſe remettre entre ſes mains. Elle lui écrivit dans les termes les plus ſoumis, & lui offrit de retourner avec lui s'il daignoit la recevoir. M. de Monteſpan lui fit dire qu'il ne vouloit ni la recevoir, ni en entendre parler de ſa vie; à ſa mort elle en prit le deuil, comme une veuve ordinaire. Peu-à-peu elle en vint à donner tout ce qu'elle avoit aux pauvres; elle travailloit pour eux, & pluſieurs heures par jour, aux ouvrages les plus groſſiers, & y faiſoit travailler tout ce qui l'environnoit. Sa table, qu'elle avoit aimée à l'excès, devint plus que frugale; ſes jeûnes ſe multiplièrent; & à toutes les heures du jour, elle quittoit tout, pour aller prier dans ſon oratoire. Ses macérations étoient continuelles: ſes chemiſes & ſes draps étoient de toile jaune la plus dure & la plus groſſière, mais cachés ſous des draps & des chemiſes ordinaires. Elle portoit toujours des braſſelets, des jarretières & une ceinture armées de pointes de fer qui la bleſſoient quelque-

fois juſqu'au ſang. Elle avoit une telle frayeur de la mort, que pour ſe raſſurer, elle payoit pluſieurs femmes, dont l'emploi unique étoit de la veiller pendant la nuit. Elle couchoit, ſes rideaux ouverts, avec beaucoup de bougies dans ſa chambre; elle vouloit trouver ſes veilleuſes cauſant & jouant entr'elles, toutes les fois qn'elle ſe réveilloit. Malgré tout cela, elle ne put jamais dépouiller l'extérieur de Reine qu'elle avoit uſurpé dans le temps de ſa faveur, & qui l'avoit ſuivie dans ſa retraite. On y étoit ſi-bien accoutumé, qu'elle en conſerva l'habitude ſans faire murmurer perſonne. Il n'y avoit qu'un fauteuil dans ſon appartement, & ce fauteuil n'étoit que pour elle, pas même pour ſes enfans naturels. *Monſieur* & la grande *Mademoiſelle* l'avoient toujours aimée, & l'alloient voir aſſez ſouvent. A ceux-là on apportoit des fauteuils ainſi qu'à Madame la Princeſſe; mais dans ce cas-là même, jamais elle ne quittoit le ſien. *Madame* n'y alloit que rarement, & ne pouvoit approuver cette conduite. Mais toutes les Dames de la Cour ſe faiſoient un devoir de la viſiter, quoiqu'elle ne rendît jamais les viſites, pas même au palais d'Orléans & à l'hôtel de Condé. Elle fut belle juſqu'au dernier moment de ſa vie, ſans être malade & croyant toujours l'être. Cette inquiétude l'entretenoit dans le goût de voyager; & dans ſes voyages, elle menoit toujours ſept à huit perſonnes de compagnie dont elle étoit les délices, tant ſes grâces, qui

faiſoient paſſer ſes hauteurs, leur étoient bien adaptées. Il n'étoit pas poſſible d'avoir plus d'eſprit & de fine politeſſe. Des expreſſions ſingulières, une juſteſſe naturelle, un tour d'éloquence particulier à ſa famille lui faiſoient comme un langage à part, & donnoient à ſa converſation un intérêt qui faiſoit paſſer ſur tous les inconvéniens de ſon commerce. On la recherchoit par beſoin, même ſans en excepter les femmes.

La dévotion de Madame de Monteſpan étoit de marier les pauvres filles, & c'étoient ſouvent la faim & la ſoif qu'elle aſſocioit. Depuis ſa ſortie de la Cour, jamais elle ne s'abaiſſa à rien demander pour elle ni pour les autres. La dernière fois qu'elle alla à Bourbon, & ſans beſoin comme à l'ordinaire, elle paya deux ans d'avance de toutes les penſions qu'elle faiſoit à de pauvre Nobleſſe, &, quoiqu'en pleine ſanté, elle doubla auſſi ſes autres aumônes. Elle diſoit que ne devant point revenir de ce voyage, ces pauvres gens auroient avec ces avances le temps de chercher ailleurs des moyens de ſubſiſter. Elle avoit toujours la mort préſente, elle en parloit continuellement ; & avec toutes ſes frayeurs, ſes veilleuſes, & une préparation ſoutenue, elle n'avoit jamais de Médecin. Comment concilier cette conduite avec les idées éloignées de pouvoir ſuccéder à Madame de Maintenon, quand le Roi, par ſa mort, ſeroit libre de diſpoſer de lui ?

Madame de Monteſpan eſt un des phénomènes du ſiècle de Louis XIV.

ON avoit formé ſur la mort de Mademoiſelle de Fontanges de grands ſoupçons de poiſon, qu'on fit retomber ſur Madame de Monteſpan, quoique avec peu de juſtice. Cette Dame étoit vive, emportée, mais incapable de la diſſimulation que ſuppoſe une telle vengeance. On lui avoit entendu dire à Madame de Maintenon, qu'elle devoit redouter autant & plus que Mademoiſelle de Fontanges : *Montons enſemble en carroſſe, nous y cauſerons, & nous ne nous en aimerons pas mieux.* Avec tant de ſincérité, on n'eſt pas capable d'une noirceur réfléchie.

MADAME de Monteſpan alloit toutes les années aux bains de Bourbon : elle y cherchoit la ſanté, & y trouva la mort. S'étant faite ſaigner mal-à-propos, elle fut attaquée d'un tranſport au cerveau, qui joint à d'autres accidens, ôta toute eſpérance aux Médecins. Sur-le-champ on dépêche un courrier au Marquis *d'Antin*. Il arrive en poſte ; & ſans deſcendre de ſa chaiſe, ſans s'informer comment ſa mère ſe porte, il demande ſa caſſette. On lui dit que Madame de Monteſpan n'en confie la clef à perſonne, & la porte toujours ſur elle. Il monte dans ſon appartement, cherche la clef dans le ſein de ſa mère agoniſante, vide la caſſette, la

referme, & part ſans donner aucun ordre, ſans témoigner ni curioſité, ni ſurpriſe, ni regret, ni pitié. Quelques heures après, Madame de Monteſpan expira.

Louvois eut tellement la confiance du Roi, qu'il fut dans le ſecret de ſon mariage avec Madame *de Maintenon*, & aſſiſta à la célébration de ce mariage. On doit dire, à ſa louange, qu'il avoit eu le courage & l'adreſſe de tirer du Roi ſa parole qu'il ne le déclareroit en aucun temps de ſa vie; & de faire donner en ſa préſence la même parole à M. de Harlay, Archevêque de Paris. Pluſieurs années après, Louvois fut inſtruit des manéges de Madame de Maintenon pour ſe faire déclarer; il ſut que le Roi avoit eu la foibleſſe de le lui promettre, & que la choſe alloit éclater. Il mande à Verſailles l'Archevêque de Paris, & au ſortir de dîner, prend des papiers, & s'en va chez le Roi. Louis XIV, voyant Louvois à l'heure qu'il ne l'attendoit pas, lui demande ce qui l'amène. « Quelque choſe d'important », lui répond Louvois d'un air triſte. Le Roi fort ſurpris lui dit de commander à tout ce qui étoit là de valets intérieurs de ſortir. Ce Monarque diſſimuloit ſouvent; ſurpris d'être découvert, il s'entortilla d'abord de foibles détours; & preſſé par ſon Miniſtre, ſe mit à marcher pour gagner un cabinet où il y avoit du monde: mais Louvois qui pénétra ſon deſſein de lui échapper, ſe jette à ſes

genoux & l'arrête, tire de ſon côté une petite épée, en préſente la garde au Roi, & le prie de le tuer ſur-le-champ s'il veut perſiſter à déclarer ſon mariage, lui manquer de parole, & ſe couvrir de honte aux yeux de toute l'Europe. Le Roi trépigne, petille, & dit à Louvois de le laiſſer. Louvois le ſerre de plus-en-plus, dans la crainte qu'il ne lui échappe, lui repréſente le contraſte de ſa gloire actuelle, avec l'ignominie qui le fera mourir un jour de regret & de confuſion; en un mot, il fait tant qu'il tire une ſeconde fois parole du Roi qu'il ne déclarera jamais ce mariage. L'Archevêque de Paris arrive le ſoir même, & Louvois lui conte ce qu'il a fait. Le Prélat courtiſan n'en auroit pas été capable; mais comme il n'avoit qu'à confirmer le Roi dans la réſolution de tenir une parole qui venoit d'être réitérée à ce Miniſtre, il n'oſa lui refuſer une démarche ſi honorable. Il parla donc le lendemain au Roi, & il en tira aiſément le renouvellement de cette parole. Celle du Roi à Madame de Maintenon n'avoit point de délai. Elle s'attendoit à tout moment à être déclarée. Au bout de quelques jours, inquiète de ce que le Roi ne lui parloit de rien, elle ſe haſarda de lui en toucher quelque choſe. L'embarras où elle le mit, la troubla; elle voulut en ſavoir davantage, & le Roi finit par la prier de ne plus ſonger à être déclarée. Après le premier ſaiſiſſement que lui cauſa la perte d'une telle eſpérance, ſon premier ſoin fut de rechercher à qui elle

étoit redevable de ce mauvais office. Elle apprit tout ce qui s'étoit paſſé, & dès ce moment elle jura la perte de Louvois. Mais le temps n'y étoit pas propre : il falloit laiſſer vieillir l'affaire avec un Roi auſſi ſoupçonneux que Louis XIV, & ſe donner le loiſir des conjonctures, pour ruiner peu-à-peu un ennemi qui avoit toute la confiance de ſon Maître, & que la guerre rendoit alors ſi néceſſaire. Mais elle ne manqua aucune occaſion de préparer les voies, pour s'en délivrer. Les incendies du Palatinat lui furent pour cela d'un merveilleux uſage. Elle n'oublia pas d'en peindre au Roi toute la cruauté. Elle s'aida de la haine qui en retomboit ſur le Roi bien plus que ſur le Miniſtre, & des dangereux effets qu'elle pouvoit produire. Enfin elle vint à bout de l'aliéner contre Louvois. Celui-ci non-content des terribles exécutions du Palatinat, voulut encore brûler Trèves. La diſpute s'échauffa là-deſſus ſans que le Roi pût ou voulût être perſuadé. A quelques jours de-là, Louvois qui avoit le défaut de l'opiniâtreté, vint à ſon ordinaire travailler avec le Roi chez Madame de Maintenon. A la fin du travail, il lui dit qu'il avoit bien ſenti que le ſcrupule étoit la ſeule raiſon qui l'empêchoit de conſentir à l'incendie de Trèves, & que pour cette raiſon, il avoit tout pris ſur lui, & dépêché à l'inſu de Sa Majeſté un courrier avec ordre de brûler cette ville à ſon arrivée. Le Roi fut, à l'inſtant & contre ſon naturel, tranſporté d'une telle colère qu'il ſe jeta ſur

les peincettes de la cheminée, & alloit charger Louvois, ſi Madame de Maintenon ne ſe fût miſe entre eux deux, en s'écriant : » Ah ! Sire, qu'allez-vous faire » ? Louvois gagna la porte, & le Roi lui cria de dépêcher à l'inſtant un courrier avec un contre-ordre : « Qu'il arrive à temps, ajouta-t-il, » & ſachez que votre tête en répond ». Louvois s'étoit bien gardé de laiſſer partir le premier courrier. Il lui avoit donné ſes dépêches, & lui avoit ordonné de l'attendre tout botté ; il n'eut que la peine de les reprendre : mais le Roi crut toujours qu'un ſecond courrier étoit arrivé aſſez à temps pour empêcher l'exécution. Après une auſſi étrange aventure, Madame de Maintenon eut beau jeu contre le Miniſtre. Un autre événement acheva de perdre Louvois dans l'eſprit du Roi. Au ſiége de Mons, que Louis XIV fit en perſonne, Louvois s'aviſa de déplacer une garde de Cavalerie que le Roi avoit placée de telle manière ; & comme il ſe piquoit d'être mieux inſtruit que perſonne dans les moindres détails de la guerre, il ne pardonna jamais la préſomption de ſon Miniſtre. Au retour de Mons, l'éloignement du Roi ne fit qu'augmenter, & à tel point, que le Miniſtre commença à tout appréhender. La Maréchale *de Rochefort* qui étoit allée le voir à Meudon dans ces circonſtances avec Madame *de Blanzac* ſa fille, a ſouvent raconté, qu'étant à la promenade avec lui dans une petite calèche qu'il menoit, elles l'entendirent ſe parler à lui-même & ſe dire

à diverſes repriſes : *Le feroit-il ? le lui feroit-on faire ? Non... cependant... il n'oſeroit.* Pendant ce monologue, il alloit toujours, & la mère & la fille ſe taiſoient, quand tout-à-coup la Maréchale vit les chevaux ſur le dernier rebord d'une pièce d'eau, & n'eut que le temps de ſe jeter ſur les rênes en criant qu'il alloit les noyer. A ce cri, Louvois ſe réveilla comme d'un profond ſommeil, recula quelques pas, & convint qu'il rêvoit & ne penſoit pas à la voiture. Dans cette perplexité, il ſe mit à prendre des eaux à Trianon. Peu de jours après, on ſut qu'il s'étoit trouvé mal chez Madame de Maintenon, que le Roi l'avoit forcé de s'en aller, que le mal avoit augmenté ſubitement, qu'on s'étoit hâté de lui donner un lavement qu'il avoit rendu auſſitôt, & qu'il étoit mort en le rendant. On peut juger de la ſurpriſe de toute la Cour. Tout le monde obſerva la contenance du Roi : elle parut leſte & plus aiſée que de coutume ; on remarqua que ce jour-là même, il ſe promena long-temps ſous la baluſtrade de l'Orangerie, d'où il voyoit le logement de la Surintendance où Louvois venoit de mourir ; qu'il ne dit pas un mot de cette mort ſi ſoudaine ; qu'un Officier du Roi d'Angleterre étant venu de Saint-Germain lui faire un compliment ſur cette perte, il lui répondit d'un ton fort dégagé : *Faites mes remercimens au Roi & à la Reine d'Angleterre, & dites-leur de ma part que leurs affaires & les miennes n'en iront pas moins bien.* L'Officier fit une révérence,

& ſe retira l'étonnement peint ſur le viſage. Quand Louvois mourut, il étoit perdu au point qu'il devoit être arrêté le lendemain, & conduit à la Baſtille. Le fait de cette réſolution priſe & arrêtée par le Roi eſt certain. Louis XIV l'avoua à Chamillart, qui en convenoit avec ſes amis intimes.

LOUIS XIV avoit ordonné de grands travaux à Maintenon ; Louvois, en ſa qualité de Surintendant des Bâtimens, y employa une armée entière. La maladie ſe mit parmi les troupes, & emportoit des milliers de ſoldats. Ce ſpectacle ne fit nulle impreſſion ſur le Miniſtre : « Qu'ils meurent, » diſoit-il, en remuant la terre devant une » place ennemie, ou en la remuant dans » les plaines de Beauce, qu'importe ! c'eſt » toujours pour le ſervice du Roi ».

LA femme de Colbert lui parlant d'affaires juſqu'au dernier moment, il répondit : » On ne me laiſſera donc pas même le temps » de mourir » ! Le Roi lui écrivit une lettre, telle que le méritoient ſes longs ſervices. Le mourant la mit ſous ſon chevet ſans l'ouvrir, & dit qu'on étoit peu ſenſible à ces attentions, quand on étoit près de rendre compte au Roi des Rois : ſentiment qui prouve que les occupations du Miniſtère n'avoient pas éteint en lui les lumières de la foi. Le Curé de Saint-Euſtache étoit venu lui dire qu'il

avertiroit ſes Paroiſſiens de prier Dieu pour ſa ſanté : *Non pas cela*, dit Colbert ; *qu'ils prient Dieu de me faire miſéricorde.*

Ce fut le 6 ſeptembre 1683, que ce Contrôleur, ou plutôt ce maître abſolu des Finances, mourut âgé de ſoixante-trois ans. Il n'avoit été que huit jours malade d'une colique néphrétique. On lui trouva ſept pierres dans les reins, qui, à ce qu'on diſoit, ne ſurprirent pas tant que de ne lui en point trouver dans le cœur.

LOUVOIS penſoit qu'il falloit faire bonne guerre, ſi l'on vouloit éviter les repréſailles ; mais que le ſeul moyen de faire ceſſer les incendies & les cruautés, étoit d'enchérir ſur celui qui commençoit. Auſſi écrivoit-il au Maréchal de Boufflers : « Si l'ennemi » brûle un village de votre Gouvernement, » brûlez-en dix du ſien ».

UN Savant Suédois ayant donné au Public un Ouvrage qui fit du bruit en France, Colbert obtint pour lui une penſion de mille écus. Le Roi fit donner ordre en même-temps à ſon Ambaſſadeur d'avertir le Savant du bienfait que Sa Majeſté lui accordoit à la recommandation de Colbert. L'Ambaſſadeur le chercha d'abord à Stockholm ; on n'y connoiſſoit pas même ſon nom. Les

ordres du Roi étoient précis, & l'Ambaſſadeur continua ſes recherches ; il déterra enfin ce Savant dans une petite ville de Suède, où il étoit preſque ignoré de ſes concitoyens. Il étoit mal accommodé des biens de la fortune, & ne s'attendoit guère qu'elle accourût, pour le favoriſer, d'un climat auſſi éloigné que la France. On lui vint annoncer un Gentilhomme de la part de notre Ambaſſadeur, & celui-ci ne ſe fit connoître qu'en lui remettant la moitié de ſa penſion, échue pendant le temps qu'on s'étoit occupé à le chercher.

APRÈS la paix de Nimegue en 1678, les fraix de la dernière guerre avoient non-ſeulement épouſé le Tréſor-Royal, mais avoient encore tari la ſource des Finances de l'Etat. Cependant les Courtiſans de Louis XIV, qui connoiſſoient le goût de ce Prince pour l'éclat & la magnificence, lui perſuadèrent de donner une fête ſuperbe. Ils diſoient que cette dépenſe feroit croire aux étrangers que les reſſources de la France étoient inépuiſables, & ne feroit qu'ajouter à l'idée qu'on avoit déjà de la puiſſance du Monarque. Ils firent en même-temps une eſpèce de plan de cette fête. Sa Majeſté ſaiſit d'abord ce projet, & en déſira l'exécution. Mais comment parler à Colbert d'une fête auſſi diſpendieuſe, dans le temps qu'il ſe plaignoit plus que jamais de l'épuiſement des finances ? Les ennemis de ce Miniſtre

ſe flattoient déjà que, manquant des fonds néceſſaires, il ſe verroit obligé ou de faire crier le peuple, ou de mécontenter le Roi, en s'oppoſant au Carrouſel projetté; mais le Monarque fut bien étonné, lorſque Colbert, après lui avoir repréſenté que ſes finances étoient fort dérangées, lui dit que, puiſqu'il étoit queſtion de donner une fête, il falloit la rendre digne du plus grand Roi du monde, & ne rien oublier de ce qui pouvoit en augmenter la magnificence. Il prit en même-temps les plans que l'on avoit donnés à Sa Majeſté pour le Carrouſel, & quitta le Roi ſous prétexte de les examiner en particulier. Arrivé chez lui, Colbert, qui avoit déjà formé tous ſes arrangemens, fit venir les Fermiers-Généraux: il leur dit que l'intention du Roi étoit de compter avec eux de clerc à maître; & que pour les dédommager de la perte que ce dérangement leur cauſeroit, Sa Majeſté leur accordoit un million de gratification. On étoit fort attentif à la Cour ſur toutes les démarches de Colbert; & les plus pénétrants ne pouvoient en prévoir la fin. Le Roi n'étoit pas moins impatient que les autres, & il déſiroit de ſavoir au plutôt la réponſe de ſon Miniſtre: elle fut que la dépenſe du Carrouſel monteroit à dix-huit cents mille francs. Sa Majeſté ſe récria: & quel moyen en effet de trouver cette ſomme prodigieuſe dans un Royaume épuiſé par des guerres, & de la prodiguer à des amuſemens frivoles! Le Roi un peu chagrin dit qu'il n'y auroit

point de fête, ſon intention n'étant pas de ruiner ſon peuple pour divertir les Courtiſans. S'il y eût eu des témoins de cette converſation de Colbert avec ſon Maître, ils ſe ſeroient imaginés ſans doute que le Miniſtre, en faiſant monter ſi haut la dépenſe du Carrouſel, cherchoit à ſe tirer du mauvais pas où ſes ennemis l'avoient engagé : peut-être le Roi eut-il un inſtant cette idée ; mais Colbert la lui ôta bientôt, en inſiſtant ſur l'exécution de la fête. Il repréſenta à Sa Majeſté que l'ayant annoncée à toute ſa Cour, ſon honneur étoit engagé à la donner ; que dans cette occaſion il falloit enchérir ſur cette magnificence qui lui étoit naturelle ; que les Etrangers s'y attendoient, & que rien ne ſeroit plus capable de faire connoître la mauvaiſe ſituation des finances, que de laiſſer ſans exécution un projet répandu par toute l'Europe. Enfin Colbert promit au Roi de raſſembler les fonds néceſſaires, & il ſe retira. Auſſitôt ce Miniſtre fit mettre dans tous les papiers publics, que le Roi étoit dans l'intention de donner à ſa Cour un Carrouſel qui ſurpaſſeroit en magnificence tous ceux qu'on avoit vu juſque-là, & en même-temps il fit travailler aux préparatifs. Cette nouvelle circula dans toute l'Europe ; & la paix étant générale dans cette partie du monde, on vit accourir de tous côtés une multitude d'Etrangers à Paris. Pour faire honneur à leur Nation, ils affectoient le plus grand faſte ; & leur nombre augmentant chaque jour, il ſe fit dans la capitale & dans

dans les environs une conſommation prodigieuſe. Colbert avoit exprès indiqué la fête à quelques mois de-là ; les ouvriers arrivant en foule des provinces & des pays voiſins, étoient auſſitôt employés ; leur concours & le genre de leur travail étoient d'avance un aſſez beau ſpectacle. La Nobleſſe du Royaume qui d'ordinaire paroiſſoit le moins à la Cour, quitta cette fois ſes retraites, & crut devoir prodiguer en cette occaſion les fruits de ſon économie. A peine la foule innombrable des Marchands, des Ouvriers & des Artiſans de toute eſpèce purent-ils ſuffire aux différents beſoins des Concitoyens & des Etrangers, qui tous vouloient paroître avec éclat, ſuivant leur condition. Les préparatifs s'avançoient, & le jour indiqué pour la fête alloit arriver. Colbert fut alors trouver le Roi, & lui dit d'un air mécontent, que les ouvriers n'avoient pu achever leur ouvrage, & qu'il falloit abſolument reculer la fête de quinze jours. Le Roi montra d'abord quelque dépit, & demanda à Colbert comment on feroit pour ſatisfaire cette foule d'Etrangers qui attendoient avec impatience le jour où ils pourroient s'en retourner chez eux. Le Miniſtre propoſa de donner un Bal aux Tuileries; ce qui fut du goût du Roi ; mais il craignoit de multiplier la dépenſe, & il étoit déjà fort inquiet ſur celle du Carrouſel ; enfin croyant que ce que Colbert propoſoit par politique, étoit une néceſſité, il y conſentit par ce même principe qui fait vouloir tout ce qui flatte, & qui nous aveugle toujours

ſur les inconvéniens. Le Bal fut donné ; les Courtiſans & les Etrangers y parurent avec les habits ſuperbes qu'ils avoient fait faire pour le Carrouſel. Il en fallut ordonner de nouveaux ; & par ce moyen, Colbert augmenta la dépenſe, & donna un mouvement plus rapide à la circulation de l'argent : enfin le Carrouſel s'exécuta. Jamais on n'avoit vu de ſpectacle ni ſi brillant ni ſi bien ordonné. Les Etrangers ne pouvoient concevoir comment le Roi & ſa Cour avoient pu raſſembler tant de richeſſes. Tout le monde ſe récria ſur la beauté de la fête ; & comme ce qui paſſe une certaine valeur eſt toujours eſtimé au-delà de ſon prix, on faiſoit monter les dépenſes à des ſommes exorbitantes. Le Roi, après avoir loué hautement la beauté de la fête, reſſentit cette inquiétude qui ſuit ordinairement l'exécution des projets téméraires. Il étoit en peine du compte que Colbert alloit lui rendre des fraix du Carrouſel ; & lorſque ce Miniſtre ſe préſenta à Sa Majeſté, elle voulut prévenir les détails de ce compte, en demandant avec empreſſement le total. Quel fut ſon étonnement & ſa joie, lorſque Colbert lui montra que tous les fraix ſe bornoient à douze cents mille francs, & que le produit des Fermes avoit augmenté de plus de deux millions ; enſorte que tout payé, il en reſtoit un dans les coffres du Roi.

QUELQUE temps après que le Lord Cheld fut entré dans le conſeil privé, il vaqua une

place considérable, à la disposition du conseil, & pour laquelle le Roi & le Duc de T..... recommandèrent deux personnes différentes. Le Roi épousa les intérêts de son protégé avec quelque chaleur, & finit par dire qu'il vouloit être obéi. Cependant le personnage proposé par le Duc de T.... l'emporta. Il s'agissoit de faire signer la commission au Roi. Ce message étoit délicat : on en chargea le Lord Cheld. Il alla trouver Sa Majesté; &, au-lieu de la prier tout de suite de signer, il lui demanda si elle vouloit lui permettre de remplir le nom qui étoit en blanc, & celui qu'elle souhaiteroit qui y fût mis. Le Roi irrité répondit : « Peu » m'importe; mettez le diable si vous vou- » lez. — Volontiers, répondit le Lord; mais » Votre Majesté veut-elle que l'on suive le » style ordinaire, & que j'écrive : *Nommons* » *notre fidelle & bien-aimé conseiller le dia-* » *ble, &c.?* » Le Roi sourit; il oublia sa colère & signa la commission avec bonté.

TOUT le monde connoît la fin tragique du Major André, Aide-de-camp du Général Clinton. Aucune victime des lois cruelles de la guerre & des circonstances n'a peut-être excité plus de pitié. Les Américains qui le condamnèrent au dernier supplice, ne donnèrent pas moins de larmes à son sort que les Anglais pour le service desquels il avoit exposé sa vie. Il ne fallut pas moins que la nécessité d'un exemple imposant pour

porter ſes juges à n'écouter que la loi, & à fermer leur cœur à la pitié, qui, dans toute autre circonſtance, en auroit détourné la rigueur. Les papiers publics ont rendu compte de l'hiſtoire de cet Officier & de ſa fin déplorable. Miſſ Seward, connue par pluſieurs morceaux de poéſie eſtimés, & ſur-tout par une élégie ſur la mort du célèbre Capitaine Cook, a voulu jeter quelques fleurs ſur la tombe du Major André. Elle l'avoit connu en Angleterre; elle étoit ſur-tout liée particulièrement avec Miſſ Honora S..., qui avoit inſpiré au jeune Officier une paſſion très-tendre, qu'elle paroiſſoit partager. Elle a fait entrer dans ſon poëme pluſieurs détails intéreſſants dont elle avoit connoiſſance, & que ſa poéſie n'a fait qu'embellir.

Le Major André, lorſqu'il devint épris de Miſſ Honora, n'étoit point encore entré dans la carrière des armes. Il faiſoit le commerce; il ſe propoſoit de s'établir à Londres; & ce deſſein auroit eu ſon exécution, ſi la famille de ſa maîtreſſe n'y avoit mis obſtacle: ſoit que M. André n'eût qu'un commencement de fortune, ſoit qu'il déplût aux parens dont Honora dépendoit, on rejetta ſes propoſitions; on força même ſon amante à diſpoſer de ſa main en faveur d'un autre parti qu'on lui préſentoit: elle obéit; mais ſon cœur, profondément bleſſé, ne ſuivit pas le don de ſa main; elle languit pendant quelques mois entre les bras d'un époux qu'elle n'aimoit point, ne pouvant oublier le ſeul homme qui lui étoit cher, & mourut peu de

temps après. M. André, affligé de la double perte qu'il faiſoit, ne put reſter dans les lieux qui la lui rappeloient ſans ceſſe. Il abandonna ſon commerce ; & prenant le parti des armes, il alla porter en Amérique le ſouvenir tendre qui le déchiroit. Parmi les talens qui le diſtinguoient, on compte la peinture ; il avoit employé cet art, qui n'occupoit que ſon loiſir, à faire le portrait d'Honora ; on ſent comment un amant doit s'occuper d'une pareille tâche. Miſſ Sewar aſſure que la reſſemblance étoit parfaite ; ce portrait ne le quitta plus ; il l'emporta avec lui en Amérique, où il ſe diſtingua, & où le Général Clinton l'attacha à ſa perſonne. Son courage, & peut-être ſon mépris pour la vie depuis qu'Honora n'en jouiſſoit plus, le portèrent à accepter les commiſſions les plus délicates & les plus dangereuſes ; il eut le malheur de ſe charger de celle qui termina la négociation avec Arnold pour ſa défection : l'on ſait comment il fut arrêté ; dans ce moment terrible, où ſon eſprit devoit enviſager le ſort qui l'attendoit, & auquel la loi de la guerre expoſe irrémiſſiblement l'Officier qui ſe trouve dans le cas où il étoit, il s'occupoit encore du ſouvenir de ſa maîtreſſe. « J'ai été fait priſonnier par les Américains, » écrivoit-il à un de ſes amis ; ils m'ont dé» pouillé de tout ce que je poſſédois ; le por» trait ſeul d'*Honora* m'eſt reſté ; je l'ai ſouſ» trait à leurs recherches, en le cachant dans » ma bouche : c'eſt mon tréſor le plus pré» cieux ; & je ne puis me regarder comme

» malheureux lorſque je l'ai en ma poſſeſ-
» ſion ».

Cette anecdote intéreſſante ne pouvoit échapper à une ame ſenſible. Miſſ Seward l'a tranſportée dans ſon poëme, dont elle fait un des morceaux le plus brillants. On s'attend bien qu'en pleurant la mort de M. André, elle a dû dire quelque choſe de ceux qui l'ont ordonnée : elle la leur reproche de la manière la plus ſévère ; ſes vers ſont pleins de force, & paroiſſent dictés par le reſſentiment.

LA découverte de la circulation du ſang a donné lieu dans le ſiècle dernier à une opération fort ſingulière, qu'on a appellée *la Transfuſion*. Libavius en a donné l'idée. » Soit, dit-il, un homme ſain & vigoureux,
» ſoit un autre corps décharné, à qui il reſte
» à peine un ſouffle de vie, ayez deux tuyaux
» d'argent ; fendez l'artère de l'homme qui
» jouit d'une parfaite ſanté ; introduiſez un
» tuyau dans cette artère ; ouvrez de même
» une artère de l'homme malade, inſinuez
» l'autre tuyau dans ce vaiſſeau, & abou-
» chez ſi exactement les deux tubes, que
» le ſang de l'homme ſain s'introduiſe dans
» le corps malade ; *il y portera la ſource de*
» *la vie ; toute infirmité diſparoîtra* ».

Ce que Libavius propoſa, fut bientôt tenté. On fit paſſer le ſang d'un animal dans les veines d'un autre. Deux nations toujours rivales s'en diſputèrent la première épreuve.

On la regarda, dit le célèbre M. de Senac, comme une reſſource contre les maladies : on vit même clairement dans cette transfuſion, l'aſſurance de l'immortalité.

Les premières expériences furent faites en France, ſelon quelques Ecrivains : mais la première transfuſion avérée fut tentée par Hausheau en 1658. Lower, Anatomiſte Anglais, connu par un bon traité du cœur, perfectionna cette opération en 1665. Une année après, M. Denis, Médecin, *plus occupé des jeux de haſard, que des jeux de la machine animale*, voulut ſe diſtinguer en marchant ſur les traces de Lower. M. King & M. Coxe, Médecins Anglais, ſuivirent ces exemples. Le bruit que firent ces expériences, porta la même curioſité en Italie ; M. Caſſini, à Bologne ; M. Griſſoni, dans un autre endroit, furent témoins de quelques nouvelles épreuves.

M. Denis, plus hardi, oſa y ſoumettre un homme qu'il diſpoſa à recevoir dans ſes veines le ſang d'un animal. Lower & King imitèrent bientôt M. Denis. Les Italiens ne tardèrent pas à être auſſi téméraires ; en 1668, ils répétèrent la transfuſion dans pluſieurs hommes. Biva & Maufredi firent cette opération. Un Médecin nommé Sinibaldus, voulut bien s'en faire lui-même le ſujet. Enfin, juſque dans la Flandre, on trouva des *transfuſeurs*. Mais quels furent les ſuccès de cette opération dans les animaux & dans les hommes ? Les animaux, ſuivant ce qu'écrit M. de Senac, ne moururent pas

après la transfuſion tentée par Lower. Suivant l'expérience de M. King, une brebis qui avoit reçu dans ſes veines le ſang d'un veau, fut agile & vigoureuſe. M. Coxe fit paſſer le ſang d'un chien galeux dans les vaiſſeaux d'un chien ſain & plein de vigueur; il ne parut aucune altération dans ce chien: l'autre en perdant du ſang, fut guéri de la gale. L'appétit ne parut point émouſſé dans le chien auquel on donna un nouveau ſang. Il y en eut un qui recouvra l'uſage des organes de l'ouie: un autre parut rajeunir; un cheval de vingt-ſix ans reprit ſa vigueur dans le ſang d'un mouton.

Dans quelques hommes, les ſuccès ne furent pas malheureux: le ſang d'un agneau injecté par M. Denis dans les veines d'un léthargique, réveilla ce malade de cet engourdiſſement, qui étoit la ſuite d'une fièvre. Le même remède rendit la ſanté à une femme abandonnée des Médecins. Un homme dont l'eſprit étoit égaré par l'amour, reprit le bon ſens pendant deux mois, dans le ſang d'un animal; il retomba enſuite dans ſa folie; on y appliqua hardiment le même remède: la mort en fut la ſuite quelque temps après. Un Suédois nommé Bon, périt dans une fièvre ardente, après la même opération. La ſageſſe du Parlement réprima une témérité qui alloit devenir contagieuſe.

La paſſion de l'amour portée à un certain point a quelquefois cauſé d'étranges effets,

Rien n'eſt plus fameux dans l'antiquité que la maladie d'Antiochus Soter, qui étoit amoureux de Stratonice, ſa belle-mère.... On ſait l'aventure de ce jeune-homme, qui tranſporté d'une paſſion violente pour l'*aimable Gauſſin*, vint un jour expirer à ſes pieds d'aiſe, d'amour & de fureur. On a parlé d'un Soldat qui devint à Metz amoureux d'une Comédienne qui y jouoit alors. La paſſion de cet homme devint ſi forte qu'il en tomba malade. On le mit à l'hôpital. Il étoit mal, lorſqu'à la prière du Capitaine, la Comédienne ſe détermina à le venir voir. A ſa vue, le malade fut ſi tranſporté, que lui ayant ſaiſi une main, il y porta ſes lèvres avec tant d'émotion qu'il mourut ſur-le-champ.

MÉNAGE dit qu'un petit Bourgeois de Paris, nommé Blunet, avoit eu de ſa femme vingt-un fils en ſept couches; que ces enfans trigemeaux avoient non-ſeulement été baptiſés, mais qu'ils avoient vécu, les uns pluſieurs jours, les autres pluſieurs mois, & qu'il en étoit reſté douze des plus forts qui étoient tous grands & en bonne ſanté. Cet Auteur ajoute que comme on auroit pu douter lequel des deux, de ſa femme ou de lui, contribuoit le plus à cette eſpèce de prodige, il abuſa d'une Servante qu'il avoit, & qu'au bout de neuf mois la fille accoucha de trois enfans mâles, qui, malgré la foibleſſe & & le jeune âge de leur mère, ne laiſsèrent pas de vivre quinze jours ou trois ſemaines.

LE célèbre Freind, mort en 1728, premier Médecin de la Reine d'Angleterre, ayant aſſiſté au Parlement en 1722, comme membre du bourg de Lanceſton, il s'éleva avec force contre le Miniſtère. Cette conduite le fit accuſer de haute trahiſon, & renfermer au mois de mars, à la tour de Londres. Environ ſix mois après, le Miniſtre tomba malade, & envoya chercher Mead, qui, après s'être mis au fait de la maladie, dit au Miniſtre, qu'il répondoit de ſa guériſon, mais qu'il ne lui donneroit pas ſeulement un verre d'eau, que Freind ſon ami, ne fût ſorti de la tour. Le Miniſtre, quelques jours après, voyant la maladie augmentée, fit ſupplier le Roi d'accorder la liberté à M. Freind. L'ordre expédié, le malade crut que Mead alloit ordonner ce qui convenoit à ſon état : mais ce Médecin ne voulut rien ordonner, que ſon ami ne fût élargi. Après cet élargiſſement, Mead traita le Miniſtre, & lui procura, en peu de temps, une guériſon parfaite. Le ſoir même, il porta à Freind environ cinq mille guinées qu'il avoit reçues pour ſes honoraires, en traitant les malades de Freind pendant ſa priſon, & l'obligea de recevoir cette ſomme, quoiqu'il eût pu la retenir légitimement, étant le fruit de ſes peines.

ON trouve au Cap de Bonne-Eſpérance un fort grand nombre de ſinges, qui n'ont

pas de différence remarquable d'avec ceux des autres contrées de l'Afrique. Comme leur paſſion pour les fruits eſt extrême, ils font ſouvent la guerre aux vergers & aux jardins avec des précautions admirables pour leur ſureté. Tandis qu'une partie de leur troupe pille un jardin, les autres ſe rangent en ligne juſqu'au lieu de leur retraite dans les montagnes. A meſure que les premiers cueillent le fruit, ils l'apportent à celui qui fait la tête de la ligne, des mains duquel il paſſe au ſuivant, & de celui-ci aux autres de main en main juſqu'au dernier. Cette exécution ſe fait avec un profond ſilence: ſi ceux qui font la garde s'apperçoivent de quelque danger, ils pouſſent un cri qui ſert de ſignal à toute la troupe; alors ils ſe hâtent de prendre la fuite. Les jeunes monteut ſur les épaules des vieux, & leur retraite eſt un ſpectacle fort réjouiſſant.

DEUX Italiens, dont l'un ſe nommoit *Exili*, travaillèrent long-temps avec un Apothicaire Allemand, nommé *Glaſer*, à chercher ce qu'on appelle *la Pierre Philoſophale*. Les deux Italiens perdirent le peu qu'ils avoient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrètement des poiſons. La confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, fit connoître au Grand Pénitencier de Paris que quelques perſonnes étoient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au Gouvernement. Les deux Italiens

ſoupçonnés furent mis à la Baſtille en 1679 : l'un des deux y mourut. *Exili* y reſta ſans être convaincu ; & du fond de ſa priſon, il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets, qui coûtèrent la vie au Lieutenant Civil d'Aubrai & ſa famille, qui firent enfin ériger la Chambre des poiſons, qu'on appelle *la Chambre ardente*. L'amour fut la première ſource de ces horribles aventures. Le Marquis de Brinvilliers, gendre du Lieutenant d'Aubrai, logea chez lui Sainte-Croix : ſa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle & ſenſible ; ce qui devoit arriver arriva : ils s'aimèrent. Le Lieutenant Civil, père de la Marquiſe, fut aſſez ſévère & aſſez imprudent pour ſolliciter une lettre de cachet, & pour faire envoyer à la Baſtille le Capitaine, qu'il ne falloit envoyer qu'à ſon Régiment. Sainte-Croix fut mis malheureuſement dans la chambre où étoit *Exili*. Cet Italien lui apprit à ſe venger. On en ſait les ſuites qui font frémir. La Marquiſe n'attenta point à la vie de ſon mari, qui avoit eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même étoit la cauſe ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoiſonner ſon père, ſes deux frères & ſa ſœur. Au milieu de tant de crimes, elle avoit de la religion : elle alloit ſouvent à confeſſe ; & même lorſqu'on l'arrêta dans Liége, on lui trouva une confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit, non pas de preuve con-

tr'elle, mais de préſomption. Il eſt faux qu'elle eût eſſayé ſes poiſons dans les Hôpitaux, comme le diſoit le peuple, & comme il eſt écrit dans les *Cauſes célèbres*, ouvrage d'un Avocat ſans cauſe, & fait pour le peuple; mais il eſt vrai qu'elle eut, ainſi que Sainte-Croix, des liaiſons ſecrètes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1679, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670 qu'*Exili* avoit commencé à faire des poiſons, juſqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diſſimuler que Pennautier, le Receveur Général du Clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque temps après, d'avoir mis ces ſecrets en uſage, & qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les accuſations.

L'AN 1589, une flotte de quatre navires Anglais allant aux Indes Orientales, fut battue d'une tempête vers l'iſle de Madagaſcard. Trois de ces navires furent écartés de leurs routes, & peut-être enſevelis dans les flots. Le quatrième qu'on appeloit le *Marchand Indien*, emporté par les vents & par les courans, fut pouſſé vers un rivage hériſſé de rochers. Chacun chercha auſſitôt à ſe mettre dans la chaloupe qui fut bientôt pleine de monde. La fille du Capitaine du vaiſſeau, accompagnée de deux ſervantes & d'une eſclave Maure, n'y put deſcendre. Ces quatre filles & un homme reſ-

tèrent ſur le vaiſſeau dont on n'attendoit plus que le naufrage. La chaloupe trop chargée périt. Ces cinq perſonnes ſe ſaiſirent de quelques planches qui, lorſque le vaiſſeau fut fracaſſé, les ſoutinrent & leur aidèrent à gagner le rivage. C'étoit une iſle à vingt-huit degrés de latitude méridionale. Ils n'y virent point de bêtes ſauvages, mais beaucoup d'oiſeaux qui leur fourniſſoient des œufs en abondance, & des arbres qui leur donnoient aſſez de fruits. L'homme n'avoit que trente ans : il ſe conſidéra comme revenu à la loi naturelle, & devint le mari des quatre compagnes de ſon naufrage. Cette ſociété ne fut point ſtérile : les enfans qu'ils eurent ſe marièrent enſemble dès qu'ils furent nubiles, & il s'en forma une famille ſi nombreuſe, qu'en 1667, un navire Hollandais qui faiſoit route au-delà du cap de *Bonne-Eſpérance* vers l'orient, pouſſé par un vent impétueux vers cette iſle, fut bien ſurpris d'y trouver onze à douze mille perſonnes qui profeſſoient la Religion Chrétienne. Ils apprirent de ceux qui vivoient, l'hiſtoire de leurs ancêtres & le nom de l'iſle que l'on appelle *Pinés*. Rien n'empêche que l'*Amérique* n'ait été peuplée de même par quelques vaiſſeaux qui y auront été emportés par la tempête, & où il y aura eu des perſonnes des deux ſexes ; mais on ne ſait ni quand cela eſt arrivé, ni quels peuples y ont paſſé les premiers. Il y a quelque apparence que ce ſont les Phéniciens, les plus anciens navigateurs que l'on connoiſſe.

UN Picard étant à l'échelle, pour être pendu, on lui préſenta une femme de mauvaiſes mœurs, qu'on lui propoſa d'épouſer, s'il vouloit ſauver ſa vie, comme c'eſt la coutume en quelques endroits. Il la regarda quelque temps; & ayant remarqué qu'elle boîtoit : elle boîte, dit-il au bourreau; attache, attache.

UN Lieutenant de milice avoit été condamné, en Angleterre, à être mis à mort pour crime de faux. Ce malheureux eut l'inſolence d'envoyer, la veille qu'il devoit être exécuté, des billets à pluſieurs Officiers de la Milice de Midleſex, avec cette adreſſe : « Le Lieutenant Cambel fait bien » des complimens à M***, il l'invite à venir » prendre une taſſe de chocolat chez lui, » demain au matin, & lui faire l'honneur » de l'accompagner à pied juſqu'à Tiburn, » pour aſſiſter à la cérémonie de ſon exécu- » tion ».

UN mauvais payeur paſſa une obligation payable à ſa volonté. Aſſigné devant le Juge, il ſoutint que ſa volonté n'étoit pas encore venue : Hé bien, dit le Juge, qu'on le mette en priſon juſqu'à ce qu'elle vienne; elle arriva dans le moment.

DES Courtiſans de l'Empereur Auguſte lui préſentèrent un jeune Grec qui lui reſſembloit trait pour trait. On rapporte, à ce ſujet, que l'Empereur, après l'avoir long-temps examiné, lui demanda, en plaiſantant, ſi ſa mère étoit venue à Rome? *Non, Seigneur*, lui répondit le jeune Grec, qui ſentit où tendoit la queſtion, *mais mon père y eſt venu pluſieurs fois.*

UN Prince avoit choiſi un homme très-ignorant pour être bibliothécaire. C'eſt, diſoit une jolie femme, le ſérail qu'on a donné à garder à un eunuque.

DEPUIS la mort de Madame la Dauphine, Monſeigneur [1] avoit uſé de toute la liberté du veuvage. Il étoit éperdument amoureux de Madame *du Roure*, qui, diſoit-on, avoit autant de déſirs qu'elle voyoit d'hommes, & autant d'amans qu'elle avoit de déſirs. A un de ces ſoupers de Meudon, où d'abord l'étiquette gênante fut chaſſée par la liberté; enſuite la liberté honnête par la volupté; enfin, la volupté par la débauche effrénée, il prit au Prince de Turenne un éclat de rire extravagant. Monſeigneur lui en demanda le ſujet. «. C'eſt, dit M. de Turenne, après

[1] Petit-fils de Louis XIV.

» s'être défendu long-temps, c'eſt que je » trouve fort plaiſant que, de neuf que » nous ſommes ici, *du Roure* ſoit le ſeul » qui n'ait pas couché avec Madame ».

Ce ne fut qu'après la mort du Cardinal Mazarin que le Cardinal de Retz obtint la liberté de rentrer dans le Royaume, encore fallut-il qu'il donnât la démiſſion de ſon Archevêché. Cette grâce lui ayant été accordée, il vint ſe jeter aux pieds de Louis XIV : « Monſieur le Cardinal, lui dit le Roi en » le relevant, vous avez bien de cheveux » blancs ». *Sire*, lui répondit le Cardinal de Retz, *on blanchit aiſément lorſqu'on a le malheur d'être dans la diſgrace de V. M.*

Dans les dernières années de ſa vie, il parut ſi dégoûté du monde & de ſes vanités, qu'il voulut remettre au Pape ſon chapeau de Cardinal. Sa Sainteté le refuſa.

Au combat *d'Echlet*, où le Duc de Bourgogne avoit en tête le fameux *Malborough*, les deux armées ſe canonnèrent long-temps, ſans jamais s'approcher. La ſoif & la faim avoient obligé le Prince de deſcendre de cheval ; ſes Officiers ſe diſpoſoient à lui ſervir un repas. « Non, dit le Duc de Bour- » gogne, ce n'eſt pas ici ni le temps, ni » le lieu de tenir table ». Et ſe contentant d'un léger rafraîchiſſement, il reprit ſes armes. Au même inſtant un boulet de canon

renverſe la table qu'il quittoit, briſe ſon ſiége, emporte la tête d'un valet-de-chambre; & ce premier coup eſt ſuivi d'un ſecond qui tue un de ſes Gardes à ſes côtés.

LE Maréchal *de Turenne*, avouoit qu'il avoit ſouvent rencontré de vieux Soldats qui pénétroient ſes deſſeins les plus ſecrets, & qui lui traçoient un plan de campagne raiſonné, peu différent de celui qu'il ſe propoſoit de ſuivre. « Je me rappellerai toujours, » dit à ce ſujet M. le Duc de Bourgogne, » que ſur un rapport avantageux que me fit » M. de Vendôme, j'ordonnai qu'on gratifiât de dix louis un Sergent de Navarre. » Cet homme ne voulut en recevoir qu'un » ſeul, en diſant : *Je le conſerverai toute ma* » *vie, & me ſouviendrai que je le tiens de mon* » *Général.* Deux mois après, le même Soldat » fit de nouveau parler de lui. Je fis alors » faire des informations ſur ſa conduite, » qui avoit été conſtamment la même pendant trente-deux ans qu'il avoit ſervi. De » Sergent qu'il étoit, je le fis Capitaine. Il » eut encore la délicateſſe de demander à » remplir ce grade dans un autre Régiment; » parce que, diſoit-il, il auroit honte de ſe » voir l'égal de ceux qu'il avoit reſpectés » juſqu'alors comme ſes ſupérieurs. Mais » tous les Officiers de ſon Régiment voulurent qu'il reſtât parmi eux, & il y » reſta ».

SOUS le règne de Charles premier, (*Roi de la Grande-Bretagne*) la compagnie des Libraires qui avoit le privilége de la Bible, fit une étrange bévue dans une édition qu'elle en donna : la négation fut omiſe dans le ſixième commandement, enſorte qu'il parut des milliers d'exemplaires de la Sainte Bible, où on liſoit en termes formels : *Tu commettras l'adultère.* Guillaume Laud, Archevêque de Cantorbery, ne plaiſanta point de cette négligence ſcandaleuſe. Il fit condamner les éditeurs à une groſſe amende, par arrêt de la Chambre Étoilée [1] ; mais il ne paroît point qu'il ait fait ſupprimer l'édition. Vu le train du ſiècle, & le libertinage des deux ſexes, je crois que bien des gens ont encore des exemplaires de cette Bible, & qu'ils obſervent le commandement ſelon la mauvaiſe leçon.

DANS les premiers ſiècles de l'Egliſe, les adultères étoient excommuniés pour toujours. Ils avoient beau pleurer, gémir, donner les ſignes de converſion les moins

[1] La Chambre Etoilée étoit une Cour Souveraine, qui puniſſoit arbitrairement tous les délits ſur leſquels la loi commune d'Angleterre n'a rien ſtatué. Elle étoit compoſée de Juges dévoués au Roi par état ; & quand le Roi s'y trouvoit, il jugeoit ſeul. Ce Tribunal très-ancien, mais très-odieux à la nation, fut ſupprimé peu de temps après l'arrêt dont il eſt queſtion, & ſous le règne même de Charles premier.

équivoques ; ils vivoient, ils mouroient ſans pouvoir être admis aux aſſemblées des fidelles. Je pourrois ajouter que dans le Paganiſme, quelques légiſlateurs ont décerné contre eux la peine de mort. Je pourrois citer des lois auſſi rigoureuſes & plus récentes, qui ſont encore en vigueur dans quelques États proteſtans. Mais une diſſertation ſi grave ne conviendroit point à la plupart de mes lecteurs.... Je vais leur donner l'extrait d'un petit manuſcrit qui m'eſt tombé depuis peu entre les mains. Il veut avoir l'air authentique & ancien ; mais je ne lui paſſe point cette prétention ; & ſur certaines phraſes, ſur quelques autres indices, je juge que c'eſt l'ouvrage d'un littérateur aſſez moderne.

Les ſavans n'ignorent pas qu'il y avoit ſur le mont Etna un temple dédié à Vulcain ; qu'il étoit gardé par des chiens, & que ces animaux avoient l'odorat ſi fin, qu'ils ſentoient tout d'un coup ſi ceux qui entroient dans le temple étoient chaſtes ou impudiques. Ils flattoient les premiers, ils leur faiſoient fête comme aux bons amis de leur maître ; mais ils houſpilloient les profanes, & ne ceſſoient point d'aboyer après eux, qu'ils ne les euſſent chaſſés du temple. Voilà ce que l'hiſtoire nous apprend ; & voici ce qu'ajoute mon manuſcrit, qu'on peut regarder comme une eſpèce de commentaire ſur ce fait hiſtorique.

« Ces chiens furent donnés à Vulcain par » Diane, ſa ſœur, Déeſſe de la chaſſe & » de la chaſteté. Elle avoit dans ſa meute,

» quelques limiers en qui elle remarqua cet
» inſtinct de diſcernement. Elle eut de leur
» race ceux dont il s'agit, & l'on pretend
» qu'elle n'en fit préſent à ſon frère, que
» pour faire pièce à Vénus, ſa belle-ſœur.
» Ce qu'il y a de certain, c'eſt que depuis
» ce temps-là, Vénus ne rentra plus chez
» ſon mari ſans le trouver monté ſur le ton
» de ſes chiens, & réglant ſon procédé ſur
» le leur, c'eſt-à-dire, qu'elle fut ſouvent
» très-mal reçue. Ils gardoient donc le tem-
» ple de Vulcain; mais ils ſe montroient ſi
» hargneux, ils faiſoient ſi grande peur aux
» pélerins, que le pélerinage fut preſque
» abandonné. Les Dames de Sicile firent
» une députation ſolennelle au Grand-Prê-
» tre, pour lui ſignifier qu'il eût à donner
» des muſelières à ſes mâtins, ſans quoi
» elles ne porteroient plus au temple les
» offrandes qu'elles y préſentoient tous les
» ans. L'affaire étoit de conſéquence; elle
» fut miſe en négociation, & le Pontife con-
» vint avec les Dames, qu'à l'avenir les
» offrandes ſeroient préſentées par un chœur
» de petites filles âgées de 7 ans tout au
» plus. Il falloit voir comment les chiens
» venoient careſſer ces petites Demoiſelles,
» dont ils avoient voulu manger les mères ».

« On dit que le Prince de Syracuſe, mari
» d'une jolie femme, & jaloux par-deſſus
» le marché, fit tant d'inſtances aux Prêtres
» de Vulcain, qu'il obtint d'eux un petit
» chien de cette race merveilleuſe. La Prin-
» ceſſe prit d'abord en grippe ce nouvel

» hôte : elle le trouva ſi mauſſade, ſi incom-
» mode, qu'elle pria ſon mari de s'en dé-
» faire ; mais elle fut payée d'un vieux pro-
» verbe Sicilien qui nous eſt reſté : *Qui*
» *m'aime, aime mon chien* ; & là-deſſus,
» elle prit un parti fort ſage : ce fut de bien
» vivre avec le maître & le chien de la mai-
» ſon. Les autres Dames perdoient patience,
» & les prudes mêmes déclarèrent qu'elles
» n'iroient point à la Cour, tant qu'on y
» ſouffriroit ce roquet inſupportable. Quel-
» ques-unes pourtant furent aſſez intrépides
» pour défier la ſagacité de ſon odorat, &
» l'on dit qu'elles ne furent point mordues,
» mais que le petit chien gronda terrible-
» ment ».

« Pour revenir aux gardiens du temple,
» ils furent long-temps célèbres par cet
» inſtinct infaillible dont ils étoient doués ;
» mais ils firent une fin bien malheureuſe.
» Un Prêtre de Vulcain étoit allé faire une
» viſite de charité à une veuve qui demeu-
» roit au promontoire de Lilybée. Il revint
» le ſoir aſſez tard, & les chiens ne l'eu-
» rent pas plutôt ſenti qu'ils ſe jettèrent ſur
» lui avec une furie incroyable. Il étoit
» dévoré, ſi ſes confrères n'euſſent volé à
» ſon ſecours. Sur cela, les Prêtres déci-
» dèrent que ces animaux avoient perdu leur
» inſtinct, & ils les étranglèrent tous ſans
» miſéricorde ».

Je finis par un ſouhait digne d'un bon ci-toyen. Je voudrois, pour beaucoup, que nous euſſions dans notre iſle quelques liniers

de cette eſpèce ; ils rendroient bonne & prompte juſtice aux Dames Anglaiſes : je veux dire qu'ils leur rendroient l'honneur & le reſpect qui leur ſont dus. On verroit la différence qu'il y a entre des femmes élevées dans les principes de la vraie religion, dans les ſentimens de la pure vertu, entre nos Dames, en un mot, & les payennes du temps paſſé.

THE SPECT., *n°.* 579. ADDISSON.

LE Duc d'Oſſone, Vice-Roi de Naples, étoit allé ſur les galères du Roi d'Eſpagne le jour d'une grande fête, pour exercer le droit qu'il avoit de délivrer un forçat. Il en interrogea pluſieurs, qui tâchèrent tous de s'excuſer & de le convaincre de leur innocence. Un ſeul avoua naïvement ſes crimes, en diſant qu'il méritoit encore une plus grande punition. *Qu'on chaſſe*, dit le Duc, *ce méchant homme, de peur qu'il ne pervertiſſe ces honnêtes gens-là.* Il récompenſa ainſi la ſincérité de ce galérien.

UN éléphant maltraité par ſon *cornac*, (c'eſt ainſi qu'on appelle leur conducteur) s'en étoit vengé en le tuant. Sa femme, témoin de ce ſpectacle, prit ſes deux enfans & les jeta aux pieds de l'animal, encore tout furieux, en lui diſant : *Puiſque tu as tué mon mari, ôte-moi auſſi la vie, ainſi qu'à mes enfans.* L'éléphant s'arrêta tout

court, s'adoucit; &, comme s'il eût été touché de regret, prit avec ſa trompe le plus grand de ſes deux enfans, le mit ſur ſon cou, l'adopta pour ſon cornac, & n'en voulut point ſouffrir d'autre.

UN ſoldat de Pondicheri, qui avoit coutume de porter à un de ces animaux une certaine meſure *d'arac* chaque fois qu'il touchoit ſon prêt, ayant un jour bu plus que de raiſon, & ſe voyant pourſuivi par la garde, qui vouloit le conduire en priſon, ſe réfugia ſous l'éléphant, & s'y endormit. Ce fut en vain que la garde tenta de l'arracher de cet aſyle, l'éléphant le défendit avec ſa trompe. Le lendemain le ſoldat, revenu de ſon ivreſſe, frémit à ſon réveil, de ſe voir couché ſous un animal d'une groſſeur ſi énorme. L'éléphant, qui ſans doute, pourſuit l'hiſtorien, s'apperçut de ſon effroi, le careſſa avec ſa trompe pour le raſſurer, & lui fit entendre qu'il pouvoit s'en aller.

ON ſait que, de temps immémorial les Indiens ſe ſont ſervis d'éléphans à la guerre; mais aujourd'hui, que l'uſage des armes à feu s'eſt introduit, ces animaux ſont plutôt armés pour la repréſentation que pour l'effet. On tireroit peut-être un plus grand ſecours des chiens, du-moins pour la garde des places. Il eſt dit, dans les *Réflexions militaires de Santa-Cruz*, qu'en 1702, Philippe V fit

fit donner à Porto-Hercole, au mont Philippe & au fort de l'Etoile, du pain de munition à quelques chiens qui rodoient autour de ces poſtes ; ils ſervoient autant que les ſentinelles & les meilleures patrouilles. Au plus petit bruit des partis Autrichiens qui ſortoient d'Orbitello, ou du fort de Saint-Etienne, ces chiens aboyoient avec tant de force, que la garniſon étoit très-bien avertie. Si des détachemens alloient en parti, ces chiens les précédoient, & découvroient toutes les embuſcades des ennemis, ou indiquoient le chemin qu'ils ſuivoient après avoir été battus.

M. DE *la Faluère*, premier Préſident du Parlement de Bretagne, n'étant encore que Conſeiller, avoit été nommé Rapporteur d'une affaire. Il en laiſſa l'examen à des perſonnes qu'il croyoit d'auſſi bonne foi que lui ; ſur l'extrait qui lui en fut remis, il rapporta le procès. Quelques mois après le jugement, il reconnoît que ſa trop grande confiance & ſa précipitation ont dépouillé une famille honnête & pauvre des ſeuls biens qui lui reſtoient ; il ne ſe diſſimule point ſa faute. Mais ne pouvant faire rétracter l'arrêt, qui avoit été ſignifié & exécuté, il ſe donne les plus grands mouvemens pour retrouver les malheureuſes victimes de ſa négligence. Il les retrouve enfin ; il ne craint point de leur avouer ce dont il ſe ſent coupable, & les force d'accepter, de ſes pro-

pres deniers, la ſomme qu'il leur avoit fait perdre involontairement. Quoique ce ne ſoit ici qu'un ſimple acte de juſtice, nous ne devons pas lui refuſer notre admiration, parce que les exemples en ſont bien rares. *la Chauſſée* a fait uſage de ce fait, dans ſa comédie de *la Gouvernante*.

UN Philoſophe voyant un Athénien qui, dans un mouvement de colère, maltraitoit ſon eſclave : « Voilà, dit-il, un eſclave qui » en frappe un autre ». Parole ſenſée, qui nous fait comprendre le prix d'une ame qui ſait ſe poſſéder.

UNE femme vint un jour à l'audience du Chancelier de Sillery, & s'oublia aſſez pour lui reprocher, en des termes outrageants, la perte d'un procès qui l'intéreſſoit. Le Chancelier ſe contenta, pour toute vengeance, de demander, ſans s'émouvoir, à l'homme qui l'accompagnoit, ſi elle étoit ſa femme ? Et comme ce mari lui eut répondu qu'oui : « En vérité, lui répartit le Chan- » celier, je vous plains bien ; ramenez- » là chez vous ».

UNE pimbêche d'importance qui avoit un procès, étoit venue ſolliciter, en ſa faveur, un premier Préſident de Cour Souveraine. Comme ce Magiſtrat ne lui avoit pas fait

l'accueil qu'elle croyoit lui être dû, elle dit, en paſſant dans l'antichambre, mais aſſez haut pour être entendue du Préſident : *peſte ſoit de vieux ſinge !* le lendemain néanmoins l'affaire fut appelée, & cette Dame gagna ſon procès. Elle courut auſſitôt remercier le Préſident, qui, pour toute vengeance, ſe contenta de lui dire : « Sachez, Madame, » une autre fois, qu'un vieux ſinge eſt tou- » jours diſpoſé à faire plaiſir aux guenons ». Ce mot a été attribué à M. de Harlay.

UN Conſeiller borgne, voulant décider ſeul une conteſtation épineuſe, un plaiſant lui dit : Croyez-moi, empruntez les lumières d'un de vos confrères, deux yeux valent mieux qu'un.

Anecdote concernant feu Edouard Montague.

LE Duc Amilton, arrivé à Vienne en Autriche, apprit que Montague y réſidoit, & eut la curioſité de voir cet homme extraordinaire. M. Montague vint au-devant de lui juſqu'au haut de l'eſcalier, & nous conduiſit à travers quelques appartemens meublés à la Vénitienne juſqu'à la chambre intérieure, qui l'étoit d'un tout autre goût. Il n'y avoit point de chaiſes, & notre hôte nous engagea à nous aſſeoir ſur un ſopha, tandis qu'il ſe mit par terre ſur des couſſins, les jambes croiſées, à la manière des Turcs. Un jeune eſclave noir étoit aſſis à côté de lui, & un

vénérable vieillard avec une longue barbe nous ſervit du café. On apporta enſuite des parfums d'Arabie, qu'on jetta ſur des charbons ardents dans une caſſolette d'argent. M. Montague approcha de cette fumée, en reſpira, & aſpira les vapeurs avec beaucoup de ſenſibilité, tâcha d'en ramaſſer avec les mains, de les étendre, & en frotta ſoigneuſement ſa barbe, qui deſcendoit en boucles juſqu'à ſa ceinture. Nous eûmes une longue converſation avec lui. Sa contenance imprimoit du reſpect. C'eſt un homme pénétrant, dans les diſcours & les manières duquel la vivacité Françaiſe eſt tempérée par la gravité Turque. Nous le trouvâmes néanmoins fort prévenu en faveur des uſages & du caractère des Orientaux. Il les croit préférables à ceux des Européens & de toutes les nations du monde.

Il repréſente les Turcs en général comme des hommes de beaucoup de bon ſens, & d'une rare intégrité, comme le peuple le plus hoſpitalier, le plus généreux & le plus heureux. Il ſe propoſe de retourner en Egypte le plutôt qu'il le pourra. Il peint ce pays comme un vrai Paradis, & penſe que s'il n'en avoit pas été ordonné autrement pour de ſages raiſons qu'il ne nous appartient pas de vouloir pénétrer, les enfans d'Iſraël auroient certainement préféré de reſter en Egypte, & d'en chaſſer les anciens habitans, à conquérir la terre de Canaan.

Quoique M. Montague ne ſorte preſque

jamais, il rendit au Duc d'Hamilton ſa viſite; & comme nous n'avions point de couſſins, il s'aſſit ſur un ſopha, les jambes croiſées. L'habitude lui a rendu cette poſture la plus agréable; il prétend même que c'eſt la plus naturelle & la plus décente. Il paroît avoir la même prévention pour toutes les coutumes qui prévalent chez les Turcs. Je ne pus m'empêcher de parler d'une de ces coutumes qui, à mon avis, doit être regardée au-moins par la moitié du genre humain, comme également déſavouée par la nature, l'ordre ſocial & la raiſon; je veux dire celle qui permet aux hommes d'avoir autant de femmes qu'ils peuvent en entretenir, & de les renfermer dans leurs harems comme des animaux domeſtiques. « Il n'eſt pas douteux, répondit M. Montague, que les femmes n'aient en horreur la polygamie & le concubinage. On eſt fondé à croire que cette averſion, jointe à la grande influence qu'elles ont dans tous les pays chrétiens, s'oppoſe puiſſamment aux progrès du Mahométiſme en Europe : d'un autre côté, les Turcs n'ont pas moins d'éloignement pour le Chriſtianiſme. La confeſſion auriculaire eſt inſupportable à leurs yeux. Il n'y a pas un d'entr'eux qui ait un peu de délicateſſe qui ſouffrit jamais que ſa femme ſur-tout s'il n'en avoit qu'une, eût avec aucun homme une conférence particulière, quelqu'en pût être le prétexte ».

Je lui obſervai que la confeſſion auriculaire ne pouvoit pas éloigner les Turcs de la Religion Proteſtante. » Vous avez raiſon,

répliqua-t-il ; mais vous avez d'autres dogmes qui leur rendent votre Religion odieuſe. Vous proſcrivez la polygamie, le concubinage, & cette défenſe eſt aux yeux des Turcs, & ſuivant l'*Alcoran*, un joug intolérable. D'ailleurs, votre Religion donne du Ciel une idée qui n'eſt nullement de leur goût ; s'ils croyoient ce que vous en dites, il le regarderoient comme le ſéjour le plus ennuyeux & le plus triſte. Sur mille Turcs, pas un ſeul ne voudroit aller au Paradis des Chrétiens, s'il pouvoit choiſir. Enfin, la Religion Chrétienne conſidère les femmes comme de niveau avec les hommes, comme des créatures deſtinées, auſſi bien que les hommes, à toutes les jouiſſances, tant ici-bas que dans l'avenir. Lorſqu'on le dit aux Muſulmans, ils ne ſont pas ſurpris d'apprendre que les femmes ſont en général de meilleures Chrétiennes que les hommes, mais ils ſont extrémement étonnés qu'une pareille opinion, qu'ils conſidèrent comme tout-à-fait oppoſée au bon ſens, puiſſe ſubſiſter parmi la partie raiſonnable de l'eſpèce humaine (comme ſi dans l'ordre de la création les femelles de tous les genres, de toutes les eſpèces n'étoient pas de même nature que les mâles, aux différences ſexuelles près.) Il eſt impoſſible d'ôter de la tête d'un Muſulman l'idée que les femmes ſont des créatures d'un ordre inférieur, uniquement créées pour conſoler & amuſer les hommes pendant leur ſéjour en ce bas monde, & qu'elles ne ſont nullement dignes

d'accompagner les vrais croyans en Paradis, où des femmes d'une nature bien ſupérieure à celle des beautés terreſtres attendent impatiemment les pieux Muſulmans, pour leur prodiguer leurs embraſſemens, & les inonder de délices ». Après avoir lu ces entretiens, on demandera peut-être ſi M. Montague, en voyageant en Turquie, n'a pas perdu un peu de cette raiſon profonde, de cette ſagacité philoſophique qu'on prétend être le caractère diſtinctif des hommes célèbres de la nation. On a vu auſſi à Paris un peintre diſtingué par ſon talent, nommé Lietard, qui avoit fait un long ſéjour parmi les Turcs, & qui avoit pris leur habillement ſi fort en affection, qu'il ne le quitta pas dans cette capitale. Vingt ans après on l'a revu à Genève, ſa patrie, toujours dans le coſtume oriental, excepté qu'il n'avoit pas de harem; mais il l'avoit ſagement remplacé par un cabinet rempli de tableaux & de raretés naturelles, où il paſſoit ſa vieilleſſe en faiſant moins de jaloufes & de mécontentes.

DANS une occaſion, où le Duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, s'étoit livré à ſon humeur, tous ſes Officiers & ſes domeſtiques eurent ordre de lui demander, en l'abordant, s'il n'étoit pas malade? Il ſe perſuada qu'il l'étoit. Le Médecin *Fagon* fut appelé, lui tâta le pouls, fit ſemblant de réfléchir ſur la nature & les cauſes de ſa

maladie, & finit par lui dire : « Avouez-
» moi la vérité, Monſeigneur, ne vous
» ſeriez-vous pas livré à quelque emporte-
» ment ? Vous l'avez deviné, s'écria le Duc
» de Bourgogne ; eſt-ce donc que cela peut
» rendre malade » ? Le Docteur alors fit une longue énumération des tragiques effets de la colère, qui alloient quelquefois juſqu'à la mort ſubite. Il lui preſcrivit un régime pour quelques jours, & il lui conſeilla, pour préſervatif, dans les occaſions où il reſſentiroit les premières émotions de la colère, de reſter tranquille, ſans parler, ſans geſticuler, & de détourner ſa penſée de l'objet qui l'auroit ému. L'avis fit impreſſion ſur le jeune Prince, qui avoit d'ailleurs un déſir ſincère de ſe corriger de ſes défauts.

On lui avoit ſouvent dit, qu'il falloit qu'un Prince s'accoutumât à ſouffrir avec conſtance & ſans ſe plaindre : que pleurer ſur-tout étoit une marque de foibleſſe qui ne convenoit qu'à l'enfance : il forma la réſolution de ne plus pleurer. Un jour qu'on lui liſoit une oraiſon funèbre de la Dauphine ſa mère, il ſe laiſſa tomber ſous ſa table : on crut qu'il badinoit, on le releva : la violence qu'il s'étoit faite pour étouffer ſa douleur, le ſuffoquoit : il verſa un torrent de larmes quand on lui dit que celles qu'il s'efforçoit de contenir, loin d'avoir rien d'humiliant, faiſoient l'éloge de ſon bon cœur.

MIRAME, tragédie du Cardinal de Richelieu, parut ſous le nom de Deſmarets,

mais le Cardinal-Miniſtre-Poëte fit des dépenſes trop conſidérables pour ne pas déceler qu'il en étoit l'auteur. Elle fut repréſentée dans une ſalle de ſpectacle du Palais Royal, qu'on conſtruiſit à cet effet, & ſur l'emplacement de laquelle on a bâti depuis l'Opéra. La repréſentation de cette tragédie lui coûta 900,000 francs; elle n'eut aucun ſuccès; Richelieu fut auſſi bleſſé de ſa chûte que ſi une armée Eſpagnole eût été aux portes de Paris; il ſe retira à Ruel, où il fit venir Deſmarets. *Eh bien*, s'écria-t-il auſſitôt qu'il l'apperçut, *les Français n'auront donc jamais de goût! Ils viennent de ſiffler Mirame.* Un Courtiſan qui étoit préſent, ſauva à Deſmarets l'embarras d'une réponſe. Il repréſenta que cette chûte ne pouvoit faire tort à l'ouvrage, qui étoit un chef-d'œuvre; qu'il ne falloit l'imputer qu'aux acteurs, qui étoient ivres & qui ne ſavoient pas leurs rôles. Richelieu crut ſans peine ce qu'il déſiroit; & l'on ne s'occupa plus que des moyens de ramener Paris au bon goût en faiſant applaudir *Mirame.* La ſeconde repréſentation répondit à l'attente du Cardinal. On avoit eu ſoin de répandre dans la ſalle un certain nombre d'hommes apoſtés pour trouver bon tout ce qui ſortoit de la plume d'un premier Miniſtre. La pièce en effet alla aux nues. Fontenelle dit dans la vie de Corneille, que *tantôt il ſe levoit & ſe tiroit à moitié du corps hors de ſa loge pour ſe montrer à l'aſſemblée, & que tantôt il impoſoit ſilence pour faire entendre des endroits encore plus beaux.* Cette ivreſſe ne fut point

calmée, quand on baiſſa la toile, & le Cardinal reçut les complimens des gens de lettres qu'il protégeoit comme s'il fût entré triomphant dans la Rochelle. *Mirame*, quelques années après, fut imprimée *in-folio*, ornée de gravures & avec toute la pompe typographique de ce temps-là; Richelieu voulut qu'on lui donnât pour titre : *l'Ouverture du Palais Cardinal*; & c'eſt ſous ce nom qu'elle eſt parvenue aux Bibliomanes.

Il eſt ordinaire de voir dans les priſons d'Angleterre des malheureux qui pouſſent le mépris de la vie juſqu'à la férocité. Les Criminels ont le droit de vendre leur cadavre à un Chirurgien, & ils ſe ſervent de l'argent pour s'enivrer & faire la débauche. Un d'entr'eux, convaincu d'un crime atroce, fit venir un Chirurgien, & après bien des débats il obtint deux guinées de ſa perſonne. Quand il les eut reçues, il partit d'un éclat de rire. Le Chirurgien, ſurpris, en demanda la raiſon. » C'eſt, dit le Criminel en ſe tenant » les côtés, que tu m'as acheté comme un » homme qui doit être pendu; mais tu ſeras » bien attrappé, car je dois être brûlé ».

Un Pape qui portoit une vigne dans ſes armes, avoit obligation de ſa fortune à un Prince avec lequel il agiſſoit fort mal. Cela donna lieu à une Paſquinade qui fut affichée dans Rome à l'endroit ordinaire : *Plantavi*

vineam & fecit labruſcas : J'ai planté la vigne ; elle n'a produit qu'un raiſin ſauvage. Le Pape piqué au vif, promit une récompenſe conſidérable à celui qui découvriroit l'Auteur de cette ſatyre. Le lendemain on trouva affiché au même endroit : *Iſaïe, chap.* 40.

LES Cantons Suiſſes alarmés des troubles que cauſoit l'héréſie d'Œcolampade, & s'appercevant que la liberté avec laquelle chacun parloit de la Religion, avoit ouvert la porte à l'héréſie, firent un Edit par lequel ils ordonnèrent que dorénavant on ne parleroit plus de Dieu, ni en bien ni en mal.

UN homme vêtu d'un uniforme bleu, galonné en argent, ſe préſenta vers les huit heures du ſoir à un hôtel garni, & ſe fit donner une chambre ; il demande enſuite un homme de confiance pour aller chercher ſes malles au bureau de la diligence ; on lui repréſenta qu'il étoit trop tard, que le bureau ſeroit fermé, & il remit la commiſſion au lendemain. Mais comme il trouva qu'il auroit le temps, avant ſouper, d'aller faire un tour dans Paris, il voulut avoir un carroſſe de remiſe, & ſe fit conduire dans une de ces maiſons conſacrées aux plaiſirs des libertins. Il en ſortit peu après avec une femme élégamment miſe, qu'il mena chez un horloger, ſous le prétexte de lui faire préſent d'une double boîte pour ſa montre.

La jolie Nymphe, accoutumée à être complaiſante, laiſſa ſa montre pour qu'on y ajuſtât cette double boîte, & ſe rendit avec l'inconnu à l'hôtel où il devoit loger. Il commande un ſouper délicat; & tandis qu'on l'apprête, il veut donner à ſa facile compagne de nouvelles preuves de ſa généroſité; il fait venir un bijoutier du voiſinage, afin de changer les bracelets & les boucles de la Dame, pour des bijoux plus précieux, & il ôte lui-même les ornemens qu'il va remplacer. Le choix étant décidé, il ouvre la fenêtre, & crie qu'on lui apporte de l'argent blanc pour deux doubles louis; on tarde à venir; il a l'air de s'impatienter, il deſcend en paroiſſant de mauvaiſe humeur, quoique le bijoutier veuille lui épargner cette peine. Le marchand & la beauté peu cruelle attendirent ſon retour pendant une demi-heure; commençant à s'impatienter, ils deſcendirent eux-mêmes: l'homme à l'uniforme bleu n'étoit qu'un effronté filou, qui avoit pris la fuite, après avoir enlevé adroitement l'argenterie qui étoit ſur la table où l'on devoit lui ſervir le ſouper. En chemin faiſant, il paſſa chez l'horloger pour reprendre la montre qu'il y avoit fait laiſſer. Ainſi, la courtiſanne en fut pour ſa montre, ſes boucles & ſes bracelets d'or; le bijoutier, pour pluſieurs paires de boucles; le traiteur, pour ſon ſouper & ſon argenterie, & le propriétaire du carroſſe de remiſe, pour le loyer de ſa voiture.

On ne ſauroit être trop en garde contre

les différentes ruſes qu'emploient les filoux & les voleurs. Paſſant en carroſſe dans une rue peu fréquentée, un Seigneur d'un certain âge aperçut une jeune perſonne d'environ dix-ſept ans, fort bien miſe, & qui donnoit les marques du plus violent déſeſpoir. Touché de ſa douleur, il fit arrêter la voiture, & pria cette jeune perſonne de lui apprendre la cauſe du chagrin qu'elle faiſoit éclater. Mais elle s'eſſuya les yeux, & s'efforça de paroître plus tranquille. Cédant enfin aux vives inſtances de l'eſtimable Seigneur, elle lui conta, en répandant un torrent de larmes, que ſon père marié en ſecondes noces, l'avoit recommandée en mourant à ſa belle-mère, mais que cette marâtre l'accabloit des plus mauvais traitemens, au point qu'elle l'avoit forcée de quitter la maiſon paternelle, & qu'elle ne ſavoit que devenir. Le vieux Seigneur attendri, pria la jeune perſonne de monter dans ſon carroſſe, & dit qu'il alloit tâcher de faire ſa paix avec cette femme injuſte : la belle inconnue ſe fit beaucoup preſſer, & conſentit enfin à ſe placer dans la voiture, & à dire la demeure de ſa belle-mère. On arriva devant une maiſon aſſez apparente, & le vieux Seigneur fit demander un moment d'entretien à la Dame. Elle le reçut dans une ſalle très-bien meublée; & il fut ſurpris de voir une femme qui avoit une phyſionomie auſſi diſtinguée qu'intéreſſante. Il lui raconta la rencontre qu'il avoit faite de ſa fille; lui repréſenta les conéſquences de ne

point la traiter avec douceur, & parvint à l'engager à mieux vivre avec elle. La Dame le pria à dîner, afin de mieux cimenter la paix. Il fit dire à ſon cocher de ſe retirer, & de venir le prendre ſur le ſoir; la Dame le laiſſa ſeul un inſtant, pour aller donner quelques ordres. Comme il ſe promenoit de long en large dans la ſalle, il ſentit un vide derrière la tapiſſerie; il la leva, & apperçut dans un enfoncement un cadavre ſanglant, couché ſur de la paille. A cette vue, il connut le danger qui le menaçoit, & ſe hâta de ſortir de ce coupe-gorge. En traverſant rapidement la cour, il vit arriver deux hommes de fort mauvaiſe mine, qui lui crièrent qu'on alloit ſervir; mais il leur répondit, tout en courant, qu'il venoit de ſe ſouvenir d'une affaire importante, qui l'obligeoit de ſe rendre promptement chez lui.

LES filoux de Londres ſont encore plus ruſés que les nôtres; témoin l'anecdote que l'on va lire, racontée par un Français, qui y joua un rôle malgré lui. « Je ſortois du » ſpectacle, la preſſe étoit grande à la porte, » & je ſentis quelque choſe entre mes jam- » bes qui m'auroit fait tomber, ſi je n'euſſe » été ſoutenu par la foule; j'y portai la » main, & je reconnus que c'étoit un gros » chien. L'on m'avoit prévenu qu'on couroit » riſque d'être volé en ſortant du théatre; » je m'étois précautionné contre cet acci- » dent, en tenant la main ſur mon gouſſet.

» Tout d'un coup je ſens une main velue qui » ſaiſit la mienne, & qu'on m'enlève ma » montre. J'eus la préſence d'eſprit de rete- » nir cette main, en criant au voleur; la » foule s'écarte, & j'apperçois que ce chien » qui étoit entre mes jambes, étoit celui qui » m'avoit volé : je croyois le tenir, mais je » me ſentis ſerré par derrière avec tant de » violence, que je fus contraint de lâcher » mon voleur : ceux qui m'environnoient, » &.qui s'étoient rangés au bruit que j'avois » fait, livrèrent paſſage au prétendu chien, » & ſe reſſerrèrent avec tant de prompti- » tude, que je me trouvai ſans montre, & » auſſi preſſé qu'auparavant. Je ne puis mal- » gré ma perte, m'empêcher de rire, lorſ- » que je penſe au tour qu'on m'a joué : il » n'eſt pas nouveau; & l'on aſſure que ces » chiens ne ſont autre choſe que des enfans, » qui, à la faveur de cette maſcarade, » volent impunément; parce qu'environnés » de ceux qui les mettent en œuvre, ils ſont » sûrs de trouver un paſſage après avoir » fait leur coup. Il faut néceſſairement être » volé quand ces Meſſieurs l'ont réſolu ».

ON reprochoit un jour au Coadjuteur qu'il faiſoit trop de dépenſe; ce qui n'étoit que trop vrai, car il la faiſoit exceſſive. Il répondit étourdiment; *J'ai bien ſupputé; Céſar, à mon âge, devoit ſix fois plus que moi.* Ces paroles, très-imprudentes en tous ſens, furent rapportées au Cardinal Mazarin qui s'en moqua,

& il avoit raiſon ; mais il les remarqua ; & il n'avoit pas tort.

LE Coadjuteur avoit levé à ſes fraix un régiment, qu'on nomma *le régiment de Corinthe*, parce que ce Prélat étoit Archevêque titulaire de Corinthe. Ce régiment ayant été battu par un petit détachement de l'armée Royale, on appela cet échec, *la première aux Corinthiens.*

LE Maréchal *de la Milleraie* étoit venu annoncer à une troupe de factieux que le Conſeiller *Brouſſel* leur ſeroit rendu. Il eut l'imprudence de mettre l'épée à la main, & ce geſte fit crier aux armes à toute cette cohue. Ce Maréchal alloit être accablé, lorſque le Coadjuteur, qui avoit tout pouvoir ſur l'eſprit du peuple, vint pour arrêter le tumulte. Les têtes étoit ſi échauffées qu'on ne le reconnut pas d'abord. Un de ſes Pages fut bleſſé, & lui-même fut renverſé d'un coup de pierre. Il ne fut pas plutôt relevé, qu'un Bourgeois lui appuya un mouſqueton ſur la tête. Le Coadjuteur, avec une préſence d'eſprit admirable, s'écria auſſitôt, comme s'il connoiſſoit ce Bourgeois : *Ah ! malheureux, ſi ton père te voyoit !* Cet homme croyant que c'eſt véritablement un ami de ſon père, ſuſpend le coup, & revenu à lui-même, commence à regarder plus attentivement celui qu'il a voulu tuer. L'habit du

Prélat le frappe ; il lui demande s'il eſt le Coadjuteur. Tout le monde fait le même cri ; on court au Prélat, on l'entoure, on l'écoute, & le Maréchal de la Milleraie ſe retire avec liberté. Ce Maréchal a ſouvent avoué qu'il devoit la vie au Coadjuteur.

Exemples remarquables de l'influence des femmes & du rôle important qu'elles jouent en Aſie ; morceau traduit d'un ouvrage Anglais de M. Richardſon ſur les langues Orientales.

LES voyageurs ne paroiſſent pas s'être formé une idée juſte de la ſituation des femmes dans pluſieurs contrées de l'Orient; la plupart nous les repréſentent comme privées de tout intérêt dans les affaires publiques, comme des eſclaves réſervées à ſatisfaire les caprices, à aſſouvir les paſſions peu délicates de leurs tyrans. Les belles Circaſſiennes étroitement renfermées par des Grands qui les dérobent avec tant de ſoin à la vue du public, leur en ont impoſé ; aucun n'a fait la diſtinction qui exiſte réellement entre celles-ci & les femmes libres. Une légère attention aux langages & aux coutumes de l'Aſie ſuffit néanmoins pour nous convaincre que cette différence eſt très-grande, & qu'on ne peut les confondre ſans donner dans une erreur manifeſte.

Dans l'Arabie, les femmes ont joui, de très-bonne heure, de la plus grande conſidération, & poſſédé des priviléges peut-être

ſupérieurs à ceux dont ſe félicitent les femmes des régions les plus éclairées de l'Europe. La loi leur accorde des propriétés libres & indépendantes, qu'elles acquièrent par ſucceſſion, donation, dot, ou de quelqu'autre manière. Elles ont un douaire réglé qui leur appartient complétement & dans toute l'étendue du terme après la mort de leur mari. Elles ont auſſi des épingles, comme on dit, dont elles peuvent diſpoſer à volonté pendant leur vie & par legs en mourant, ſans en prévenir leur époux, ſans avoir beſoin de ſon conſentement.

C'eſt à l'importance que donne au beau ſexe la propriété que déférent aux femmes les lois & les coutumes de l'Arabie qu'on peut attribuer, du-moins juſqu'à un certain point, les ſuccès, ſinon l'origine d'une religion qui, par l'étendue de ſes progrès & ſon aſcendant ſur l'opinion de preſque tous les habitans de l'Aſie, doit être regardée comme un des plus grands événemens conſervés dans l'hiſtoire des hommes. *La pauvreté eſt le tombeau des grands deſſeins, des vaſtes projets de l'ambition.* Mahomet, dans ſes premieres années, étoit dans une ſituation ſi gênée que, ſans les reſſources que lui procura ſon mariage, ſon enthouſiaſme auroit été probablement étouffé par l'indigence & ſeroit mort avec lui. Abdallah, ſon père, & ſa mère ne lui laiſsèrent en mourant que cinq chameaux & un eſclave Ethiopien. Parvenu à l'âge viril, il fut recommandé comme facteur à la veuve Khajidak, qui faiſoit

un commerce très-étendu. Cette Dame, qui étoit d'une famille noble, avoit été mariée deux fois; héritière des grands biens de ſes deux époux, elle les avoit encore augmentés. Son jeune facteur paſſoit pour le plus bel homme de ſon temps; il avoit de l'eſprit, de la pénétration, des manières douces & inſinuantes. Elle en fit ſon troiſième mari, & lui donna toute ſa fortune avec ſa main. Comme il étoit lui-même d'une naiſſance diſtinguée, cette fortune le mit tout-d'un-coup au niveau de la plus puiſſante Nobleſſe de l'Arabie, & lui donna l'importance, l'indépendance, ſans leſquelles il n'eût jamais eu le loiſir de préparer le plan de ſa future grandeur. Ce ne fut que 15 ans après ſon mariage qu'il prit publiquement le caractère de Prophète. Il rencontra alors tant d'oppoſitions, ſur-tout de la part des Principaux de ſa Tribu, qu'il auroit infailliblement été arrêté dès le premier pas, ſi ſes richeſſes ne lui euſſent ſervi à augmenter ſa puiſſance, ſon crédit & le nombre de ſes proſélytes.

Le Prophète, en mourant, laiſſa pluſieurs veuves dont quatre eurent pendant leur vie une influence conſidérable dans le Conſeil des Arabes. L'autorité d'Ayesha étoit preſque ſans bornes. Elle étoit honorée du titre de *Mère des Fidelles*. Ali, gendre & couſin-germain de Mahomet, devoit lui ſuccéder; mais il avoit encouru la diſgrace d'Ayesha, en ſe liguant avec pluſieurs autres pour l'accuſer d'incontinence; elle ne le lui pardonna

jamais. Sa dextérité, ſon intelligence dans le maniment des affaires l'exclurent du Califat, & y élevèrent Abubeckre, père d'Ali. Après lui, elle protégea Omar, & forma une conſpiration contre Othman, qui le remplaça. Lorſqu'Ali parvint enfin au Califat, elle lui oppoſa un parti formidable, à la tête duquel elle s'empara de Baſrah, & lui livra bataille auprès de cette ville. On appelle cette fameuſe journée YUMU *l'*IOMAL, *la Journée du Chameau*, à cauſe d'un grand chameau blanc qu'Ayesha montoit ce jour-là, & ſur lequel elle parcourut les rangs; pour encourager ſes troupes par ſon exemple, elle s'expoſa au plus fort de la mêlée. On dit qu'elle abattit 70 mains qui tentèrent de ſaiſir la bride de ſon chameau. Enfin les jambes de cet animal furent coupées; on vit le ſiége où elle étoit renfermée, couvert d'un ſi grand nombre de fléches & de javelots, qu'il *reſſembloit à un porc-épic*. Ali triompha. L'armée d'Ayesha, quoique plus nombreuſe, fut miſe en déroute, & elle-même tomba entre les mains du Calife. On la lui amena : *Que penſez-vous des deſſeins de Dieu ſur vous*, lui dit-il ? *Vous avez vaincu, Ali*, répondit-elle, *ô Ali ! faites grâce*. Le généreux Calife lui pardonna, l'envoya à Médine, accompagnée de pluſieurs femmes habillées en hommes, avec ordre de ne point ſortir de ſa maiſon, & de ne plus s'immiſcer dans les affaires de l'Etat. Cependant, après la mort d'Ali, elle recouvra ſon autorité. Lorſque Moavijah voulut

rendre le Califat héréditaire dans ſa famille, il crut néceſſaire de ſe la concilier, de l'engager dans ſes intérêts, & il lui fit préſent d'une paire de bracelets qui fut eſtimée 150,000 dinars, ou 70,000 liv. ſterl.

Il paroît par tous les Hiſtoriens, que les femmes de diſtinction en Arabie ont toujours pris part aux affaires, tant civiles que militaires. A la bataille d'Ohod, où Mahomet fut défait par les Idolâtres de la Mecque, le corps de réſerve de ceux-ci, nous dit-on, étoit commandé par Henda, femme d'Abu-Soſcan, Seigneur du premier rang. Elle étoit accompagnée de 15 autres femmes de diſtinction qui animoient les troupes par leurs exhortations & le bruit des inſtrumens militaires. Leur courage, leurs reproches firent ſouvent revenir à la charge les troupes qui plioient devant Mahomet, & elles eurent une grande part à la victoire.

Un des plus conſidérables ennemis de Mahomet étoit une Dame appelée Forka. On pourroit la comparer avec beaucoup de raiſon à une paireſſe féodale du moyen âge en Europe. Elle avoit un vaſte domaine, un château fortifié & de grandes richeſſes. Ses troupes avoient arrêté les incurſions des maraudeurs du Prophète. Zeid, un de ſes principaux Capitaines, fut détaché pour la réduire. Elle défendit ſon château avec beaucoup de vigueur & de courage. Enfin il fut pris d'aſſaut, & cette Héroïne, digne d'un meilleur ſort, fut maſſacrée avec une partie de ſa garniſon. Les actions diſtinguées qui ont

illuſtré les femmes Arabes long-temps avant & après Mahomet, dépoſent inconteſtablement en faveur de la conſidération dont elles jouiſſoient, & qui ne peut s'accorder avec l'eſclavage habituel auquel on prétend qu'elles étoient réduites. Turkkan-Ilhaton, Dame Tartare, & mère de Mohammed, Sultan de Khariſme, étoit une Princeſſe d'une rare habileté. Elle avoit un tel empire ſur ſon fils, qu'elle gouvernoit en grande partie ce Royaume qui, avant l'invaſion de Gengiz-Khan, étoit un des plus puiſſants de l'Orient, & offroit la Cour la plus brillante & la plus polie. Les femmes de la plus haute qualité qui la compoſoient, ne croyoient pas incompatible avec la délicateſſe de leur ſexe de combattre contre les Mogols. Elles firent pluſieurs ſorties pendant le ſiége de la capitale, qui réſiſta près d'un an à une armée prodigieuſe, commandée par trois fils de Gengiz-Khan; & lorſqu'enfin cette ville fut priſe d'aſſaut, les habitans, hommes & femmes, défendirent pied-à-pied le terrein juſqu'à ce que, ſuivant le calcul le plus moderé, il y en eut 100 mille de tués. Le courage des femmes du Khariſme a engagé quelques auteurs à ſuppoſer qu'elles deſcendent des Amazones.

Le Viſir Nezam rapporte pluſieurs exemples de l'influence politique du beau ſexe dans les Cours Orientales, & il recommande avec ſoin à ſon fils de leur porter le plus grand reſpect. Il diviſe la Cour en quatre claſſes : la première eſt compoſée des

femmes, & il remarque qu'une grande partie des ſuccès que ſon fils a à eſpérer, dépendra de la manière dont il ſe conduira à leur égard. Altun Tahs, continue le Viſir, étoit le premier Omra du Divan ſous le règne du Sultan Mahmoud de Gheznan : le Gouvernement de Khariſme étant vacant, il le ſollicita. Comme il paſſoit pour la première colonne du Trône, la Cour fut ſurpriſe de ſa demande. Un ami voulut ſavoir qu'elle pouvoit être la raiſon qui le portoit à renoncer à l'autorité qu'il avoit dans un vaſte Empire, pour en gouverner un petit coin, Altun-Tash répondit: « L'inimitié de Jemela-» Kandahars, & rien autre choſe. Il y a » pluſieurs années que les affaires de cet » Empire ſont entre mes mains ; pendant » ce temps, tout ce que j'ai lié, elle l'a » délié ; tout ce que j'ai délié, elle la lié. » je n'ai pu m'oppoſer à aucune de ſes vues, » & elle s'eſt oppoſée toujours avec ſuccès » à tout ce que j'ai voulu faire réuſſir. Dé-» goûté d'être le jouet d'une femme, dans » l'impuiſſance de me dépétrer de ſes in-» trigues, la Cour m'a déplu, & j'ai de-» mandé volontairement une retraite où » j'eſpère que Dieu me mettra à couvert de » ſon reſſentiment ». Il ne faut pas s'imaginer qu'elle n'avoit ce haut crédit que dans une Cour foible & voluptueuſe : car Mahmoud étoit un des plus grands Monarques qui ayent jamais régné. Il avoit conquis preſque tout ſon Royaume par ſa valeur, & étoit lui-même à la tête de l'adminiſtra-

tion. Il paroît que Jemela étoit la première femme-de-chambre de la Sultane ; & ſon reſſentiment provenoit de ce qu'Altun-Tash avoit été contraire au Viſir Ahmen-Aſſan, qu'elle protégeoit.

Les contrats de mariages, les dots données aux filles ou aux ſœurs ſont d'une très-haute antiquité en Arabie. Long-temps avant Mahomet, les Arabes avoient porté le rafinement ſi loin ſur cet objet, qu'il étoit aſſez commun de voir deux prétendans qui étoient obligés de donner des ſommes conſidérables à la ſœur de leur future, en éluder le paiement, en contractant un double mariage. L'un épouſoit, par exemple, la fille ou la ſœur, & donnoit à l'autre, en retour, ſa fille ou ſa ſœur en mariage. Mahomet, dans ſon *Alcoran*, déclare cet uſage illicite. Il avoit probablement en vue d'encourager, en le proſcrivant, les alliances entre les différentes Tribus, ou d'empêcher qu'il ne s'accumulât trop de richeſſes dans la même famille. Les propres de la femme paroiſſoient être le produit des préſens qu'elle recevoit de ſes parens ou de ſon époux avant le mariage. Ceux du dernier n'étoient pas fixés, & étoient proportionnés à ſon affection, à ſa fortune, & quelquefois à ſa vanité : car il étoit d'uſage d'envoyer, un jour ou deux avant la célébration, ſes préſens avec beaucoup de pompe à la maiſon de la fianceé.

De tout temps les cérémonies du mariage en Orient ont été accompagnées de beaucoup de

de faſte & de luxe. Tous les amis des deux familles y étoient invités, & l'on y faiſoit beaucoup de dépenſes, ſi la fortune du marié ou celle du père de la mariée le permettoient.

Les nôces des perſonnes de conſidération étoient de la plus grande magnificence; le mariage du Calife Almamoun avec la fille de Haſſan-Sahal, Gouverneur d'Irak & de Babylone, coûta des ſommes immenſes. Le Gouverneur envoya des eſclaves des deux ſexes avec de riches préſens à tous les Grands. Il défraya la Cour & la garde du Prince tout le temps qu'il reſta à Fommal-ſaleh, ſa réſidence ordinaire. Dans les mariages du commun, il étoit d'uſage de diſtribuer au peuple de l'argent, des ſucreries, &c. le jour de ſes nôces, la future étoit conduite en grande cérémonie par ſes amis à la maiſon de l'époux. Immédiatement après ſon arrivée, elle lui faiſoit divers préſens, ſur-tout en uſtenſiles de ménage, auxquels elle joignoit une lance & une tente.

Un Arabe n'a pas beſoin de recourir à la loi pour ſe ſéparer d'avec ſa femme: il lui ſuffit de lui rendre tout ce qui a été ſtipulé par le contrat de mariage, à moins qu'il ne puiſſe prouver à ſes parens, de la manière la plus convaincante, que ſa conduite l'a autoriſé à la renvoyer; dans ce cas, tout eſt perdu pour elle. La femme a le même droit de quitter ſon mari, s'il lui déplaît; mais alors elle abandonne ſes prétentions, & eſt obligée de rendre les préſens qu'elle a reçus avant de ſe marier. Un homme peut

reprendre ſa femme juſqu'à trois fois ſans pécher contre la loi.

Il ne ſera peut-être pas déplacé de dire ici deux mots de l'habillement des femmes dans l'Orient; il peut jeter quelque nouveau jour ſur leur caractère. Dans tous les pays où l'on a porté à un certain point le rafinement des habits, tout ce qui eſt cenſé beau eſt imité par l'art quand la nature l'a refuſé. C'eſt dans ce goût univerſel qu'il faut chercher l'origine des couleurs appliquées ſur le viſage, des mouches, des ornemens de tête en plumes, dont l'uſage eſt ſi commun dans l'Orient. On voit par l'hiſtoire de Jezabel & par pluſieurs autres paſſages de l'ancien Teſtament, que, déjà dans ces temps, les femmes d'un certain rang ſe peignoient le viſage.

Parmi les modes qui paroiſſent avoir été empruntées de l'Aſie, on peut compter les mouches. Depuis long-temps on regarde en Orient, comme un grain de beauté, comme un agrément, les petites taches noires que la nature diſtribue quelquefois ſur le viſage. Il ne faut qu'ouvrir les Poëtes Arabes & Perſans pour trouver un grand nombre d'exemples de l'enthouſiaſme avec lequel ce charme idéal eſt célébré. Il eſt donc facile d'admettre que les femmes chez leſquelles il n'étoit pas naturel, ſe ſont attachées à imiter la nature dans un objet ſi généralement vanté & admiré, & que de-là eſt venu l'uſage des mouches parmi elles, & depuis parmi nous.

M. DUGAS, Prévôt des Marchands à Lyon, reçut des Boulangers de cette grande ville une ſupplique par laquelle ils demandoient la permiſſion de renchérir le pain : le Magiſtrat prenant leur Requête, leur dit qu'il examineroit leur demande. En ſortant, les Boulangers mirent une bourſe de 200 louis ſur la table, ne doutant point qu'avec une telle précaution, leur demande n'eût le ſuccès qu'ils en avoient eſpéré. Lorſqu'ils retournèrent à l'hôtel pour retirer leur Requête, le vertueux Magiſtrat, en la leur rendant, leur dit : « Meſſieurs, j'ai peſé vos raiſons dans la » balance de la Juſtice, & ne les ai pas » trouvées de poids ; je ne juge pas à propos » qu'on doive, par une cherté mal fondée, » faire ſouffrir le peuple. Au-reſte, Meſ- » ſieurs, j'ai diſtribué votre argent aux deux » Hôpitaux de la ville, je n'ai pas cru que » vous en vouluſſiez faire un autre uſage : » j'ai même compris que, puiſque vous étiez » en état de faire de pareilles aumônes, » vous gagniez, bien-loin de perdre, dans » votre métier, &c ».

IL y a peu d'événemens à la guerre, dit un homme célèbre, où des Officiers & de ſimples ſoldats ne faſſent de ces prodiges de valeur qui étonnent ceux qui en ſont témoins, & qui enſuite ne reſtent que trop ſouvent dans un oubli éternel. Si un Général,

un Prince, un Monarque eût fait une de ces actions, elles seroient consacrées à la postérité : mais la multitude de ces faits militaires se nuit à elle-même ; & en tout genre, il n'y a que les choses principales qui restent dans la mémoire des hommes.

Le Maréchal de Belle-Isle avoit le dessein d'établir une distinction pour arracher à l'oubli quelques-unes de ces actions. C'est ce qu'il marquoit au Duc de..... aussi prompt à faire connoître le mérite des autres, qu'attentif à dérober le sien, qui lui avoit fait part d'une belle action faite par un cavalier du régiment du Roi.

A la bataille de Minden, ce cavalier apperçut un Officier-Général Français, que six Dragons ennemis avoient pris, & emmenoient à leur camp. Saint-Jacques, (c'étoit le nom du cavalier) propose à deux ou trois de ses camarades d'aller le tirer de leurs mains. La proposition est acceptée. Ils partent, dissipent ou tuent les Dragons ; leur prisonnier est délivré. Le triste état où étoit l'Officier Général, par les blessures qu'il avoit reçues, joint au danger qu'il couroit d'être repris par les partis ennemis qui couvroient la plaine, lui fit proposer à ses généreux libérateurs, après les premiers remercîmens, de le conduire à Minden. « Oh ! nous ne pouvons pas, » mon Général, lui répond Saint-Jacques, » nous avons encore ici de la besogne. D'ail- » leurs, ajouta-t-il, nous sommes connus, » que diroit-on de nous, si l'on nous voyoit » revenir ? » — Sur de nouvelles instances,

ils ſe déterminèrent enfin à le reconduire, ne pouvant ſans ſecours arriver à Minden ; mais ils exigèrent de lui un certificat qui mît leur honneur en ſureté. L'Officier-Général, toujours occupé de la reconnoiſſance qu'il devoit à Saint-Jacques, vouloit lui faire obtenir quelque place honorable dans la profeſſion des armes, mais des uſages qui ne ſubſiſtoient plus, ſuſpendirent ſa bonne volonté. Il lui donna donc l'intendance des Gardes-chaſſe de ſa terre, avec l'expectative d'une penſion. Il obtint de plus dans cette place la demi-ſolde des Invalides quoiqu'il n'eût point encore, par les années de ſon ſervice, le temps déterminé pour cette grâce.

Au mois de Septembre 1770, un Baron Allemand, nommé *Wauxhen*, Officier dans le Régiment d'Anhalt, s'enferma dans ſa chambre avec ſon chien, brûla la cervelle à cet animal avec un piſtolet, ſe paſſa ſon épée au travers du corps, & ſans ſe bleſſer mortellement, tomba de foibleſſe & ne peut s'achever. Le bruit de l'arme à feu s'étant fait entendre dans toute la maiſon ; on accourt à l'endroit d'où il étoit parti ; on enfonce la porte du Baron ; on le trouve baigné dans ſon ſang ; &, à force de ſoins, on parvient à lui rendre l'uſage de ſes ſens. Interrogé pourquoi il avoit tué le chien avec un piſtolet : il répond qu'il aimoit beaucoup cet animal ; qu'il craignoit qu'il ne fût malheureux en lui ſurvivant, & que par une ſuite de cet atta-

chement, il avoit voulu donner à ce compagnon fidelle la mort la plus prompte, la moins douloureuſe & la plus ſûre; & que pour ſon compte, il avoit préféré l'épée, comme un inſtrument plus digne de lui. On vit par-là, que l'extravagance même de l'Officier étoit combinée & réfléchie. Ne pouvant rendre raiſon d'un ſang-froid auſſi extraordinaire, on en fit honneur à la philoſophie du jour, qui autoriſe de pareils forfaits, & les encourage d'une manière que l'expérience rend trop ſenſible. On découvrit enfin la véritable cauſe de ce délire du Baron Allemand. On ſut que peu de jours avant cette cataſtrophe, il étoit allé au Waxhall de la Foire, où M. *de Létorière*, renommé par ſa figure, ſes bonnes fortunes & ſa valeur, lui avoit marché ſur le pied imprudemment. L'Officier Français ne s'étoit point diſpenſé des excuſes uſitées en pareil cas, & il n'imaginoit point que cet accident pût avoir des ſuites. Cependant, le ſoir même il reçoit un billet du Baron, qui lui demande en grâce de paſſer chez lui le lendemain matin pour affaire de la dernière importance. M. de Létorière s'y rend, & trouve cet homme dans un appartement illuminé comme un jour de bal. Il lui demande de quoi il eſt queſtion: le Baron lui témoigne combien il eſt offenſé de ce qui s'eſt paſſé la veille. Le Français renouvelle ſes proteſtations de n'avoir voulu l'offenſer en rien, & lui donne là-deſſus l'alternative en bon & franc Militaire... M. de Wauxhen, après beaucoup

d'explications, paroît ſatisfait, & laiſſe partir ſon adverſaire... Il eſt tourmenté bientôt après de nouvelles inquiétudes, & va trouver un Miuiſtre étranger de ſes amis, à qui il demande conſeil, après lui avoir fait le récit de ſon aventure. Celui-ci le raſſure de ſon mieux, & lui promet de l'avertir s'il court aucun mauvais propos à cette occaſion. Il croit le Baron calmé; mais, bientôt après, la tête de celui-ci achève de ſe déranger, & il ſe porte à la cruelle extrémité dont on vient de rendre compte.

LE Prince de ***, cachant ſous un habit ſimple les marques de ſa dignité, paſſe le matin en cabriolet avec un ſeul Domeſtique dans la rue de la Verrerie. Arrêté tout-à-coup par un embarras de voitures, il apperçoit beaucoup de monde aſſemblé vis-à-vis d'une boutique. Il demande ce qui peut occaſionner ce tumulte; on lui apprend que de jeunes Marchands, établis depuis peu, ne pouvant ſatisfaire leurs créanciers pour une ſomme de 1200 livres, ſont impitoyablement dépouillés par la vente forcée de tous leurs effets, & que la jeune femme eſt en couches. Le Prince deſcend de ſa voiture, fend la preſſe, monte avec précipitation un mauvais eſcalier, & arrive dans une chambre où règnent les pleurs & le déſeſpoir; il interroge l'Huiſſier pour s'inſtruire de cette fâcheuſe affaire, & va conſoler les jeunes infortunés, à qui il promet de les

ſecourir. Il revient à l'Huiſſier, jette vingt-cinq louis ſur la table, & un mandat pour le reſte de la ſomme. L'Huiſſier qui avoit d'abord répondu bruſquement, reconnoît un Prince du Sang à la ſignature du mandat, & demeure interdit : le Prince lui ordonne de faire remettre les choſes à leur place, que rien n'en ſoit diverti, & ajoute qu'il en répondra ſur ſa tête. Il finit par lui dire de ſe rendre ſur les deux heures à ſon Hôtel pour recevoir le montant du mandat. Le Prince ſort auſſitôt, ſe dérobe aux applaudiſſemens du peuple, remonte dans ſon cabriolet, & s'enfuit avec précipitation. Malgré ſes précautions pour cacher ce beau trait, tout Paris en fut inſtruit, & retentit des louanges dues à ſa généreuſe bienfaiſance.

Au mois de novembre 1767, un riche Particulier s'éloigne de Paris dans ſon équipage, & ſe tranſporte à dix-ou douze lieues, dans l'intention de confier à des mains sûres & fidelles un dépôt précieux contenu dans une corbeille. A cette diſtance de la Capitale, il rencontre un Payſan qui travailloit à ſon champ. Il l'appelle, & lui propoſe de porter cette corbeille à un Fermier qu'il lui indique, & dont il ne veut pas être connu. Le Payſan ſe charge de la commiſſion, & dirige ſes pas vers la ferme; mais, chemin faiſant, il ſent remuer quelque choſe dans la corbeille, & croit entendre des

cris ; il la découvre & apperçoit un petit enfant. Arrivé chez le Fermier, il conte ſon aventure ; le Fermier & ſa femme refuſent la corbeille & l'enfant. Le bon Payſan, après avoir blâmé ce refus, & tâché d'exciter leur compaſſion en faveur de cette innocente créature, leur dit : « Hé bien, je m'en charge ; » ma femme nourrit un de mes enfans, je » la prierai de nourrir également celui-ci, » & j'ai confiance que Dieu nous bénira ». De retour chez lui, il fait part à ſa femme de ſes généreuſes intentions, & l'engage à ſe prêter à cette bonne œuvre. On ouvre la corbeille, & l'on trouve une très-belle layette, une bourſe, & un billet conçu en ces termes :

« Prenez ſoin de cet enfant ; vous trou-
» verez dans le fond de la corbeille une
» bourſe de cent louis pour les premiers
» fraix de ſa nourriture & de ſon entretien.
» On aura ſoin de vous faire parvenir de
» l'argent de temps en temps ; & à la fin,
» on vous donnera une bonne récompenſe ».
Le Payſan rendit grâces à Dieu d'avoir béni ſes intentions. Son village fut bientôt inſtruit de cette aventure ; elle parvint juſqu'au Fermier qui avoit refuſé le dépôt. Il s'en repentit & ſe crut en droit de le réclamer ; le Payſan le refuſa, en repréſentant que la ſeule vue d'intérêt le déterminoit à cette réclamation, tandis que la ſeule commiſération pour cette innocente créature l'avoit porté à s'en charger. Le Fermier intente procès au bon Payſan, & celui-ci gagne

avec dépens. Le Riche inſtruit par la voix publique de toute cette affaire, fit paſſer une ſomme conſidérable au Payſan, avec promeſſe d'une bonne récompenſe au terme de la nourriture de l'enfant.

M. *DE TRUDAINE*, Intendant des Finances, étant au lit de la mort, ſon fils lui dit, pour le conſoler, que le public prenoit à ſa ſituation le plus vif intérêt, & qu'il pouvoit être aſſuré de l'eſtime des gens de bien, & du ſuffrage de tous les bons Patriotes, dont il emporteroit les regrets : *Hé bien ! je te lègue tout cela*, lui répond le moribond. Mot plein de ſens & de philoſophie, de quelque manière qu'on l'entende.

UN jeune homme d'une famille honnête, mais peu riche, devient éperdûment amoureux d'une Demoiſelle que l'orgueil & la fortune de ſes parens ne lui permettent pas d'épouſer. Les obſtacles ne font qu'irriter la paſſion de ces deux amans ; mais on a le crédit d'éloigner le jeune homme, qui tombe malade à Paris dans un hôtel garni. Les Médecins ſont appelés, & bientôt ils déſeſpèrent de le rendre à la vie. Heureuſement pour lui que le Citoyen de Genève eſt logé dans le même hôtel. Il s'empare du malade & s'établit au chevet de ſon lit. Il reſtoit ferme dans ſon poſte & ne quittoit point cet infortuné, à qui le déſeſpoir avoit ôté l'uſage

des ſens. A quelques jours de-là, le jeune homme ſe trouve un peu mieux ; il porte ſes regards ſur l'inconnu qui lui prodigue des ſoins ſi affectueux ; il demande ſon nom, & on lui apprend que c'eſt Jean-Jacques Rouſſeau. Le malade oubliant un inſtant ſa douleur : « Homme illuſtre, s'écrie-t-il, » quoi ! vous perdez auprès de moi un temps » précieux que vous emploîriez à éclairer » l'humanité ! Quoi ! l'Europe attend de » vous des chef-d'œuvres, & vous rempliſſez » auprès d'un infortuné le rôle abject de » garde-malade !.. Homme, je vous recon- » nois à ce trait de bienfaiſance ; mais, » hélas ! en vain eſpérez-vous de ranimer » ma raiſon affoiblie : non, jamais, jamais » je n'aurai un inſtant de bonheur ; le repos » m'a fui pour toujours, & il ne me reſte » plus qu'à mourir ».

Loin de ſe rebuter des obſtacles, Rouſſeau ne douta plus de la guériſon du jeune homme. Il reſta ſix mois dans la même chambre, & ne le quitta ni jour ni nuit. Cependant, il ne pouvoit point encore lui perſuader qu'il n'y a de bonheur ſolide que dans la modération des déſirs. Son malade entendoit bien tout cela ; mais la raiſon ne peut rien quand le ſentiment commande. Il fallut donc recourir à d'autres moyens ; le mal étoit dans le cœur ; ce fut-là que Rouſſeau l'attaqua : Quel homme mieux que lui connoiſſoit cet idiôme qui convient au cœur & qui le perſuade ? Le ſuccès fut prompt, & l'uſage de la raiſon revint à cet amant malheureux, qui

reconnut en Jean-Jacques ſon libérateur, ſon ami & ſon père.

TANDIS que le Duc *d'Orléans* mettoit tout en œuvre pour ſe ménager la Régence, malgré les diſpoſitions du teſtament de Louis XIV, le Duc de Maine, à qui ce teſtament étoit ſi favorable, s'amuſoit à traduire l'*Anti-Lucrèce*. La Ducheſſe ſa femme lui diſoit : « Monſieur, un beau matin vous trouverez, » en vous éveillant, que vous êtes de l'Aca- » démie, & que M. d'Orléans a la Régence ».

A SON retour de Gertruidenberg, l'Abbé *de Polignac* fut très-bien reçu à Marly. Louis XIV lui fit voir ſes jardins. La pluie le ſurprit à la promenade & ne l'interrompit pas ; le Roi en fit la remarque à l'Abbé de Polignac qui étoit l'hôte de cette journée. Il répondit avec toutes ſes grâces, que *la pluie de Marly ne mouilloit point*. Il crut avoir dit un très-bon mot ; mais le rire du Roi, & la contenance des Courtiſans, furent contre lui.

Pendant ſon ſéjour à Rome, l'Abbé devenu Cardinal de Polignac, forma un projet digne du goût qu'il témoigna pour les Beaux-Arts, &, en particulier, pour les Antiques. Il n'ignoroit pas que durant les beaux jours de la République Romaine, & le premier ſiècle de l'Empire, le parti qui prévaloit dans les guerres civiles, ne manquoit jamais de faire jeter dans le Tibre toutes les ſtatues

& les trophées qu'on avoit élevés en l'honneur du parti opposé. Ils y sont donc encore, disoit le Cardinal de Polignac ; car assurément on ne les a point retirés, & le fleuve ne les a point emportés. Il avoit imaginé de détourner pour quelque temps le cours du Tibre, & de faire fouiller un espace de trois quarts de lieue. Si le Cardinal avoit été assez riche pour entreprendre ce travail à ses fraix, le Pape Benoît XIII, qui l'aimoit beaucoup, lui auroit accordé toutes les permissions nécessaires.

Ce Cardinal racontoit volon tiers ce qui lui avoit fait naître l'idée de son *Anti-Lucrèce*. En revenant de son Ambassade de Pologne, il s'arrêta quelque temps en Hollande, où il eut plusieurs entretiens avec *Bayle*. Les argumens d'Epicure, de Lucrèce & des Sceptiques, venoient d'être poussés fort loin dans le *Dictionnaire critique* ; ils le furent encore davantage dans la conversation. Le Cardinal de Polignac forma dès-lors le dessein de les réfuter. Deux exils lui en donnèrent le loisir. Ainsi l'*Anti-Lucrèce* est le fruit des disgraces de son Auteur.

APRÈS le renvoi de l'Infante d'Espagne, il fut question de faire choix d'une autre épouse pour le jeune Monarque Louis XV. La Princesse mère du Duc de Bourbon, alors premier Ministre, s'imagina que son fils étant à la tête des affaires, il ne seroit pas impossible de mettre la Couronne de France

ſur la tête d'une de ſes filles. Elle s'en ouvrit à Monſieur le Duc, qu'elle trouva diſpoſé à entrer dans ſes vues, mais qui ne jugea pas à propos de paroître ſe mêler de cette intrigue, ne voulant pas qu'une affaire de cette nature venant à manquer, le mauvais ſuccès & la témérité du projet puſſent lui être imputés. Il s'en rapporta donc entièrement à la Princeſſe ſa mère de la conduite de cette importante négociation. Celle de ſes filles ſur laquelle elle jeta les yeux, fut Mademoiſelle *de Vermandois*, Princeſſe extrêmement belle, âgée pour lors d'environ vingt-deux ans, grande, parfaitement bien faite, ayant beaucoup d'eſprit & des connoiſſances rares, même parmi les femmes de la plus haute naiſſance. Il n'en étoit point de plus digne du rang auquel on la vouloit élever. Elle étoit retirée depuis ſon enfance à l'Abbaye de Beaumont, dont elle n'avoit jamais voulu ſortir, même pour aller prendre l'air à la campagne. Sa mère vint lui propoſer la main de Louis XV, & ſans doute qu'elle ne s'attendoit pas à un refus. Mais la jeune Princeſſe ne ſe laiſſa point éblouir par l'éclat d'un Trône : elle répondit à la Ducheſſe de Bourbon « que vivant dans la retraite depuis ſes » plus tendres années, elle s'étoit accou- » tumée à regarder les grandeurs d'un œil » indifférent, & qu'elle y renonçoit pour tou- » jours ». La Princeſſe ſa mère fit de vains efforts pour la ramener à des ſentimens plus conformes à ſes vues ; elle ne put y réuſſir ; & outrée de dépit, elle fut obligée de

repartir ſans avoir pu rien gagner ſur ſa fille. Mademoiſelle de Vermandois eſt morte Abbeſſe de Beaumont.

LA Grange-Chancel ne déſavouoit point ſa ſatyre. On lui demandoit un jour pourquoi il s'étoit déchaîné avec cette rage contre M. le Régent : *Pourquoi*, répondit-il, *avoit-il pris le parti du feu Duc de la Force contre moi ?* Il avoit été effectivement en procès avec ce Duc, dont les terres ſont ſituées en Perigord, patrie de la Grange, & cette affaire ne fut point jugée à l'avantage de ce dernier.

ANNE-Catherine-Eléonore *le Tellier de Louvois* avoit épouſé Charles Sigiſmond de Montmorenci-Luxembourg, Duc d'Olonne. Son mari étant attaqué de la petite vérole, elle prit la généreuſe réſolution de tout riſquer pour le ſoulager dans ſa maladie. Comme elle ne ſe diſſimuloit pas le danger d'un tel projet, elle fit ſon teſtament; & n'ayant point d'enfans, elle partagea ſon bien entre ſes deux ſœurs. Après ces diſpoſitions, elle alla faire ſes dévotions à ſa Paroiſſe; & s'étant enfermée dans la chambre de ſon époux, elle lui prodigua tant de ſoins, qu'il guérit de ſa maladie; mais elle la contracta & en mourut.

ZAÏD-EFFENDI arriva à Paris avec un cortège très-brillant. Ceux qui ne ſont point

au fait du manège des Cours, voulqient abſolument que cet appareil de pompe vaine ſervît de prétexte à des négociations importantes ; il fut à peine l'occaſion d'un traité de commerce. Le Seigneur Ottoman traînoit ſur ſes pas une maiſon très-nombreuſe, & digne du faſte Aſiatique. Il fit ſon entrée avec beaucoup d'éclat; le Maréchal de Noailles, frère de Madame la Comteſſe de Toulouſe, fut chargé de l'accompagner. Zaïd-Effendi étoit un homme ſur le retour, d'une moyenne taille & d'une phyſionomie reſpectable. Il avoit le maintien grave, l'œil vif & ſpirituel. A un fonds d'eſprit peu commun chez ſa Nation, il joignoit des connoiſſances aſſez étendues. Son caractère étoit liant, ſa politeſſe aiſée ; il étoit fait pour goûter la France. Quoiqu'il fît un froid rigoureux le jour de ſon entrée, une foule immenſe brava l'intempérie de la ſaiſon. La multitude des Eſclaves qui formoient le cortège de l'Ambaſſadeur, étoit dans le coſtume de ſa Nation, c'eſt-à-dire, qu'ils étoient nus en grande partie ; & malgré la différence des climats, ils furent contraints de ſupporter pendant pluſieurs heures les injures de l'air. Les ſpectateurs le ſupportoient auſſi preſque ſans s'en appercevoir, ſur-tout les femmes, qu'enflammoit l'aſpect de ces fiers Muſulmans, ſi renommés dans les champs de l'amour. Elles ne s'en tinrent pas au coup-d'œil, & le ſéjour de cet Ambaſſadeur dans la Capitale fournit matière à beaucoup d'aventures galantes. Zaïd-Effendi eut toutes ſortes

d'agrémens à Paris ; on alloit le voir manger comme le Roi. On remarqua que c'étoit un Muſulman Philoſophe, c'eſt-à-dire, qui ne s'aſſerviſſoit point à la lettre de ſa Religion, qui s'affranchiſſoit des pratiques minutieuſes, & buvoit du vin en bon Chrétien. Ses gens l'imitoient, & portèrent plus d'une fois le déſordre dans nos tavernes. Après une réſidence de plus d'un an, il quitta la Capitale du Royaume à regret. Le Roi le chargea, pour l'Empereur ſon maître, de préſens plus riches encore que ceux qu'il avoit apportés. Il en reçut auſſi pour lui & pour ſa ſuite de proportionnés à la magnificence d'un ſi grand Monarque.

Il n'y a peut-être dans toutes les parties de la Littérature Anglaiſe aucun ſujet qui ait produit plus d'écrits que la controverſe avec les Catholiques ; &, comme l'on s'en doute bien, la plupart de ces ouvrages ont été en faveur de la réforme. Souffrir dans un morne ſilence étoit le ſort du parti opprimé. Un petit nombre d'Ecrivains Proteſtans ont mis de la candeur & de l'impartialité dans leur conduite ; leurs confrères, moins tolérants, ont pris leurs idées dans les ſiècles précédents, dans ces jours de férocité & de barbarie où tous les excès ſe couvroient du voile de la Religion. Le fantôme de la ſuperſtition n'a plus d'empire ſur les eſprits ; la perſécution eſt bannie de preſque tous les Etats de l'Europe. Les cris de la populace, les

déclamations des anthouſiaſtes, des cagots, ſe perdent dans les airs.

Il paroît qu'il n'y a eu que le déſeſpoir ou une méchanceté ſans objet qui aient pu tracer le plan affreux de la conjuration des poudres; on n'y a jamais découvert aucune vue politique, aucun projet de révolution formé, aucun ſecours étranger aſſuré pour ſeconder les conjurés. Leur nombre le plus grand ne paſſoit pas 80, les domeſtiques compris. Il ſiégeoit alors plus de 20 Pairs Catholiques dans la chambre haute, qui n'étoient pas inſtruits de leur deſſein. Si les Catholiques avoient réellement eu à cœur de ſervir leurs confrères, ils ne pouvoient rien imaginer qui leur fût plus funeſte; car, qu'ils euſſent réuſſi, ou qu'ils euſſent échoué, leur perte étoit également inévitable. Quelques-uns ont penſé que les ennemis des Catholiques, craignant les diſpoſitions favorables du Roi pour cette communion, étoient principalement impliqués dans le complot, & que Cecil en connoiſſoit très-bien l'origine & les progrès. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne pouvoit rien arriver de plus funeſte à la cauſe des Catholiques. Tous les maux qui en ont été la ſuite, les écraſent encore aujourd'hui. Les preuves les plus évidentes, les plus inconteſtables, les plus complètes de leur innocence, n'ont pu détruire cette odieuſe imputation. La fête établie pour en perpétuer la mémoire eſt un monument d'injuſtice, qui fait honte à la Nation, & qu'elle ne voit au-contraire qu'avec des tranſports de joie.

La conduite la plus paiſible, la ſoumiſſion la plus entière aux lois, quelles qu'elles ſoient, ne peuvent détruire l'opinion où l'on eſt qu'ils ſont portés à la ſédition, ennemis du repos public, & avides de ſang. Cependant la partie la plus ſaine, la plus modérée de la Nation, n'a pas cru les Catholiques coupables; & le Roi, dans ſa proclamation pour arrêter les conjurés, déclare qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de déſeſpérés qui euſſent part à ce déteſtable complot. Quelques Catholiques ont voulu prétendre que la conſpiration des poudres n'étoit qu'une vaine chimère. C'eſt une autre abſurdité. On a donné des preuves qui ne laiſſent aucun doute ſur ſa réalité; mais, elle ne fut que l'ouvrage de quelques fanatiques.

L'incendie qui réduiſit Londres en cendres en 1666, ne manqua pas d'être encore attribué aux Catholiques, qui néanmoins n'y eurent d'autre part que d'en ſouffrir comme les autres, ou d'en être les ſpectateurs compatiſſants. On ne produiſit aucune preuve contr'eux; mais, pour les charger on ne ſe donna pas la peine de ſuivre aucune formalité. Clarendon, qui fut témoin de tout, donne pour cauſe de ce déſaſtre le jugement du Ciel, provoqué par la dépravation générale de la Nation. D'autres regardent ce terrible incendie comme l'effet d'un accident, comme un de ces malheurs aſſez ordinaires dans l'ordre des choſes; mais, les Magiſtrats de Londres, plus pénétrants que les autres, percèrent le myſtère; & en érigeant un mo-

nument menſonger au lieu où le feu avoit commencé, l'imputèrent, par ſurabondance de charité, *aux ſeuls Papiſtes*. Ce noble monument exiſte encore ; ſon inſcription eſt du célèbre Thomas Gale, alors maître de l'école de St. Paul, & qui fut depuis doyen d'Yorck.

Lorſque le Parlement rechercha dernièrement quel fondement pouvoient avoir les clameurs populaires qui s'étoient répandues, elle ne trouva pas la moindre vraiſemblance à aucunes des accuſations portées dans la pétition des Proteſtans. Les Catholiques n'avoient abuſé d'aucun des droits qui leur avoient été accordés. Ils n'avoient ouvert aucune école nouvelle, bâti aucune chapelle, travaillé à faire aucun proſélyte, de gré, ni de force. Ils avoient vécu retirés & paiſibles comme auparavant.

Ce qu'ils ont obtenu, & ce qui excite leur reconnoiſſance, n'eſt après tout qu'une très-médiocre faveur. Le nouveau bill ne révoque que quelques parties de l'acte de la douzième année du règne de Guillaume. Tel eſt ce qui concerne l'enlèvement des Evêques & des Prêtres Catholiques, & leur condamnation, ainſi que des Catholiques tenant école, à une priſon perpétuelle. Telle eſt encore la clauſe qui déclaroit les Catholiques inhabiles à hériter & à poſſéder des terres ; mais, on a mis à ces faveurs une condition qui en diminue beaucoup le prix, en les aſtreignant à prêter un ſerment humiliant. Toutes les autres diſpoſitions

ſanguinaires de cet acte reſtent dans toute leur force. Cependant on a perſuadé au public qu'on avoit accordé aux Catholiques une tolérance illimitée. Si les auteurs de ces bruits malins étoient réduits à leur ſituation, les eſclaves des planteurs de la Jamaïque n'auroient guère ſujet d'envier leur condition.

M. MARIN parle d'une femme malheureuſe, à qui il a été chargé de porter les aumônes de la généreuſe Princeſſe à laquelle il a écrit ſa lettre *ſur un projet intéreſſant pour l'humanité.*

» J'ai erré, dit M. Marin, j'ai erré long-
» temps dans cette rue, où cette femme
» malheureuſe avoit vécu dans une ſorte
» d'opulence, ſans avoir pu découvrir ſa
» retraite; les voiſins qu'elle avoit ſi ſou-
» vent obligés, ont oublié juſqu'à ſon nom.
» Je déſeſpérois de réuſſir dans mes recher-
» ches, lorſqu'une jeune fille m'arrête &
» me tend la main en me cachant ſes larmes:
» je l'interroge; & par les réponſes que je
» lui arrache, je comprends qu'elle ſollicite
» la charité des paſſans pour cette femme
» que je cherche. Je me fais conduire, elle
» me guide en tremblant; je la ſuis dans
» un réduit obſcur; j'entre, je vois à la
» foible lueur d'une lampe, ſix enfans aux
» genoux de leur mère, lui demandant du
» pain; je vois une femme, les yeux égarés,
» gardant le ſilence terrible du déſeſpoir,

» ſe meurtriſſant le ſein & ſoutenant de
» l'autre la tête de ſon mari étendu ſur la
» paille, brûlé par une fièvre ardente, cou-
» vert de cicatrices, & expirant faute de
» nourriture.

» Comment vous peindre, Madame,
» l'expreſſion de leur reconnoiſſance, lorſ-
» que j'ai annoncé à ces infortunés que
» leur malheur étoit parvenu juſqu'à vous,
» & que vos mains s'étoient ouvertes à leur
» misère. La mère étouffant de ſanglots,
» embraſſant ſes enfans ſans pouvoir pro-
» férer une parole ; le père agitant ſa tête
» & prononçant des mots mal articulés ; les
» enfans en larmes preſſant mes genoux,
» m'ont fait pouſſer un cri de douleur &
» de joie, & m'ont plongé dans une eſpèce
» d'anéantiſſement ; mes pieds chancelants
» ſe déroboient ſous moi ; ma main cher-
» choit un appui ; mon cœur s'eſt gonflé,
» ma reſpiration devenue plus rare, étouf-
» foit ma voix, & je ſuis reſté quelque-
» temps immobile. Après les oppreſſions
» de ſentiment que les ames cruelles ſont
» indignes de concevoir, j'ai interrogé ces
» malheureux ſur la cauſe de leur infor-
» tune, & voici ce que j'ai appris par leur
» récit.

» Ils exerçoient une induſtrie honorable,
» & ſe rendoient utiles à leurs Concitoyens,
» en multipliant ces échanges d'un bien
» réel contre un bien factice qui conſtituent
» le commerce. Ils faiſoient refluer dans le
» Royaume l'argent des étrangers, en

» oüvrant des débouchés à nos Manufac-
» tures, & favoriſant la main d'œuvre,
» qui, après l'Agriculture, eſt la première
» richeſſe d'un Etat, & la ſeule reſſource
» des pauvres. Ils jouiſſoient du fruit de
» leurs travaux, & vivoient dans une ai-
» ſance honnête, ſans faſte, ſans orgueil,
» lorſqu'un voiſin jaloux de leur bonheur,
» leur ſuſcite un procès injuſte. Aſſurés de
» leur innocence, ils dédaignèrent de ſe
» défendre & négligèrent d'obſerver ces
» formalités que la ſageſſe de nos Légiſla-
» teurs a rendues néceſſaires dans notre
» Juriſprudence, & qu'une ſageſſe plus
» éclairée devroit réformer de nos jours.
» Ils perdirent leur cauſe; & s'aviſant trop
» tard de leur négligence, ils aggravèrent
» leur malheur en ſuivant le conſeil d'un
» de ces hommes que la Juſtice commet
» pour défendre les intérêts des Citoyens,
» & qui trop ſouvent ne ſont occupés que
» de leur ruine. Avec un tel guide ils
» s'égarèrent dans les ſentiers ténébreux de
» la chicane; chaque pas les entraînoit vers
» l'abyme, & ils ne s'apperçurent du préci-
» pice où ils ſe plongeoient, que lorſqu'il
» fut impoſſible de revenir ſur leurs pas.
» On ferma les ſources de leur commerce,
» on enleva leurs meubles, on les chaſſa
» de leur propre maiſon. Ils cherchèrent
» une retraite obſcure, & ils vendirent ſuc-
» ceſſivement pour ſubſiſter le peu d'ef-
» fets qui leur reſtoient dans leur infortune,
» & qui auroient pu ſervir à les garantir des
» rigueurs des ſaiſons.

» Vous ſavez, Madame, dans quel état » ils ſont réduits, & il ſeroit cruel de vous » attendrir de nouveau par cet affreux ta- » bleau; mais ce que vous apprendrez avec » plaiſir, c'eſt qu'il leur reſte encore des » reſſources. Ils ſont propriétaires d'un ter- » rain ſitué aux portes de Paris, ſaiſi par » les créanciers & par conſéquent inculte; » d'une maiſon inhabitée & tombant en » ruine; d'un amas de marchandiſes qui » ſe détériorent & perdent leur valeur par » les viciſſitudes de la mode, de pluſieurs » créances qu'ils ne peuvent exercer, &c. » Leur procès eſt de nature à pouvoir être » examiné de nouveau; mais l'impuiſſance » abſolue dans laquelle ils ſont d'en pour- » ſuivre la réviſion, rendent toutes leurs » eſpérances vaines.

» JE ſuis encore ému, dit l'Auteur du » Mercure de France, du beau trait dont » je fus hier témoin. C'eſt un philoſophe » ſage & vertueux qui habite ce ſéjour » ignoré: Le jour commençoit à tomber; » il me prit en particulier, & me dit: » venez voir un ſpectacle attendriſſant: » venez, cher ami, partager avec moi le » doux plaiſir de ſoulager l'humanité dans » l'accablement & les douleurs. Je le ſuis » à l'extrémité du hameau; nous entrons » dans une chaumière ..... Ciel! quels » objets! une vieille femme étendue ſur un » grabat; aux pieds d'elle une jeune per-

» ſonne

» ſonne dont la douceur & la beauté bril-
» loient ſous le plus groſſier vêtement : elle
» prodiguoit ſes ſoins à la malade. Mon
» enfant, lui dit le Sage, voilà donc votre
» mère ? — Hélas ! oui, Monſieur, depuis
» huit jours elle ne peut ſortir du lit ; je
» ne puis la quitter, & nous allons man-
» quer de pain.

» O piété ! ô vertu ! diſois-je intérieure-
» ment ; voilà donc votre aſyle. — Mais,
» reprit notre Sage ; pourquoi manquer de
» confiance, ma chère enfant ! Que ne ve-
» niez-vous me confier vos douleurs ! — Je
» ſais combien vous êtes bon, Monſieur ;
» mais j'ai craint..... — Ah ! ne craignez
» plus ; les indigens honnêtes ſont toujours
» accueillis chez moi ; ils y ſont reſpectés,
» ma fille, tenez ; & ſouvenez-vous que je
» ne vous abandonnerai jamais. La jeune
» perſonne ſanglottoit ; elle baiſoit les mains
» de ſon bienfaiteur, qui lui dit en ſe re-
» tirant : Ayez ſoin de votre mère, ſoyez
» toujours vertueuſe, & comptez ſur moi.
» Ce que je fais pour vous, ce que je fe-
» rai par la ſuite eſt fort ſimple. Pourquoi
» s'étonner d'une bonne action ; c'eſt la
» dureté des hommes qui doit ſeule nous
» étonner.

» C'eſt ainſi que ce Philoſophe vertueux
» ſe fait adorer. Les travaux ruſtiques,
» animés par ſes regards, ramènent par-
» tout l'abondance ; l'affreuſe pauvreté diſ-
» paroît devant lui ; d'heureux mariages
» réuniſſent les familles. Le jeune berger

» peut ſuivre le penchant de ſon cœur, &
» remplir à-la-fois les vœux de l'amour &
» de la ſociété. Tout offre l'image du bon-
» heur ; la joie naît du ſein du travail.

» La vertueuſe épouſe, que ce ſage a
» attachée à ſon ſort, eſt bien digne de
» celui dont elle porte le nom. Tendre
» épouſe, bonne mère, maîtreſſe compatiſ-
» ſante, amie ſenſible & généreuſe, jeune
» encore & charmante, elle fait le bon-
» heur de tout ce qui l'environne. Simple
» dans ſa parure, ſon plus cher ornement
» eſt ſa famille. Ses enfans ſont tous d'une
» figure aimable, & je n'en connois pas
» de mieux élevés. Telle étoit la vie des
» Patriarches, de ces hommes ſimples &
» heureux ».

LE Comte de Saxe, étant encore fort jeune, avoit épouſé la Comteſſe *Loben*, malgré ſa répugnance pour un engagement durable. Les attraits, la naiſſance, les richeſſes de la jeune Comteſſe, ébranlèrent d'abord ſon inconſtance, & il ſe décida enfin tout-à-fait lorſqu'il ſut qu'elle s'appeloit *Victoire*. Il a dit depuis, que ce nom ſi flatteur pour un guerrier, avoit plus contribué à le déterminer, que la beauté & les grands biens de la Comteſſe. Il eut de ce mariage un fils, qui mourut fort jeune ; mais les dégoûts ſuccédèrent aux plaiſirs, & cette union ne fut pas de longue durée. Fatigué des reproches que ſa femme lui faiſoit ſur

ſes fréquentes infidélités, il ſongea bientôt à faire caſſer ſon mariage. Selon les lois, le divorce ne pouvoit avoir lieu que dans le cas de preuve d'adultère contre le mari ou contre ſa femme. D'un autre côté, l'adultère bien prouvé étoit un crime capital qui emportoit peine de mort. Les obſtacles n'arrêtèrent point Maurice. Il étoit bien sûr de l'impunité, & il ne s'agiſſoit que de faire agréer le divorce à la Comteſſe, afin que, ſur ſa plainte, les Juges puſſent prononcer la ſéparation. Il ſe chargea encore de lever cette difficulté; & pour en venir à bout, il imagina d'aller trouver ſa femme dans une de ſes terres; & affectant encore plus d'humeur & de mauvaiſes façons qu'il n'en avoit eues juſqu'alors, il réuſſit à la mettre en colère. On en vint aux reproches. Pour les terminer, le Comte lui propoſa une ſéparation. Elle entra dans ſes vues, & conſentit par écrit, à adopter toutes les voies poſſibles pour accélérer le divorce. Charmé de ce premier ſuccès, le Comte pria ſa femme de ſe rendre à Dreſde. Ce fut dans cette ville que l'affaire acheva de ſe terminer. Maurice fut ſurpris en adultère avec une des femmes de la Comteſſe. Six témoins apoſtés atteſtèrent le fait; il y eut plainte en conſéquence : le mariage fut caſſé par un décret du Sénat, & le Comte condamné à mort. Cette partie du décret fut annullée le jour même par des lettres de grâce que ſon père Frédéric-Auguſte lui accorda; en ſe mettant à table, le Comte les trouva ſous ſa ſerviette. Il promit à la Com-

teſſe de ne jamais ſe remarier, & lui tint parole. La Comteſſe n'en fit pas de même. Elle épouſa un Officier Saxon, dont elle eut trois enfans. Elle n'avoit conſenti à la diſſolution de ſon mariage, qu'avec beaucoup de chagrin ; car elle aimoit le Comte de Saxe. On prétend que Maurice ſe repentit de cette démarche, & l'on aſſure que dès que la Comteſſe ne fut plus ſa femme, ſes dégoûts ceſſèrent, & qu'il la voyoit même avec plaiſir.

A MESURE que M. le Dauphin, père du Roi, avançoit en âge, il s'appercevoit de ſes défauts : il en convenoit, & travailloit ſincèrement à s'en corriger. Le Comte de Châtillon lui parloit un jour de ſes vivacités : « Je vous avertis, Monſieur, lui dit-il, que » je déſavoue, par avance, toutes les ſot- » tiſes que je pourrai faire à l'avenir : ima- » ginez-vous dans ces momens que c'eſt le » vent qui ſouffle ». Un jour qu'il ſe laiſſoit emporter à ſon humeur, ſon Gouverneur faiſant alluſion au propos qu'il lui avoit tenu, dit qu'il faiſoit bien du vent : « Oui, oui, » Monſieur, reprit le Dauphin avec émotion, » & la foudre n'eſt pas loin ». Le Gouverneur, contrefaiſant l'homme qui a peur, ſe boucha les oreilles : le Prince ſe mit à rire, vint l'embraſſer, & lui dit : « J'avois pourtant » bien promis de ne plus me mettre en » colère ; je vous fais mes excuſes ».

Ce que le Dauphin corrigea le plus dif-

ſicilement dans ſon caractère, ce fut ſon penchant pour la plaiſanterie mordante. On lui attribue pluſieurs alluſions ingénieuſes, pluſieurs bons mots, pleins de ſel & d'énergie. Sa vivacité naturelle lui avoit fait contracter, dès l'enfance, l'habitude de remuer les pieds lorſqu'il ſe tenoit de bout. Une Dame de la Cour, qui avoit coutume de lui dire librement ſes penſées, lui donnoit un avis à ce ſujet. Le Prince qui ſavoit que la même Dame s'étoit conduite dans une affaire d'une manière peu conforme aux principes rigoureux de droiture dont elle ſe piquoit, lui répondit en plaiſantant : « Je vous avoue, » Madame, que plus j'étudie la Cour, plus » je me perſuade qu'il eſt bon de ſavoir s'y » tenir, tantôt ſur un pied, tantôt ſur un » autre ». La Dame, qui ne manquoit point d'eſprit, ſentit bien où le coup portoit ; & le Courtiſan, qui entend à demi-mot, n'eut pas beſoin d'explication.

Un jour qu'il avoit danſé avec Madame *Henriette*, ſa ſœur, quelqu'un lui faiſoit compliment ſur la manière aiſée & gracieuſe dont il ſavoit cadencer ſes pas. Un homme au caractère duquel il convenoit peu de louer la danſe, s'aviſa de ſe joindre aux flatteurs ; c'étoit lui faire mal ſa cour ; auſſi paya-t-il le compliment d'une ironie bien propre à faire ſentir le cas qu'il en faiſoit. » Oui, oui, dit-il en plaiſantant, une danſe » faite avec délicateſſe & ſelon les règles » de l'art, a ſon mérite ; mais pour rendre » la cérémonie plus majeſtueuſe encore, il

» faudroit que quand un Dauphin danſe, » ce fût un Evêque qui jouât du violon ».

Ce Prince avoit la plus heureuſe mémoire, il en faiſoit ſur-tout uſage pour apprendre les plus beaux morceaux, & quelquefois des pièces & des diſcours entiers des meilleurs Auteurs anciens & modernes. Le Chancelier *d'Agueſſeau* étant venu lui faire ſa cour : « Monſieur le Chancelier, lui dit-il, me » réciteriez-vous bien le diſcours que vous » avez prononcé en telle occaſion » ? Tout ce que ce ſavant Chef de la Magiſtrature put s'en rappeler, c'eſt qu'il étoit, de tous ceux qu'il avoit faits, celui dont il étoit le plus content. « Hé bien, lui dit le Dauphin, » je ſuis charmé que mon jugement s'accorde » avec le vôtre ; j'ai trouvé cette pièce ſi » belle, que je l'ai appriſe par cœur ; & je » crois me la rappeler aſſez bien pour vous » la réciter ». Ce qu'il fit ſur-le-champ, en mettant dans ſon action tant d'ame & de feu, que le Chancelier en fut attendri juſqu'aux larmes ; & il diſoit ſouvent, que jamais ſes diſcours ne lui avoient paru ſi énergiques que dans la bouche du Dauphin.

Il avoit fait une étude approfondie de l'hiſtoire, qu'il appeloit *la leçon des Princes* & *l'école de la politique*. « L'hiſtoire, diſoit-» il, eſt la reſſource des peuples, contre les » erreurs des Princes. Elle donne aux enfans » les leçons qu'on n'oſoit faire aux pères ; » elle craint moins un Roi dans le tombeau, » qu'un payſan dans ſa chaumière ».

Madame la Dauphine, curieuſe de voir une Armée rangée en bataille, ſe rendit

un jour au camp de Compiégne, où ſon auguſte Epoux commandoit les Dragons-Dauphin. Il alla à ſa rencontre, lui donna le bras; & s'avançant vers les Troupes : « Approchez, mes enfans, leur dit-il, voilà » ma Femme ». A peine eut-il prononcé ces paroles, que tout le camp retentit des cris réitérés de *vive Monſeigneur le Dauphin & Madame la Dauphine*. Les Soldats des derniers rangs, qui avoient crié ſans ſavoir pourquoi, recommençoient, quand ils apprenoient, de leurs camarades, la manière militaire avec laquelle le Dauphin venoit de le leur préſenter la Dauphine.

Ce Prince avoit tracé de ſa main des plans de Palais & de Jardins magnifiques. Ceux à qui il les montroit, louoient la beauté des deſſins, les avantages & la commodité des proportions, l'élégance & la nobleſſe de l'enſemble. « Vous ne me » parlez pas, leur dit-il, du plus grand » mérite de mes plans : c'eſt qu'ils ne coû- » teront rien au peuple; car ils ne ſeront » jamais exécutés ».

Louis XV alloit ſouvent chaſſer à Rambouillet chez le Comte de Toulouſe, qui depuis ſon mariage y paſſoit une grande partie de l'année. C'étoit-là ſur-tout que le Roi aimoit à ſe délaſſer d'une Cour importune, & d'une grandeur, dont le poids l'accabla dès qu'il put le ſentir. Il s'y prêtoit volontiers à l'enjouement de Mademoiſelle de Charo-

lois, goûtoit les saillies spirituelles, fines & délicates de la Comtesse de Toulouse; mettoit tout le monde à son aise; &, satisfait de tous les convives, ne sembloit s'occuper qu'à les rendre tous contens. Pour donner une idée de la familiarité qui régnoit dans cette société, nous ne citerons que le trait suivant. Une des Dames, qui étoit enceinte, éprouva tout-à-coup des douleurs préliminaires d'un travail prochain. On fut effrayé; & ne pouvant la transporter à Paris, on envoya chercher en diligence un Accoucheur. Le Roi étoit dans la plus grande peine. « Enfin, » dit Sa Majesté, si l'opération presse, qui » s'en chargera » ? Le sieur de la Peironie, premier Chirurgien, répondit: « Sire, ce » sera moi; j'ai accouché autrefois.— Oui, » dit Mademoiselle de Charolois; mais cet » exercice demande de la pratique; vous » n'êtes peut-être plus au fait. — N'ayez » aucune inquiétude, Mademoiselle, re- » prit-il un peu piqué de ce doute injurieux » à son amour-propre: *on n'oublie pas plus* » *à les ôter qu'à les mettre* ». Son Altesse rougit, & l'*Esculape* sentit l'indécence de son propos. Malgré tout son esprit, il étoit fort embarrassé, lorsqu'en jetant ses regards sur le Monarque, il le vit sourire; ce qui le rassura. Bientôt tout le monde en fit autant.

M. DE *Bresiai*, Prêtre Missionnaire chez les Algonquins, avoit emmené (en 1720) avec lui deux Canadiens & un petit Sauvage

de Californie. Ils remontèrent la Seine dans un petit canot juſqu'au Pont Royal, où le Roi les vit arriver. Ce canot, qu'ils avoient apporté de chez eux, étoit à peine la charge d'un homme. Ils allèrent enſuite ſaluer Sa Majeſté, à qui M. de Breſlai fit la harangue ſuivante en ſtyle Américain :

» NOTRE PÈRE,

» La Cour des Népiſſingues & des Algon-
» quins, tes enfans ainés de ceux qui ſont
» au-delà du grand Lac, s'eſt beaucoup
» réjouie d'abord que leurs yeux ont vu ton
» portait (1), que tu as eu la bonté de
» leur envoyer, en les aſſurant, comme
» notre grand-père, & ton Biſayeul, de ta
» puiſſante protection. Ils ne ſauroient ſe
» raſſaſier de le regarder, de l'honorer &
» l'admirer; & leur joie devient d'autant plus
» grande, qu'ils entrevoient que tu ſeras
» *homme* (vaillant & généreux). Nous avons
» chargé notre Père de la robe noire, d'un
» collier de porcelaine, pour t'en remer-
» cier, & pour te ſupplier préſentement que
» tu crois en eſprit plus qu'en âge, le bruit
» s'en étant répandu juſqu'à nous, de te ſou-
» venir de ta parole, & de ne point oublier
» tes enfans, qui veulent toujours être
» attachés aux Français, tes Sujets & nos
» Alliés ».

Après ce diſcours, les trois étrangers dan-

(1) Le Roi leur avoit envoyé ſon portrait en 1717, trois ans auparavant.

sèrent devant Sa Majeſté à la manière de leur pays, & réjouirent beaucoup le Roi & les Seigneurs.

LE génie n'eſt pas un fruit de l'étude ; & celui des perſonnes les moins inſtruites étonne les Savans. En 1773, un pauvre Perruquier apprend, au fond de ſa boutique, qu'un Vaiſſeau richement chargé a fait naufrage ſur les côtes d'Eſpagne. Il ſe perſuade qu'on peut retirer ces richeſſes du fond de l'Océan ; cette idée le tourmente ; en treſſant des cheveux, ou en peignant une tête, il s'en occupe ; il rêve, il médite, il imagine qu'en joignant des ventilateurs à une boîte qui envelopperoit la tête, l'air enfermé dans cette boîte ſeroit propre plus long-temps à la reſpiration, & il conſtruit ſa machine. Il connoiſſoit peu les lois de la Mécanique & celles de l'Hydroſtatique : ſa machine ne valut rien, il communiqua ſon idée à M. *Perrier*, jeune Mécanicien déjà diſtingué par ſon mérite ; & M. *Perrier* fit bientôt une machine avec laquelle il deſcendit ſous les arches du Pont Royal, & travailla au fond de l'eau. Il l'eſſaya enſuite ſur l'Océan, & retira deux ancres, fichés dans le ſable, à cinquante-deux pieds ſous l'eau, profondeur où jamais plongeur n'avoit deſcendu.

EN 1755, loſqu'on agita ſi l'on feroit la guerre ou ſi l'on conſerveroit la paix, M. de

Belle-Isle fut [illegible]e dernier avis. Il parut étonnant qu'un [illegible]mme qui avoit respiré les combats toute la vie, montrât tant de modération lorsqu'il s'agissoit de repousser les insultes d'un violent & perfide agresseur. Devenu Ministre, il changea de langage, & il en fut bien puni par la perte de ce qu'il avoit de plus cher. Le Comte *de Gisors*, son fils unique, jeune guerrier de la plus grande espérance, ayant trop peu vécu pour s'illustrer, mais assez pour se faire regretter, fut blessé mortellement à la bataille de *Crevelt*, en combattant à la tête des Carabiniers qu'il commandoit. Il fut pleuré des ennemis même, & le Prince héréditaire de Brunswick qui l'avoit fait prisonnier, ne le quitta point qu'il n'eût exhalé le dernier soupir.

La fin de la carrière du Maréchal fut troublée par une autre amertume. Les ennemis enlevèrent des lettres qu'il écrivoit au Maréchal *de Contades*; & le Prince Ferdinand, en les rendant publiques, usa des droits de la guerre, pour dévoiler les plans de ce Ministre, augmenter, s'il étoit possible, la haine des ennemis de la France, aliéner les Puissances neutres, & accroître la jalousie & la mésintelligence entre nos Généraux. Instruit par sa propre expérience que les Français ne pouvoient garder long-temps les conquêtes que leur impétuosité leur faisoit faire, le Maréchal ordonnoit par ces lettres de piller, de saccager, de dévaster, de brûler tout ce qu'ils avoient pris. Cette manière de faire la guerre, si opposée à la générosité de

la Nation, parut odieuse & abominable; elle rappeloit le ſouvenir de l'horrible guerre du Palatinat. Le Miniſtre Palatin & la Cour de Cologne, piqués de pluſieurs traits offenſants qu'ils trouvèrent dans la correſpondance interceptée, ſe plaignirent de la façon dont on s'exprimoit ſur leur compte, & particulièrement de ce qu'on les ſoupçonnoit de favoriſer les Alliés. Pluſieurs Chefs de l'Armée Françaiſe ſe voyant peints dans ces lettres avec des couleurs déſavantageuſes, lui vouèrent intérieurement une haine ſourde. Ils n'en contribuèrent que mieux à traverſer ſes opérations, & lui imputèrent enſuite leurs propres fautes ou les erreurs du Général.

Ce fut à Rouen que Fontenelle fit ſa *Pluralité des mondes*. Madame de la *Méſangère* qui y demeuroit alors, étoit ſa Marquiſe. Lorſque Fontenelle lui en fit la lecture, la femme-de-chambre de cette Dame qui étoit préſente, reconnut ſa Maîtreſſe dès les premières pages, & même le parc de la Méſangère, & ſe mit à ſourire. Cette Dame ne voulant pas que le public la reconnût auſſi, dit à Fontenelle, qu'il falloit un peu diminuer la reſſemblance, & de brune qu'elle étoit, il la fit blonde. Le célèbre Chirurgien *Le Cat* a écrit à pluſieurs amis de Paris, qu'on voyoit encore dans le parc de la Méſangère, il y a vingt ans, des vers que Fontenelle avoit gravés de ſa main ſur l'écorce des hêtres.

LE jour même où Madame de Pompadour attendoit ſa dernière heure, le Curé de la Magdelaine, dont elle étoit la Paroiſſienne à Paris, vint la voir pour l'exhorter à bien mourir. Comme il prenoit congé d'elle : *Un moment, Monſieur le Curé*, lui dit la Marquiſe, *nous nous en irons enſemble.*

MARIVAUX s'étant un jour exprimé chez Madame *de Tencin* d'une façon hardie, ſingulière, & qui parut forcée à quelqu'un de la compagnie, Fontenelle, qui étoit préſent, fit une exclamation, & dit : *Il faut paſſer les expreſſions fortes à M. de Marivaux, ou bien renoncer à ſon commerce.* Marivaux crut entrevoir de la raillerie dans ce mot, & y parut ſenſible. Fontenelle, qui avoit voulu lui dire une choſe obligeante, ajouta auſſitôt, en lui adreſſant la parole : *Monſieur de Marivaux, ne vous preſſez pas de vous fâcher quand je parlerai de vous.*

Fontenelle, qui avoit fort connu le Cardinal *de Fleuri* avant ſon Miniſtère, ſurpris, dans une viſite qu'il lui fit quelques mois après, de lui voir la même ſérénité & la même gaieté, lui dit : » Mais, Mon» ſeigneur, eſt-ce que vous ſeriez encore » heureux » ?

A LA fin de 1743, M. *de Prémonval*, qui donnoit avec ſuccès un Cours public & gra-

tuit de Mathématiques, & s'assuroit ainsi des leçons particulières qui le dédommageoient, se trouva forcé par une Sentence Consulaire de vivre dans la retraite, & de renoncer par conséquent à une ressource dont il ne pouvoit jouir qu'en allant en Ville. Il en imagina une autre, qui fut de tirer parti, dans cette circonstance, du manuscrit de l'Ouvrage qui parut depuis sous le titre de *l'Esprit de Fontenelle*. Il lui falloit pour cela, le consentement par écrit de l'Auteur qu'il avoit extrait. Il ne pouvoit aller le solliciter, & il en donna la commission à M. *Bauzée*, son ami. Fontenelle interrogea celui-ci sur l'âge de M. de Prémontval, dont il n'avoit jamais entendu parler, sur son état, & particulièrement sur la cause qui l'empêchoit de venir lui-même. Au-lieu d'avouer la véritable, M. Bauzée prétexta une maladie. Fontenelle ne fut pas la dupe de ce mensonge officieux. « M. de Prémontval, dit-il » alors, n'a que trente-cinq à trente-six » ans; il est malade; il ne peut ni venir » me voir, ni attendre sa convalescence; » j'ai, je crois, un excellent remède contre » une pareille maladie ». Là-dessus, il quitte M. Bauzée un instant, & revient bientôt avec un sac de 1200 livres, qu'il le prie de remettre à celui qui l'a envoyé, quoiqu'il ne connût ni l'un ni l'autre. M. Bauzée se défendit de s'en charger, parce que sa commission se bornoit à demander le consentement pour imprimer; mais il fut obligé de lui donner sa parole d'honneur

qu'il reviendroit le lendemain mieux inſtruit des intentions de M. de Prémontval. Il revint en effet, chargé d'une lettre de remercîment & d'acceptation. Dès qu'on eut annoncé M. Bauzée, Fontenelle ſortit de ſon cabinet avec le ſac, & il lui témoigna la plus grande ſatisfaction de ce qu'il étoit autoriſé à recevoir les 1200 livres. L'*eſprit de Fontenelle* fut bientôt imprimé; & ſous prétexte qu'il étoit encore malade, le Rédacteur ſe diſpenſa d'en porter lui-même un exemplaire au véritable Auteur. Quelques ſemaines après, il quitta Paris, ſans avoir vu ſon bienfaiteur. Ce procédé indigna d'autant plus M. Bauzée, qu'il ne lui fut plus poſſible de cultiver un homme de Lettres, dont le cœur & les vertus lui avoient inſpiré autant de vénération, qu'il avoit eu juſque-là d'admiration pour ſes talens & pour ſon eſprit. « Dans mon enthouſiaſme, dit M. Bauzée, je racontois » ce trait à tous ceux que je connoiſſois; » j'aurois voulu que tout le monde eût pour » Fontenelle les mêmes ſentimens que moi. » Quatre ans après, j'allai m'établir à Verdun, ma Patrie. Au bout de quelques » mois je tombai dans une maladie, dont » la durée épuiſa mes petites avances & me » jeta dans une détreſſe, dont je ne rougis » point, parce que *pauvreté n'eſt pas vice*. Un » jour que je me plaignois de mes malheurs » à un jeune Officier, il fut le premier à » me rappeler ce que je lui avois appris de » la généreuſe bienfaiſance de Fontenelle. »

» & me propoſa de lui écrire & de lui
» expoſer fidellement ma ſituation. Je ſen-
» tis tout le prix de l'amitié qui dictoit ce
» conſeil ; mais je fis remarquer à mon ami,
» que l'ingratitude de M. de Prémontval
» devoit avoir dégoûté M. de Fontenelle
» d'être bienfaiſant ſans examen ; que ce-
» pendant mon nom ne lui étant pas connu,
» & mon propre intérêt ne me permettant
» pas de lui indiquer que j'euſſe eu la moin-
» dre part à un événement que je regardois
» comme un crime, je devois eſpérer de
» lui quelque ſecours, au cas qu'il fût inſen-
» ſible à l'offenſe. — N'en doutez pas, me
» répliqua avec chaleur le jeune Militaire,
» que mon récit avoit mis dans le parti de
» Fontenelle ; un cœur ſi diſpoſé à compatir
» aux malheurs de l'humanité, doit l'être
» également à oublier ſes foibleſſes. — Il
» inſiſta, & jura qu'il ne me quitteroit point
» qu'il n'eût de moi une lettre pour Fon-
» tenelle. Je l'écrivis par complaiſance &
» ſans aucun eſpoir de ſuccès. Quel fut
» mon étonnement, lorſque ſix jours après,
» je reçus la réponſe la plus honnête de M.
» de Fontenelle, qui me grondoit du ton
» le plus affectueux, de ce qu'en faiſant
» connoître mes beſoins, je n'indiquois au-
» cune voie pour me faire parvenir le ſe-
» cours ! Il ſe félicitoit du bonheur qu'il
» avoit eu de rencontrer quelqu'un qui lui
» avoit donné une lettre-de-change de
» 600 liv. à vue, incluſive dans la lettre qu'il
» m'adreſſoit ». Ces deux traits démentent

bien ce principe affreux qu'on a prêté ſi gratuitement à Fontenelle : *Qu'il faut pour être heureux, avoir bon eſtomac & mauvais cœur.*

DANS un dîner, chez Madame de Tencin, où il étoit queſtion de faire un Académicien, la compagnie ſe trouvoit partagée entre Son Éminence le Cardinal, alors Abbé de *Bernis*, & l'Abbé *Girard*. Piron étoit du dîner & de la conſultation. Comme il ſe diſoit conſolé de tous les fauteuils poſſibles, par une penſion de cent piſtoles, on lui demanda auquel des deux il donneroit ſa voix. « A l'Abbé Girard ; c'eſt un bon » diable ». Comme il avoit la vue baſſe, il ne s'étoit point apperçu que M. l'Abbé de Bernis n'étoit pas loin de lui. On l'en avertit à l'oreille ; & alors ſe retournant de ſon côté : « Y penſez-vous, Monſieur » l'Abbé, lui dit-il, de vous mettre ſur » les rangs ? Vous êtes trop jeune, ce me » ſemble, pour demander les Invalides ».

L'HISTOIRE des calamités publiques qui affligent la Patrie, intéreſſent néceſſairement la ſenſibilité d'une ame honnête & d'un cœur bien né. Si, d'un côté, le ſpectacle effrayant de tant d'hommes que la mort moiſſonne, fait couler des larmes qu'excite une juſte compaſſion ; d'un autre côté, le ſpectacle conſolant de la bienfaiſance qui tend une main ſecourable à l'humanité ſouffrante, fait

verſer des larmes d'attendriſſement & d'admiration. Que de traits ſublimes de généroſité & de grandeur d'ame va nous fournir l'hiſtoire de la peſte qui ravagea la Provence en 1721.

Perſonne n'ignore qu'un vaiſſeau venu de Seyde en Syrie, apporta la peſte à Marſeille; que la communication l'introduiſit à Aix & dans preſque toutes les villes & villages de cette province infortunée.

A ces nouvelles effrayantes, l'épouvante s'empare des cœurs, chacun précipite ſa fuite; les campagnes ſont bientôt remplies de gens de tous les états; & il ne reſte dans les villes que des Citoyens aſſez généreux pour ſe dévouer au ſalut de leur patrie.

Le mal contagieux avoit attaqué la plus grande partie des habitans de la campagne, & la mort les enlevoit avec une rapidité étonnante; il mouroit par jour plus de 150 perſonnes. La ville étoit dans une conſternation & dans une confuſion inexprimables; les morts ne pouvoient pas être enterrés, on n'avoit pas aſſez de tomberaux pour les enlever, & les Conſuls mêmes étoient obligés de ſuivre ces lugubres équipages pour les faire agir. On avoit bien de la peine à empêcher les malheureux corbeaux de piller tout ce qu'ils trouvoient dans les maiſons où les familles étoient détruites. Les parens ſervoient leurs parens, & les amis ſe ſacrifioient avec joie pour donner des marques ſenſibles de leur amitié. Il y a peu de villes où le peuple ait montré plus de courage;

& ſi des gens ſont morts ſans ſecours, c'eſt qu'il ne leur reſtoit ni parens, ni amis, ni voiſins.

Ce terrible fléau n'épargnant perſonne, le Roi touché des malheurs de ce peuple infortuné, envoya M. Joſſand, qui ſe livra avec une intrépidité peu commune, à toutes les horreurs qui régnoient dans cette déplorable ville. Son premier ſoin fut de raſſembler le Bureau de Santé. L'on y formoit par le conſeil de M. Joſſand, de ſages réſolutions; mais l'exécution en étoit arrêtée par la mort de ceux qui avoient été nommés pour agir. De ce nombre furent M. de Beaumont, qui commandoit avec M. de Joſſand; de MM. de Fourchon, de Sabatier & de Graveſon, qui ſe ſuccédèrent dans la charge de premier Conſul.

M. Groſſy, qui avoit le ſecond Chaperon, & les autres, étoient atteints de ce terrible mal; preſque tous les Intendans de Santé qui ſervoient utilement leur Patrie, tous ceux qui vivoient encore, avoient chez eux le mal contagieux, & étoient obligés de ſe ſervir, leurs domeſtiques étoient tous morts; enfin tout le poids des affaires tomba ſur M. de Joſſand, qui fit des choſes, en quelque ſorte, plus qu'humaines. Il fit ôter tous les malades; on prit pour cela toutes les voitures de la ville; & M. l'Abbé d'Icard, Capiſcol de la Cathédrale, ſe chargea de ce ſoin qui lui coûta la vie. La prévoyance du Commandant ne laiſſa manquer de rien; il avoit fait des traités avec Beaucaire &

Taraſcon ; ces deux villes fournirent du pain & de la viande. La diſtribution s'en faiſoit avec grand ſoin, & il y régnoit un ordre admirable. C'eſt à l'activité & à la vigilance de M. de Joſſaud & des Conſuls, qu'on doit la ceſſation de ce terrible fléau. La quarantaine fut établie & ſuivie d'un très-heureux ſuccès.

Henri de Thomas, Chevalier, Marquis de Villeneuve, deſcendu des anciens Rois d'Arragon, Conſeiller au Parlement d'Aix, donna aux pauvres de ſa ville plus de quarante mille livres ; il les recevoit chez lui, les exhortoit à la patience, & les raſſuroit par ſon exemple contre la crainte de la contagion. Enfin, il ne ſe contentoit pas de répandre ſes biens, il prodiguoit encore ſa vie en s'expoſant aux périls d'une communication peſtiférée.

Dans un quartier de la ville de Marſeille, qu'on appelle *la Tourette*, ſorte d'Eſplanade ou Boulevard, ſur le bord de la mer, entre l'Égliſe Cathédrale & le Fort St.-Jean, dans le plus fort de la peſte, on y avoit porté plus de douze cents cadavres entaſſés, qui en peu de temps répandirent un air empeſté, capable d'infecter & de faire périr le reſte des habitans de cette ville déſolée. Le ſalut de Marſeille dépendoit donc de trouver un expédient pour enlever ces corps à demi-pourris & de l'exécuter. M. Roze, Commandeur de l'Ordre de St. Lazare, homme d'expédient & d'exécution, en vint à bout avec un courage intrépide. Son activité lui

fit découvrir deux eſpèces de tours qu'on croit avoir été bâties du temps des Romains ſur le bord de la mer, au-delà du Terre-plein. Il s'en approcha en bateau, & reconnut par des crevaſſes qu'elles étoient creuſes & très-profondes ; il propoſa ſon deſſein au Bailly de Langeron, Commandant à Marſeille, qui l'approuva fort, & lui accorda cent forçats. On commenca par découvrir les deux tours qui étoient bouchées par un plancher voûté, & ſur lequel il s'étoit amaſſé environ trois pieds de terre ; ces diſpoſitions faites, le Chevalier Roze, accompagné de deux braves Marſeillais, dont nous voudrions ſavoir les noms, marcha à cheval à la tête des forçats, & poſa lui-même des gardes, après que la troupe eut défilé, pour qu'aucun ne pût reculer, ni rentrer dans la ville avant l'expédition finie. Il avoit fait prendre à tout le monde des mouchoirs trempés dans du vinaigre, noués derrière la tête, qui couvroient le nez & la bouche. L'infection étoit ſi grande, & l'aſpect ſi horrible, que la plupart, manquant de courage & de force, étoient prêts à ſe débander ; mais le Chevalier Roze, toujours animé de l'ardeur de ſon zèle & de l'amour de la Patrie, les raſſura, non-ſeulement par la voix, mais encore par l'exemple. Il mit pied à terre, traîna & emporta lui-même le premier cadavre juſqu'auprès d'une des tours, & le jeta dans un de ces abymes. Cette action fit un tel effet ſur la troupe, que l'épouvante ceſſa, le courage revint, & l'on

s'anima de telle ſorte, que dans le reſte du jour ce lieu affreux fut entièrement déſinfecté, ſans y laiſſer un ſeul cadavre ; les deux tours en furent comblées & recouvertes de terre, après avoir jeté deſſus quantité de chaux vive.

La ville de Toulon ſe reſſentit également des ravages affreux de la contâgion ; mais au milieu de ſes calamités, elle eut la conſolation d'éprouver la charité généreuſe & le zèle vraiment épiſcopal de M. de Montauban, ſon très-digne Evêque, qui, durant tout le cours de cette peſte, n'épargna ni ſon bien, ni ſa propre vie, pour procurer à ſes ouailles tous les ſecours ſpirituels & temporels ; leur adminiſtrant lui-même les Sacremens, ſans diſtinction de pauvres, ni de riches ; leur préſentant les remèdes, & faiſant tout ce qu'un S. Charles Borromée auroit pu faire en pareille occaſion.

DESTOUCHES fut long-temps chargé des affaires de France en Angleterre : il y conçut une violente paſſion pour une Demoiſelle Anglaiſe, née Catholique & d'une famille diſtinguée ; il l'épouſa dans la Chapelle qu'il avoit à Londres comme Miniſtre de France ; ce fut ſon premier Chapelain qui donna aux nouveaux mariés la Bénédiction Nuptiale, en préſence de la ſœur de ſa nouvelle épouſe, & de quatre témoins, leurs amis & leurs confidens. Ce mariage fut tenu ſecret pendant quelque temps ; & il eſt le ſujet véri-

table de la Comédie du *Philoſophe marié*; Deſtouches y a joint ſa belle-ſœur ſous le nom de *Célicnie*. Tous les autres peſonnages y ſont également copiés d'aprés nature, à quelques circonſtances près, qu'il fut obligé de changer & d'accommoder au Théatre.

Un jeune Soldat du Régiment des Gardes-Françaiſes étoit en priſon pour cauſe de déſertion, & devoit, le lendemain, être mis au Conſeil de Guerre. Des perſonnes charitables qui s'intéreſſoient au malheureux jeune homme, & qui avoient accès auprès de *Saïde Mehemet Pacha*, Ambaſſadeur de la Cour Ottomane à celle de France, imaginèrent de l'employer en faveur de cet infortuné. Ils lui parlèrent d'une manière ſi pathétique, qu'il ſe détermina à demander la grâce de ce Déſerteur. Sa recommandation eut tout le ſuccès qu'on en pouvoit attendre; le Roi naturellement porté à la clémence, & voulant honorer l'Ambaſſadeur d'une manière particulière, eut la bonté d'accorder cette grâce, & dès le lendemain l'illuſtre interceſſeur en reçut l'aſſurance.

Le traité de Paix de 1748 ne fut point honorable pour la France. La clauſe concernant le Prince *Edouard* fut ſur-tout flétriſſante pour la Nation. Nous avions appelé ce malheureux Prince; nous l'avions ébloui d'eſpérances brillantes; & nous finîmes par l'ex-

pulſer, après avoir attenté à ſa liberté. Le Prétendant, qui n'étoit plus pour nous que le Chevalier de *Saint-Georges*, ne pouvant ſe perſuader qu'on en vînt à cette dernière extrémité, avoit fermé l'oreille à toutes les inſinuations qu'on avoit pu lui donner à ce ſujet, & le Gouvernement ſe vit obligé de donner des ordres pour l'arrêter. Ce fut à l'*Opéra* que ſe paſſa ce ſingulier événement. Le Roi avoit prévenu M. de Vaudreuil, Major des Gardes-Françaiſes, en le chargeant de cette expédition, que ce Prince marchoit toujours armé, & qu'il avoit menacé de ſe tuer ſi l'on mettoit la main ſur lui. M. de Vaudreuil répondit ſur ſa tête qu'il n'arriveroit aucun accident fâcheux; mais il demanda carte blanche ſur la manière d'exécuter ce projet, & fit ſes diſpoſitions en conſéquence. L'entrée de la ſalle de l'Opéra étoit alors dans un cul-de-ſac; le Prétendant arrive, & n'eſt pas plutôt deſcendu de ſa voiture, que toutes les iſſues ſe ferment, il ſe trouva pris ſans ſe douter de ce piège. Le Major des Gardes lui annonça ſes ordres & les lui montra, en lui demandant la permiſſion de le fouiller. Le Prince donna ſa parole d'honneur qu'il n'avoit point d'armes. Cependant M. de Vaudreuil l'ayant fait ſerrer par ſes Grenadiers, lui trouva pluſieurs piſtolets. On le mit dans un carroſſe, & on le conduiſit à Vincennes, où il y avoit un ſouper ordonné pour lui. Il ne vit qu'un couvert, en voulut d'autres, & engagea M. de Vaudreuil & les autres Officiers à lui faire

faire compagnie. Il reſta trois jours à Vincennes, puis on le conduiſit au *Pont-de-Beauvoiſin*, ce qui lui fit perdre toute envie de revenir en France.

LE Comte de *Maurepas*, Miniſtre de la Marine, s'étoit permis, dit-on, quelques plaiſanteries ſur le compte de la Marquiſe de Pompadour, & le Roi n'avoit fait qu'en rire. Un jour, à Marly, elle trouva ſous ſa ſerviette ce quatrain :

La Marquiſe a bien des appas ;
Ses traits ſon vifs, ſes grâces franches,
Et les fleurs naiſſent ſous ſes pas :
Mais, hélas ! ce ſont des fleurs blanches.

Il n'étoit point prouvé que le Comte eût fait ces vers ; cependant il eut ordre de ſe démettre de ſes emplois, & l'on attribua ſa diſgrace à cet événement. M. *Rouillé* eut ſon département ; ce qui fit dire à quelque plaiſant, *qu'on donnoit la Marine à conduire à un Roulier.*

FRANÇOISE d'Aubigné, Marquiſe de Maintenon, femme célèbre par ſon élévation, étoit petite-fille de Théodore Agrippa, non moins illuſtre par ſa naiſſance & ſon courage, que par ſa fidélité pour ſes Souverains & ſes talens littéraires ; mais elle eut le malheur d'avoir pour père le fils de cet Agrippa, Conſtant d'Aubigné, homme ſingulier, dont l'inconduite & l'inconſéquence le condui-

firent aux horreurs d'une priſon qui parut ne devoir finir qu'avec ſa vie. Jeanne de Cardillac, ſa femme, méritoit ſans doute un époux plus digne d'elle. Cette Dame généreuſe fit d'inutiles efforts pour obtenir ſon élargiſſement ; & tout ce qu'elle put obtenir fut la permiſſion de s'enfermer avec ſon mari au Château-Trompette ; elle en eut ſucceſſivement deux fils, & devint enceinte d'un troiſième enfant ; mais pour être plus à portée des ſecours qu'elle eſpéroit des parens de ſon mari, elle obtint qu'il ſeroit transféré dans les priſons de Niort en Poitou ; & ce fut-là le berceau triſte & humiliant de Françoiſe d'Aubigné, d'où elle parvint dans la ſuite au crédit le plus puiſſant, au rang le plus diſtingué, au milieu des traverſes & des afflictions.

En 1646, la mort du Baron d'Aubigné jetta cette malheureuſe famille dans la dernière déſolation. Madame de Neuillant, parente de Madame d'Aubigné, ſenſible aux malheurs de cette famille, ſe chargea de Françoiſe, & n'oublia rien pour l'inſtruire dans la Religion Catholique ; mais toutes ſes leçons aboutirent à lui montrer que Françoiſe avoit beaucoup d'entêtement, & qu'elle auroit un jour beaucoup d'eſprit.

Piquée d'une ſi longue réſiſtance, Madame de Neuillant crut qu'il valoit mieux l'humilier que raiſonner avec elle : aux careſſes & aux douceurs, on fit ſuccéder les duretés & les mortifications ; on la confondit avec les Domeſtiques, & on la chargea des plus vils détails de la maiſon. « Je com-

» mandois dans la baſſe-cour, a-t-elle » ſouvent dit depuis; c'eſt par ce gouver- » nement que mon règne a commencé ». Elle fut en un mot réduite à garder les dindons, avec ordre de ne point toucher au panier où étoit ſon déjeûner, qu'après avoir appris cinq quatrains de Pibrac.

Un jeune payſan oſa l'aimer; elle en avertit Madame de Neuillant qui la mit auſſitôt au couvent des Urſulines de Niort; ces Religieuſes la gardèrent quelque-temps par charité; mais à la fin, elles repréſentèrent à Madame d'Aubigné que leur maiſon ne pouvoit nourrir des penſionnaires qui ne payoient point, & la prièrent de la retirer. Françoiſe rougit de ce diſcours qui s'imprima ſi bien dans ſa mémoire, qu'elle chercha toujours depuis à s'acquitter de ce qu'elle devoit à ces Religieuſes, à qui ſes bienfaits apprirent à ne pas mépriſer dans les autres la pauvreté qu'elles eſtimoient tant en elles. Racontant ce fait à St. Cyr: « Mes enfans, » ajoutoit-elle, faiſons toujours le bien; » il eſt rarement perdu devant les hommes » & jamais devant Dieu ».

Madame de Neuillant menoit Françoiſe dans ſes ſociétés ordinaires; ſe paroit en public de ſes charmes naiſſants, & en particulier la traitoit avec beaucoup de dureté. Elle la mit enſuite aux Urſulines de la rue St.-Jacques. Elle ſut ſi bien ſe concilier le cœur des Penſionnaires, qu'on jugea dès-lors à quel point elle auroit un jour le talent de ſe faire aimer.

En ce temps-là le fameux Abbé Scarron, accablé d'infirmités, mais plein d'eſprit & d'enjouement, excitoit la curioſité & l'admiration de la Capitale. Il avoit le cœur ſuſceptible d'attachement, l'imagination vive; il étoit patient dans ſes maux; pauvre ſans chagrin; gai dans ſes ſouffrances; critique ſans fiel, ſans haine & ſans reſſentiment. Il avoit projetté de paſſer à l'Amérique avec Ségrais & quelques beaux-eſprits de ce temps. Madame de Neuillant, qui logeoit dans le voiſinage de Scarron, lui parla de deux perſonnes qui avoient demeuré long-temps à la Martinique, & lui offrit de les lui amener.

Mademoiſelle d'Aubigné, qui avoit une robe trop courte, rougit en entrant & pleura. Toute l'aſſemblée fut touchée des grâces & de l'embarras de cette aimable enfant; Scarron même y fut ſenſible. Cette viſite de bienſéance & de curioſité devint une liaiſon ſérieuſe. Scarron jura que l'air de Paris lui ſeroit fort ſain, tant que Mademoiſelle d'Aubigné y ſeroit.

Mademoiſelle d'Aubigné qui étoit fort timide, parloit très-peu, ne paroiſſoit occupée que de ſes malheurs; & ſavoit ſi peu qu'elle étoit belle, qu'elle diſoit qu'elle changeroit volontiers de viſage avec le premier qui paſſeroit dans la rue.

Elle alloit ſouvent chez Scarron qui en devint amoureux, & qui lui offrit ou de payer ſa dot dans un couvent, ou de l'épouſer. Mademoiſelle d'Aubigné lui répondit: « Qu'elle accepteroit volontiers le

» parti qui la mettroit à portée de lui té-
» moigner toute ſa reconnoiſſance, afin
» que le bienfait fût utile à tous les deux,
» pourvu que Madame de Neuillant y con-
» ſentît ». Scarron obtint ſans peine le conſentement.

Quand on dreſſa le contrat, Scarron dit : « Qu'il reconnoiſſoit à l'Accordée 4 louis » de rente, deux grands yeux fort mutins, » un très-beau corſage, une paire de belles » mains & beaucoup d'eſprit ».

Ce mariage étoit une fortune pour elle. Aſſujettie à ne pas quitter ſon mari ; quand il ſe portoit mal, elle étoit ſa ſervante ; quand il alloit mieux, ſa compagnie ; quand il étoit rétabli, ſon ſecrétaire ou ſon lecteur. C'eſt ſans doute à ce genre de vie, mêlée de fatigues, de complaiſances & d'étude, qu'elle dut cet eſprit actif, conciliant, éclairé, qui ne demandoit qu'à ſe développer.

Scarron mourut en 1660. Sa veuve âgée de 25 ans, pleura ſon mari & regretta ſon bienfaiteur ; cependant elle ſe vit expoſée de nouveau à toutes les horreurs de l'indigence. Scarron ne lui avoit laiſſé pour douaire que des plaiſanteries & des dettes. Ses amis ne l'abandonnèrent point ; elle uſa de leurs offres avec diſcrétion & modération. Sage & belle, elle vécut dans la plus grande réſerve, elle ne permettoit pas même à ſes plus anciens amis aucune de ces familiarités que le monde autoriſe ; maxime qu'elle tenoit de ſa mère qui ne l'avoit jamais embraſſée que deux fois dans ſa vie, & lui avoit ſouvent

dit que « c'étoit une indécence d'embraſſer » même ſes parens ».

Les amis de Scarron crurent qu'il ſeroit poſſible de faire rétablir en faveur de ſa veuve, une penſion dont il avoit joui trois ou quatre ans en qualité de malade de la Reine, & qu'il avoit perdue à cauſe de la *Mazarinade*. On fit de vains efforts auprès du Cardinal, & l'on ne ſongeoit plus à lui procurer un état ſolide, lorſque la Reine ayant prononcé par haſard le nom de Scarron, le Baron de la Garde ſaiſit ce moment heureux, pour lui repréſenter que ce fameux malade, autrefois honoré de ſes bienfaits, avoit laiſſé une veuve très-belle & très-digne de compaſſion, dont la vertu luttoit depuis long-temps contre l'adverſité. Ce diſcours fut appuyé de tous côtés; on ſupplia la Reine de rétablir en ſa faveur la penſion de ſon mari. Cette prière fut ſi preſſante & faite ſi à propos, que la Reine lui en fit une de 2000 liv. & lui en envoya ſur-le-champ le premier quartier. Ce bonheur ne fut pas de longue durée; la Reine étant venue à mourir, la veuve Scarron perdit ſa penſion. On recommença à ſolliciter de nouveau; la multitude des placets que l'on préſenta à cet effet, fit dire à Louis XIV d'un ton chagrin: « Entendrai-je toujours parler » de la veuve Scarron »? Et ces mots introduiſirent à la Cour cette manière de parler proverbiale: *Il eſt auſſi importun que la veuve Scarron.*

Sur ces entrefaites, la Princeſſe de Ne-

mours, devenue Reine de Portugal, aimoit Madame Scarron, & voulut l'emmener avec elle. Les conditions furent acceptées ; mais Madame Scarron ayant été préſentée à Madame de Monteſpan qu'elle avoit connue à l'Hôtel d'Albret, & qui jouiſſoit alors de la plus grande faveur à la Cour ; cette Dame auſſi généreuſe que ſenſible, réſolut de rompre un voyage qui enlevoit à la France une femme ſi ſpirituelle & ſi vertueuſe. Elle préſenta elle-même un placet en ſa faveur : « Quoi, s'écria Louis XIV, encore la veuve » Scarron ! — Sire, lui dit Madame de » Monteſpan, il y a long-temps que vous » ne devriez plus en entendre parler ; & » il eſt étonnant que Votre Majeſté n'ait pas » encore écouté une femme dont les ancê- » tres ſe ſont ruinés au ſervice des vôtres ». La penſion de 2000 liv. fut rétablie.

Le Duc du Maine, fruit des amours de Louis XIV & de Madame de Monteſpan, venoit de naître ; c'étoit un ſecret. On chercha une perſonne capable de le garder, & qui pût répondre aux ſoins qu'exigeoit cette éducation. On ſe reſſouvint de Madame Scarron ; elle répondit conſtamment : « Si » les enfans ſont au Roi, je le veux bien ; » car je ne me chargerois pas ſans ſcrupule » de ceux de Madame de Monteſpan ; ainſi » il faut que le Roi me l'ordonne : voilà » mon dernier mot ». Cette réponſe déplut ; cependant on la fit venir à la Cour, & le Roi lui commanda de ſe charger de l'enfant que Madame de Monteſpan lui remettroit.

On lui confia encore, un an après, le Comte de Vexin. Louis XIV s'étoit d'abord laiſſé prévenir contre la veuve Scarron qu'on lui avoit dépeint comme un bel-eſprit, une prude gâtée par le commerce d'un Poëte; mais ſa douceur, ſa modeſtie, la ſageſſe de ſes réponſes, firent perdre peu-à-peu à ce Prince l'éloignement qu'il avoit pour elle.

La tendreſſe, les ſoins infatigables que prit la gouvernante des jeunes Princes, la firent eſtimer. Le Duc du Maine contribua beaucoup à l'établir dans la confiance du Roi par une réponſe faite à propos. Louis qui, comme tous les Bourbons, étoit un père fort tendre, ne dédaignoit pas de jouer avec ſon fils: ſatisfait de ſon eſprit, il ne pût s'empêcher de lui dire qu'il étoit bien raiſonnable: « Comment ne le ſerois-je » pas, répondit l'enfant, je ſuis élevé par la » raiſon même.— Allez, reprit le Roi, allez » lui dire que vous lui donnez cent mille » francs pour vos dragées ».

Le Roi l'ayant chargée par la ſuite de conduire le petit Duc aux eaux de Barrège, qui lui avoient été ordonnées pour ſa ſanté, Madame Scarron écrivoit directement à Louis XIV; ſes lettres plurent beaucoup, & ce fut-là l'origine de la grande faveur où elle parvint dans la ſuite.

Ses ſoins pour M. le Duc du Maine redoublèrent à meſure qu'elle approchoit du terme où il devoit ſortir de ſes mains. Le Roi étant entré chez le jeune Prince, la trouva ſeule avec lui. Le jeune Duc avoit la

fièvre, & elle le ſoutenoit d'une main; elle berçoit de l'autre Mademoiſelle de Nantes., & le Comte de Vexin dormoit ſur ſes genoux. Les femmes de ſervice avoit ſuccombé ſous la fatigue; Madame Scarron avoit paſſé trois nuits auprès de ces enfans malades; & elle croyoit encore n'avoir rien fait. Le Roi lui donna en cette occaſion une nouvelle gratification de cent mille francs. Les bienfaits du Monarque mirent Madame Scarron en état d'acquérir une terre noble & belle, nommée *Maintenon*, à dix lieues de Verſailles. Elle en prit le nom que le Roi lui donna le premier en préſence de toute la Cour.

Louis XIV étoit parvenu à un âge où l'on recherche dans le commerce des femmes l'agrément plutôt que le plaiſir. Libre de tous engagemens, il réſolut d'en former un pour toute la vie ave celle dont la ſociété lui étoit devenue néceſſaire. M. du Harlay, Archevêque de Paris, bénit cette union en 1685, en préſence du Confeſſeur du Roi & de deux autres témoins.

On ſe tromperoit ſi l'on penſoit que Madame de Maintenon n'ayant plus rien à déſirer du côté de la fortune, étoit enfin parvenue au ſuprême bonheur. « Que ne puis-je » vous donner mon expérience! écrivoit-elle » à Madame de la Maiſonfort, que ne puis- » je vous faire voir l'ennui qui accable les » Grands, & la peine qu'ils ont à remplir » leurs journées! Ne voyez-vous pas que je » meurs de triſteſſe dans une fortune qu'on » auroit eu peine à imaginer? J'ai été jeune

» & jolie; j'ai goûté des plaiſirs; j'ai été
» aimée par-tout. Dans un âge plus avancé,
» j'ai paſſé des années dans le commerce de
» l'eſprit; je ſuis venue à la faveur; & je
» vous proteſte, ma chère fille, que tous
» les états laiſſent un vide affreux ».

Ayant voué tout ſon crédit aux pauvres, trop avide de bonnes œuvres pour s'en fier à d'autres ſoins, elle craignoit toujours que tout ce qu'elle ne faiſoit pas pour eux, ne fût mal fait, elle reçut avec ſatisfaction la ſupériorité de l'aſſemblée de charité.

En 1682, elle avoit fait venir à Ruel, près de Paris, deux Religieuſes Urſulines, errantes d'abord de clôtures en clôtures, & qui, dans la ſuite, pour remplir, même au milieu du monde, leur vœu d'inſtruction, n'avoient point ceſſé d'enſeigner de jeunes filles dans les différentes villes qu'elles avoient parcourues. Elles furent chargées par Madame de Maintenon d'élever pluſieurs filles de famille qu'elle protégeoit; mais, les enfans d'adoption s'étant multipliés juſqu'au nombre de ſoixante, elle fut obligée de leur donner des Maîtreſſes pour ſoulager d'une partie de leur travail Madame de Brinon & Madame de St. Pierre. Elle étoit ſouvent à Ruel, voyoit les progrès de l'éducation, & faiſoit elle-même le Catéchiſme. Les premiers ſuccès l'engagèrent à rapprocher encore plus d'elle une école qui lui devenoit de jour-en-jour plus chère. Elle en parla à Louis XIV, qui, jaloux de participer à cette œuvre de charité, donna Noiſy, Maiſon Royale enfermée

dans la parc de Verſailles, & fit auſſitôt travailler aux réparations.

Le jour de la tranſlation fut fixé au lendemain de la Chandeleur. On partagea les filles en quatre claſſes, & on les diſtingua par la couleur du ruban attaché à leur coiffure.

L'attachement de Madame de Maintenon pour cette Communauté, donna à toutes les Dames de la Cour une grande envie de la voir; toutes y applaudirent: le Roi s'y rendit avec les Seigneurs de ſa ſuite.

Le bruit de ce magnifique établiſſement vola dans les Provinces; Madame de Maintenon fut importunée de tous côtés. Elle étoit ſi pénétrée de la misère de la pauvre Nobleſſe & des enfans qu'on lui préſentoit, qu'après avoir vendu ſes chevaux, ſes habits, ſes bijoux, elle mêloit ſes larmes aux leurs, & leur diſoit: « La Providence ne vous aban-» donnera pas, j'étois née auſſi pauvre & » plus malheureuſe que vous ».

Souvent dans la grandeur on ne ſe rappelle ce qu'on a été que pour le faire oublier aux autres. Madame de Maintenon s'en reſſouvenoit toujours; & ne s'en reſſouvenoit que pour faire plus de bien.

De tous côtés on recouroit à elle comme à l'aſyle des infortunés. Les petits avoient chez elle le même accès que les grands, & l'on voyoit entrer dans ſon cabinet le Prince avec tout ſon faſte & le pauvre couvert de haillons.

Il parut un jour dans ſon antichambre, un

homme qui fendit la foule, & qui l'abordant avec une reſpectueuſe hardieſſe, lui dit : « Il » y a quarante ans, Madame, que je ne vous » ai vue, & vous ne pourrez me reconnoître ; » mais, vous ne pouvez m'avoir entièrement » oublié. Vous ſouvient-il qu'à votre retour » des Iſles, vous vous rendiez tous les jeudis » à la porte des Jéſuites de la Rochelle, où, » ſuivant l'uſage de la plupart des Commu- » nautés, les jeunes Pères diſtribuoient de la » ſoupe aux pauvres ? Employé à mon tour » dans cette diſtribution, je vous diſtinguai » dans la foule des mendians. Je vous rap- » pelle ſans crainte un fait que vous écoutez » ſans rougir. Je fus frappé de la nobleſſe » de votre phyſionomie ; vous ne me pa- » rutes point faite pour un état ſi vil ; j'ob- » ſervai votre embarras à vous préſenter » pour avoir part à l'aumône, & j'en eus » pitié. — C'eſt donc vous, Monſieur, » lui dit Madame de Maintenon, qui, pour » m'épargner la honte d'être confondue avec » ces miſérables, fîtes apporter la ſoupe » chez moi, en me témoignant mille regrets » d'être borné à un ſi médiocre ſecours ? » vous me ſauvâtes doublement la vie, & en » me donnant cette nourriture, & en com- » patiſſant à ce que je ſouffrois d'être obli- » gée de mendier publiquement ». Elle lui demanda ce qu'elle pouvoit faire pour lui, & le pria de paſſer dans ſon cabinet, comme pour lui épargner à ſon tour l'humiliation d'expoſer tout haut ſes beſoins. Là le vieillard lui dit que quelques années après, il

avoit quitté les Jéſuites, qu'il étoit actuellement Maître d'Ecole dans un village; qu'il bornoit toute ſon ambition à une cure; & que d'après tout ce que la renommée lui avoit dit d'elle, il eſpéroit l'obtenir de ſa protection & peut-être de ſa reconnoiſſance. Madame de Maintenon le remercia d'une confiance ſi flatteuſe pour elle, & lui dit qu'elle ne ſe mêloit point de la nomination des bénéfices; qu'elle ne ſavoit pas s'il étoit propre à une cure; mais qu'elle ſavoit qu'il étoit charitable; qu'elle le prioit donc de ſe contenter pour le préſent, d'une bourſe de cent piſtoles qu'elle lui donna, en lui promettant de la remplir, toutes les années, de cette ſomme modique. « Je voudrois bien » faire davantage, ajouta-t-elle, mais je » ne jouis pas encore de tous les avantages » de ma place, à cauſe des ſecours que je » dois à mes parens, car vous n'êtes pas le » ſeul qui ayez eu pitié de mon enfance ». Le Roi étant entré chez elle en ce moment, elle lui dit: « Voilà mon père nourricier; & vous » ne ſerez plus ſurpris, Sire, que je vous » importune quelquefois pour les orphelins ».

En ſe rappelant diverſes particularités de ſa jeuneſſe, de ce temps pénible où elle n'avoit que des tapiſſeries d'emprunt, où elle alloit porter chez l'Imprimeur les épreuves des ouvrages de Scarron, elle ſe reſſouvint qu'un jour qu'elle devoit recevoir chez elle quelques femmes de qualité, une blanchiſſeuſe lui avoit loué quelques meubles, & avoit refuſé le payement du loyer;

honteuſe de s'en ſouvenir ſi tard, elle ordonna à ſes gens de chercher cette femme. Après bien des perquiſitions ; on la trouva dans un galetas, accablée de vieilleſſe & d'infirmités, prête à vendre ſa dernière chaiſe, pour avoir encore un morceau de pain. Madame de Maintenon va la voir, lui rappelle le prêt des meubles, & lui aſſure pour le reſte de ſes jours une petite penſion dont elle lui donna le premier quartier.

Sa généreuſe compaſſion la força donc de ſe mettre au-deſſus de la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais rien demander au Roi ; elle épia tous les momens favorables, & ſa ſageſſe en profita.

Louis XIV n'avoit beſoin que de connoître le bien pour le faire avec magnificence. Il renchérit ſur le projet de Madame de Maintenon, & voulut d'abord une fondation de cinq cents Demoiſelles ; on ſe borna depuis à trois cents. Le Roi dota la maiſon de cinquante mille écus de rente, & lui donna, pour faire une partie de cette ſomme, la Manſe Abbatiale de Saint-Denis.

Madame de Maintenon, pour le plan d'éducation, employa tous ſes ſoins, & les lumières des plus grands Evêques de ſon temps. Le célèbre Racine compoſa ſes tragédies d'*Eſther* & d'*Athalie*, à la prière de l'illuſtre Fondatrice, qui les fit jouer à Saint-Cyr, avec l'applaudiſſement de toute la Cour.

M. Hébert, célèbre Curé de Verſailles, traverſa les plaiſirs que procuroient aux Demoiſelles de Saint-Cyr, les repréſentations

de ces tragédies ſaintes. A une aſſemblée des Dames de Charité, où Madame de Maintenon aſſiſtoit très-régulièrement, le diſcours, avant la conférence, tomba ſur la tragédie d'Eſther. La flatterie renchériſſoit ſur tous les éloges qu'accordoit la vérité. Le Curé attendoit, en gémiſſant, le moment de parler. Madame de Maintenon rapporta d'un air ſatisfait le nom de tous les Religieux qui avoient été ſpectateurs, ou qui demandoient à l'être. « Il n'y a plus » que vous, Monſieur, dit-elle au Curé, qui » n'avez pas vu cette pièce; ne vous y ver- » rons-nous pas bientôt? M. Hébert répon- » dit par une profonde révérence. Je vou- » drois bien, ajouta-t-elle, en regardant » M. Hébert, y aller aujourd'hui en ſi bonne » compagnie. — Je vous ſupplie de m'en » diſpenſer, répartit le Curé, en commençant » ſon exhortation ».

Dès qu'elle fut achevée, Meſdames de Chevreuſe & de Beauvilliers, grondèrent le Curé de ce refus public. « Vous avez, lui » dirent-elles, mortifié Madame de Main- » tenon. Voir Eſther, eſt une faveur ſolli- » citée; elle vous y invite, & vous refuſez » du ton le plus déſapprobateur. On n'aura » plus la même confiance en vous; on vous » croira outré ſur la morale; vous ſerez re- » douté comme le Cenſeur des Evêques; » vous perdrez un crédit utile à votre zèle.— » Mes raiſons, interrompit M. Hébert, ne » ſont pas de vains ſcrupules; je vous en » rendrai compte, & j'en ferai juge Madame

» de Maintenon elle-même. Si elle me con-
» damne, je me rendrai volontiers ».

Le ſoir même, il lui dit : « Vous con-
» noiſſez, Madame, mon reſpect pour
» vous ; mais vous ſavez auſſi combien je
» déclame en chaire contre les Spectacles.
» Eſther n'eſt point compriſe dans cette
» proſcription. — Pourquoi donc, inter-
» rompit-elle, refuſez-vous de l'entendre ?—
» Le peuple, reprit le Curé, ne ſait quelle
» différence eſt entre cette tragédie & une
» autre. J'irai ; il croira plutôt à mes actions
» qu'à mes paroles. La réputation d'un Mi-
» niſtre de Jéſus-Chriſt, eſt trop délicate,
» pour la ſacrifier à la complaiſance, ou à
» la curioſité. Eh ! penſez-vous qu'il ſoit
» décent à des Prêtres d'aſſiſter à des jeux
» exécutés par de jeunes filles bien faites,
» aimables, fixées pendant deux heures en-
» tières ? C'eſt s'expoſer à des tentations.
» Des Courtiſans m'ont avoué que leurs
» paſſions étoient plus vivement émues par
» la vue de ces enfans, que par celle des
» Comédiennes : l'innocence des Vierges
» eſt un attrait plus dangereux, que le liber-
» tinage des proſtituées. Le vice profane
» tout. — Mais du-moins, lui dit Madame
» de Maintenon, vous ne condamnez pas ces
» divertiſſemens ſi utiles à la jeuneſſe ? —
» Je crois, répondit-il, qu'ils doivent être
» proſcrits de toute bonne éducation. Votre
» grand objet, Madame, eſt de porter vos
» Elèves à une grande pureté de mœurs.
» N'eſt-ce pas détruire cette pureté que de

» les expoſer ſur un Théatre, aux regards
» avides de toute la Cour ? C'eſt leur ôter
» cette honte modeſte qui les retient dans
» le devoir. Une fille redoutera-t-elle un
» tête-à-tête avec un homme, après avoir
» paru hardiment devant pluſieurs ? Les
» applaudiſſemens que les Spectateurs pro-
» diguent à la beauté, aux talens de ces
» jeunes perſonnes, leur inſpirent de l'or-
» gueil. Je ne puis, en exerçant un miniſtère
» qui combat toutes les paſſions, me dé-
» fendre de la vaine gloire de prêcher devant
» mon Souverain. Comment des enfans ſe
» préſerveroient-ils d'une vanité ſi natu-
» relle ? — Cependant, dit Madame de
» Maintenon, ces exercices ſont autoriſés
» de tout temps dans les Colléges. — On
» ne peut, répliqua le Curé, en rien con-
» clure pour les Colléges de filles. Les
» garçons ſont deſtinés à des emplois qui les
» obligent de parler en public. Un homme
» de robe, un homme d'égliſe, un homme
» d'épée, ont également beſoin de l'exer-
» cice de la déclamation. Les filles ſont
» deſtinées à la retraite, & leur vertu eſt
» d'être timides, leur gloire d'être modeſtes.
» Je ne parle point du temps qu'emportent
» les rôles qu'il faut apprendre ; des diſ-
» tractions que donne le charme du vers ;
» de l'orgueil de celles qui jouent ; de la
» jalouſie de celles qui ne jouent pas ; des
» airs de hauteur qu'on prend au théatre,
» & qu'on ne quitte pas dans la ſociété ; de
» mille choſes contraires à votre établiſſe-

» ment. Je ne dis plus qu'un mot : tous les » Couvens ont les yeux attachés ſur St.-Cyr ; » par-tout on ſuivra l'exemple que St.-Cyr » aura donné. On ſe laſſera des pièces de » piété, on en jouera de profanes. On in- » vitera des Laïques à ces ſpectacles. Dans » toutes les Maiſons Religieuſes, au-lieu de » former des Novices, on formera des » Comédiennes. — J'entre dans tout cela, » dit Madame de Maintenon ; mais Saint » François de Sales eſt moins rigide que » vous, il permet à ſes filles de repréſenter » des pièces de dévotion. — Il eſt vrai, » reprit M. Hébert ; mais ce grand Evêque » ne leur permet qu'entr'elles, rarement, & » dans l'intérieur du Monaſtère. A la Viſi- » tation c'eſt un amuſement privé ; à St.-Cyr » c'eſt un ſpectacle public ».

Cette généreuſe Bienfaictrice ne profita point de ſon élévation pour faire tomber les dignités & les grands emplois dans ſa famille. C'eſt ce qu'une de ſes couſines oſa, dans un moment de colère, lui reprocher. « Vous voulez jouir de votre modération, » lui diſoit-elle, & que votre famille en ſoit » la victime ».

Cette Dame illuſtre avoit encore plus pour elle-même ce déſintéreſſement qu'elle exigeoit des autres. Le Roi lui diſoit ſouvent : « Mais, Madame, demandez. — » Vous n'avez rien à vous, Sire, répondoit- » elle, il ne vous eſt pas permis de me » rien donner ». Elle n'ignoroit pas que les Souverains ne ſont que les Economes des biens de leurs ſujets.

Un Père de la Neuville, Jéſuite, ayant prié Madame de Maintenon, ſans la connoître, de lui en obtenir une audience : « Eh ! que lui voulez-vous ? lui dit-elle, — » Je veux, répondit le Jéſuite, un emploi » pour un de mes frères. — Vous vous » adreſſez mal ; elle demande quelque- » fois des aumônes ; mais jamais des » grâces. — Elle a tant de crédit, ré- » pliqua le Père ! — Pas tant que vous » croyez. — Ah ! dit le Jéſuite, c'eſt à » Madame de Maintenon que j'ai l'honneur » de parler ; elle ſeule peut ſe défier de ſon » propre crédit ».

Madame de Bouju, une de ſes Elèves, rapporte que quand cette pieuſe Dame avoit du chagrin, elle s'en ſoulageoit en allant voir de pauvres filles, dont elle prenoit un ſoin particulier. Son viſage devenoit, parmi elles, d'une gaieté ſurprenante, qui changeoit en rentrant à la Cour.

» J'allai un jour avec elle, dit cette » Dame, chez la veuve d'un Major de » Place. Cette femme ne ſachant pas que » c'étoit Madame de Maintenon ; oui, » diſoit-elle, un valet-de-chambre m'a » promis de lui donner un placet : on dit » que c'eſt une Dame très-charitable, & qui » reçoit fort bien les pauvres ; mais je n'ai » pu l'aller voir. J'ai l'eſtomac rétreci pour » n'avoir pas mangé depuis deux jours ». Madame de Maintenon ne peut retenir ſes larmes, lui donna une ſomme, & depuis l'aſſiſta juſqu'à la mort ſans ſe faire connoître.

Elle chercha elle-même des nourrices pour les pauvres enfans, & les récompenſoit lorſqu'elles les lui rapportoient en bonne ſanté. Elle ſe conſacra toute entière à ces pieux devoirs après la mort du Roi.

Après la mort de Louis XIV, Madame de Maintenon ſe retira à St.-Cyr pour y finir ſes jours. Son premier ſoin fut de ſe défaire de ſon train, quelque médiocre qu'il fût. Elle aſſembla ſes Domeſtiques, les remercia de leurs ſervices, leur diſtribua les reſtes de ſa fortune & les renvoya. Tout ſon revenu fut conſacré au ſoulagement de quelques familles nobles; elle ne ſe réſerva preſque rien, & ſe refuſa ſouvent le néceſſaire. Généreuſe pour les autres, avare pour elle-même; les heures qu'elle donnoit à la prière, couloient le plus rapidement.

Cette femme illuſtre vécut près de 4 ans dans ſa chère retraite, donnant elle-même l'exemple de l'obéiſſance, & continuant de répandre ſes bienfaits ſur le pauvre & l'indigent.

Le Czar Pierre qui étoit venu en France pour en admirer les merveilles, déſira de voir cette femme forte, & il alla pour cet effet à St.-Cyr.

Le Duc Régent lui rendit le même hommage qu'il eût rendu à une Reine Douairière.

Le 26 novembre 1761, les Etats de Languedoc aſſemblés à Montpellier, par une

délibération glorieuſe pour la Nation, & qui fait connoître l'eſprit patriotique dont elle eſt animée, arrêtèrent d'offrir au Roi un vaiſſeau de ligne de ſoixante-quatorze pièces de canons. Cet exemple eſt auſſitôt ſuivi par les plus riches particuliers du Royaume, & par tous les Corps de l'État. Les ſieurs de Montmartel & de la Borde, Banquiers du Roi; de Paage & de Boullongne, Tréſoriers de l'extraordinaire des guerres; Michel & le Maître, Tréſoriers de l'artillerie; Marquet de Bourgade, Entrepreneur des vivres de l'Armée, ſe réunirent, & donnèrent leur ſoumiſſion pour un vaiſſeau de quatre-vingt canons. Les Compagnies des Receveurs Généraux, des Fermiers Généraux, des Payeurs des rentes, les ſix Corps des Marchands de la ville de Paris, la Ville de Paris elle-même, les États de Bourgogne, les Adminiſtrateurs des Poſtes de France, la Chambre de Commerce de Marſeille, les États de Bretagne, le Clergé, tous firent leur ſoumiſſion pour donner au Roi, chacun un vaiſſeau de ligne, plus ou moins fort, ſelon leurs facultés. Un zèle auſſi efficace annonce aſſez les reſſources qu'un Roi de France, chéri de ſes peuples, peut trouver dans le cœur de ſes ſujets.

La Province de Languedoc qui a donné ce bon exemple, & a eu l'honneur de l'invention, avoit déjà en 1744, marqué ſon zèle, en donnant au Roi le Régiment de Septimanie qu'elle entretint à ſes frais.

EN ſe précipitant du rocher de Leucade, Sapho ne céda point à un premier mouvement de déſeſpoir ; elle accomplit au-contraire un acte de religion. C'eſt ce que prouveront les détails que l'on va lire ſur ce fameux rocher où tant d'amans malheureux ont été chercher un remède à leur amour ; où pluſieurs ont trouvé la mort, mais d'où quelques autres revenoient entièrement guéris. Il eſt encore une maladie dans laquelle on a recours au même remède ; choſe étonnante qu'on ne pût autrefois guérir de l'amour que comme on guérit aujourd'hui de la rage.

L'iſle Leucade ou Leucate eſt ſituée dans la mer Ionienne, ſur la côte de l'Acarnanie, à l'une des extrémités de l'iſle. Vis-à-vis de Cephalonie s'élève une montagne très-haute, dont la pointe eſt un rocher, toujours environné de nuages & de brouillards, qui s'avance au-deſſus de la mer. On dit qu'un enfant, appellé Leucatée, s'élança du haut de ce rocher dans les flots, pour échapper aux pourſuites d'Apollon, & qu'il donna ſon nom à cette iſle. Ce fut en mémoire de cet événement, peu glorieux, je crois, pour ce Dieu, que les habitans élevèrent un temple à Apollon ſur le haut du promontoire, & lui établirent un culte. Les miniſtres du Dieu voulurent donner de la vogue à leur temple : Ils publièrent que Vénus, pour ſe guérir de ſon amour après la mort

d'Adonis, s'étoit jetée, par le conſeil d'Apollon, du haut du rocher dans la mer. Il ne fallut que deux ou trois abſurdités pareilles, inventées par des fourbes, & répétées par la multitude, pour donner à de jeunes inſenſés l'envie d'eſſayer du même remède. On prit ſans doute les précautions les plus sûres pour que les premières épreuves ne fuſſent pas mortelles. On commença, je crois, à établir une fête en l'honneur d'Apollon, & l'on fit choix d'un criminel condamné à mort, que l'on obligeoit à ſe précipiter : on avoit l'attention d'attacher à ſes habits des aîles d'oiſeaux, & mêmes des oiſeaux vivans qui le ſoutenoient en l'air & rendoient ſa chûte plus douce ; pluſieurs petits bateaux, rangés autour du précipice, l'attendoient pour voler à ſon ſecours : quand on le retiroit des flots, on ſe contentoit de le bannir de l'iſle.

C'eſt en accoutumant peu-à-peu les yeux du peuple à ce ſpectacle, que les Miniſtres d'Apollon eurent le barbare plaiſir d'y attirer de toutes les villes de la Grèce une foule de malheureux, dont la mort étoit leur ouvrage. Qui pourroit lire avec ſang-froid toutes les ſupercheries qu'ils employoient pour aſſouvir leur inſatiable cupidité aux dépens de la vie de tant d'innocentes victimes : comme ils profitoient de leurs dépouilles, ils ne leur accordoient pas les mêmes ſecours qu'aux criminels : elles n'étoient ſoutenues en ſe précipitant que ſur les aîles de l'amour ; auſſi en périſſoit-il beaucoup : il eſt vrai que

les amans qui en réchappoient, ſans doute par la révolution ſubite qu'ils éprouvoient, étoient réellement guéris. On cite entre autres un nommé Macès, de la ville de Buthode, qui eut le ſurnom de *Roche-blanche*, pour avoir fait quatre fois le ſaut & avoir été autant de fois guéri de ſa paſſion. On peut croire que ſi le remède n'eût jamais opéré, il n'eût pas été long temps en crédit: l'épreuve étoit trop périlleuſe pour en eſſayer, ſi l'on n'eût pas eu l'eſpérance de la guériſon fondée ſur des exemples inconteſtables.

Sapho ne fut point la première perſonne, ni même la première femme, qui eut recours à ce moyen violent, quoiqu'en ait dit Ménandre dans un paſſage de ſa Comédie intitulée *la Leucadienne* (pièce, ſelon toute apparence, dans le genre de la Chauſſée) ce paſſage a été conſervé par Strabon, le voici:

« C'eſt là que Sapho, qui voloit après » le ſuperbe Phaon, cédant à la violence » de ſes tranſports, vint la première ſe » précipiter du haut de cette roche écla- » tante; mais ce fut, Dieu puiſſant, qui » êtes ici notre Souverain, après y avoir » été obligée envers vous par le vœu que » vous avez preſcrit ».

La grande célébrité de Sapho avoit dû ſans doute faire oublier les noms des femmes qui l'avoient précédée; d'ailleurs Athénée & Ariſtoxène font mention d'un poëme de Stéſicore ſur la mort d'une fille appellée Calycé;

Calycé, qui, ne pouvant réſoudre le jeune Evathus à l'épouſer, fut trouver à Leucade la fin de ſon amour & de ſa vie.

L'hiſtoire ne nous apprend pas que de tant de femmes qui ont fait le ſaut de Leucade il s'en ſoit ſauvé une. Peut-être perdoient-elles la reſpiration avant d'être tombées ; peut-être n'y avoit-il que les hommes les plus vigoureux qui puſſent la conſerver.

On enchaînoit les victimes par un vœu, pour que la vue du précipice ne pût les arrêter. On ne connoît qu'un ſeul exemple d'une de ces victimes, qui, après toutes les cérémonies obſervées, étant arrivée juſqu'au bord de la roche, retourna tout-à-coup ſur ſes pas, & répondit à ceux qui lui en faiſoient honte, qu'elle avoit fait un vœu ; mais qu'il lui en falloit encore un autre pour la déterminer à ſe précipiter.

Cette victime, dont il eſt ici queſtion, n'étoit pas une femme, c'étoit un Spartiate.

Le célèbre du Marſais paſſoit dans la rue aux Ours, le jour & au moment où l'on brûloit l'effigie du Suiſſe devant l'image de la Ste. Vierge, qui eſt au coin de la rue Salle-au-Comte. Il s'arrêta pour voir cette cérémonie qui ſe fait tous les ans le trois de juillet. Une bonne femme preſſoit la foule, afin d'arriver plus vîte devant la Vierge, & y faire ſa prière ; elle coudoya rudement une autre femme qui ſe fâcha & lui barra le paſſage, en lui diſant : « Si vous voulez prier, mettez-

» vous à genoux où vous êtes ; eſt-ce que la » bonne Vierge n'eſt pas par-tout » ? Du Marſais qui étoit à côté d'elle, voulut charitablement la reprendre, & lui dit : « Ma » bonne, vous venez de proférer une héréſie; » c'eſt le bon Dieu ſeul qui eſt par-tout, » & non pas la ſainte Vierge. — Voyez donc, s'écria cette femme en s'adreſſant au peuple, » voyez ce vieux coquin, ce huguenot, ce » parpaillot, qui prétend que la bonne Vierge » n'eſt pas par-tout » ! Ces mots furent les ſignes du ſoulèvement général du peuple. On quitta la Ste. Vierge & le Suiſſe pour courir après du Marſais, qui eut heureuſement le temps de ſe ſauver dans une allée. La canaille bloqua la maiſon & vouloit abſolument qu'on lui livrât le blaſphémateur. La garde vint le délivrer, mais fut forcée pour le mettre en ſureté, & pour calmer cette effervescence, de le conduire chez le commiſſaire du quartier qui n'oſa le laiſſer ſortir que fort avant dans la nuit.

M. LE Comte de M** traverſoit la rivière entre les Invalides & le Pont-Royal, dans un même bateau, avec une femme du peuple. Un homme d'eſprit tire parti de tout. Le nôtre interroge la bonne femme. « Êtes-vous mariée ? — Oui, Monſieur. — Et que fait votre mari ? — Il travaille ſur la rivière. — Quel quartier de Paris habitez-vous ? — Le Gros-Caillou. — Où allez-vous ? — A la barrière du Roule. — Vous allez bien loin de

chez vous ? — Je vais acheter du pain. — Du pain ? Eſt-ce qu'on n'en vend point au Gros-Caillou ? — Pardonnez-moi. — Il eſt donc meilleur ou moins cher au Roule ? — Point du tout, Monſieur. — Et qui vous détermine à faire au-moins deux fois par ſemaine un ſi long voyage ? — Avant que mon mari fût employé, nous étions dans la misère. Le Boulanger qui habite à préſent au Roule habitoit alors au Gros-Caillou, & il avoit la bonté de nous fournir du pain à crédit, quand nous étions ſans argent. Depuis, il nous a quittés, & nous ſommes devenus plus à notre aiſe. Eh bien ! Monſieur, on témoigne ſa reconnoiſſance comme on peut. J'achète aujourd'hui mon pain chez notre ancien voiſin, pour le remercier de celui qu'il m'a fourni long-temps à crédit ».

En 1670, le Roi, ſous prétexte d'aller viſiter ſes Places de Flandres, voulut faire un voyage triomphant avec les Dames ; il s'y fit accompagner d'un corps de Troupes conſidérable, dont il donna le commandement au Comte de Lauzun avec la patente de Général d'Armée. Lauzun en fit les fonctions avec beaucoup de magnificence & de galanterie. Cet éclat donna de la jalouſie à Louvois. Le Miniſtre ſe joignit, pour perdre Lauzun, à Madame de Monteſpan qui n'avoit point oublié les injures atroces qu'il lui avoit dites. Ils firent ſi bien l'un & l'autre, qu'ils réveillèrent dans l'eſprit du Roi, le ſouvenir

de l'épée briſée, & les prétentions de Lauzun à la main de *Mademoiſelle*; ils le peignirent d'ailleurs comme un homme dangereux, qui, par ſa magnificence & ſes prodigalités, s'étoit mis dans la tête de ſe dévouer les Troupes, & de s'en faire adorer. Ils lui firent un crime de ſes liaiſons avec la Comteſſe de Soiſſons. Ces menées durèrent toute l'année 1671, ſans que Lauzun pût s'appercevoir de rien au viſage du Roi, ni à celui de Madame de Monteſpan qui le traitoit avec la diſtinction & la familiarité ordinaires. Lauzun ſe connoiſſoit parfaitement en pierreries, & ce mérite le mettoit ſouvent dans le cas d'obliger Madame de Monteſpan : un ſoir du mois de novembre 1671, qu'il étoit allé à Paris faire un achat de diamans pour cette Dame, le Maréchal de *Rochefort*, Capitaine des Gardes en quartier, l'arrêta, comme il ne faiſoit que de mettre pied à terre & entrer dans ſa chambre. Lauzun fort ſurpris voulut ſavoir le pourquoi de cette violence, demanda à voir le Roi ou Madame de Monteſpan, ou du moins à leur écrire. Tout lui fut également refuſé. On le conduiſit à la Baſtille, & peu après à Pignerol, où il fut enfermé ſous une baſſe voûte. Sa Charge de Capitaine des Gardes-du-Corps fut donnée à M. *de Luxembourg*, & le Gouvernement de Berry au Duc de *la Rochefoucault*, qui fut enſuite Grand-Maître de la garde-robe. Quelle dut être la ſituation du Comte de Lauzun précipité en un clin-d'œil, du faîte de la grandeur, dans un cachot du Château

de Pignerol ! Il eut le courage de la ſoutenir aſſez long-temps ; mais à la fin, il devint ſi malade, qu'il fallut ſonger à ſe confeſſer. On lui a entendu dire qu'il craignit qu'on ne lui envoyât un Prêtre ſuppoſé, & que ce fut la raiſon qui lui fit demander un Capucin. Dès qu'il le vit, il lui ſauta à la barbe & la tira de tous côtés, pour s'aſſurer qu'elle n'étoit point poſtiche. Il fut quatre ou cinq ans dans ce cachot. Il y avoit des priſonniers à côté, & au-deſſus de lui : ils trouvèrent le moyen de lui parler. Ce commerce les conduiſit à pratiquer une ouverture cachée pour s'entendre plus aiſément, puis de l'accroître de manière à pouvoir ſe viſiter. Le Surintendant *Fouquet* étoit renfermé dans leur voiſinage, depuis 1664 qu'il y avoit été conduit de la Baſtille. Il ſut par ſes voiſins, que Lauzun étoit ſous eux. Fouquet qui ne recevoit aucune nouvelle, en eſpéra de lui, & voulut le voir. Il l'avoit laiſſé jeune-homme, & protégé du Maréchal de Grammont, & bien reçu chez la Comteſſe de Soiſſons de chez qui le Roi ne bougeoit. Les priſonniers qui avoient lié connoiſſance avec lui, firent tant qu'ils le perſuadèrent de ſe laiſſer hiſſer par leur trou pour voir Fouquet chez eux. Les voilà donc enſemble ; & Lauzun de raconter ſa fortune & ſes malheurs. Le Surintendant ouvrit les oreilles, quand il entendit dire au cadet de Gaſcogne qu'il avoit été Général des Dragons, Capitaine des Gardes-du-Corps, & qu'il avoit eu la patente & la fonction de Général d'Armée ;

Fouquet le crut fou ; mais lorſqu'il lui expliqua comment il avoit manqué l'Artillerie, & ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet, il crut la folie arrivée à ſon comble, & craignit même de ſe trouver ſeul avec Lauzun, quand celui-ci raconta comment ſon mariage avec *Mademoiſelle* avoit été rompu, quoique le Roi y eût donné ſon conſentement. Cela refroidit beaucoup leur commerce du côté de Fouquet, qui lui croyant la cervelle totalement renverſée, ne prenoit que pour des contes en l'air, toutes les nouvelles que Lauzun lui diſoit. La priſon du malheureux Surintendant fut un peu adoucie avant celle de Lauzun. Sa femme & quelques Officiers du Château de Pignerol eurent la permiſſion de le voir, & de lui apprendre des nouvelles. Une des premières choſes qu'il leur dit, fut de plaindre ce pauvre Paiguilhem à qui la tête avoit tourné, mais dont on cachoit la folie dans cette même priſon. Quel fut ſon étonnement, quand tous lui confirmèrent ce qu'il avoit ſu de Lauzun ! Il n'en revenoit pas, & fut tenté de leur croire à tous la cervelle dérangée : il fallut du temps pour le perſuader. A ſon tour, Lauzun fut tiré du cachot, eut une chambre, & bientôt après la même liberté qu'on avoit donnée à Fouquet ; enfin ils purent ſe voir tous deux tant qu'ils voulurent. On n'a jamais ſu comment Fouquet avoit déplu à Lauzun ; mais ce dernier ſortit de Pignerol ſon ennemi ; & tant qu'il vécut il ne ceſſa de rendre de mauvais offices à la famille du Surintendant.

Le Duc de Lauzun ne ſe conſola jamais de n'être plus Capitaine des Gardes-du-Corps, & cette folie le dominoit ſi puiſſamment, qu'il prenoit ſouvent un habit bleu à galons d'argent qui, ſans être tout-à-fait ſemblable à l'uniforme de Capitaine des Gardes aux jours de revue, en approchoit beaucoup. A l'âge de quatre-vingts ans, il avoit encore cette manie, qui l'auroit rendu ridicule, ſi, à force de ſingularités, il ne ſe fût rendu ſupérieur au ridicule même.

UN Fermier des Poſtes étoit venu ſolliciter M. de Harlay, & lui racontoit ſon affaire avec beaucoup de volubilité: « Un moment, » dit M. de Harlay, ce n'eſt point ici qu'il » faut courir la poſte ».

Un Procureur vouloit ſe juſtifier auprès de lui de quelques tours de ſon métier. Le Premier Préſident, ſans vouloir l'écouter, lui dit en préſence de pluſieurs perſonnes qui ſe trouvoient-là : « Maître un tel, vous » êtes un fripon ». *Monſeigneur a toujours le mot pour rire*, répondit le Procureur, ſans ſe déconcerter.

EUGÉNIE devoit la naiſſance à des parens reſpectables; elle n'avoit puiſé dans leur ſein que des leçons & des exemples de vertu; auſſi pouvoit-elle s'applaudir de n'avoir à ſe

reprocher qu'une exceſſive ſenſibilité. L'intérêt, les convenances donnèrent, ſuivant l'uſage, un mari à Eugénie : il étoit rempli d'excellentes qualités ; une femme ſenſée l'eut aimé, mais Eugénie n'avoit que dix-huit ans ; & à cet âge on ne conſulte que les impreſſions du cœur. Un fils fut le fruit de cette union, qui auroit été heureuſe, ſans un de ces ſéducteurs qui deviennent amoureux de toutes les femmes qu'ils voient, & n'ont des maîtreſſes que pour les rendre mépriſables. Le Marquis de *** s'introduiſit dans la maiſon d'Engénie ; il mit auſſitôt tout en uſage pour lui plaire & pour lui faire oublier les principes de ſageſſe qu'elle avoit reçus. Cet homme ſans mœurs ne réuſſit que trop dans ſes odieux projets : la malheureuſe Eugénie perdit en un ſeul inſtant vingt années d'une conduite irréprochable ; elle perdit ſon honneur, ſa propre eſtime, que rien ne remplace jamais. Une affaire de quelques ſemaines avoit appellé dans une de nos provinces meridionales le mari d'Eugénie ; cette abſence eſt ſaiſie avidemment par le Marquis ; il engage ſa criminelle amante à lui tout ſacrifier, à le ſuivre en Angleterre. Le jour du départ eſt décidé. Eugénie, ſelon ſes conventions, ſe rend la première dans une petite ville éloignée de quelques lieues de Paris. Là, livrée à elle-même, elle éprouve mille combats, elle ſe reproche la démarche qu'elle va faire, elle répand un torrent de larmes ; un enfant ſe trouve par haſard près d'elle, & ſemble connoître le

ſentiment ſi doux de compaſſion ; il accourt vers cette infortunée, la careſſe, l'embraſſe, & bégaie le nom ſi touchant de mère. Eugénie ſe rappelle alors ſon fils : « O ciel ! s'écrie-t-elle en preſſant cet enfant contre ſon cœur, « j'ai pu me réſoudre à l'aban- » donner ; malheureuſe ! j'ai oublié que » j'étois mère » ! Auſſitôt elle revole à Paris, ordonne qu'on aille lui chercher ſon fils ; elle le ſerre contre ſon ſein, l'arroſe de larmes, ne peut que proférer ces paroles au milieu des ſanglots : « Cher enfant, le crime éteignoit » en moi les ſentimens de la nature »! Le Marquis ſurpris de ce que ſa proie lui étoit échappée, accourt chez Eugénie, & veut ſe plaindre de ſon procédé : » Retire-toi, vil ſcélé- » rat, retire-toi, va t'applaudir de ma hon- » teuſe foibleſſe. Mais tu n'as pu arracher » une mère à ſon enfant : je lui ſuis rendue » ainſi qu'à la nature ! ne parois plus à mes » yeux ; laiſſe-moi déplorer mon fatal aveu- » glement ! tu m'as ôté mon repos pour tou- » jours, & je pleurerai le reſte de ma vie » !

Un Gaſcon qui affectoit beaucoup de bravoure, quoique dans le fond il fut extrêmement poltron, offenſa un Pariſien, qui mit tout de ſuite l'épée à la main, pour en tirer ſatisfaction ; le Gaſcon accepta le défi ; mais comme il n'avoit pas ſon épée, il dit au Pariſien, qu'il ſe trouveroit à une telle heure dans un tel endroit ; il y alla en effet dévoré de crainte ; il avoit devancé le Pariſien

pour pouvoir ſe prémunir un peu contre la frayeur, & s'exciter à ſe défendre comme il faut. En arrivant au rendez-vous, il y trouva deux hommes qui venoient auſſi d'eſſayer leurs forces l'un contre l'autre ; & qui s'étant donné malheureuſement un coup fourré, expiroient tous les deux l'un ſur l'autre ; le Gaſcon arrache auſſitôt de leurs corps leurs épées, les nettoie, afin qu'il ne parut pas qu'elles euſſent été enſanglantées ; après cela il s'aſſied ſur ces deux cadavres, qui étoient encore tous chauds, & tenant à la main ſon épée, attend le Pariſien, qui ne ſe fit pas attendre long-temps. Dès que le Gaſcon l'apperçut : *Et ! cadédis*, dit-il, *voulez-vous mé faire attendre juſqu'à démain ? dépuis l'heure marquée j'en ai déjà tué deux ; dépêchons, s'il vous plaît, parcé qué j'ai affaire.* Le Pariſien voyant les deux cadavres qui palpitoient encore, & l'aſſurance du Gaſcon, commença à le craindre : *Je ne ſuis pas venu*, s'écria-t-il, *pour me battre, je viens vous propoſer un accommodement, je vous prie de l'accepter.* — *Sandis, qué né lé difiez-vous plutôt*, dit le Gaſcon, *vous né m'auriez pas fait perdre mon après-dinée.* Ils ſe retirèrent après cela, & ne pensèrent ni l'un ni l'autre à renouveler leur querelle.

CHRISTOPHE Colomb fait en 1504, une deſcente à la Jamaïque, où il veut former un établiſſement. Les inſulaires s'éloignent du rivage, & laiſſent manquer les Caſtillans

de vivres. Un ſtratagême ſingulier eſt mis en uſage dans cette occaſion preſſante. Il doit y avoir bientôt une éclipſe de lune. Colomb fait avertir les chefs des peuplades voiſines qu'il a des choſes très-importantes à leur communiquer. Après leur avoir fait des reproches très-vifs ſur leur dureté, il ajoute d'un ton aſſuré : « Vous en ſerez bien-» tôt rudement punis, le Dieu puiſſant des » Eſpagnols que j'adore, va vous frapper » de ſes plus terribles coups ; pour preuve » de ce que je vous dis, vous allez voir, » dès ce ſoir, la lune rougir, puis s'obſcur-» cir & vous refuſer ſa lumière. Ce ne ſera » là que le prélude des vos malheurs, ſi » vous ne profitez de l'avis que je vous » donne ». L'éclipſe commence en effet quelques heures après. La déſolation eſt extrême parmi les ſauvages. Ils ſe proſternent aux pieds de Colomb, & jurent qu'ils ne le laiſſeront plus manquer de rien. Cet homme habile ſe laiſſe toucher, s'enferme comme pour appaiſer la colère céleſte, ſe montre quelques inſtans après, annonce que Dieu eſt appaiſé, & que la lune va reparoître. Les barbares demeurent perſuadés que cet étranger diſpoſe à ſon gré de toute la nature, & ne lui laiſſent pas dans la ſuite le temps de déſirer.

Il y a douze ans, au plus, que M. de la Place, en rentrant à Bruxelles, entre midi & une heure, après un mois d'abſence, vit

ſa voiture arrêtée par un grand concours de monde, qui précédoit & ſuivoit la maréchauſſée, conduiſant au ſupplice une criminelle. Mais quelle fut ſa ſurpriſe, lorſqu'il vit en elle une femme de 27 à 28 ans, grande, bien faite, d'une figure, dont l'horreur de ſa ſituation n'empêchoit pas qu'on n'entrevît des traits faits pour intéreſſer en ſa faveur, & pour comble de ſingularité, couverte de la tête aux pieds, d'un patalon de ſatin blanc ! On juge bien qu'en arrivant chez lui, ſon premier ſoin fut de chercher des éclairciſſemens, tant ſur le crime de cette femme, que ſur la cauſe de l'étrange habillement ſous lequel elle alloit ſubir la ſentence. « Je ſuis en état de vous » ſatisfaire ſur ce ſujet, lui dit un homme » de juſtice de ſa connoiſſance, comme » ayant été témoin de ſon interrogatoire » au premier tribunal, dont la ſentence fut » hier confirmée au conſeil ſouverain de » Brabant ». — « Pour abréger, dit elle au » juge, d'un ton ferme, quoique décent, » des procédures, dont la lenteur ſeroit » pour moi pire que la mort même, daignez, » Monſieur, entendre mon hiſtoire... Vous » ne me verrez en rien diſſimuler, ſauf ce » qui touche ma naiſſance, qui vous importe » peu, ſans doute, mais dont les tortures » les plus affreuſes ne pourroient m'arracher » le ſecret. J'avois ſeize ans, au plus, qu'a- » près avoir été la victime d'une ſéduction » dont il eſt peu d'exemples, arrivée à Paris, » ſous un autre nom que le mien, les mains

» dans leſquelles je tombai, achevèrent d'au-
» tant plus aiſément de creuſer l'abyme d'où
» je ne pus jamais me retirer, que mon inex-
» périence, jointe au défaut de tous ſecours,
» ſembloient m'en interdire juſqu'à l'eſpoir
» même. Après avoir paſſé par tous les degrés
» d'une vie auſſi malheureuſe que coupable,
» & dont les détails ne ſe préſument que
» trop aiſément, victime d'une maladie que la
» miſère aigriſſoit encore, un homme du
» commun, il eſt vrai, c'eſt-à-dire, un des
» cochers du feu Prince de Conty, & le ſeul
» homme que j'euſſe vraiment aimé, vint
» m'offrir des ſecours, au moyen deſquels
» je revins à la vie, que je jurai de lui con-
» ſacrer toute entière. Pour comble de bon-
» heur, un billet de lotterie, qui me valut
» dix mille livres, me mit en état d'acquitter
» ma reconnoiſſance envers mon amant; &
» la paſſion que nous conçûmes l'un pour
» l'autre, s'accrut bientôt au point, non-
» ſeulement de ne plus vivre déſormais que
» pour nous ſeuls, mais en renonçant, ſans
» retour, à nos égaremens mutuels, de nous
» unir à jamais, par un lien ſacré, que nous
» jurâmes de reſpecter, juſqu'à dévouer notre
» vie même à la vengeance de celui des deux
» qui ſe trouveroit convaincu d'en avoir violé
» la loi. J'oſe même affirmer, Monſieur, &
» le défunt en convenoit, que ce devoir, à
» partir de cet inſtant, fut toujours un plaiſir
» pour moi, bien que le retour de ma ſanté
» m'eût procuré pluſieurs offres, que mes
» refus rendoient encore plus preſſantes.

» Tous deux heureux, en un mot, dans un
» état de médiocrité qui nous mettoit au-
» deſſus des beſoins, rien ne troubla notre
» bonheur, que la mort du Prince auquel étoit
» attaché mon mari, & qui tout-à-coup
» emporta la moitié de notre petit revenu.
» Sur quoi M. le Comte ***, que mon époux
» avoit autrefois ſervi, s'étant offert à lui
» procurer une place de cocher en ſecond,
» chez ſon Alteſſe Royale le Prince Charles,
» nous nous déterminâmes à partir pour
» Bruxelles, où j'employai les fonds qui
» nous reſtoient dans un petit commerce,
» en attendant la réuſſite de ce dont le
» Comte nous avoit flattés. Mais l'oiſiveté,
» ſource affreuſe de tous les vices, & le
» défaut d'amuſement, ayant bientôt attiré
» mon mari dans les guinguettes des fau-
» bourgs; le bruit d'une infidélité qu'il
» m'y faiſoit, étant parvenu juqu'à moi,
» me mit dans un état, qui lui fit craindre
» pour ma vie..... Mais ſon repentir me parut
» ſi ſincère, qu'après lui avoir vivement
» rappelé notre convention, je me laiſſai
» fléchir : mais en lui proteſtant, qu'au cas
» qu'il y manquât de nouveau, rien ne m'em-
» pêcheroit de l'accomplir. Hélas ! le traître
» me trompoit encore.... & je fus aſſez
» lâche pour lui pardonner cette nou-
» velle trahiſon. Mais ayant appris depuis
» peu, non-ſeulement qu'il me manquoit
» ſur nouveaux fraix, mais qu'après m'avoir
» volé ce que j'avois d'argent & de bijoux,
» ſon projet & celui de ma rivale, étoit de

» partir nuitamment pour Paris ; rien ne put
» me calmer, ni différer ma vengeance. Dès
» la nuit même, pendant ſon premier ſom-
» meil, elle fut accomplie ; & ſa propre
» épée m'y ſervit d'inſtrument. J'aurois pu
» me ſauver, j'avois au-moins quatre heures
» devant moi : j'avois, à ce deſſein, congé-
» dié ma domeſtique ; & j'aurois été bien-
» loin de Bruxelles, avant qu'on y connut
» mon crime. Mais, à la vue du ſang de
» mon époux, de ce ſang, ſortant à gros
» bouillons de ſa bleſſure, & pour lequel
» j'aurois, deux mois auparavant, vu ſans
» regret répandre tout le mien.... ſaiſie
» d'horreur, & perdant toute eſpèce de
» ſentimens, je ne revins, quelque-temps
» après à la vie, que pour le voir expirant
» dans mes bras. Sur quoi, ma main, en
» reprenant le ſanglant inſtrument de ma
» vengeance, alloit le plonger dans mon
» ſein..... lorſque, m'arrêtant tout-à-coup:
» Non ! dis-je, non ! ce ſupplice ſeroit trop
» doux : le plus cruel ne ſauroit l'être aſſez,
» pour expier un tel forfait. Vous ſavez le
» reſte, Monſieur, continua la criminelle,
en s'adreſſant au Juge. « Sans retour, affer-
» mie dans une réſolution, qui ſembloit
» adoucir, en quelque façon, l'affreux
» tourment de mes remords, je ne ſongeai
» pas un inſtant à quitter le corps de ma
» victime, juſqu'à celui que la juſtice eſt
» venue s'emparer de celle qui n'implore
» d'elle aujourd'hui, que de hâter la peine
» due au plus horrible des forfaits. — Je

» vous avouerai, Monſieur, ajouta l'homme de Juſtice à M. de la Place, « que rien » jamais ne m'affecta plus vivement, que » la confeſſion de cette femme ; elle m'in- » téreſſa au point, que curieux de voir ſi » ſa fermeté ſe ſoutiendroit en préſence du » conſeil de Brabant, lorſqu'elle y vien- » droit, ce qu'on appelle en ce pays, y » chercher ſa ſentence ; je m'empreſſai de m'y » trouver, hier matin, une heure, au-moins ; » avant ſon arrivée aux pieds des juges. » Mais, au très-grand étonnement de l'aſ- » ſemblée, elle ne démentit en rien ſon ca- » ractère, ſi ce n'eſt au moment que s'en- » tendant condamner *à la roue* ; après un » cri perçant, qui nous pénétra juſqu'à l'ame, » exprimant à-la-fois ſon indignation & ſa » ſurpriſe.... *La roue* ! s'écria-t-elle, avec » tranſport, *la roue !.. Oubliez-vous, Meſ-* » *ſieurs, que je ſuis femme ?* — Tel eſt, lui » dit-on, la loi de l'Empereur Charles-Quint, » contre celles qui ſont convaincues d'un » crime tel que le vôtre. — *Le barbare !....* » *Ah ! ſi je l'avois ſu*, dit-elle alors, d'un » ton qu'étouffoient ſes ſanglots. Mais, en » ſe reprenant l'inſtant après.... *Pardon*, » *Meſſieurs, pardon !* ajouta-t-elle, *il n'eſt* » *ſorte de tourmens & d'humiliations, dont je* » *ne ſois, en effet, digne.... Permettez ſeule-* » *ment, & je prendrai mon ſort à gré, per-* » *mettez, dis-je, que je ne paroiſſe ſur l'écha-* » *faud, qu'avec les voiles néceſſaires pour dé-* » *rober aux yeux des aſſiſtans honnêtes, ce que* » *pourroit vraiſemblablement les bleſſer.* — Sa

» demande ayant paru raiſonnable, elle
» remercia, on ne ſauroit plus humblement
» ſes juges ; & revenue à la priſon, elle n'eut
» rien de ſi preſſé, que de faire appeler un
» tailleur, pour lui faire, au plutôt, l'habil-
» lement ſous lequel vous venez de la voir
» s'acheminer à l'échafaud ».

LE Père Honoré, célèbre Capucin, traitoit les vérités les plus terribles de la Religion ſous une forme burleſque ; il briſoit les cœurs après avoir épanoui les rates. Dans une prédication il prit en ſes mains une tête de mort : « Parle, diſoit-il, en ſon langage
» provençal, ne ſerois-tu point la tête d'un
» Magiſtrat ? Il pourſuivit, *qui ne dit mot*
» *conſent* ; il lui mettoit alors un bonnet de
» Juge : Hé bien, diſoit-il ; n'as-tu point
» vendu la juſtice au poids de l'or ? n'as-tu pas
» ronflé pluſieurs fois à l'Audience ? ne t'es-tu
» point entendu avec l'Avocat & le Procureur
» pour violer la juſtice ? Combien de Ma-
» giſtrats ne ſe ſont aſſis ſur les fleurs de lis
» que pour y mettre la juſtice & la droiture
» mal à leur aiſe. Il jetoit alors la tête dans
» un eſpèce d'emportement, & en repre-
» noit une autre à qui il diſoit : Ne ſerois-tu
» point la tête d'une de ces belles Dames qui
» ne s'occupent que du ſoin de prendre des
» cœurs à la pipée ? Il tiroit enſuite un fon-
» tange d'une de ſes poches, puis répétant de
» la même figure *qui ne dit mot conſent*. Hé
» bien, tête éventée, pourſuivoit-il, où ſont

» ſes beaux yeux, qui jouoient ſi bien de la » prunelle ? Cette belle bouche qui formoit » ces ris gracieux, qui feront tant pleurer de » gens en enfer ? Où ſont ces dents qui » ne mordoient tant de cœurs que pour les » pouvoir faire mieux manger au diable ? » Ces oreilles mignones, auxquelles tant de » godelureaux ont chucheté ſi ſouvent pour » entrer dans le cœur par cette porte ? Où » eſt ce fard, cette pommade, & tant d'autres » ingrédiens dont tu t'enluminois le viſage ? » Que ſont devenues ces roſes & ces lis, » que tu laiſſois cueillir par des baiſers im- » pudiques » ? Il parcouroit ainſi toutes les conditions, & coiffoit ſa tête de mort ſelon les différents ſujets qu'il avoit à traiter. Le Roi ayant demandé au Père Bourdaloue ſon ſentiment ſur ce Capucin : « Sire, dit-il, il » écorche les oreilles, mais il déchire les » cœurs ; à ſes ſermons on rend les bourſes » qu'on a coupées aux miens. »

A L'UNE des repréſentations d'un Opéra, dans lequel il y avoit une bataille qui ſe paſſoit ſur le théatre, on oublia de venir emporter un des combattans, qui paroiſſoit avoir été tué. Le prétendu mort ne ſavoit comment s'en aller, ſans apprêter à rire aux ſpectateurs ; tantôt il levoit doucement la tête, & faiſoit ſigne aux perſonnes qui étoient dans la couliſſe, tantôt il ſe contentoit de les appeler, en levant preſtement un bras ; & il n'avoit pas plutôt témoigné le

désir qu'il avoit qu'on songeât à lui, qu'il se remettoit bien vîte à faire le mort. Enfin, voyant qu'on l'avoit absolument oublié, il résolut de se tirer d'affaire du mieux qu'il lui seroit possible. Il se glissa vers la coulisse la plus proche, mais si lentement & par des mouvemens si bien ménagés, qu'à peine s'appercevoit-on qu'il changeoit de place. Le Parterre & les Loges s'amusèrent beaucoup des moyens que ce mort mit en œuvre pour aller ressusciter.

JACQUES Amiot, fils d'un Cordonnier de Melun, s'étant échappé fort jeune de la maison de son père, s'égara & tomba malade en chemin. Un Gentilhomme qui le vit étendu dans un champ en eut pitié, le prit en croupe derrière lui, l'emmena à Orléans, où il le mit à l'hôpital. Comme sa maladie ne venoit que de lassitude, il fut bientôt guéri : on le congédia & on lui donna douze sous. Ce fut en reconnoissance de cette charité, qu'étant devenu Grand-Aumônier de France & Evêque d'Auxerre, il légua douze cents écus à cet hôpital d'Orléans. — Il y a bien peu d'hommes qui conservent dans l'opulence & l'élévation, une ame assez ferme pour ne pas chercher à faire oublier, & à oublier eux-mêmes l'état où ils étoient nés.

UNE lampe d'argent ayant été volée dans la chapelle de St. Germain, & Louis XIV

ayant promis une récompenſe conſidérable à qui en découvriroit le voleur ; un Seigneur de ſa Cour lui avoua ſecrètement & en gémiſſant, que c'étoit ſon père, qui, dans un extrême beſoin d'argent, avoit commis ce ſacrilège : « Conſolez-vous, lui dit le Roi, » je le punirai de façon, qu'il ne volera » plus » ; & il lui aſſigna ſur-le-champ une penſion convenable à ſa qualité.

JAMAIS Souverain ne fut & ne mérita mieux d'être aimé par les Flamands, que le feu Prince Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas Autrichiens. M. de la Place, étant, il y a quelques années, à Bruxelles, oſa riſquer d'implorer la clémence de ce Prince, dans l'occaſion ſuivante. Un jour que, vers midi, M. de la Place ſe diſpoſoit à ſortir de chez le Sr. Goffin, Marchand Mercier, où il étoit logé ; ſurpris de voir la rue remplie de monde & de Maréchauſſée, & curieux d'en ſavoir la cauſe : « C'eſt une jeune fille, de 16 ans au-plus, » lui dit le bon homme Goffin, jolie comme » un Ange, condamnée à être pendue, & » qui dans le moment va paſſer pour aller » ſubir ſa ſentence ſur la grande Place. Tout » le monde la plaint ; les Juges mêmes » regrettoient de ne pouvoir lui faire grâce ». — Eh ! quel eſt donc ſon crime ? s'écria M. de la Place. — « On pendit, il y a huit » jours, ſon Amant pour vol ; on a trouvé » chez elle une caſſette, qu'il lui avoit

» remiſe fermée, que l'on fit ouvrir, & dans » laquelle il s'eſt trouvé des effets qu'il avoit » volés. Sur quoi la Juſtice, conformément » aux placards de Charles-Quint, n'a pu » ſe diſpenſer de la condamner comme récé- » leuſe, quoiqu'elle ait proteſté de n'avoir » jamais rien ſu de ce que contenoit cette » caſſette..... Vous l'allez voir, la pauvre » enfant, avant qu'il ſoit un quart-d'heure, » & vous-même en aurez pitié ». A ce récit, M. de la Place aſſez pénétré de ce ſentiment, pour n'en plus connoître d'autres, entre dans le comptoir du Marchand, écrit, ſans trop ſavoir quoi, cachète ſa lettre, & dit à Goffin : « Volez, mon ami. Portez cette » lettre à la Cour. J'ai l'honneur de connoître » tous les Chambellans du Prince : remettez » ceci de ma part au premier d'entr'eux que » vous trouverez dans les appartemens..... » Dites que la lettre eſt de la plus grande » importance, & ne pourra déplaire à » S. A. R. — Qui, Moi, Monſieur? — Allez » vîte, vous dis-je..... & ſongez qu'un mo- » ment perdu, vous rendra peut-être cou- » pable de la mort de cette jeune infor- » tunée ». Goffin parti, M. de la Place environné d'une foule de curieux, qui rempliſſoient la boutique, s'en échappe à peine, & remonte chez lui. En réfléchiſſant avec un peu plus de ſang-froid, ſur ce que ſon ame exaltée venoit de lui faire entreprendre, ainſi que ſur le ridicule qui pouvoit s'en enſuivre, il étoit en proie à la plus vive inquiétude, lorſqu'attiré vers ſa fenêtre, par des

cris qu'il imagine partir de l'arrivée de la criminelle, il voit le bon homme Goffin, le manteau retrouſſé ſur l'épaule, & le chapeau en l'air, criant à tue tête : « Répit, répit ! de » la part de S. A. R. » ! Tout ce que reſſentit en ce moment M. de la Place, & ſur-tout en voyant rétrogader la fatale charrette, arrivée preſque ſous ſes fenêtres, avec tout ſon cortège, eſt au-delà de toute eſpèce d'expreſſion. Mais, on peut aiſément préſumer qu'il regarda, & regardera toujours ce moment, comme le plus heureux & le plus ſatisfaiſant de ſa vie ; ce répit fut quelques jours après, ſuivi de lettres de grâce, enregiſtrées au Conſeil Souverain de Brabant. Un ſuccès auſſi particulier & auſſi peu vraiſemblable que celui-ci, a ſans doute droit d'exciter la curioſité du lecteur, ſur le contenu de la lettre que M. de la Place avoit chargé le Sr. Goffin de porter à S. A. R..... après un ſimple & rapide récit de l'hiſtoire de la jeune & intéreſſante criminelle, elle étoit terminée par ce très-léger impromptu.

Près d'un Héros, auſſi juſte qu'aimable,
L'excès d'amour fut toujours graciable,
Le plus beau titre, eſt celui de Clément.

Il eſt une heure à la vertu fatale :
Qui peut, hélas ! répondre d'un moment ?
Hercule même a filé pour Omphale ! .....
Et ſi Louiſe, avec moins de ſcandale,
Bleſſa les lois ..... Ce fut pour ſon Amant !

D. L. P.....

Ces vers ſont bien foibles, il eſt vrai.. ; mais ce bon Prince avoit un cœur.

PENDANT le ſiège de Copenhague, par Frédéric I, Roi de Danemarck, une ſentinelle Suédoiſe, qui étoit en faction devant la tente du Général, ayant entendu donner l'ordre pour un détachement qui devoit eſcorter ſix cents mille écus venant de Suède, pour les Troupes qui commençoient à ſe mutiner, faute de payement; cet homme, dès qu'il fut relevé, n'eut rien de plus preſſé que de déſerter. Introduit chez le Général Danois, après lui avoir récité ce qu'il avoit entendu, le Général fit marcher une Troupe trois fois plus forte, au moyen de laquelle l'eſcorte Suédoiſe fut défaite, & le convoi d'argent enlevé. Le Roi de Danemarck, enchanté de cette capture, ſe fit amener le déſerteur, auquel ayant demandé la raiſon qui l'avoit obligé de trahir ainſi ſon Roi & ſon Général: « Sire, lui répondit le Soldat, » la crainte d'être pendu, ainſi que je vis » pendre avant hier un de mes camarades. — » Et qu'avoit donc fait ce camarade? — Il » avoit volé, Sire. — Eh bien, tu n'avois » qu'à ne point voler. — Sire, il ne m'eſt » pas poſſible de m'en abſtenir; & j'ai pro- » fité de cette occaſion pour obtenir un aſyle » dans vos États, où l'on vole, dit-on, plus » librement ou plus impunément qu'ailleurs. » — Oh! répliqua le Monarque, en riant, » je t'en ôterai l'inclination, en te donnant » vingt mille florins pour vivre déſormais à » ton aiſe. — Grand-merci, Sire! Mais, ce

» tréſor ne m'empêcheroit pas de ſuivre mon » penchant, & ſeroit cauſe que la Juſtice, » pour s'en emparer, pourroit bientôt me » faire pendre. Or, je ſupplie uniquement » V. M. pour récompenſe du bon avis que » j'ai donné, de m'accorder pleine liberté » de voler adroitement, & non par force, » dans tous les pays de ſon obéiſſance, ſans » qu'aucun Prévôt, ni Juge, me puiſſe faire, » ni pendre, ni empriſonner, ni ſouffrir » aucune autre punition, que celle des coups » que mes vols pourront m'expoſer à rece- » voir ». La franchiſe de ce maraud plut au Monarque, au point qu'il lui fit expédier des patentes de *voleur privilégié, ſuivant la Cour*.

QUAND la capitulation de Philisbourg fut ſignée (en 1688), *Monſeigneur* dépêcha à Fontainebleau un courrier qui arriva comme on diſoit le Sermon. M. *Louvois* qui ſavoit l'impatience où étoit le Roi d'apprendre des nouvelles, lui alla porter celle-là à la Chapelle. Le Roi fit taire le Prédicateur, dit que Philisbourg étoit pris, & lut à voix haute la lettre que le Dauphin lui écrivoit. Le Prédicateur, qui étoit le Père *Gaillard*, Jéſuite, bien-loin d'être troublé par l'interruption, n'en parla que mieux, & fit au Roi ſur cet heureux événement un compliment qui attira l'applaudiſſement de l'aſſemblée.

Le lendemain de la priſe de Philisbourg, des Bataillons Français montoient encore la tranchée & étoient occupés à la raſer. Un Officier

Officier du Régiment du Roi, qui étoit de tranchée ce jour-là, prit un fuſil de Soldat pour tirer des bécaſſines; *Monſeigneur* arriva dans le moment, & tous les Officiers qui étoient aſſis, ſe levèrent pour le voir paſſer. L'Officier du Régiment du Roi qui ne prenoit pas garde à ce mouvement, vit en même-temps partir une bécaſſine; il tira & donna d'une balle qui étoit dans le fuſil avec du menu plomb, au travers du corps du Chevalier *de Longueville*, qui étoit bâtard du Duc de ce nom. La mort de ce jeune Seigneur enlevé à l'âge de vingt ans par un accident auſſi funeſte, excita les regrets & la pitié de toute la France.

Sa Majeſté déclara dans ce temps-là (en 1688) au moment que l'on s'y attendoit le moins, qu'elle avoit réſolu de faire des *Cordons-Bleus*. La promotion fut de ſoixante-treize. Les gens de guerre y eurent beaucoup de part, parce qu'on voyoit bien qu'on alloit avoir beſoin d'eux, & que les autres récompenſes euſſent été plus chères que celles-là. Il parut que M. *de Louvois* avoit décidé de ceux qui ſeroient faits *Cordons-Bleus*. Madame *de Maintenon* eut pour ſa part ſon frère & M. *de Monchevreuil*, & contribua peut-être à faire *Vilarceau* Chevalier de l'Ordre. Il y eut trois Officiers de la Maiſon du Roi, qui ne le furent pas; le Grand-Prévôt, le premier Maître-d'Hôtel, & *Cavois* Grand Maréchal-des-Logis. Le premier avoit pardeſſus ſa Charge, ſa naiſſance & ſon père qui l'avoit été; mais les deux

autres n'avoient que leurs Charges. A la vérité, on en fit quelques-uns Chevaliers, dont la naiſſance, auſſi-bien que la leur, faiſoit grand tort à l'Ordre; mais c'eſt où paroît le plus la grandeur des Rois, d'égaler les gens de peu aux grands Seigneurs d'un Royaume. Des Ducs, il y en eut trois qui ne furent pas faits Cordons-Bleus; Meſſieurs *de Rohan*, *de Ventadour* & *de Briſſac*. Ces trois-là étoient rarement à la Cour, & n'alloient point à la guerre. M. *de Soubiſe* & le Comte *d'Auvergne* refusèrent l'Ordre, parce qu'on leur propoſa de paſſer parmi les Gentilshommes, puiſqu'ils n'avoient pas de Duché. Les Princes Lorrains avoient conſenti de paſſer après M. *de Vendôme*; mais ils précédèrent tous les Ducs. Le Comte *de Soiſſons*, que le Roi avoit nommé pour remplir une place, lui fit demander permiſſion de ne la pas accepter, parce que ſon père n'avoit pas voulu paſſer après feu M. de Vendôme, & qu'étant mal avec la Princeſſe *de Carignan* ſa grand'mère, & avec M. *de Savoie*, il craignoit de les aigrir encore davantage. Le Roi eut la bonté d'entrer dans ces raiſons; mais il fut piqué contre le Comte d'Auvergne & contre M. de Soubiſe. La gloire des *Bouillon*, à qui il avoit donné le rang de Prince, quoiqu'ils ne fuſſent que des Gentilshommes de très-bonne Maiſon d'Auvergne, avoit été la cauſe de leur malheur. Le Roi fit mettre dans les archives, que le Comte d'Auvergne avoit refuſé le Cordon-bleu, dans la crainte de paſſer

après les Ducs, quoique ſes grands-pères n'euſſent été qu'au rang des Gentilshommes, & que M. de Soubiſe avoit auſſi refuſé cet honneur, quoiqu'un homme de ſa Maiſon, appelé le Comte *de Rochefort*, n'eût fait aucune difficulté de l'accepter aux conditions propoſées. Pour M. *de Monaco* qui avoit le même rang, il le reçut avec toute la ſoumiſſion que l'on doit, quand on reçoit des grâces de ſon Maître; & il dit qu'il ſe contentoit de marcher au rang de ſon Duché... M. *de la Trémouille* fut très-favoriſé, car il s'en falloit d'un an tout entier qu'il n'eût l'âge. Il y en eut beaucoup qui ne vinrent pas à la cérémonie, parce qu'ils étoient employés pour le ſervice du Roi dans les Provinces.

Le Marquis *d'Huxelles* (1) étoit un des abſens. Quand il reçut le Cordon, il dit au courrier de remercier de ſa part M. *de Louvois*, & de lui dire en même-temps; que ſi l'Ordre l'empêchoit d'aller au cabaret ou en tel autre lieu, il renverroit cette décoration.

LORSQUE Le Roi & la Reine d'Angleterre parurent à la Cour de France, il y eut d'abord de grandes conteſtations ſur le cérémonial qui s'obſerveroit avec ces Majeſtés. Louis XIV voulut que le Roi d'Angleterre traitât *Monſeigneur* d'égal, & le Roi d'Angleterre y conſentit, pourvu que le Roi de

(1) Mort en 1730.

France traitât de même le Prince *de Galles*. Enfin il fut décidé que le Dauphin n'auroit qu'un ſiége pliant devant le Roi de la Grande-Bretagne, mais qu'il auroit un fauteuil devant la Reine. Les Princes du Sang avoient auſſi leurs prétentions ; ils diſoient que n'étant pas ſujets du Roi d'Angleterre, ils devoient avoir auſſi d'autres traitemens. Tout ſe paſſa fort bien avec eux ; mais quand il fut queſtion des femmes, cela ne fut pas ſi aiſé. Les Princeſſes du Sang furent trois ou quatre jours ſans aller chez la Reine d'Angleterre ; & quand elles y furent, les Ducheſſes ne les ſuivirent pas. Celles-ci prétendoient aux deux traitemens ; celui de France, qui eſt de s'aſſeoir devant leur Souveraine, & celui d'Angleterre, qui eſt de la baiſer. Quoique naturellement haute, la Reine d'Angleterre ſe montra fort raiſonnable dans cette circonſtance ; elle dit au Roi qu'il n'avoit qu'à ordonner, & qu'elle le prioit de choiſir lui-même le cérémonial qu'elle devoit obſerver. Il fut décidé que les Ducheſſes s'en tiendroient à celui de France.

Pendant l'abſence du Roi d'Angleterre qui étoit allé faire de vaines tentatives en Irlande, la Reine ſon épouſe vivoit dans un abattement inexprimable à Saint-Germain ; ſes larmes ne tariſſoient pas. Louis XIV étoit touché des malheurs de cette Princeſſe, & les adouciſſoit autant qu'il lui étoit poſſible. Il avoit pour elle toutes les complaiſances qu'elle méritoit ; il la faiſoit venir à Trianon

& à Marly, lorſqu'il y donnoit des fêtes ; en un mot, il lui montroit tant d'empreſſement & d'intérêt, que tout le monde jugea qu'il en étoit devenu amoureux. La choſe paroiſſoit aſſez probable, & les perſonnes qui ne voyoient pas cela de fort près, aſſuroient que Madame *de Maintenon* regardoit les manières du Roi pour la Reine d'Angleterre, avec une furieuſe inquiétude. Cependant le bruit de cet amour n'eut d'autre fondement que les attentions innocentes que le Roi ne pouvoit s'empêcher d'avoir pour une Princeſſe dont le mérite étoit avoué de tout le monde, & qu'il eût fallu reconnoître, quand bien même elle n'eût été qu'une ſimple Particulière.

UNE payſanne de la Valteline nommée *Bonne*, paiſſoit ſes brebis à la campagne, lorſqu'elle fut rencontrée (en 1460) par *Brunoro*, illuſtre Guerrier Parmeſan, lequel lui ayant remarqué de la vivacité & de la fierté, la prit, l'emmena avec lui & en fit ſa maîtreſſe ; il prenoit plaiſir à la faire habiller en homme pour monter à cheval & l'accompagner à la chaſſe, & *Bonne* s'acquittoit admirablement bien de cet exercice. Elle étoit avec *Brunoro*, lorſqu'il prit le parti du Comte François Sforce contre Alphonſe V, Roi de Naples, & elle le ſuivit quand il rentra au ſervice du Roi Alphonſe ſon premier maître. Quelque temps après *Brunoro* voulut retourner avec Sforce, &

délibéra des moyens de s'enfuir ; mais il ne put les exécuter ſi ſecrètement que ſon deſſein ne vînt à la connoiſſance du Roi de Naples qui le fit arrêter. *Bonne* réſolut de délivrer *Brunoro*, alla trouver tous les Princes d'Italie, le Roi de France, Philippe, Duc de Bourgogne, & les Vénitiens, de qui elle obtint des lettres de recommandation pour procurer la liberté de ſon amant. Alphonſe ſollicité par de ſi grandes Puiſſances, le rendit à cette généreuſe fille. *Bonne* ſut ménager enſuite pour ſon amant, auprès du Sénat de Véniſe, la conduite des Troupes de cette République, avec vingt mille ducats d'appointement. *Brunoro* touché de tant de ſervices, épouſa ſa bienfaictrice. *Bonne*, après ſon mariage fit de plus-en-plus paroître la grandeur de ſon courage ; elle ſe trouvoit à toutes les rencontres, où elle combattoit vaillamment. Cette Héroïne ſe ſignala ſur-tout dans la guerre des Vénitiens contre François Sforce, Duc de Milan ; elle força les ennemis de rendre le château de Payanou, près de Breſſe, après y avoir fait donner un aſſaut, dans lequel elle parut en tête les armes à la main. Le Sénat de Véniſe plein de confiance & d'eſtime pour les qualités guerrières des deux époux, les envoya à la défenſe de Négrepont contre les Turcs. Ils défendirent ſi vigoureuſement cette iſle, que pendant tout le temps qu'ils y demeurèrent, les Turcs n'osèrent rien entreprendre. *Brunoro* mourut à Négrepont où il fut enterré fort honorablement. L'illuſtre *Bonne* s'en revenant à Véniſe mourut en chemin l'an 1466,

dans une ville de la Morée, laiſſant deux enfans de ſon mariage, & une réputation immortelle.

L'IMPERATRICE *Catherine* (1) étoit d'une très-baſſe naiſſance & de parens Livoniens; elle étoit du village de Ringen, dans le Diſtrict de Derp; elle ſe nommoit *Marthe*, & paſſa ſa jeuneſſe dans les occupations les plus viles. Elle fut placée chez un Eccléſiaſtique Luthérien, auprès de ſes filles: c'eſt de là qu'un bas-Officier la tira pour en faire ſa femme; la cérémonie des épouſailles étoit faite, & les divertiſſemens qui accompagnent la célébration du mariage, étoient commencés, lorſque par un coup du Ciel ce mariage ne s'acheva pas; & *Marthe*, ayant enfin trouvé accès chez la Princeſſe *Menzickoff*, c'eſt là que le *Czar* la vit pour la première fois. Il découvrit dans ſa phyſionomie de ces traits frappants qui d'ordinaire ſont des indices de la grandeur & de l'élévation de notre ame; & il ne put s'empêcher de dire au Prince Menzickoff, *ménagez cette femme*; comme ſi un eſprit de prophétie lui eût révélé dès lors à quel poſte éclatant elle parviendroit. Ce Monarque avoit eu tant de déſagrément avec l'épouſe qu'on lui avoit donnée dans ſa jeuneſſe, & qu'il avoit été obligé d'éloigner de ſa Cour,

(1) Née le 27 janvier 1689, couronnée à Moſcou le 18 mai 1724, a commencé à régner le 28 janvier 1725; mourut en 1727, âgée de trente-huit ans.

qu'il lui vint tout d'un coup la penſée d'eſſayer s'il ſeroit plus heureux dans le choix qu'il feroit lui-même ; & il ſe détermina pour cette femme, en qui il avoit trouvé d'abord beaucoup de vertu. On ſait que les lois de la Ruſſie ont toujours voulu que le Souverain prît ſon épouſe par ſes ſujets, ſans aucun égard pour la naiſſance (1) : ainſi *Pierre le Grand*, en donnant la main à celle-ci, ne fit rien de contraire aux uſages de la Patrie & aux mœurs de ces ancêtres. La baſſeſſe de ſon extraction ne l'arrêta pas, perſuadé qu'il étoit, ainſi qu'il l'a publiquement déclaré dans la ſuite, que la vertu ſeule, & non la naiſſance, doit être le degré par lequel on monte au trône.

Son mariage béni en 1707, lorſqu'elle étoit âgée de dix-huit ans & quelques mois, reſta ſecret pendant quelque temps ; & ce ne fut qu'au commencement de 1711 qu'il fut déclaré, lorſque l'Empereur *Pierre* ſe diſpoſoit à partir pour porter la guerre dans la Turquie où s'étoit réfugié le Roi de Suède après la bataille de Pultawa.

Ce Monarque rempli du déſir de ſe venger

(1) Le *Czar* choiſiſſoit autrefois une femme dans ſes Etats ; les alliances étrangères étoient défendues & regardées comme criminelles.

L'ignorance étoit conſacrée par les lois du pays. La politique s'attachoit à proſcrire de la Ruſſie les ſciences, les arts & les plus ſimples connoiſſances. Il n'y avoit aucun établiſſement pour l'éducation de la jeuneſſe. Si quelqu'un montroit la moindre induſtrie & faiſoit emploi de ſa raiſon, il étoit auſſitôt accuſé d'héréſie par les gens d'Egliſe, & pourſuivi comme Magicien par le peuple.

des Ruſſes, & croyant qu'il ne pouvoit ſortir avec gloire de cette retraite, qu'en bravant ſon ennemi, & paſſant, pour ainſi-dire, en triomphe ſur ſes terres, avoit remué ciel & terre pour engager les Turcs à forcer le *Czar* de lui accorder ce paſſage. Le refus conſtant de ce dernier, irrita le Sultan; & ce fut là le véritable ſujet d'une guerre qui menaça l'Empire Ottoman de quelque cataſtrophe, tant le *Czar* avoit pris de bonnes meſures, & qui néanmoins auroit coûté la vie ou du-moins la liberté à ce Monarque, ſans la fermeté, la conſtance & les bons conſeils de la Czarine *Catherine*. Les ſervices importants que cette Princeſſe lui rendit dans cette occaſion, lui méritèrent toute la confiance de ſon époux, qui crut ne devoir borner ſa reconnoiſſance qu'au don de la Couronne Impériale & du trône de Ruſſie.

« L'Impératrice *Catherine*, ma très-chère » épouſe, *dit-il*, nous a été d'un grand » ſecours, non-ſeulement dans tous les dan- » gers de la dernière guerre, mais encore » dans quelques autres expéditions où elle » nous a accompagné volontairement, & » *nous a ſervi de ſes conſeils* autant qu'il a » été poſſible, nonobſtant la foibleſſe de » ſon ſexe, particulièrement, à la bataille » contre les Turcs, ſur la rivière de *Pruth*, » où notre armée réduite à vingt-deux mille » hommes devoit faire tête à deux cents mille » Turcs. Ce fut dans cette circonſtance déſeſ- » pérée qu'elle ſignala ſur-tout ſon zèle par un » courage ſupérieur à ſon ſexe, ainſi que

» cela eſt connu de toute l'Armée & de tout » notre Empire ».

Ce témoignage eſt bien glorieux pour cette Princeſſe, mais elle le méritoit par l'importance du ſervice & du courage qu'elle fit paroître dans le grand danger où ſe trouvoit l'Empereur & tout l'Empire Ruſſien qu'elle a entièrement ſauvé dans cette rencontre.

La ſanté du Czar s'affoibliſſoit de jour en jour; il n'avoit point de ſucceſſeur, & il devoit achever ſon grand ouvrage, en donnant un autre lui-même à la Ruſſie. Il ſentoit que tout ce qu'il avoit fait pour la gloire & le bonheur de ſes peuples, deviendroit inutile, & que tout retomberoit dans l'ancien chaos, ſi le même génie créateur & conſervateur ne préſidoit à ſes illuſtres entrepriſes, & ne continuoit à opérer ſur le plan général qu'il avoit tracé. Perſonne ne parut plus digne de lui & plus capable de remplir toute l'immenſité de ſes vues, que la célèbre *Catherine*, dont les qualités héroïques & les vertus éminentes ne s'étoient jamais démenties.

Pierre le Grand, avant que de rien ordonner, voulut preſſentir la diſpoſition de ſes Sujets; il publia un manifeſte dans lequel il fit le détail hiſtorique des obligations que l'État & lui-même avoient aux conſeils de ſon épouſe; il établit par pluſieurs exemples la coutume de couronner les Impératrices. Enfin, il déclara le choix qu'il avoit fait, & combien il déſiroit de voir la Nation l'ap-

plaudir & le confirmer. Les vœux & les ſuffrages du peuple furent unanimes. Le Couronnement de l'Impératrice ſe fit avec une magnificence extraordinaire dans l'Égliſe Cathédrale de Moſcou, le 18 du mois de mai 1724. Des fêtes publiques ſuccédèrent durant pluſieurs jours à cette auguſte cérémonie, & il y eut des médailles frappées à cette occaſion, que l'on diſtribua au peuple.

Le 17 janvier 1725, ce Monarque, qui s'étoit livré tout entier aux fatiguantes affaires du Gouvernement, fut attaqué d'un violent rhume qui fut bientôt accompagné de fièvre & ſuivi d'une violente colique & d'une rétention d'urine. Cette complication de maux fit auſſitôt déſeſpérer de ſa vie; mais, ce Héros vit approcher cet inſtant fatal avec la même fermeté qu'il avoit témoignée dans toutes les circonſtances de ſa vie, & avec cette tranquillité qui ne ſe rencontre que dans des hommes auſſi vertueux. Il donna lui-même ordre à tout; en ſorte qu'on peut dire, qu'après avoir employé toute ſa vie au bonheur de ſon peuple, il lui a ſacrifié juſqu'à ſes derniers momens. Pendant trois jours que ce bon père, ce grand Prince, ce ſage Empereur garda le lit, il fit venir dans ſa chambre l'Impératrice, ſes enfans, le Duc de Holſtein & les Miniſtres : il leur confia ſes dernières volontés, régla même le deuil que l'on devoit porter pendant trois jours. Il déclara qu'il avoit choiſi l'Impératrice ſa chère épouſe, pour lui ſuccéder, qu'il lui

avoit confié ſes projets & les moyens de les exécuter : enfin, il expira tranquillement le 28 du même mois, à cinq heures du matin, dans la trente-ſeptième année de ſon règne.

Immédiatement après que l'on fut informé de ce triſte événement, le Sénat, le Synode & la Généralité s'aſſemblèrent, & en conſéquence des derniers ordres de leur glorieux Empereur, ils déclarèrent *Catherine* ſon épouſe Impératrice de tôute les Ruſſies. Vers les huit heures ils ſe rendirent au Palais, & le Prince Menzickoff les ayant introduits auprès de l'Impératrice, ils ſe proſternèrent à ſes pieds, lui jurèrent fidélité, & lui donnèrent par écrit l'acte de ſoumiſſion. SA MAJESTÉ les reçut très-gracieuſement, & les aſſura qu'*elle ſeroit la mère de la Patrie, comme l'Empereur en avoit été le père.* On ne peut exprimer quelle fut la douleur de tout le peuple au premier bruit de la mort du *Czar* ; il n'y avoit pas de ſoldat qui ne versât un torrent de larmes, & ils ne parurent conſolés que lorſqu'ils apprirent que l'Impératrice avoit été reconnue Souveraine de toute la Ruſſie ; ils ſe rendirent en foule au Palais pour lui prêter ſerment, en criant : *ſi notre père eſt mort, notre mère vit encore ;* témoignage bien glorieux pour cette Princeſſe.

La Suède qui étoit devenue une Puiſſance ſi formidable durant les proſpérités de Charles XII, étoit en proie à la vengeance des peuples du nord, depuis la diſgrace de ce Conquérant qui avoit ſoulevé autant d'ennemis

contre lui en Turquie par ſes intrigues, qu'il s'en étoit fait dans le nord par ſes armes. Le ſort de tant de premiers Viſirs que ce Monarque avoit renverſés du plus haut degré de la fortune, faiſoit trembler les favoris du Sultan. Ils ſe réunirent tous pour ſe délivrer de ce Roi qu'ils regardoient comme leur ennemi commun. Ils parvinrent en effet à le rendre ſuſpect au Grand Seigneur, publiant que ce Prince avoit conclu la paix avec le Roi de Pologne & avec le *Czar*; en ſorte qu'il n'avoit plus de motif pour différer ſon retour : Sa Hauteſſe écrivit elle-même au Roi, en lui envoyant un préſent de trois chevaux richement enharnachés. On peut juger de l'idée que l'on avoit de Charles XII en Turquie, par le commencement de la lettre du Grand Seigneur, dont voici la teneur : » Très-Puiſ-
» ſant entre les Rois adorateurs de *Jéſus*,
» redreſſeur des torts & des injures, & pro-
» tecteur de la Juſtice dans les Royaumes &
» les Républiques du midi & du Septen-
» trion; éclatant en Majeſté, ami de l'hon-
» neur & de la gloire, & de notre ſublime
» Porte, Charles, Roi de Suède, dont Dieu
» couronne les entrepriſes, *&c.*

Le Sultan l'engage dans la ſuite de ſa lettre, de ſe retirer par la Pologne, promettant de lui donner une eſcorte honorable, & lui apprend qu'il a fait la paix avec la Moſcovie. Ce Prince s'efforça encore de ſemer la diſcorde entre la Turquie & la Ruſſie; enfin il laſſa la généroſité & la patience du Sultan. Un Divan s'aſſembla à

Andrinople, & il fut réſolu que Charles XII ſeroit traité en ennemi s'il perſiſtoit à ne vouloir point partir. Mais Charles, ſans s'effrayer des ordres ni des menaces du Divan, répondit avec fierté qu'aucune Puiſſance du monde n'avoit droit de lui commander, qu'il partiroit quand il jugeroit à propos, & qu'il ſauroit ſe défendre contre la violence juſqu'à la dernière goutte de ſon ſang. C'eſt ce qu'il fit en ſoutenant un combat avec quelques domeſtiques qu'il regarda comme ſon Armée. Plus le danger étoit grand & l'action téméraire, plus ce Roi s'y livroit avec ardeur; mais la multitude de ſes ennemis l'accabla. Auſſitôt qu'il ſe vit priſonnier, il jeta ſon épée en l'air, afin qu'il ne fut point dit qu'on l'avoit déſarmé. On le conduiſit dans un Château nommé *Démotica*.

LOUIS *de Bourbon-Condé*, Comte de Clermont, prit ſéance à l'Académie le 26 mars 1754; il y reçut pour ſa part quatre jetons, & dit en les prenant: « Qu'il déſiroit qu'il » fût d'uſage de les porter à ſon habit comme » les Ordres du Roi, & qu'il s'en feroit hon» neur ». Paroles dignes d'être conſervées dans le faſte de l'Académie & de la Littérature.

PEU de jours après la naiſſance de M. le Duc de Bourgogne, fils ainé de Monſeigneur le Dauphin, la Cour fut très-alarmée ſur le

compte de cet auguſte enfant. Parmi les femmes du ſecond ordre, qui lui étoient attachées, il y avoit une Madame *Sauvé*, autrefois Marchande de poiſſon. C'étoit une intriguante qui, voulant ſortir de la foule, à quelque prix que ce fut, étoit conſéquemment fort peu délicate ſur les moyens. Un jour, elle court toute effarée chez la Ducheſſe *de Tallard* la Gouvernante, & lui déclara que dans la foule admiſe à contempler le Duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jetant quelque choſe dans ſon berceau. On rend compte du fait au Roi, & toute la Cour eſt en alarmes. Les Médecins ſont appelés; on trouve un paquet rempli d'une eſpèce de poudre; on en fait l'analyſe, & l'on reconnoît que ce ſachet très-innocent, ne renferme que des cendres. On ſe doute de quelque ſurpercherie; on interroge la dénonciatrice, & on lui fait avouer que le déſir de ſe rendre plus recommandable, l'a portée à cette ſuppoſition. M. le Comte *d'Argenſon*, qui la protégeoit, eſt forcé de l'abandonner: il décerne lui-même une lettre-de-cachet pour qu'elle ſoit conduite à la Baſtille, où elle eſt reſtée pluſieurs années.

En 1753, les Anglais franchirent les Monts Apalaches, limites de leurs poſſeſſions & des nôtres dans l'Amérique Septentrionale, & bâtirent ſur nos terres un Fort, qu'ils nommèrent *le Fort de Néceſſité*. Le Commandant Français leur députa M. *de Jumonville* pour les

ſommer de ſe rendre. Cet Officier part avec une eſcorte. Il étoit encore à une certaine diſtance du Fort, lorſque tout-à-coup les Anglais font ſur lui un feu terrible. Il fait ſigne de la main au Commandant, il montre ſes dépêches, il demande à être entendu; le feu ceſſe, on l'entoure, il annonce ſa qualité d'Envoyé; il lit la ſommation dont il eſt porteur; on ne lui laiſſe pas le temps d'achever ſa lecture, les Anglais l'aſſaſſinent. La Troupe qui l'eſcortoit eſt enveloppée, huit hommes ſont tués, & les autres ſont faits priſonniers. Un ſeul Canadien ſe ſauve, & porte au Commandant Français cette affreuſe nouvelle. M. *de Villiers*, frère de M. de Jumonville, eſt mis à la tête d'un Détachement pour aller venger ſon propre ſang & l'outrage fait à la France. En moins de deux heures le Fort eſt inveſti, attaqué, forcé de capituler. De Villiers voit à ſes pieds les aſſaſſins de de ſon frère. Il renvoie généreuſement ces ennemis cruels & perfides avec les honneurs de la guerre, & ſacrifie ſon reſſentiment à la tranquillité des Nations, à ſa propre gloire, à l'honneur de la Patrie, aux devoirs de l'humanité.

EN 1767, un Particulier venant du Grand-Caire avoit apporté une *momie*, comme un objet de curioſité pour orner un cabinet. Paſſant par Fontainebleau, il prit le Coche d'eau pour ſe rendre à Paris; mais en faiſant enlever ſes bagages, il laiſſa la boîte qui

contenoit la *momie*. Les Commis l'ayant ouverte, crurent y voir un jeune homme étouffé à deſſein ; ils requirent un Commiſſaire, qui s'étant rendu ſur les lieux avec un Chirurgien non moins ignorant que lui, dreſſa un procès-verbal, & ordonna que le cadavre ſeroit porté à la *Morgue*, & qu'on informeroit contre les auteurs du meurtre. Le propriétaire de la *momie* ne tarda pas à s'appercevoir de ſon étourderie. Il n'eut rien de plus preſſé que de retourner au Coche pour y réclamer ſa boîte. Il fut arrêté & conduit chez le Commiſſaire, qu'il n'eut pas de peine à convaincre de ſon ignorance & de celle du Chirurgien. Pour retirer la *momie*, il fallut ſe pourvoir par-devant M. le Lieutenant-Criminel ; ce qui donna de la publicité à cette hiſtoire, qui fit l'entretien de la Cour & de la Ville.

FEU M. le Duc d'Orléans s'étoit vu forcé de plaider dans une affaire qu'il étoit important de faire décider. Sa partie adverſe étoit peu accommodée des biens de la fortune. Ce généreux Prince en étant inſtruit porta le déſintéreſſement juſqu'à fournir à ſon adverſaire l'argent dont il avoit beſoin dans la pourſuite de ce procès. Son Alteſſe l'ayant perdu, crut devoir en féliciter cet homme, & le remercia de très-bonne foi, de ce que par cette pourſuite il lui avoit épargné une injuſtice qu'elle n'auroit jamais connu ſans cet événement.

UN ſoldat du Régiment du Perche, nommé *le Tellier*, prouva que l'obſcurité de la naiſſance n'exclut point la nobleſſe des ſentimens. Cet homme étant entré dans un jardin dépendant d'un ouvrage avancé d'où l'on avoit chargé les ennemis, entendit des cris plaintifs ſortir du fonds d'une cîterne, où quelques Allemands s'étoient précipités dans leur fuite. A ces accens de la douleur, ſes entrailles furent émues. Il court à la cîterne, il voit un malheureux couvert de ſang qui lui tendoit le bras, & ſembloit lui demander grâce. Le ſoldat compatiſſant tend le bout de ſon fuſil à ſon ennemi ſuppliant. Après bien des efforts il le tire de cette eſpèce de tombeau & le met ſur l'herbe; mais l'ingrat oubliant tout-à-coup la grandeur du bienfait, voulut accabler ſon bienfaiteur & ravir le jour à celui qui venoit de le lui rendre. Il recueille le peu de forces que lui laiſſent ſes bleſſures, & tenant toujours le bout du fuſil, il s'épuiſe pour l'arracher au trop humain le Tellier. Ce généreux ſoldat, animé d'une juſte indignation, retint aiſément ſon arme; & entendant quelques-uns de ſes camarades qui lui crioient; « tue, tue », il oublia malgré lui les lois de la miſéricorde pour n'écouter que celles de la guerre, & lui donna la mort.

LE ſiége de Philisbourg eſt mémorable par quantité de traits de bravoure & de courage de la part des Français.

Le témoignage que Louis XV crut devoir leur rendre, eſt trop glorieux à la Nation & à ce Monarque lui-même, pour ne pas l'inſérer dans nos faſtes.

Lettre du Roi au Maréchal d'Alsfeld.

» Mon Couſin, je reconnois toute l'im-
» portance du ſervice que vous venez de
» me rendre par la conquête de Philisbourg.
» Il ne falloit pas moins que votre fermeté
» pour ſurmonter les contre-temps que les
» débordemens du Rhin ont apportés à cette
» entrepriſe. Vous avez eu la ſatisfaction
» de voir que votre exemple a inſpiré les
» mêmes ſentimens aux Officiers & aux
» ſoldats. Je me ſuis fait rendre compte jour
» par jour de tout ce qui s'eſt paſſé, & j'ai
» toujours remarqué qu'à meſure que les
» difficultés augmentoient, ſoit par la crue
» des eaux, ou par la préſence des ennemis
» & par le feu de la Place, l'ardeur &
» la patience de mes Troupes redoubloient
» dans la même proportion. Il n'eſt point de
» ſuccès ſur lequel on ne doive compter avec
» une nation auſſi brave. Je vous charge de
» témoigner aux Officiers-généraux & autres
» & même en général à l'Armée, combien
» je ſuis content de tous. Vous ne devez pas
» douter que je ne ſois dans les mêmes ſen-
» timens à votre égard; la préſente n'étant
» pas pour autre fin. Sur ce, &c. Verſailles,
» le 23 juillet 1734 ».

A ce ſiége fameux, la tranchée étoit inondée, & le ſoldat y avoit de l'eau juſqu'aux

aiſſelles. Un Officier à qui ſon jeune âge ne permettoit pas d'y marcher de même, s'y faiſoit porter de main en main. Un Grenadier le préſentoit à ſon camarade afin qu'il le prît dans ſes bras. « Mets-le ſur mon dos, » dit celui-ci, du-moins s'il y a un coup de » fuſil à recevoir, je le lui épargnerai ».

VERS 1715, le Comte de *Caylus*, alors fort jeune, paſſa dans le Levant à la ſuite de notre Ambaſſadeur à la Porte. Arrivé à *Smyrne*, il voulut profiter d'un délai de quelques jours pour viſiter les ruines d'*Ephèſe*, qui n'en ſont éloignées que d'environ une journée. La campagne étoit alors infeſtée par une troupe de brigands, à la tête deſquels étoit le redoutable *Caracayali*. Il y avoit-là de quoi déconcerter l'avide curioſité du Comte de Caylus; elle n'en fut que plus irritée; mais, pour la concilier avec la prudence, il s'aviſa d'un expédient qui lui réuſſit. Vêtu d'une ſimple toile, & ne portant rien ſur lui qui pût tenter des voleurs, il ſe mit ſous la conduite de deux brigands venus à Smyrne, & qui étoient de la bande même de Caracayali; il étoit convenu avec eux d'une certaine ſomme qu'ils ne devoient toucher qu'à ſon retour. Comme ils avoient intérêt à le conſerver, jamais il n'y eut de guides plus fidelles. Ils le conduiſirent à leur Chef, dont il reçut l'accueil le plus gracieux. Caracayali, inſtruit du motif de ſon voyage, voulut ſervir ſa curioſité; il l'avertit qu'il y

avoit dans le voiſinage, des ruines dignes d'être connues ; & pour l'y tranſporter avec plus de célérité, il lui fit donner deux chevaux Arabes, de ceux qu'on appelle *chevaux de race*, eſtimés les meilleurs coureurs. Le Comte ſe trouva bientôt, comme par enchantement, ſur les ruines indiquées ; c'étoient celles de *Colophon*. Il y admira les reſtes d'un théatre, dont les ſiéges pris dans la maſſe d'une colline qui regarde la mer, laiſſoient jouir les ſpectateurs de l'aſpect le plus riant & le plus varié. Le Comte de Caylus retourna paſſer la nuit dans le fort qui ſervoit de retraite à Caracayali, & le lendemain il ſe tranſporta ſur le terrain qu'occupoit anciennement la ville d'Ephèſe.

Au bal paré qui fut donné à l'occaſion du ſecond mariage de M. le Dauphin, un particulier s'étoit mis ſur une banquette deſtinée à quelqu'un de très-protégé. L'Officier des Gardes-du-Corps voulut le déplacer ; l'inconnu réſiſta ; comme l'autre inſiſtoit, ce *quidam* impatienté des menaces qu'on lui faiſoit, répondit avec vivacité : *Je m'en . . . Monſieur* ; *& ſi cela ne vous convient pas, je ſuis un tel, Colonel du Régiment de Champagne.* Cette querelle fit de l'éclat & ſe répandit dans la ſalle. Un inſtant après, une Dame qu'on vouloit auſſi faire changer de place, ſe voyant tracaſſée, s'écrie : *Vous ferez ce que vous voudrez ; mais je ſuis du Régiment de Champagne.* Cette phraſe ſubſtituée au mot

trop énergique du Colonel, a fait proverbe & exprime plus décemment la même choſe.

Au bal maſqué, le Roi s'amuſa beaucoup d'une ſcène aſſez plaiſante. Un buffet ſplendidement ſervi offroit, comme c'eſt l'uſage, des rafraîchiſſemens aux Acteurs du bal. Un maſque en *domino* jaune s'y préſentoit fréquemment, & dévaſtoit les liqueurs fraîches, les vins les plus exquis, & toutes les pièces de réſiſtance. S'il diſparoiſſoit un moment, c'étoit pour revenir plus altéré & plus affamé. Il fut remarqué de quelques maſques, qui le montrèrent à d'autres. Le domino jaune devint bientôt l'objet de la curioſité générale. Sa Majeſté voulut le voir : inquiète de ſavoir qui il étoit, elle le fit ſuivre ; il ſe trouva que c'étoit un domino commun aux Cent-Suiſſes, qui, s'en affublant tour-à-tour, venoient ſucceſſivement ſe relever à ce poſte.

UNE famille reſpectable, compoſée du père, de la mère & de cinq enfans, s'étoit vue réduite à la plus affreuſe misère, par un de ces revers dont le ſyſtème de Law fournit tant d'exemples. Le père, dont l'humeur étoit violente, balança quelque temps s'il n'auroit point recours au remède Anglais. Son épouſe s'apperçut de ſes agitations ; & le connoiſſant capable d'une réſolution funeſte, elle uſa de tous les moyens pour la prévenir ; mais, en étoit-il d'efficaces ? Sa tendreſſe pour elle & pour ſes enfans ne faiſoit qu'ajouter à ſon déſeſpoir. D'un autre

côté, la ſeule idée de recourir à l'aſſiſtance de ſes proches, tourmentoit mortellement un homme fier, qui n'avoit jamais eu beſoin du ſecours de perſonne. Il étoit d'ailleurs incertain de l'obtenir, & le refus eût été pour lui le plus cruel des ſupplices. Ajoutez la honte de déchoir aux yeux de toute une ville, où il avoit tenu un des premiers rangs. Enfin, il ne parloit que de ſe donner la mort; & lorſque ſon épouſe, qui étoit continuellement à le veiller, l'exhortoit à prendre des ſentimens plus modérés, il ne lui répondoit qu'en la preſſant elle-même de ſe délivrer de la vie, & d'inſpirer la même réſolution à leurs enfans. Une idée qui vint à ſon épouſe, & qu'elle lui exprima avec les plus tendres larmes de l'amour, rendit preſque en un moment la force & même le calme à ſon eſprit. « Tout n'eſt pas déſeſ-» péré, lui dit-elle; j'ai de la ſanté, & nos » cinq enfans en ont auſſi. Quittons la ville » où nous ſommes, pour aller demeurer à » Paris; nous n'y ſerons connus de perſonne, » & nous travaillerons, vos enfans & moi, » à vous faire vivre honnêtement ». Elle ajouta que ſi ſon travail ne ſuffiſoit pas, elle ſe réduiroit à demander ſecrètement l'aumône pour fournir à ſon entretien. Il rêva quelques momens à cette propoſition; & prenant ſon parti avec une conſtance digne de tout ce qu'il a fait depuis : « Non, lui dit-il, je » ne vous abaiſſerai point à cette indignité; » mais puiſque vous êtes capable de tant de » courage, je ſais ce qu'il nous reſte à faire.

» Mon déſeſpoir ne venoit que de ma ten-
» dreſſe & de ma compaſſion pour vous ».
Il parut plus tranquille après ce diſcours, & toute ſa famille le devint comme lui. Il ne perdit pas un moment, & recueillant les débris de ſa fortune, qui n'alloient pas à cent piſtoles, il quitta ſecrètement la ville avec ſa femme & ſes enfans. Mais, au-lieu de prendre le chemin de Paris, comme elle s'y attendoit, il prit celui d'une Province voiſine; & au premier bourg où il ſe crut inconnu, ils changèrent d'habits, & ſe revêtirent des étoffes les plus viles. Ayant enſuite continué ſa route, il arriva dans un grand village qui lui parut propre à ſon deſſein. Il y loua une cabane dans l'endroit le plus écarté, avec un petit champ & quelques arpens de vigne; il y mit des meubles conformes au lieu. « Vous m'avez offert, dit-il » à ſa femme, de travailler avec vos enfans » à mon entretien; il vaut mieux que nous » travaillions chacun de notre côté; mes fils » partageront mon travail, & vous ferez » partager le vôtre à vos filles ». Voyant quelques larmes qui couloient des yeux de ſa femme : « Si je croyois, ajouta-t-il, que » ces pleurs marquaſſent votre répugnance » pour le genre de vie que je vous fais em-» braſſer, je vous offrirois de vous procurer » une vie plus douce dans quelque ville, où » je pourrois vous envoyer d'ici les petits » profits de mon travail; mais je vous con-» nois trop bien pour croire que vos propres » peines ſoient celles qui vous touchent;

» ſoyez

» ſoyez sûre que vous n'avez aucune raiſon » de vous affliger des miennes ; je ſens que » je puis être heureux dans notre nouvelle » condition. Nous aurons moins de commo- » dités, mais nous aurons moins de beſoins ». Il employa ce qui lui reſtoit d'argent à ſe pourvoir de laine & de toile pour occuper ſes filles, & d'inſtrumens propres à cultiver la terre pour ſes fils & pour lui-même. Il prit un payſan dans ſa maiſon pour leur en montrer l'uſage. Quelques jours d'exercice leur firent ſurmonter toutes les difficultés. L'exemple de leur père & de leur mère, leur inſpira une ſorte d'émulation qui ne s'eſt jamais refroidie. Ils vécurent entr'eux dans une paix admirable ; & quoiqu'ils euſſent peu de communication avec leur voiſinage, leur douceur & leur honnêteté ne laiſsèrent pas de les faire aimer de tout le monde. C'étoit chez eux que les habitans du village prenoient les ouvrages de laine qui ſont en uſage à la campagne ; le profit qu'ils en tiroient eût pu ſuffire pour la vie ſobre dont ils avoient formé l'habitude. Comme il étoit impoſſible que la curioſité ne portât tôt ou tard le Curé de la Paroiſſe & les principaux habitans à s'informer de quel pays ils étoient venus, & pour quelle raiſon des perſonnes qui paroiſſoient ſi bien nées, ſe trouvoient dans cette ſituation, ils prirent le parti de s'ouvrir au Curé, en le priant d'arrêter la curioſité des autres. C'eſt de cet Eccléſiaſtique qu'on a ſu leur hiſtoire.

LORSQUE les Sceaux furent ôtés, pour la ſeconde fois, au Chancelier *d'Agueſſeau*, le Maréchal de *Villeroy* dit à Sa Majeſté, qu'on avoit fait une injuſtice à ce Chancelier; qu'il n'étoit point coupable; & que ſi lui Maréchal étoit encore en vie lors de la majorité, il feroit ſouvenir le Roi de les lui rendre. Ce vieux Courtiſan ſe croyoit inébranlable dans ſon poſte, & ſe conduiſoit en conſéquence. Ce qu'il dit au nouveau Garde-des-Sceaux, M. d'*Armenonville*, étoit dans le même goût que ce que je viens de rapporter: *Je ne vous fais point de compliment*, lui dit-il lorſqu'il vint le ſaluer, *car je ſuis perſuadé que vous devez avoir de la douleur de ſuccéder à un homme comme M. d'Agueſſeau.*

L'ANCIENNE Grèce, livrée aux diviſions inteſtines, voyoit continuellement les différents Etats qui la compoſoient, aux priſes les uns avec les autres. Les liens de la parenté n'en étoient plus pour des hommes que des intérêts politiques rendoient ennemis. Comment réunir des peuples ainſi diviſés? Il étoit de toute impoſſibilité à Lycurgue & à ſes coopérateurs (Iphitus, Roi d'Elide, & Cléoſthène de Piſe), de détruire entièrement la ſource du mal: il fallut ſe contenter de palliatifs qui s'oppoſaſſent à ſes progrès. En travaillant au bien commun de la Grèce, Lycurgue avoit des vues ulté-

rieures & relatives aux habitans de Sparte. Ce grand homme n'avoit pas médité la réformation de cette ville du moment qu'il l'entreprit ; ſans doute il prévoyoit dans le nouvel établiſſement un motif propre à inſpirer aux Lacédémoniens l'amour des exercices, dont il vouloit faire la baſe de l'inſtitution de la jeuneſſe Spartiate.

La participation des différentes nations Helléniques aux cérémonies des mêmes ſacrifices leur rappelloit, comme l'obſerve Freret, qu'elles avoient une origine commune, qu'elles ne formoient toutes qu'un ſeul & même corps : les combats qui accompagnoient ces ſacrifices, étoient une image de la guerre, mais une image douce qui banniſſoit les motifs de la haine, & n'entretenoit qu'une noble émulation. Le prix ne conſiſtoit pas dans de récompenſes pécuniaires, qui euſſent changé bientôt le ſtade d'Olympie en un lieu de trafic, & accru les ſujets d'inimitié qu'on cherchoit à détruire, on y décernoit la plus belle & la plus flatteuſe récompenſe qu'on pût offrir aux grandes ames : la gloire & l'eſtime publique. Une ſimple couronne d'olivier ſauvage en étoit le ſigne honorable. Les vainqueurs alloient recueillir dans leurs villes les avantages de leurs victoires.

Mais ces mêmes villes n'euſſent-elles pas fait plus pour le bonheur de la Grèce, d'imiter la ſage modération des Juges d'Olympie, qui n'excitoient dans le cœur des contendans que des paſſions douces, affectueu-

ſes, & qui ſont aimer ſes ſemblables ? n'étoit-ce pas une aſſez belle récompenſe pour un vainqueur de voir ſes concitoyens s'honorer de ſe croire aſſociés à ſes victoires ? Ne ſuffiſoit-il point de ces prééminences ſingulières qu'elles leur accordoient ordinairement ? falloit-il que l'or avilît tant de marques d'eſtime ? En donnant au vainqueur une ſomme capable d'enrichir un ſimple particulier, puiſque, par la rareté des eſpèces, elle étoit le prix de cent bœufs, n'étoit-ce pas dire aux citoyens : Feignez de combattre pour la gloire, mais ne combattez réellement que pour le gain ? N'étoit-ce pas détruire d'une main ce qu'on avoit élevé de l'autre, & faire tomber même dans le mépris une inſtitution établie pour anoblir les ſentimens, donner du reſſort à l'ame ? C'eſt ce qui arriva ; mais ce ne fut point la faute des premiers inſtituteurs. Les bons effets qui s'enſuivirent d'abord, montrèrent encore mieux qu'ils ne s'étoient pas trompés dans leurs moyens. Ces jeux furent pour les Grecs le germe de leur extrême ſenſibilité pour la gloire, & de cette perſuaſion où ils étoient que l'eſtime publique eſt pour l'homme bien né la richeſſe la plus déſirable : tant il eſt vrai, dit un ſavant diſtingué, que c'eſt toujours la faute de ceux qui conduiſent les peuples, s'ils ne ſavent pas ſe ſervir de l'orgueil & des défauts des hommes pour les mener à la pratique de la vertu, & leur inſpirer l'héroïſme, ce fanatiſme reſpectable, les ſoutiens & la puiſſance des ſociétés.

Mais c'eſt à Sparte que Lycurgue opéra la révolution la plus étonnante. Simple particulier, ſans autre appui que l'eſtime publique, il donne des lois qui enchaînent les Rois, qui forcent les riches à ſe défaire de leurs biens, & à mettre le bonheur dans la pauvreté; alors il perſuade à tous les citoyens que la liberté eſt au-deſſus des richeſſes, & que pour la conſerver il ne faut exiſter que pour la patrie.

Ce que le pieux inſtituteur de nos monaſtères firent pour procurer à leurs diſciples la jouiſſance d'une félicité céleſte, malgré les périls dont eſt ſemée la route qui y conduit, Lycurgue l'entreprit pour procurer à ſes concitoyens la jouiſſance de leur patrie au milieu des ſéditions qui affligeoient les peuples voiſins, & malgré leur mauvaiſe intention contre Sparte.

Lycurgue penſa que la vraie deſtination des femmes libres étoit d'engendrer des enfans. Leur éducation étoit dirigée vers ce but. Il leur preſcrivoit les mêmes exercices qu'aux hommes. Les jeunes filles à Sparte s'exerçoient à la courſe & à la lutte; elles jetoient le diſque & lançoient le javelot. Perſuadé que de parens robuſtes naîtroient des enfans plus robuſtes encore, le légiſlateur n'avoit rien négligé pour les endurcir, & pour que les mères elles-mêmes, fortifiées par ces exercices, fuſſent moins ſenſibles aux douleurs de l'enfantement.

Lycurgue alla plus loin : pour détruire la molleſſe, il oſa préſenter à la lutte les jeunes

filles abſolument nues au milieu de jeunes garçons également nus. En cet état elles perſiffloient ceux dont la conduite n'étoit pas hors de reproche, & combloient d'éloges ceux qui s'étoient diſtingués par leurs belles actions.

Quelques Lacédémoniens blâmèrent cet uſage ; & en demandèrent la raiſon à Lycurgue. « J'ai voulu, *répondit-il*, que, s'adonnant » aux mêmes exercices que les hommes, » elles ne leur fuſſent inférieures ni quant à » la force du corps, ni quant à la vertu de » l'ame, & qu'elles s'accoutumaſſent à mé» priſer l'opinion vulgaire ». Plutarque s'eſt chargé de le juſtifier. « Tout eſt dit, *ſelon* » *un philoſophe moderne*, en avouant qu'il ne » convenoit qu'aux élèves de Lycurgue ; que » leur vie frugale & laborieuſe, les mœurs » pures & ſévères, la force d'ame qui leur » étoit propre, pouvoient ſeules rendre » innocent ſous leur yeux un ſpectacle ſi » choquant pour tout peuple qui n'eſt qu'hon» nête.

Sans doute il n'eſt rien de plus doux que l'eſtime de ſes concitoyens, & les témoignages n'en ſont jamais plus flatteurs que lorſqu'ils partent de la bouche d'un ſexe plus juſte appréciateur du mérite qu'on ne feint ordinairement de le croire. Quel moyen plus propre à embraſer le cœur, à le porter à la vertu ! Quel motif d'émulation de voir ſon nom célébré par ce qu'une ville renferme de plus aimable ! Quelle plus ſévère correction que ſes railleries ſur le défaut de

courage, ſur-tout en préſence des citoyens, des ſénateurs, des Rois mêmes ? Jamais nos mœurs ne furent plus pures, ni les belles actions moins rares que lorſque les femmes étoient chez nous les diſpenſatrices de la gloire. A ce titre, quel pouvoir n'avoient-elles pas à Sparte ! *Vous autres Lacédémoniennes*, diſoit une Dame étrangère à l'épouſe de Léonidas, *vous êtes les ſeules qui commandiez aux hommes.* *Auſſi*, répondit la Princeſſe, *ſommes-nous les ſeules qui donnions le jour à des hommes.*

Dans un Gouvernement où la loi prenoit un ſi grand ſoin de lui procurer des citoyens robuſtes & courageux, il étoit naturel que les célibataires, fuſſent regardés avec mépris & traités avec rigueur. Ceux qui refuſoient de ſe marier étoient notés d'infamie; les exercices publics, où les filles combattoient nues, leur étoient interdits. Les magiſtrats les contraignoient, au plus fort de l'hiver, de faire le tour de la place, dépouillés de tous leur vêtemens, & chantant des vers dans leſquels ils avouoient ſouffrir la juſte punition de leur déſobéiſſance aux lois. Devenus vieux, ils étoient privés des honneurs que la jeuneſſe devoit à la vieilleſſe. Dercyllydas, homme diſtingué par ſa valeur, paſſoit un jour dans une aſſemblée ; un jeune homme ne daigne ni ſe lever, ni lui faire place. *Tu n'as point d'enfans*, lui dit-il, *qui puiſſent un jour ſe lever devant moi.*

Les jeunes Spartiates portoient à leurs pères & à tous les vieillards le plus grand reſpect.

Ils leur cédoient le deſſus, ſe détournoient, s'arrêtoient pour les laiſſer paſſer.

Après de pareils traits, qui pourroit refuſer de juſtes éloges à la légiſlation de Lycurgue & à l'éducation qu'elle avoit établie à Sparte ? qui pourroit voir ſans admiration, ſans enthouſiaſme, les actes de déſintéreſſement, d'héroïſme, d'amour de la patrie que l'une & l'autre produiſirent ? Néanmoins il ſemble que Lycurgue négligea trop d'inculquer à ſes élèves les notions & les principes du juſte & de l'injuſte. En effet, il n'eſt pas plutôt mort, que l'eſprit de conquête, qui juſtifie à ſes propres yeux tout ce qui flatte l'ambition, emporte les Spartiates aux violences, aux injuſtices les plus criantes. Ce peuple, qu'on vient de voir au-deſſus de tous les éloges, ne ſe montra que trop le violateur des lois de la nature & de la ſociété, l'oppreſſeur de tous ſes voiſins, de ſes frères mêmes, qui ſaiſit les prétextes les plus vains pour les attaquer, qui emploie les ruſes les plus baſſes pour les affoiblir, la cruauté la plus atroce pour les vaincre. Dans toutes leurs guerres contre les Arcadiens, les Achéens, les Meſſéniens, leur conduite révolte, n'inſpire que de l'horreur. Admirés, il n'y a qu'un moment, pourquoi deviennent-ils tout-à-coup un objet d'exécration ? S'ils avoient de bonnes lois, ne devoient-elles pas les contenir ? S'il a fallu qu'ils mépriſaſſent ces lois pour ſe livrer à ces violences, quelle force les lois avoient-elles donc ſur leur eſprit ?

Louis Doger, Marquis de Cavoye, Grand-Maréchal-des-Logis de la Maiſon du Roi, & le dernier d'une famille illuſtre de Picardie, commença à ſe faire connoître ſous le nom de Chevalier de Cavoye, par une action très-brillante. Il étoit avec MM. les Chevaliers de Lorraine, de Coaſlin & de Buſca, ſur le bord de l'Amiral Ruyter, à la bataille navale que les Hollandais perdirent contre les Anglais l'an 1666. Ruyter accablé par le nombre, faiſoit cette belle retraite qui lui acquit plus de gloire qu'une victoire. Un Brûlot Anglais qui venoit à lui, alloit infailliblement le faire périr ; M. de Cavoye propoſa le ſeul moyen de le ſauver, & pria l'Amiral Hollandais de permettre aux quatre Chevaliers Français d'aller couper les cables des chaloupes du Brûlot : il obtint la permiſſion, & par le ſuccès d'une démarche auſſi intrépide, il contraignit les Anglais de mettre eux-mêmes le feu à leur Brûlot : il repaſſa au travers des ennemis, & revint joindre l'Amiral qu'il avoit ſauvé. L'Auteur de la vie de Ruyter avoua que la conſervation de la flotte & peut-être de l'État, dépendoit de ce coup périlleux.

Les États-Généraux voulurent récompenſer d'une ſomme conſidérable la bravoure des Français ; mais les quatre Chevaliers auſſi généreux que vaillants, firent diſtribuer cet argent à l'équipage. M. de Turenne qui ſavoit apprécier mieux qu'un autre les

grandes actions, fut ſi touché de celle du Chevalier de Cavoye, qu'il voulut le connoître, & qu'il lia avec lui une amitié que rien dans la ſuite n'a pu altérer.

L'attachement de M. de Cavoye pour Louis XIV étoit inexprimable. Elevé auprès de ce Prince dès l'âge de 7 ans, il avoit mérité ſon amitié la plus intime. Sa fermeté, ſa droiture furent les liens de cette union reſpectable. Louis aimoit en lui des qualités qu'il poſſédoit lui-même au ſuprême degré.

M. de Cavoye lui a toujours dit la vérité ſans craindre de lui déplaire; & quoiqu'il ait eu pour ennemis des perſonnes de crédit auprès de Sa Majeſté, quoiqu'on ait mis tout en uſage pour le perdre dans ſon eſprit, on n'a jamais pu y réuſſir. On a traverſé ſa fortune, il s'en ſoucioit peu; mais on n'a pu lui ôter le cœur, ni l'eſtime de ſon maître; c'eſt tout ce qu'il vouloit du Roi.

Il a ſuivi ce Prince dans toutes ſes campagnes; & ſon intrépidité lui avoit acquis le nom de *Brave Cavoye*.

Le Roi lui donna la Charge de Grand-Maréchal-des-Logis en le mariant à Louiſe Coetlogon, ſortie d'une ancienne Maiſon de Bretagne, fille d'honneur de la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche. Sa vertu l'avoit rendue favorite de cette Princeſſe; & toute la France la regardoit comme un modèle accompli de l'amour conjugal.

M. de Cavoye ne s'eſt jamais ſervi de la faveur dont il jouiſſoit que pour faire du bien; la France étoit pleine de perſonnes

à qui il avoit rendu ſervice. Son plus grand plaiſir étoit de tirer de l'obſcurité le mérite inconnu ; & il n'a jamais manqué de prendre hautement le parti de l'innocent opprimé contre les puiſſances les plus redoutables. Il ſuffiſoit d'être malheureux pour obtenir ſa recommandation, & ceux qui ne pouvoient trouver d'accès juſqu'au trône, en trouvoient ſurement par ſon canal.

M. de Vaux, Ecuyer du Roi, rencontrant un jour M. de Cavoye, dit à des perſonnes à qui il venoit de montrer les curioſités de Verſailles : « Voici ce qu'il y a de » plus rare à la Cour. Regardez un homme » qui n'a jamais menti, & qui ne s'eſt ſervi » de ſon crédit que pour faire plaiſir à tout » le monde ». L'éloge étoit d'autant plus ſincère, que M. de Cavoye n'avoit jamais eu d'occaſion d'obliger M. de Vaux.

On peut juger qu'on s'empreſſoit d'être ami d'un homme ſi officieux ; mais il n'accorda jamais ſon amitié qu'au mérite ; elle étoit pour ceux qui l'obtenoient un titre de probité.

JOIGNONS ici l'extrait d'une Lettre écrite de la Ferté-ſous-Jouarre, à l'Auteur du Mercure de France. Le trait qu'elle renferme caractériſe l'humanité la plus bienfaiſante.

« Sachant votre curioſité pour les faits » extraordinaires, Monſieur, je me fais un » plaiſir de vous mander ce qui vient d'ar- » river dans une carrière de la montagne

» de Morintra, Paroiſſe d'Uſſy, diocèſe » de Meaux ».

Cette carrière étoit compoſée de deux chambres profondes de dix-huit toiſes, dont la première étoit longue de ſeize ſur dix de large, & la ſeconde beaucoup plus grande.

Le mardi premier d'octobre, ſur les deux heures après midi, quatre hommes travaillant à tirer des pierres à plâtre, la voûte de la ſeconde chambre vint à s'ébouler, & enſevelit ſous ſes ruines un des ouvriers nommé Étienne Cellier, tandis que les trois autres qui étoient à portée de le jeter dans la première en furent quittes pour la peur. Le ſoir comme ils déploroient le ſort de leur camarade, quelqu'un s'aviſa de dire que peut-être il n'étoit pas mort, & qu'il falloit deſcendre dans la carrière pour s'en éclaircir; c'eſt ce qu'ils exécutèrent ſur-le-champ; & ayant frappé avec un marteau du côté qu'ils jugèrent que pouvoit être ce malheureux, ils furent réjouis d'entendre qu'on leur répondoit par un bruit ſemblable; ils réſolurent auſſitôt de s'ouvrir un paſſage juſqu'à lui, après s'être orientés du mieux qui leur fut poſſible; l'entrepriſe n'étoit pas aiſée, puiſqu'il falloit miner la veine de terre qui ſe trouve d'ordinaire entre deux lits de pierre, que cette veine n'avoit qu'un pied de haut, que le Mineur étoit obligé d'être couché ſur le dos, & qu'un ſeul pouvoit travailler à-la-fois. L'eſpérance de ſauver leur camarade les fit paſſer par-deſſus toutes ces difficultés; mais ils n'eurent pas creuſé

cinq pieds, que le grand bruit que fit la voûte de la première chambre, les effraya tellement, qu'ils abandonnèrent tout & s'enfuirent au plus vîte ; ils y retournèrent cependant le mercredi matin, que tout étoit dans le même état ; ils ſe remirent à l'ouvrage, après s'être aſſurés ſi leur homme étoit encore en vie ; mais la même frayeur les mit en fuite une ſeconde fois.

M. de Formant de Villiers, Curé du lieu où cet accident étoit arrivé, ne l'apprit que ſur le midi. Ce qui le lui avoit fait ignorer juſqu'alors, c'eſt que tous ces ouvriers ſont du Limon, hameau de la Paroiſſe de la Ferté-ſous-Jouarre. Sa charité l'engagea auſſitôt à apporter tous ſes ſoins à la délivrance de ce pauvre homme. Il parcourt le hameau, exhorte & preſſe les habitans de retourner à l'ouvrage ; mais ils étoient tous ſi intimidés, les uns de ce qu'ils avoient vu, & les autres de ce qu'ils avoient appris, que les preſſantes exhortations du zélé Paſteur furent inutiles. Cependant un Plâtrier, qui heureuſement vint à paſſer par-là, dit qu'il vouloit viſiter cette carrière ; ſa réſolution encouragea les autres, ils le ſuivirent ; ils firent plus, ils continuèrent les travaux cette nuit & le jour ſuivant, ils les avancèrent environ de vingt pieds ; ils eurent même la joie d'entendre parler leur camarade, qui leur apprit qu'il ſe ſentoit peu bleſſé, que ſon plus grand mal venoit du froid cauſé par les pierres qui étoient ſur ſes jambes, qu'il n'avoit de libre que ſon bras gauche

dont il s'étoit ſervi pour répondre au ſignal, en frappant d'une pierre qu'il avoit trouvée par haſard ſous ſa main. L'ouvrage alloit aſſez bien ; ce pauvre malheureux les dirigeant de la voix, & leur enſeignant où il falloit travailler ; mais les voûtes ayant fait un nouveau bruit on entendit un craquement qui donna l'alarme plus forte que jamais, & tout s'enfuit.

Le vendredi matin, le Curé déſolé de ce qu'on laiſſoit ainſi un homme enterré tout vivant, les pria de le deſcendre dans la carrière, pour qu'il pût aller du moins le confeſſer ; il n'obtint cela qu'avec peine. Ils le deſcendirent par le puits d'une autre carrière qui communiquoit à celle-ci, & qui leur paroiſſoit trop dangereuſe pour s'y expoſer davantage. Quelques-uns déterminés par l'exemple de ce bon Paſteur, le ſuivirent. Après que ces guides lui eurent fait traverſer tous ces lieux ſouterreins, il parvint enfin à la chambre fatale. Il l'examina avec ſoin & ne trouva pas que le danger fût auſſi grand qu'on ſe l'imaginoit, c'eſt ce qu'il ne put leur perſuader ; ils le ſuivirent cependant juſqu'à l'ouverture de la mine, d'où ayant appelé le patient par ſon nom, ce pauvre homme leur fit des reproches de ce qu'ils l'abandonnoient, ajoutant qu'il ſe portoit aſſez bien, & qu'il ſe ſentoit le cœur encore aſſez bon. Le Paſteur le raſſura, lui dit qu'on alloit chercher des Ouvriers pour le délivrer ; qu'il étoit le Curé d'Uſſy, qui venoit le conſoler dans ſa triſte ſituation ;

qu'il l'exhortoit à demander pardon à Dieu, & à ſe diſpoſer à recevoir l'abſolution qu'il lui donneroit dès qu'il pourroit avoir quelque marque de contrition. Il entendit répondre; mais ſans diſtinguer les paroles. Le bon Curé ſe gliſſ dans la mine; mais à peine y fut-il, q s Ouvriers crièrent : « Sau- » vons-nous ilà que tout abyme ». Le Curé effr dépêche d'abſoudre ſon pé- nitent pour ſe retirer au plutôt; mais il ne fut pas peu embarraſſé au ſortir de la mine de ſe trouver ſans guide & ſans lumière. Il ſe démêla du mieux qu'il put de ce labyrinthe, en ſuivant la voix des fuyards. Étant remonté il ne put obtenir d'eux qu'ils redeſcendiſſent, quelques prières, quelques promeſſes qu'il leur fît, & il paſſa ainſi le reſte du vendredi à faire des démarches inutiles.

Enfin, le ſamedi matin il lui vint des Ouvriers qu'il avoit envoyé chercher à une lieue & demie de-là, qui l'aſſurèrent qu'ils ne quitteroient point l'ouvrage qu'ils ne fuſſent parvenus à délivrer cet infortuné. Pour les entretenir dans ces bonnes diſpoſitions, il leur promit une récompenſe honnête, leur fournit en abondance du pain, du vin, de l'eau-de-vie, du tabac & autres proviſions, & fit mettre des étais aux endroits les plus dangereux. Le travail fut très-opiniâtre; chaque Ouvrier croyant à tout moment joindre ce pauvre homme, parce qu'on l'entendoit parler comme s'il étoit fort près, quoiqu'il y eût bien 40 pieds

de diſtance. Ce qui le faiſoit paroître ſi proche, c'eſt qu'il y avoit au-deſſus de leurs têtes une fente au travers de la pierre qui communiquoit du lieu où étoient les Ouvriers à l'homme engagé, & ſervoit comme d'un porte-voix ; cette fente eſt ordinaire dans ces ſortes de carrières, & ſe nomme *feuillée* par les gens du métier.

Le dimanche matin, ils eurent peur de s'être éloignés de leur homme, parce que ſa voix ſembloit venir de derrière eux ; mais ils ſe raſſurèrent ayant conſidéré qu'en avançant, la feuillée devenoit ſi étroite, qu'elle pouvoit cauſer cet effet, en quoi ils ne ſe trompèrent pas, car ſur le midi le pauvre homme dit qu'il voyoit de la lumière, & environ une heure après on apperçut ſon bras gauche, ce qui les remplit tous de joie. Auſſitôt, de main-en-main, on lui fit tenir quelque liqueur pour le conforter. La certitude qu'on eut de le ſauver fit hâter le travail avec une nouvelle ardeur ; cependant on fut encore une bonne heure à le pouvoir dégager entièrement ; alors un des Ouvriers paſſa derrière lui pour le pouſſer, pendant qu'un autre par devant le traînoit le long de la mine qu'on avoit faite, qui pouvoit avoir 70 pieds de long, trois & demi de large, ſur un de haut ; ils l'amenèrent ainſi juſqu'à l'ouverture, où le Curé le reçut entre ſes bras, pleurant de joie, & l'exhortant à remercier Dieu d'une délivrance ſi miraculeuſe, ayant paſſé cinq jours entiers dans cette cruelle ſituation.

Après lui avoir fait boire quelque peu de vin, ils l'amenèrent au puits de la carrière & le montèrent par la corde, un homme le tenant ſur ſes genoux, de-là on le tranſporta dans la cabane du Plâtrier, où l'on lui donna tous les ſecours poſſibles, & ſur les trois heures on le porta au Limon, lieu de ſa demeure; mais avec beaucoup de peine, le grand air lui étant devenu inſupportable. Le ſoir la fièvre le prit, elle lui dura huit jours avec quelque relâche de temps en temps; ſa plus grande foibleſſe étoit dans les jambes, où il ne ſentoit point de chaleur, il ne ſentit pas même quelques coups de lancette qu'on lui avoit donnés aux pieds. Les Médecins crurent que de ſix mois il ne ſeroit en état de travailler. Il dit que ſon plus grand tourment avoit été la ſoif & le froid de ſes jambes qui malheureuſement étoient nues; qu'il n'étoit ſorti de ſon corps que de l'urine qu'il auroit déſiré ardemment de pouvoir boire, mais que ſa ſituation ne le lui avoit pas permis, & qu'il ne s'étoit ſoutenu que par l'eſpoir d'être retiré.

La minorité des Rois eſt preſque toujours un temps de convulſion & de ſouffrances pour un Etat; c'eſt ce que la France avoit éprouvé ſous les règnes précédents. La minorité de Louis XV n'eut point à eſſuyer ces ſecouſſes violentes, ces révolutions funeſtes qui ébranlent & ſouvent même ren-

verſent les Empires les mieux affermis. Le ſyſtème de Law apporta, il eſt vrai, du changement dans la fortune d'un grand nombre de Citoyens, mais il ne troubla point la tranquillité publique.

Louis XV étant entré, le 16 février 1723, dans ſa quatorzième année, le Duc Régent ſe rendit le matin à ſon lever pour lui rendre ſes reſpects & prendre ſes ordres pour le Gouvernement de l'Etat.

Le 21 du même mois le Roi envoya ordre au Parlement de s'aſſembler le lendemain 22, pour le Lit de Juſtice que S. M. devoit tenir à l'occaſion de ſa majorité.

Le Roi partit du Château des Tuileries, ſur les dix heures du matin, avec ſon cortège ordinaire. Etant en ſon Lit de Juſtice, aſſis & couvert, il dit :

« Meſſieurs, je ſuis venu en mon Par-
» lement pour vous dire que, ſuivant la
» Loi de mon Etat, je veux déſormais
» en prendre le Gouvernement ».

Le Duc d'Orléans, Régent, prit la parole & dit au Roi :

SIRE,

» Nous ſommes enfin arrivés à ce jour
» heureux qui faiſoit le déſir de la nation
» & le mien. Je rends à un peuple paſ-
» ſionné pour ſes maîtres, un Roi dont les
» vertus & les lumières ont prévenu l'âge,
» & lui répondent déjà de ſon bonheur.
» Je remets à V. M. le Royaume auſſi

» tranquille que je l'ai reçu, & j'oſe le
» dire, plus aſſuré d'un repos durable qu'il
» ne l'étoit alors.

» J'ai tâché de réparer ce que de longues
» guerres avoient apporté l'altération dans
» les finances; & ſi je n'ai pu encore ache-
» ver l'ouvrage, je m'en conſole par la
» gloire que vous aurez de le conſommer.

» J'ai ménagé les droits ſacrés de votre
» couronne & les intérêts de l'Egliſe que
» votre piété vous rend encore plus chers
» que ceux de votre couronne.

» J'ai hâté la cérémonie de votre ſacre,
» pour augmenter, s'il étoit poſſible, l'a-
» mour & le reſpect de vos ſujets pour
» votre perſonne, & leur en faire même
» une religion.

» Dieu a béni mes ſoins & mon travail,
» & je n'en demande d'autre récompenſe,
» à Votre Majeſté, que le bonheur de ſes
» peuples. Rendez-les heureux, Sire, en
» les gouvernant avec cet eſprit de ſageſſe
» & de juſtice qui fait le caractère des
» grands Rois; & qui, comme tout nous
» le promet, fera particulièrement le
» vôtre ».

Le Roi répondit:

» Mon Oncle, je ne me propoſerai
» jamais d'autre gloire que le bonheur de
» mes ſujets, qui a été le ſeul objet de
» votre Régence. C'eſt pour y travailler
» avec ſuccès que je déſire que vous pré-

» ſidiez après moi à tous mes Conſeils ».

Louis XV ayant fait ſerment le jour de ſon ſacre, de renouveler les Edits & Ordonnances des Rois ſes prédéceſſeurs pour la prohibition des duels, ſignala les premiers ſoins du Gouvernement de ſon Royaume par cet acte de juſtice.

UN des points capitaux de l'inſtitution des Chevaliers, étoit de maintenir les Dames dans la poſſeſſion de leurs biens, de défendre leur innocence attaquée, de ne point médire d'elles, & de ne point ſouffrir que perſonne oſât en parler mal devant eux. L'amour qu'ils avoient pour elles, étoit regardé comme une vertu ſans laquelle ils ne pouvoient entreprendre de grandes choſes; & dans nos anciens romans, on voit de jeunes Chevaliers gémir de *n'avoir pas encore fait proueſſe pour être dignes d'aimer & d'être aimés.* De leur côté, les Dames ne les eſtimoient qu'autant qu'ils avoient de courage; on peut en juger par la répartie que fit une femme à qui l'on reprochoit d'avoir pour amant un Chevalier fort laid. *Il eſt ſi brave*, répondit-elle, *que je n'ai pas regardé ſon viſage.*

Un des monumens littéraires de ces temps qui en peignent mieux les mœurs & les opinions, c'eſt le fabliau de la *Chemiſe.* Nous allons tranſcrire ici l'extrait qu'en ont donné les Hiſtoriens du théatre.

» Trois Chevaliers ſont amoureux d'une

Dame mariée. Chacun d'eux trouve le moment de lui parler, la conjure de vouloir bien être ſa *mie*, & l'aſſure que, ſi elle daigne y conſentir, il fera pour l'amour d'elle tant d'actions de proueſſe & de courage, que jamais femme ne pourra ſe vanter d'avoir un pareil amant. La Dame s'emporte, & les refuſe ; mais intérieurement elle eſt ſenſible à leur tendreſſe ; &, pour mieux choïſir, elle ſe propoſe de les éprouver tous trois. Allez au lieu du tournoi que l'on va faire, dit-elle à ſon fidelle écuyer en lui donnant une de ſes chemiſes, & préſentez-la au plus grand des trois Chevaliers qui viennent de partir. dites-lui que, s'il veut vivre & mourir à mon ſervice, comme il me l'a juré, je le prie de vêtir cette chemiſe pour l'amour de moi, & de ſe préſenter ainſi au combat, ſans autre arme que ſon épée, *ſes chauſſes de mailles*, *ſon heaume & ſon écu*. S'il refuſe de l'accepter, vous irez l'offrir au ſecond, & enfin au troiſième ».

» L'écuyer s'acquitte de ſa commiſſion ; deux Chevaliers renvoient la chemiſe ; mais le dernier ſe met à genoux pour recevoir l'envoi de la Dame de ſon cœur : il le baiſe reſpectueuſement, déclare que, vêtu de cette manière, il ſe croira mieux armé qu'avec le fer & l'acier ; en un mot, il vole au combat, il *repaît ſon épée du ſang* de ſes adverſaires, voit couler le ſien avec joie ; & malgré les bleſſures innombrables dont il étoit couvert, il eſt le dernier à

quitter la lice, où, d'une voix unanime, il eſt couronné par les héraults & par les combattans. On le porte dans ſon lit; & quelques prières qu'on lui faſſe, il ne veut pas ſouffrir qu'on lui ôte la chemiſe qui s'étoit attachée ſur ſa peau. Sa Dame apprend que ſa vie eſt en danger, lui fait dire que ſon amour eſt la récompenſe du ſien, & qu'elle l'attend pour l'en aſſurer elle-même. Plus puiſſant que tous les remèdes, ce meſſage rend la vie au Chevalier; mais il veut, à ſon tour, éprouver la fidélité de ſa maîtreſſe; & lui envoyant la chemiſe qu'il avoit reçue d'elle, il la prie, non-ſeulement de la vêtir par-deſſus ſes habits, mais de ſervir auſſi à table les Chevaliers & Gentilshommes qui étoient accourus à la cour *plénière* que ſon mari venoit d'ouvrir. La Dame répondit que les taches de ſang dont cette chemiſe étoit remplie, lui paroiſſoient plus belles que l'or; & ſans balancer, elle remplit le déſir de ſon amant: ſon mari n'étoit rien moins qne brave, & il ferma les yeux ſur l'aventure. D'ailleurs, il ne faut pas oublier quelles étoient les mœurs de ces temps reculés, où le fanatiſme de l'amour faiſoit entreprendre des choſes incroyables aux Chevaliers, dont les maîtreſſes, ſoutenues par l'opinion publique, affichoient ſouvent un héroïſme d'autant plus bizarre qu'avec les preuves de l'attachement le plus vif pour leurs amans, elles ne ſe permettoient rien contre leur honneur. Du-reſte, elles

avoient un ſi grand reſpect pour un Chevalier, qu'elles ne lui parloient qu'en l'appelant *Monſeigneur*. Si c'étoit leur mari, elles alloient au-devant de lui quand il arrivoit, & lui tenoient l'étrier pour l'aider à deſcendre. Si quelques-uns de ſes frères d'armes étoient avec lui, elles les ſervoient à table, accompagnées des femmes attachées à leur ſervice ».

Mais autant on prodiguoit d'honneurs au brave Chevalier, autant on l'accabloit d'opprobre quand il s'étoit rendu indigne de ce titre. « Si quelqu'un ſe trouvoit atteint & convaincu d'être lâche, traître, menteur, aſſaſſin, raviſſeur, ou enfin criminel de lèze-Majeſté, ſon nom & ſa perſonne étoient en horreur, & on le publioit infame par-tout. L'écu de ſes armes étoit publiquement rompu avec un marteau, ou effacé avec de l'encre, ou autre couleur noire & enfumée, & traîné à la queue d'une cavale par les boues & par les ordures, pour marque d'une ignominie éternelle. Sa lance étoit auſſi briſée en tronçons, la pointe en bas, & quelquefois *brûlée*; ſes éperons lui étoient arrachés avec violence, & mis en pièces, ſon baudrier & ſa ceinture deſceints, ſon épée & ſa maſſe d'armes caſſées contre ſon caſque. Son cimier, ſon volet, ſon bourlet & ſa cotte d'armes déchirés, foulés aux pieds, & diſperſés dans le champ où cette dégradation ſe faiſoit, & ſon cheval avoit la queue coupée ſur un fumier. Bien ſouvent lui & toute ſa

race, à ſavoir ceux qui deſcendoient de ſon eſtoc après le crime commis, étoient déclarés ignobles & roturiers ».

DANS un village du Comté de Carmarthen, un jeune homme avoit pris du goût pour une jeune perſonne ſur laquelle ſon père avoit auſſi des vues. Il n'avoit que de la jeuneſſe & beaucoup d'amour ; ſon père étoit maître d'une fortune conſidérable ; la Demoiſelle n'en avoit point ; elle ſentoit que les diſpoſitions du vieillard l'empêcheroient toujours de conſentir au bonheur de ſon fils ; elle vouloit être mariée, & elle n'héſita pas à donner la préférence à l'opulence indépendante. Le jour fut pris pour la cérémonie ; la Demoiſelle ne manqua point de ſe rendre à l'égliſe à l'heure convenue ; le vieillard n'y vint point ; il avoit fait réflexion ſur ſon âge : les plaiſanteries qu'il avoit entendues dans la bouche de quelques-uns de ſes voiſins, l'avoient déterminé à renoncer au mariage. Sa future, fort affligée, s'en retourna chez elle ; elle y trouva ſon jeune amant, qui, voyant ſon père abandonner ſes prétentions, crut pouvoir reprendre les ſiennes. On ſent bien qu'il fut écouté. Le jour fut pris encore, & la Demoiſelle éprouva une ſeconde fois le chagrin qu'elle avoit déjà eſſuyé de ſe trouver ſeule à l'égliſe. Son amant ne parut point ; ſon père l'avoit menacé de le déshériter s'il alloit plus loin, & il n'avoit pas oſé s'expoſer à une ruine certaine. La Demoiſelle venoit ainſi

ainſi de manquer deux partis ; elle en eût été inconſolable, s'il ne s'en étoit préſenté un troiſième : l'Eccléſiaſtique qui avoit été choiſi pour célébrer les deux mariages manqués, lui offrit ſa main, qui fut acceptée, & le troiſième mariage ne manqua pas comme les deux autres.

Ce que Rouſſeau dit de M. Bovier, eſt un ſimple épiſode occupant à peine une page, & qui l'occupe avec un certain air de négligence & de haſard tout-à-fait ſéduiſant. Rouſſeau ne paroît point du tout chercher M. Bovier, il ne fait que le rencontrer ; mais tout en paſſant, il l'éclabouſſe d'une étrange manière.

« Voici un autre fait, dit Rouſſeau dans ſa 7e. *Promenade*, de même nature, ou à peu-près, qui ne fait pas moins connoître un peuple fort différent. Durant mon ſéjour à Grenoble, je faiſois ſouvent de petites herboriſations hors la ville avec le Sr. Bovier, avocat de ce pays-là, non pas qu'il aimât ni ſût la botanique, mais parce que s'étant fait mon garde de la manche, il ſe faiſoit, autant que la choſe étoit poſſible, une loi de ne pas me quitter d'un pas. Un jour, nous nous promenions le long de l'Iſère dans un lieu tout plein de ſaules épineux ; je vis ſur ces arbriſſeaux des fruits mûrs ; j'eus la curioſité d'en goûter ; & leur trouvant une petite acidité très-agréable, je me mis à manger de ces grains pour me rafraîchir. *Le Sr. Bovier*

ſe tenoit à côté de moi ſans m'imiter & ſans rien dire. Un de ſes amis ſurvint, qui me voyant picorer ces grains, me dit : Eh ! Monſieur, que, faites-vous là ? Ignorez-vous que ce fruit empoiſonne? Ce fruit empoiſonne, m'écriai-je tout ſurpris ? Sans doute, reprit-il, & tout le monde ſait ſi bien cela, que perſonne dans le pays ne s'aviſe d'en goûter. Je regardai le Sr. Bovier, & je lui dis : Pourquoi donc ne m'avertiſſiez-vous pas? Ah ! Monſieur, me répondit-il d'un ton reſpectueux, je n'oſois pas prendre cette liberté. Je me mis à rire de cette *humilité dauphinoiſe* en diſcontinuant néanmoins ma petite collation. J'étois perſuadé, je le ſuis encore, que toute production naturelle, agréable au goût, ne peut être nuiſible au corps, ou ne l'eſt du-moins que par ſon excès. Cependant j'avoue que je m'écoutai un peu tout le reſte de la journée ; mais j'en fus quitte pour un peu d'inquiétude ; je ſoupai très-bien, dormis mieux, & me levai le matin en parfaite ſanté, après avoir avalé la veille 15 ou 20 grains de ce terrible *hippophœe*, qui empoiſonne à très-petite doſe, à ce que tout le monde me dit à Grenoble le lendemain ».

D'après ce récit, le lecteur, dit M. Servan, n'a que deux partis à prendre ſur le compte de M. Bovier : il faut le regarder comme le plus ſtupide ou le plus méchant des hommes (1). L'eſpèce de gaieté que Rouſſeau

(1) M. Bovier eſt auteur d'un mémoire eſtimé ſur les différents entre les Bourgeois de Genève & les natifs.

met dans ſon récit fait d'abord incliner pour le premier parti: il dit qu'il finit par en rire; le lecteur en rit auſſi, comme d'une ſottiſe, & paſſe ſon chemin; mais un homme plus attentif & plus inſtruit verra dans ces quatre lignes la plus odieuſe accuſation. Rouſſeau ne raconte ce petit événement que pour faire connoître, dit-il, le caractère d'un Peuple fort différent des Suiſſes, & ce Peuple eſt le Peuple Dauphinois. On doit d'abord remarquer avec quelle équité tout le Dauphiné va être jugé ſur la bévue ou l'atrocité d'un ſeul particulier. Au-reſte, quand Rouſſeau dit que ce Peuple eſt fort différent des Suiſſes, il n'entend pas aſſurément qu'il ait plus de franchiſe, de ſimplicité, de bonté que les Suiſſes; il entend préciſément le contraire: & pour bien comprendre ceci, il faut ſavoir que ſi la nation françoiſe a ſon caractère propre qui la diſtingue de toute autre nation, chaque province de France a ſon caractère auſſi qui la diſtingue, à ce qu'on croit, de toutes les autres provinces: or, la fineſſe eſt le caractère prétendu diſtinctif du Dauphinois; ainſi lorſque Rouſſeau vous dit que M. Bovier s'excuſa avec une *humilité dauphinoiſe*, cela ſignifie par un juſte équivalent, *humilité ruſée*, & dans l'exagération ordinaire à Rouſſeau, *humilité traîtreſſe*. M. Bovier, dans le fait, n'étoit donc aux yeux de Rouſſeau qu'un lâche aſſaſſin, d'autant plus lâche qu'il l'étoit ſans péril, d'autant plus lâche qu'il couvroit ſa ſcélérateſſe ſous les dehors de la naïveté ou plutôt d'une feinte niaiſerie; & s'il eſt

vrai qu'avec ces terribles idées Rouſſeau ait eu le courage de rire, c'étoit aſſurément en lui une vraie grandeur d'ame qui ſourioit de mépris au milieu des pièges & des dangers.

Mais quand Rouſſeau n'auroit donné à ſes contemporains, à la poſtérité, M. Bovier, père de famille, citoyen, avocat, que pour un ſot à faire rire, cette note eſt-elle donc ſi indifférente de la part d'un homme de génie, d'un homme qui n'a rien dit que mille échos ne répètent : *Le maître l'a dit* ?

La réputation d'homme d'eſprit eſt peut-être indifférente dans la ſociété civile : ſi par vos écrits, par vos diſcours, vous vous donniez pour tel, & qu'on vous le niât, vous auriez tort de crier à l'inſulte : ce n'eſt pas dans le fond un vrai malheur d'être rayé de la liſte des beaux-eſprits ; mais pour le ſens commun, c'eſt autre choſe : il fait une grande portion de l'eſtime à laquelle tout citoyen a droit de prétendre ; cela eſt d'autant plus vrai, que la réputation de probité eſt en partie fondée ſur celle du bon ſens, & que dans un ſot on mépriſe la malice ſans y eſtimer la bonté. J'oſe donc aſſurer que dans tous les ſens ce trait de ſatyre eſt atroce ou pour le moins cruel. Celui qui l'écrivit eſt répréhenſible ; & les éditeurs honnêtes dont ce même trait a trompé la vigilance & la probité, en auront de longs regrets.

En voilà ſans doute aſſez pour inculper Rouſſeau, mais non pour juſtifier M. Bovier. Or, il s'agit moins ici de prouver le tort d'un homme qui n'eſt plus, que l'innocence d'un homme encore vivant. Je m'attends bien

que certains hommes doués d'une merveilleuſe patience pour les maux des autres, & très-généreux pour les injures qu'ils n'ont pas reçues, inſiſteront beaucoup à dire que c'eſt donner de l'importance à une bagatelle, & s'époumoner à ſouffler une paille; mais je les prierai de conſidérer que, fût-ce une paille, quand elle tombe de la main reſpectée de Rouſſeau ſur un honnête homme elle pèſe plus qu'une poutre de la main d'un autre. D'ailleurs, je répète encore ſans aucune exagération, d'après la connoiſſance que je puis avoir du caractère de Rouſſeau, & de toutes les circonſtances qui ont précédé le fait dont il eſt queſtion, que je regarde en ma conſcience ces quatre lignes comme une accuſation d'aſſaſſinat, intentée ſous l'air d'une plaiſanterie fugitive & abandonnée, intentée, dis-je, par Rouſſeau contre M. Bovier, citoyen & père de famille, & déférée par la voie de l'impreſſion au tribunal de l'Europe. Or, je demande ſi la qualité du tribunal, celle de l'accuſation, de l'accuſateur & de l'accuſé ne mériteut pas quelque attention; je demande ſi pour tout honnête homme inſtruit, ce n'eſt pas un droit, ce n'eſt pas un devoir de révéler au public (puiſqu'enfin il eſt conſtitué juge) ce qu'il peut ſavoir ſur cette imputation vraiment diffamante. Je dépoſerai donc avec naïveté ce que j'ai connu moi-même de la conduite & des ſentimens de M. Bovier à l'égard de Rouſſeau, comme un témoin dépoſeroit dans une information judiciaire.

En 1768, après la querelle avec M. Hume, Rouſſeau, mécontent de preſque toute l'Europe, voulut eſſayer du Dauphiné. On pouvoit bien prédire qu'un homme tel que Rouſſeau, qui s'étoit dégoûté de la Suiſſe, ne ſe plairoit guère dans cette province.

Ce fut à M. Bovier que le citoyen de Genève fut adreſſé à Grenoble. Ce M. Bovier, tant ſoupçonné, ſi grièvement accuſé depuis, ne ſe poſſédoit pas de joie d'être chargé du ſort de l'auteur d'*Héloïſe* & de l'*Emile*. Je fus témoin de ſes tranſports, & je les partageai: l'idée de poſſéder tout à notre aiſe J.-J. Rouſſeau nous enchantoit. Il ne nous vint pas dans la tête la moindre difficulté ſur ſon caractère: ce n'eſt pas que du fond du Dauphiné nous n'euſſions fort bien entendu le bruit des ſoufflets que Rouſſeau avoit ſi gracieuſement diſtribués à Londres ſur la joue de ſon patron: mais quel homme n'imagine faire mieux que les autres? D'ailleurs, avec autant de bienveillance pour lui dans nos cœurs, le moyen de craindre qu'il ne s'accommodât pas de nous?

Voilà ce que le nom ſeul de Rouſſeau avoit fait pour lui; le feu Prince de Conti y mêla le ſien pour faire encore davantage. Ce Prince étoit alors une eſpèce de providence pour Rouſſeau; ſa protection attentive & prévoyante le ſuivoit dans les provinces; il le fit recommander en ſon nom à toutes les puiſſances du Dauphiné. Enfin, lorſque Rouſſeau arriva à Grenoble, je puis aſſurer qu'il auroit trouvé un bonheur complet, ſi nous

avions l'art de faire quelque choſe de pareil; mais cette entrepriſe, ſi chimérique avec tous les hommes, étoit dangereuſe avec Rouſſeau. A peine débarqué, billets d'aller & venir, force prières de toutes parts, & tout autant de refus de la ſienne de ſe laiſſer voir. Il falloit bien ſe contenter de le regarder en paſſant, quand on ne l'avoit point vu aſſez à ſon gré. Rouſſeau s'apperçut bientôt de cet empreſſement du public, & le qualifia à ſon ordinaire de malin vouloir & de lâche eſpionnage. Quant à moi, j'avoue ingénûment que je n'ai jamais pu concevoir ni croire la ſincérité des plaintes de Rouſſeau à cet égard. Il m'eſt arrivé quelquefois de me promener avec lui; j'ai été le témoin de la curioſité du public; elle n'étoit que flatteuſe, nullement importune, encore moins ſuſpecte; dans mon cœur je ne croyois point que Rouſſeau goûtât de l'abſynthe où tout autre eût goûté du nectar.

Si le public fut ſoupçonné, nous autres particuliers ne tardâmes point à l'être; & je crois qu'avant un mois tous nos arrêts furent portés. Je ne me cite ici que parce que je m'y trouve, & non parce que je m'y mets; je ſuis du-moins, à mes propres yeux, une preuve de l'innocence de M. Bovier: j'avois certainement des intentions pures à l'égard de Rouſſeau, & je n'en ai pas moins reçu de lui quelques lettres dont le ton amer & ironique me diſoit nettement que mes intentions étoient complètement méconnues; & ſi dans ces diſpoſitions nous avions trouvé

enſemble un ſaule épineux, je ne ſais ce qu'il en fut arrivé ; je l'aurois infailliblement laiſſé empoiſonner, car j'ignorois la propriété du fruit rouge ; il me l'eût reproché ; j'aurois ſans doute répondu tout de travers à ſon gré, & je figurerois dans les *Promenades* de Rouſſeau comme empoiſonneur, à la place de M. Bovier.

Cependant, dans le vrai, qu'avions-nous fait ? Notre crime étoit notre zèle même : nous nous occupions de cet homme ombrageux plus qu'il ne vouloit peut-être, & ſans doute bien plus qu'il ne falloit : nous aurions voulu qu'il reſpirât le bonheur avec l'air. Il déſiroit une maiſon de campagne ; c'étoit à qui la trouveroit, à qui l'offriroit. Il s'effrayoit des viſites & des importuns ; on les écartoit ſans pitié ; nous nous abſtenions nous-mêmes de l'être (du-moins nous le penſions). Il vouloit herboriſer ; auſſitôt herboriſeurs & botaniſtes de s'offrir. Je me rappelle que je ne ſais quel profeſſeur s'aviſa préciſément alors d'injurier Voltaire & Rouſſeau ; voilà tous les proſélytes en alarme ; on fait taire le profeſſeur, on lui met la main ſur la bouche, on étouffe le bruit de ſa ſottiſe, on tâche de lui couper toutes les avenues juſqu'à Rouſſeau. Une mère aſſiſe à côté de ſon enfant qui dort, tremblante de peur qu'on ne l'éveille, l'oreille au guet, l'œil errant, la main en l'air pour chaſſer une mouche qui vole, faiſant ſigne au moindre bruit qu'on ſe taiſe, qu'on s'éloigne, en vérité voilà notre image ; nous marchions à pas ſuſpendus,

nous faiſions ſilence autour du repos de Rouſſeau.

Vanité pure, dira-t-on peut-être bien ; mais qu'importe ? Si l'on s'aviſoit de couper aux bonnes actions tout chemin de retour vers ſoi-même, adieu les pauvres vertus humaines. D'ailleurs, qui empêchoit qu'on ne fît ici par attachement pour l'homme ce qu'on faiſoit par admiration pour l'Auteur ? Qui l'empêchoit ? Rouſſeau lui-même, dont les ſoupçons venoient glacer le ſentiment juſqu'au fond de l'ame. Auſſi je crois bien que nul de ceux qui l'approchèrent ne conſerva long-temps auprès de lui cette grâce naïve que donnent la confiance & la liberté : le ſoupçon produiſit la contrainte, & tout fut perdu : car ſi la gêne donne ſouvent l'air d'un ſot à un homme d'eſprit, elle donne quelquefois auſſi l'air d'un menteur à l'homme le plus vrai.

Quoi qu'il en ſoit, Rouſſeau, toujours plus agité, toujours plus aigri ſans qu'on pût deviner pourquoi, partit un beau jour de Grenoble, en ſecouant la pouſſière de ſes ſouliers ſur cette ville.

Nous ignorions tous alors très-complètement l'aventure du ſaule épineux, & les douces conſéquences que Rouſſeau en avoit ſu tirer. Quant à moi, témoin & même acteur dans les autres ſcènes, je n'avois jamais juſqu'à ce moment ouï parler de celle-ci, & l'honnête paſſant qui avertit ſi charitablement Rouſſeau, & qui ſans doute entendit l'excuſe rare de M. Bovier, mit ſi

peu d'importance à la choſe, qu'il a fallu que Rouſſeau l'écrivît pour la ſavoir. J'avoue que liſant pour la première fois cette cruelle page de ſes écrits, quand je vis une accuſation ſi odieuſe s'exhaler, pour ainſi dire, comme une odeur infecte, de ſon tombeau, je me dis en tremblant : *Et moi auſſi, j'ai approché cet homme* ! J'en demande pardon à ſes admirateurs : me voilà prêt à pleurer avec eux ſur ſa tombe, à genoux, l'*Emile* & l'*Héloïſe* à la main ; mais ſi nous ſommes équitables pour lui, ſerons-nous ſans juſtice pour les autres ; & faudra-t-il qu'une partie de la gloire de Rouſſeau conſiſte dans l'opprobre de ſes contemporains ?

Peu après que Rouſſeau eut quitté Grenoble, arriva la petite ou la grande aventure de Thévenin. Cet incident, que je crois fort ſimple, acheva de perdre M. Bovier dans la tête de Rouſſeau (ſi toutefois il reſtoit ſur cela quelque choſe encore à faire). Je raconterai ce fait en peu de mots.

Un ouvrier Chamoiſeur, nommé Thévenin, travailloit à Grenoble dans le temps de Rouſſeau. J'ai ouï dire alors que cet homme étoit extrêmement ſimple & timide : quel qu'il fût, il s'adreſſa à M. Bovier, dont les relations avec Rouſſeau étoient connues, même dans le peuple, & le pria de demander, de ſa part, à M. Rouſſeau 9 francs qu'il lui avoit prêtés depuis quelques années.

Thévenin, ouvrier Chamoiſeur, preſque dans l'indigence, avoit prêté 9 francs à

J.-J. Rouſſeau ! Aſſurément la choſe méritoit peu de croyance & beaucoup d'explications.

Voici celle qu'il donna. Parti de la Charité-ſur-Loire pour aller en Suiſſe, & paſſant au village des Verrières, Thévenin rencontre dans le cabaret un étranger qui ſe faiſoit appeler Rouſſeau. Il en fut accoſté, & la converſation alla ſi vîte, la liaiſon fut ſi prompte que le ſoi-diſant Rouſſeau donna à Thévenin une lettre de recommandation pour Yverdun. Il eſt vrai que le protecteur pria le protégé de lui prêter quelqu'argent, ce qu'il fit. Thévenin, ſelon ſon dire, en fut quitte pour 9 francs; & ce Rouſſeau, afin de témoigner ſans délai ſa reconnoiſſance, lui lâcha de ſurplus deux autres lettres de recommandation, une ſeconde pour Yverdun, & la troiſième pour Paris; dans celle-ci, par parenthèſe, l'emprunteur Rouſſeau avoit mis, dit-il, pour ſignature *le Voyageur perpétuel*. En ſuppoſant Thévenin un homme fort ſimple, il paroît que le voyageur perpétuel l'étoit beaucoup moins; & ſans doute il étoit plus que vraiſemblable que cette aventure ne pouvoit jamais concerner le J.-J. Rouſſeau révéré dans l'Europe.

Malheureuſement M. Bovier ne vit d'abord dans ce récit que les rapports entre Rouſſeau & la Suiſſe, qui étoit le lieu de la ſcène. Ces lettres de recommandation qui étoient véritablement adreſſées à des perſonnages réels & biens connus, la ſingularité même de cette ſignature *le Voyageur per-*

pétuel, enfin la poſſibilité que Rouſſeau eût manqué d'argent, lui qui tiroit une eſpèce de gloire de ſa pauvreté même, tout cela trompa M. Bovier; & peut-être un peu légèrement, il écrivit à Rouſſeau retiré, je crois, à Bourgoin, pour lui demander comme dette & comme charité ces 9 francs au nom de Thévenin. On peut juger de l'indignation de cette ame fière, turbulente & ombrageuſe. Rouſſeau accourt de Bourgoin à Grenoble, & ſe confronte lui-même avec Thévenin devant quelques témoins reſpectables. Il arriva ce que tout le monde avoit déjà prévu : le Chamoiſeur, dans le Rouſſeau de Grenoble, ne reconnut plus celui des Verrières. Chacun rit de la méprise; le vrai Rouſſeau, ce me ſemble, pouvoit ſans ſe compromettre, en rire auſſi, & tout étoit fini. Mais, la choſe n'alla point ainſi, le citoyen de Genève, quand il étoit queſtion de lui, ne craignoit point de faire du bruit, & il en fit. Son intention fut viſiblement que cette bulle d'air éclatât comme une bombe.

Il écrivit au Commandant de la Province une lettre qui devint très-publique; une copie eſt dans mes mains. Ce qu'il y a de ſingulier dans cet écrit, c'eſt qu'après avoir accumulé conjectures ſur conjectures pour montrer qu'il n'étoit point l'emprunteur des 9 francs, il finit par prouver en quatre lignes ſon *alibi* le plus net du lieu où ſe fit l'emprunt. Ces quatre lignes ſuffiſoient pour effacer huit bonnes pages.

Je donnerois mille ſermens pour un, que M. Bovier étoit dans cette occaſion, comme dans toutes les autres, de la meilleure foi du monde. Je crois encore que Thévenin même étoit ſincère : rien, en effet, de plus naturel qu'un fripon, pour eſcroquer quelque argent, eût trouvé plaiſant d'emprunter le nom célèbre de J.-J. Rouſſeau. J'ai même de fortes raiſons de croire qu'un filou (1) de par le monde s'eſt aviſé de cet expédient. Mais, l'imagination de Rouſſeau ne s'arrêta point à ces idées ſimples ; & toujours ajuſtant chaque événement comme un nouveau membre à ſa chimère, Thévenin fut une autre preuve manifeſte à ſes yeux du complot formé contre lui de Paris à Genève, de Paris à Londres, de Paris à Grenoble, pour le diffamer ſans reſſource.

Ces malheureuſes idées que Rouſſeau emporta de tous les lieux où il jeta les yeux & poſa le pied, il les a gardées juſqu'au

(1) Un homme de ma connoiſſance m'a raconté qu'arrivant à l'auberge dans une petite ville du Dauphiné, il apprit comme une grande nouvelle, que, le matin même, on avoit ſurpris J.-J. Rouſſeau volant au cabaret le portemanteau d'un voyageur, & qu'enfin ce Philoſophe étoit actuellement en priſon. On juge bien qu'il n'en crut rien & prévit la mépriſe ; mais, il voulut éclaircir le fait ; rien n'étoit plus facile ; car, il avoit enviſagé plus d'une fois le vrai J.-J. à Grenoble. Il va à la priſon, il étoit connu ; &, ſur ſa demande, le Geolier lui montra ſon nouvel Hôte ; il ne fut pas étonné, mais il rit beaucoup en trouvant un gros & large coquin à la place du frêle citoyen de Genève. Au-reſte, ces petits accidens ſont les inconvéniens & les preuves de la gloire. Céſar étoit un fort grand-homme, & c'eſt préciſément pour cela que tous les jours nous prenons ſon nom, même pour nos chiens.

tombeau, en les conſacrant, ce qui eſt preſque irréparable, dans des écrits que ſon nom ſeul peut faire durer toujours. C'eſt ainſi que le nom de M. Bovier ſe trouve gravé en deux lignes comme ſur le marbre & ſur l'airain.

Que veux-je conclure de tout ceci ? Que Rouſſeau a menti dans la petite anecdote de ſon empoiſonnement ? Non ; mais qu'il s'eſt miſérablement trompé lui-même. Ce qui détermine le caractère & le vrai ſens du propos de M. Bovier (ſi toutefois il l'a tenu préciſément comme il eſt rapporté), ce qui peut en faire le mot d'un traître ou celui d'un honnête homme, ou celui d'un homme diſtrait, c'eſt la manière dont ce mot fut prononcé ; un coup-d'œil, un ſouris, un certain ton pouvoit en changer entièrement le ſens ; Rouſſeau n'a entendu, n'a vu M. Bovier qu'au travers des nuages de ſes éternels ſoupçons, & Dieu ſait ce qu'il a vu & entendu.

D'ailleurs, il paroît que Rouſſeau n'a écrit ce fait que long-temps après qu'il s'eſt paſſé : or, s'il en eſt ainſi, je demande comment on oſe conſacrer le déshonneur d'un homme ſur la foi de ſa mémoire & d'une mémoire qui prétend vous retracer ſans erreur ces nuances fines du ton, de l'air, du geſte, & toutes ces circonſtances fugitives qui flottent dans la tête des hommes comme des nuages dans l'air agité.

Convenons-en, & convenons-en avec douleur : l'approche d'un méchant ordinaire étoit

moins dangereuſe que celle de Rouſſeau. Rarement un méchant eſt-il entièrement méconnu ; on ſe tient en garde auprès de lui ; mais quel homme ne ſe fût jeté dans les bras de l'auteur d'*Emile*, ne ſe fût ſenti honoré d'être ſerré contre le cœur qui dicta les *Lettres de Julie*, & quelle prudence humaine pouvoit jamais craindre d'en ſortir tout infecté de ſoupçons rafinés par le génie ? Ce n'étoit point aſſez avec Rouſſeau d'être honnête homme ſelon l'opinion de tous les hommes, il falloit l'être ſelon ſa fantaiſie ; & ſi vous ne conveniez pas au modèle de bonté & de vertu qu'il avoit dans ſa tête, vous étiez le vice même, la perfidie, la ſcélérateſſe : qu'enſuite cet homme, dans un accès d'orgueil ou de mélancolie, s'aviſe d'écrire les détails de ſa vie ; ſitôt que ſa plume vous aura rencontré, elle gravera ſur votre front un opprobre plus ineffaçable que le fer chaud d'un bourreau ne l'imprime ſur l'épaule d'un vil fripon : ce miſérable n'a qu'un habit à vêtir ; il s'enfuit à 20 lieues, & tout eſt dit ; mais pour vous, reſtez, fuyez, vivez, mourez : ſi la plume de Rouſſeau vous a noté, comptez que vous reſterez bien noté, & pour long-temps. Que déſormais M. Bovier s'éloigne de ſon domicile, qu'il aille au bout de l'Europe ; ſur ſon nom & ſa patrie, on ſe demandera : N'eſt-ce point là celui qui vouloit empoiſonner Rouſſeau ? Faudra-t-il qu'il renie & ſon nom & ſa patrie, ou qu'il entre en des juſtifications qu'on n'écoutera pas ? En vé-

rité, périſſe le talent, périſſe le génie, s'il eſt ainſi fatal aux autres & à lui-même !

Qu'un écrivain, dans un premier bouillonnement de bile, écrive une ſatyre ſanglante, je le conçois ; mais je ne puis concevoir comment un homme, de ſang-froid, ſans déſir preſſant de vengeance particulière, ſans eſpoir raiſonnable du bien public, ſe dit à lui-même en prenant la plume : Je vais, par un ridicule ineffaçable ou par une accuſation capitale, diffamer d'un ſeul trait un homme aux yeux de la poſtérité ; cet homme ſera déſolé ; ſes enfans, ſes amis, ſes parens le reſſentiront encore quand il ne ſera plus, & je ferai de ſon nom un fardeau. Cependant je ſuis homme moi-même, capable de pitié comme ſujet à l'erreur. Veux-je me venger ? Je n'ai point de reſſentiment ; d'ailleurs, il ſeroit plus beau de pardonner. Veux je être utile ? Mais je n'écris point l'hiſtoire publique, j'écris la mienne. Il eſt très-sûr que je vais nuire à pluſieurs : eſt-il auſſi sûr que je faſſe du bien aux autres ? D'ailleurs, quel eſt ce bien qu'on fait aux uns aux dépens des autres ? Combien il eſt ſuſpect & dangereux ! Quel ſervice, après tout, rendrai-je aux hommes en leur apprenant que, dans un coin ignoré, il exiſtoit un méchant de plus ? Et ſi je me trompe, c'eſt moi-même qui ſerai l'homme méchant : car enfin je ſuis comptable de mes erreurs, quand elles nuiſent autant que des vices. Qu'importe que je ne ſois qu'un viſionnaire, ſi je fais autant de mal qu'un

calomniateur déterminé ? Un homme qui, malgré ces réflexions, pourſuit ſon odieuſe écriture, eſt un homme inconcevable, s'il a quelque vertu ; & bien dangereux, s'il a beaucoup de génie.

La fantaiſie d'écrire un journal n'eſt point rare ; elle ſaiſit pour l'ordinaire les hommes très-vains & très-ſolitaires : je ſais quelques perſonnes qui l'ont eue ; mais je ſais auſſi que, lorſqu'il étoit queſtion de blâmer un autre à propos de ſoi, il s'élevoit un cri du fond du cœur : Si ce papier s'égaroit, ſi cet homme même le liſoit ! On a beau ſe répondre : Je le brûlerai ; n'importe, la première lettre de ce nom étranger eſt un mur d'airain pour la plume d'un honnête homme.

Je demande, moi, maintenant à tous les honnêtes gens, ſi M. Bovier portoit ſa plainte devant un tribunal bien réglé, quel ſage équitable pourroit lui refuſer une grande réparation ? Son plaidoyer ſeroit fort ſimple. Je ſuis offenſé, diroit-il. Si l'on conſidère l'injure en elle-même dans le ſens le plus favorable, elle eſt grave ; dans le ſens le plus rigoureux & malheureuſement le plus naturel, l'injure eſt atroce. Veut-on la conſidérer dans ſon rapport à celui qui l'a faite ? La gravité de l'injure doit ſe meſurer ſur la facilité que l'offenſeur a d'être cru. Quelle ſeroit donc l'injure la plus grave ? Celle que feroit un homme qui, pour toute profeſſion, auroit embraſſé la vérité même, un homme qui, par des écrits éloquents, &

des actions toujours ſingulières & toujours remarquées, auroit annoncé pour la vérité l'héroïſme du dévouement; celui qui, parlant de tous les états de l'homme, de toutes ſes paſſions, de tous leurs effets, de tous les ſentimens, de tous les devoirs, auroit trouvé des lecteurs dans toutes les conditions & dans tous les âges; dans ſes lecteurs preſque autant de proſélytes, & dans ſes proſélytes preſque autant d'enthouſiaſtes; & cet homme ſeroit J.-J. Rouſſeau. Être accuſé par lui, c'eſt être déjà condamné par d'autres, & condamné ſans reſſource, puiſque la conviction ne vient pas des preuves de l'accuſation, mais de la confiance dans l'accuſateur. Plutôt être calomnié de tout un peuple que d'un homme tel que Rouſſeau. La force de la calomnie d'un peuple va toujours en diminuant; & celle qui part d'un homme reſpecté va toujours en croiſſant.

Le temps où ces écrits injurieux paroiſſent, aggrave encore l'injure: c'eſt après la mort de l'écrivain, lorſque l'auteur ne peut plus reconnoître ſon erreur, ni l'offenſé la prouver; car il ne faut pas ſe flatter, il reſte toujours un argument auſſi terrible que commode: réfutez maintenant Rouſſeau tant que vous voudrez; ſes enthouſiaſtes diront: Nous n'avons rien à vous répondre, il eſt vrai, mais ſi Rouſſeau vivoit!

M. Bovier feroit remarquer auſſi combien la nature de ces écrits ajoute de poids à l'offenſe: Rouſſeau y ſubjugue la confiance

par les aveux les plus abandonnés ; les condamnations qu'il porte contre lui-même, jurent la vérité de celles qu'il fait ſubir aux autres. Eh ! comment ne pas le croire ? Il ſéduit d'abord l'amour-propre du lecteur : c'eſt un ſpectacle ſi doux pour l'amour-propre de voir un homme ſupérieur effeuillant, pour ainſi dire, ſon ame, & dévoilant ſes fautes avec la ſimplicité naïve d'un enfant qui effeuille une fleur & met à nu les petits inſectes qui s'y cachoient. On croit Rouſſeau quand il vous condamne : le moyen de s'en défendre quand il vous permet de le condamner lui-même ?

Tout ſe réunit donc ici pour aggraver une injure très-grave en elle-même, celui qui l'a faite, celui qui la reçoit, l'écrit où elle eſt conſignée, le temps où elle eſt publiée ; mais ſur-tout ce qui l'aggrave, c'eſt le ſilence même de M. Bovier : moins il s'eſt plaint, plus on doit le plaindre ; & je proteſte ici qu'il ignore abſolument que ma foible plume, à 50 lieues de lui, s'occupe à tracer ſon nom.

MADAME DE WARENS, que perſonne ne connoiſſoit, eſt auſſi devenue célèbre dans toute l'Europe par les *Confeſſions* de Rouſſeau. J'ai conſulté, autant que je l'ai pu, ſur ces étranges révélations, l'opinion des honnêtes gens, & je puis atteſter que tous les blâmoient ſans reſtriction. Je n'aurois qu'un mot à dire, & je le crois déciſif : ſi Mme. de Warens

vivoit eût-on fait imprimer ces infamies? Or, elle vit encore: elle vit dans ſa famille, dans celle de ſon mari, dans la perſonne de tous ſes proches, tous exactement déſignés par Rouſſeau; grâces à ſon exactitude, aucun de leurs noms ou ſurnoms ne manque. Eh! quels ſont ces proches? Je ferois remarquer qu'ils ſont d'une ancienne nobleſſe, ſi ce n'étoit leur moindre titre dans un pays où la vertu eſt plus conſidérée que la nobleſſe. Ainſi, des hommes dont le front pur n'auroit jamais rougi pour eux-mêmes, ſont aujourd'hui forcés de rougir pour une femme qu'ils avoient adoptée! Ainſi, depuis la publication de ces honteuſes *Confeſſions*, pendant 6 mois, un an (qui peut borner ce temps?) nul parent, nul allié de Louiſe-Eléonore de la Tour de Pil, femme de M. de Louis de Warens, n'a pu entrer ſans quelque crainte dans le moindre cercle du coin le plus reculé de l'Europe! Par-tout il riſquoit & riſque encore de trouver les bouches occupées à ſe renvoyer ſon nom, comme le jouet de l'opinion & de la ſatyre, comme le ſujet éternel de diſputes & de blâmes honteux. A ſon approche, on dira: *Voici un parent de Mme. de Warens; il faut ſe taire*; & il verra tout-à-coup ſuccéder ce ſilence déſolant qui, n'exprimant véritablement que la honte de Rouſſeau, lui paroîtra peut-être, s'il eſt foible, l'expreſſion de la ſienne. Jamais il n'appercevra dans une bibliothèque, ſur une table, les œuvres de Jean-Jacques ſans ſe dire auſſi-tôt: *Mon nom*

eſt là, & il y eſt attaché comme un écriteau au pilori d'une femme débauchée. Belle néceſſité à un auteur de morale d'écrire ſa vie pour fatiguer celle des autres, d'aller ouvrir & violer les tombeaux pour infecter les vivans !

On répondra ſans doute que Rouſſeau, à quelques vérités fâcheuſes pour Mme. de Warens, a mêlé les plus ſéduiſants éloges. Mais qu'on y prenne garde, ces éloges ne louent point; je dis plus, ils diffament. Qu'importent à Mme. de Warens tous les éloges prodigués par Rouſſeau, quand ſon premier ſoin eſt d'anéantir pour elle ce qui ſert d'appui à tous les éloges d'une femme ? Le mot de *vertu*, qui exprime tant de choſes à l'égard des hommes, n'en exprime qu'une à l'égard des femmes : c'eſt la *pudicité*. Retranchez à une femme ce qu'on appelle ſon honneur, elle ne paroît plus ſuſceptible d'aucun autre honneur. Cette opinion étoit celle de Rouſſeau; je le montrerois en 20 endroits; mais l'eût-il jugée fauſſe, ſa faute ne ſeroit pas moins grave : tout homme qui s'aviſe de publier les louanges d'un autre, eſt obligé de le louer ſelon les principes de l'opinion publique, & non ſelon les ſiens; & c'eſt une témérité manifeſte & coupable d'oſer balancer un ſeul ſuffrage qui honore, contre des milliers qui diffament.

Rouſſeau ne ceſſoit de dire : *Si vous voulez m'obliger, que ce ſoit à ma manière, & non pas à la vôtre.* Une femme lui diroit : *Louez-moi comme il convient à toutes les femmes d'être louées, & non comme il convient à vous ſeul*

que je le ſois, & ſur-tout ne me louez pas comme un ennemi adroit voudroit me calomnier. Auſſi ne crois-je point avoir exagéré en aſſurant que les éloges de Rouſſeau diffament encore plus celle qui en eſt le miſérable objet. Quand le lecteur voit un homme tel que le citoyen de Genève adorer Mme. de Warens, & pourtant avouer ſes honteuſes foibleſſes, il ſe dit à lui-même : Si la gratitude, ſi la tendreſſe peignent ainſi cette femme, qu'eût fait la vérité ſévère ? On n'eût point cru la haine publiant ces déréglemens ; on y ajoute encore quand l'amitié même les avoue : réflexion dont on peut tirer, en paſſant, une pratique bien importante : c'eſt qu'on doit très-rarement ſe permettre de parler des fautes de ſes amis : l'excuſe d'un ami accuſe.

Quelle étoit donc l'obligation de Rouſſeau à l'égard de Mme. de Warens ? Comme amant favoriſé, la bienſéance lui impoſoit un devoir reconnu, celui de ſe taire ; mais ce devoir une fois violé, les mœurs impoſoient à Jean-Jacques un devoir plus ſacré, celui de ne point la louer. Or, Rouſſeau a violé à-la-fois la bienſéance qui lui commandoit le ſilence, & les mœurs qui lui défendoient l'éloge.

Dans cette partie de ſes *Confeſſions*, le citoyen de Genève nuit aux mœurs publiques, de deux manières : par les choſes qu'il dit, & parce que c'eſt lui qui les dit. Prenons bien garde en effet, que Rouſſeau ne doit point être jugé comme un autre. Qu'un écrivain médiocre s'aviſe de louer une femme

qui ſe proſtitue, peut-être l'éloge blâmera ſon auteur; mais que ce panégyriſte ſoit Jean-Jacques, alors l'auteur conſacrera l'éloge. Qui ne connoît l'aſcendant de cet eſprit ſur les autres eſprits? Qui n'a éprouvé la force incroyable des deux moyens qu'il emploie toujours, la bonne-foi la plus entière, & la ſenſibilité la plus exquiſe? On croit le citoyen de Genève parce qu'il ſe croit d'abord lui-même; on le croit parce qu'il émeut vivement, & qu'à force d'agiter le cœur, il étourdit la tête. Tel eſt enfin le charme impérieux de ſes diſcours, que, pour peu qu'un lecteur s'abandonne, il finit par aimer ce que cet auteur aime, eſtimer ce qu'il eſtime, adorer ce qu'il adore: moi-même, je l'avoue ingénument, après avoir relu tout ce qu'il a dit de Mme. de Warens, je ſuis tenté de renoncer à mes penſées, & je ne crois plus y voir qu'une déclamation de cafard: j'ai dit mes penſées, & j'ai bien tort: ce ſont les penſées de Rouſſeau lui-même; je ne fais qu'oppoſer ce qu'il a cenſuré dans les autres ouvrages à ce qu'il eſtime dans ſes *Confeſſions*, &, pour tout dire, ſes jugemens à ſes paſſions.

Liſez Rouſſeau, & vous verrez que la pudeur eſt pour les femmes une loi vraiment naturelle; il vous dira que ſi la chaſteté eſt une vertu, la pudeur eſt un ſentiment, & qu'il eſt moins pénible pour une femme d'être chaſte que de n'être pas pudique. Qu'inférer de ces idées? Une concluſion fort ſimple: c'eſt qu'il ſe peut après tout, que des occa-

ſions malheureuſes & des paſſions fatales exigent quelque pitié pour une femme foible envers un amant ; mais celle qui a violé la pudeur naturelle doit toujours, par-tout & ſans exception, être couverte du mépris public. Il y a de ceci une autre raiſon bien ſenſible pour les hommes : la pudeur eſt néceſſaire à leurs plaiſirs, & le mépris public eſt véritablement une peine juſte infligée par eux à la femme dont l'effronterie leur ravit le plus délicieux plaiſir, celui de vaincre la pudeur par l'amour. Quel homme a mieux ſu tout cela, qui l'a mieux dit que l'auteur d'*Héloïſe ?*

Je pourrois citer une autre autorité ſingulière, c'eſt Ninon de l'Enclos. Elle ſembloit reconnoître ces vérités, quand, pour ſe ſauver du mépris, elle abdiqua publiquement ſon ſexe, & déclara qu'elle ſe faiſoit homme. Cependant elle eut beau ſoutenir cette extraordinaire démarche par toutes les grâces mêlées à pluſieurs vertus, à peine elle ſe fit pardonner ; & l'on peut dire que cet exemple a paſſé ſans conſéquence. Depuis Ninon, l'on ne cite guère de femme qui ait uni le libertinage à l'eſtime publique ; encore cette Ninon fit-elle l'amour pour l'amour ; elle excuſa du-moins le plaiſir par le plaiſir : mais que penſer de Mme. de Warens, d'une femme qui, ſans amour, & même ſans plaiſir, ſe proſtitue froidement & par pure dépravation de principes, d'une femme qui s'expoſe à tous les périls de la débauche, à la honte des dégoûts, à l'infamie d'une

d'une groſſeſſe, & cela pourquoi ? Pour récompenſer dignement Claude Anet, ſon domeſtique, pour s'attacher un garçon perruquier, inſolent autant que ſot, & digne de riſée pour toute femme qui n'auroit pas ſingulièrement eſtimé le mérite de la jeuneſſe, pour inſtruire enfin Jean-Jacques Rouſſeau, grand homme depuis, mais alors, de ſon propre aveu, ſans aſyle, ſans patrie & même ſans vertus, germe inconnu à lui-même autant qu'aux autres. Que penſer de Madame de Warens quand, par ces ordres, on voit le jeune Rouſſeau faire, pour ainſi dire, une veille d'armes en attendant l'accollade ? Auſſi, quel effet produiſit la conduite de Madame de Warens ? Celui qu'elle produira toujours. Rouſſeau, quoique bouillant de tout le feu de ſon ame & de ſon âge, ne put jamais trouver l'amour dans les bras qui s'étoient ouverts d'eux-mêmes. On le voit s'étonner de ſa froideur, & s'évertuer pour en découvrir la cauſe : il n'a pas dit la ſeule véritable. Si je me trompe, je le demande à Julie & à St. Preux : qu'ils jugent entre nous ; Julie dira combien une femme s'attache par l'idée de ſes ſacrifices : St. Preux dira combien un homme s'attache par l'idée de conquête.

Que, malgré cette conduite honteuſe, Madame de Warens fût tendre, douce, compatiſſante, généreuſe à l'excès ; dans le fond, tout cela pouvoit être, & même un autre eût pu le dire ; mais il n'étoit point permis à Rouſſeau, eſpèce de légiſlateur en

morale, de dire tout cela ſans y ajouter du-moins pour correctif la juſte note de blâme que méritoit le reſte. C'étoit un devoir indiſpenſable pour lui de faire remarquer que dans une femme qui ſe proſtitue, l'heroïſme même de la bienfaiſance ne ſemble qu'hypocriſie ou foibleſſe; & que, par une juſte mépriſe, on prend alors en elle l'ardeur d'obliger, pour la facilité de tout accorder, ou l'impuiſſance de rien refuſer.

Cependant, que les *Confeſſions* de Rouſſeau tombent dans les mains d'une jeune fille, ou d'une femme du monde, en qui les déſirs mêmes ſont nourris par de continuels combats; que penſeront-elles, & que doivent-elles ſe dire? Je ſuis bien folle de tant réſiſter: quoi! je combats pour être eſtimée, & voilà une femme foible juſqu'au libertinage, & cependant chérie, louée, reſpectée; & par qui encore? par Rouſſeau lui-même: c'eſt tout dire. Quelle duperie à moi, de refuſer à l'amour ce que Mme. de Warens accordoit à la ſeule pitié! Elle s'abandonnoit au premier venu par principe; & moi, je n'accorderai rien à l'homme choiſi par mon cœur! Mon amant a bien raiſon de me dire que tout cela n'eſt qu'une affaire de préjugé. Qui ne voit qu'au fond Rouſſeau, le grand Rouſſeau penſoit abſolument comme lui? Et moi, ſerai-je ſeule d'un autre parti contre moi-même?

Ainſi s'efface inſenſiblement l'empreinte de la nature & de la vertu; ainſi ſe déprave la malheureuſe opinion publique. Mais en

voilà trop, dira-t-on, ſur ce point délicat. Je ſens en effet, qu'à nos yeux cette eſpèce de prédication eſt ſuſceptible d'un très-grand ridicule : il faut s'y ſoumettre. Je prierai ſeulement de remarquer que cet écrit, quoique publié en France, a été penſé en Suiſſe, pays où, ſans avoir des mœurs abſolument parfaites, on ne s'eſt point encore accoutumé à railler ſur les bonnes.

LA Bruyère-Champier, Médecin, attaché au ſervice de François I, raconte dans le traité *de re cibariâ*, publié en 1560, que, de ſon temps, la bouillie avoit pris à la Cour une grande faveur auprès des Dames & des hommes mêmes, leſquels, ſuivant l'expreſſion de cet auteur, redevenoient enfans par gourmandiſe. Au dernier ſiècle, elle étoit encore ſervie ſur les tables Royales. Mademoiſelle de Montpenſier en donne dans ſes *Mémoires* une preuve qui renferme une anecdote aſſez ſingulière concernant Louis XIV. « MONSIEUR, dit-elle, vint un » jour dans la chambre de la Reine, comme » elle alloit dîner avec le Roi. Il trouva un » poëlon de bouillie; il en prit ſur une aſ» ſiette, & l'alla montrer au Roi, qui lui dit » de n'en point manger. MONSIEUR dit qu'il » en mangeroit; le Roi répondit : Gage » que non. La diſpute s'émut. Le Roi voulut » lui arracher l'aſſiette, la pouſſa, & jeta » quelques gouttes de bouillie ſur MONSIEUR, » qui a la tête fort belle, & qui aime

» extrêmement ſa chevelure. Cela le dépita ;
» il ne fut pas maître du premier mouvement,
» il jeta l'aſſiette au nez du Roi ».

TANDIS que le ſiége épiſcopal de Metz étoit occupé par Jacques de Lorraine, ſon 62e. prélat, mort en 1260, une fille de Marſal, nommée Sybille, fit beaucoup parler d'elle.

Jalouſe de la conſidération dont jouiſſoient les dévotes des Frères Prêcheurs & des Frères Mineurs, elle entreprit de ſe faire auſſi diſtinguer. Non-ſeulement elle imita le maintien compoſé de ces pieuſes filles, mais elle enchérit ſi fort au-deſſus d'elle que bientôt elle devint l'admiration de tout Marſal. Une Dame de cette ville, à qui elle eût le talent de perſuader que les Anges lui apparoiſſoient, la retira chez elle, & lui donna une chambre où elle pût ſe livrer en ſecret à ſa dévotion. Sybille pouſſa l'hypocriſie au point de publier qu'elle ſe trouvoit de temps-en-temps ravie en eſprit au ciel; & pour mieux le perſuader, elle reſtoit tout le jour au lit dans une eſpèce d'aſſoupiſſement, ſans boire ni manger. Si elle venoit à faire le moindre bruit pendant la nuit, la Dame couroit auſſitôt lui offrir de quoi manger; mais Sybille le refuſoit, en diſant qu'elle étoit ſi raſſaſiée du pain céleſte, qu'elle ne vouloit plus déſormais uſer de la nourriture corporelle : elle n'avoit pas effectivement beſoin de celle qu'on lui préſentoit. Un jeune prêtre de la ville, avec lequel elle vivoit fort familière-

ment, lui en apportoit pendant la nuit, & avoit ſoin d'en mettre ſous le lit pour le reſte de la journée; & afin d'empêcher que les gens de la maiſon ne vinſſent à le découvrir, elle avertit de ne point s'épouvanter du bruit qu'on pourroit entendre durant la nuit; qu'il venoit de ce que le Démon la tourmentoit. En un mot, elle joua tellement tout le monde & l'Évêque lui-même, que celui-ci délibéroit s'il ne feroit pas conſtruire une Égliſe pour l'y mettre & la montrer au public, lorſqu'on découvrit la fourberie. Un jour qu'elle avoit prédit qu'elle devoit être ravie, on apperçut à travers une fente de la porte, qu'elle refaiſoit ſon lit. Tout le monde fut confus d'avoir été dupe, & peu s'en fallut que Jacques de Lorraine ne la condamnât au dernier ſupplice; mais, réflexion faite, il la fit mettre dans une priſon où il n'y avoit qu'une petite fenêtre par où on lui donnoit un peu de pain & d'eau, & dans laquelle elle mourut quelque temps après : c'eſt ce que Richer (Abbé de St. Martin-lez-Metz) rapporte comme une choſe connue de toute la Province.

VERS la fin de l'année 1356, l'Empereur Charles IV ſe rendit à Metz avec ſon épouſe, les Archevêques de Trèves, de Cologne & de Mayence, les Ducs de Bavière & de Saxe, le Marquis de Brandebourg, le Comte Palatin du Rhin, l'Archevêque de Rouen, le Cardinal de Périgord, les Evêques de Straſbourg, de Liège, de Metz, de Toul & de

Verdun, l'abbé de Clugny, les Marquis de Vince & de Juliers, le Duc de Brabant, & quantité d'autres Princes ou Seigneurs. Il y tint, le jour de Noël, une cour plénière au milieu de la place nommée le Champ-à-Seille.

On y avoit formé une eſpèce de parc environné de baluſtrades. Là, il publia les ſept chapitres qu'il vouloit ajouter aux vingt-trois, dont la bulle d'or étoit déjà compoſée. Le vingt-ſeptième eſt un des plus curieux: on y voit qu'elles ſont les fonctions des Electeurs lorſque les Empereurs ou les Rois des Romains tiennent ſolennellement leur Cour. On mettra, dit la bulle, devant le lieu de la ſéance un tas d'avoine aſſez haut pour qu'il puiſſe aller juſqu'au poitral ou juſqu'à la ſelle du cheval ſur lequel le Duc de Saxe ſera monté. Ce Prince aura en main un bâton & une meſure d'argent qui peſeront enſemble 12 marcs. Il remplira, ſans deſcendre de cheval, la meſure d'avoine, & la donnera au premier palefrenier qu'il rencontrera; après quoi, il enfoncera le bâton dans l'avoine, & ſe retirera. Cela fait, ſon Vice-Maréchal, ou, en ſon abſence, le Maréchal de la Cour s'approchera, & permettra le pillage de l'avoine.

Dès que l'Empereur ſe ſera mis à table, continue la bulle, les Electeurs Eccléſiaſtiques, tous trois debout devant lui, la béniront; enſuite le Marquis de Brandebourg viendra à cheval, ayant en main un baſſin & une aiguière d'argent, du poids de 12 marcs, avec de l'eau & une ſerviette.

Il mettra pied à terre, & donnera à laver à l'Empereur. Le Comte Palatin du Rhin entrera de même à cheval, portant 4 écuelles d'argent, remplies de viande; & après avoir mis pied à terre, il poſera les écuelles ſur la table devant l'Empereur. Enſuite viendra auſſi à cheval le Roi de Bohème, Archi-Echanſon, tenant à la main une coupe ou un gobelet d'argent du poids de 12 marcs, couvert & plein de vin & d'eau; après être deſcendu du cheval, il préſentera à boire à l'Empereur.

Le chapitre 28e. traite des tables Impériales & Electorales; le 29e., des droits des Officiers lorſque les Princes font hommage de leurs fiefs à l'Empereur. Enfin le 30e. & dernier preſcrit aux Electeurs ſéculiers de faire inſtruire leurs enfans mâles dans les langues.

Après que la bulle d'or eut été reçue & publiée à Metz dans le parc du Champ-à-Seille, Charles commença par en faire exécuter le chapitre qui concerne le ſervice que les Electeurs doivent à l'Empereur quand il mange en public. On avoit dreſſé au haut du parc une table pour ce Monarque ſeul, qui y mangea revêtu de ſes ornemens Impériaux, & fut ſervi par les 7 Electeurs, chacun faiſant ſa fonction, & portant les mets à cheval. On aſſure que l'Empereur changea juſqu'à trois fois de couronne pendant ce repas. Il prit, dit-on, d'abord une couronne de fer, puis une d'argent, enfin une d'or ſemblable à celle que l'on conſervoit à Rome ».

EN 1374, on vit à Metz un ſpectacle qui s'étoit offert dans divers lieux, ſoit ſur le Rhin, ſoit ſur la moſelle, & qui, depuis ces deux époques, s'eſt pluſieurs fois renouvellé.

« Des perſonnes de tout ſexe, de tout âge & de toute condition, attaquées ſubitement d'une ſorte de frénéſie, danſoient & chantoient comme des Corybantes, dans les rues & dans les maiſons. Le Prêtre en faiſant l'office, le Seigneur en rendant la juſtice à ſes ſujets, le laboureur en tenant ſa charrue, ſe trouvoient ſaiſis de cette eſpèce de manie, & ſe mettoient à danſer & à chanter juſqu'à ce que la fatigue les forçât de ſe jeter par terre, où ils demeuroient immobiles. Lorſqu'ils ſe rencontroient dans les rues, ſi l'un d'eux commençoit à danſer, tous les autres l'imitoient. Ce mal leur duroit quelquefois neuf à dix jours, quelquefois plus, & l'on compta dans Metz environ 1500 perſonnes qui en furent attaquées. En certains endroits, cette maladie s'appeloit la danſe de Saint-Jean; ailleurs on lui donnoit le nom de Saint-Gui. On obſerve que ces malades avoient de l'éloignement pour la couleur rouge & les ſouliers pointus. Quelques-uns, dans la perſuaſion que c'étoit une maladie cauſée par le démon, employoient les exorciſmes en faveur de ceux qu'elle attaquoit; d'autres les guériſſoient en les foulant aux pieds lorſqu'ils étoient couchés par

terre, ou en les ſerrant fortement vers le nombril avec un nœud fait d'une certaine manière. Dans la ſuite, cette folie ou cette maladie, comme on voudra l'appeler, dégénéra en libertinage, & il fallut que l'autorité des Magiſtrats arrêtât cette fureur ».

La Grèce eſt preſque le berceau du monde. Son hiſtoire eſt le plus fidelle tableau de l'homme. Sorti des mains de la nature, d'abord couvert d'un voile informe, ce peuple ſe police peu-à-peu par ſon commerce avec les Colonies d'Egypte & de Phénicie : bientôt le maître des peuples, il en devient le modèle. Rome même lui doit ſa grandeur, ſon urbanité. Enfin, par ſes lois, ſes vertus, ſon génie, & encore par ſes malheurs & ſes crimes, il a acquis le droit d'inſtruire la poſtérité.

On doit être rempli de reſpect & de reconnoiſſance pour une nation qui a produit des Philoſophes & des Citoyens, qui a cultivé les ſciences avec ardeur, la gymnatique avec gloire, les arts avec ſuccès, les lettres avec enthouſiaſme, qui a fourni tout ce que l'architecture a de plus impoſant, la ſculpture & la peinture de plus vrai, la muſique de plus expreſſif, l'éloquence de plus majeſtueux, la poéſie de plus divin ; pour cette nation enfin qui a tiré l'univers de la barbarie, s'eſt fait un devoir de nous en retracer l'origine, les mœurs & les talens.

Il eſt difficile ſans doute de débrouiller les

annales d'une nation qui renfermoit une multitude d'États, la plûpart unis par une confédération réciproque. Les intérêts ſont ſi mêlés, les mouvemens ſi dépendants, les relations ſi étroites, qu'à chaque inſtant l'hiſtoire d'un peuple fait partie de celle d'un autre. La guerre de Péloponèſe ne regarde-t-elle pas Lacédémone comme la république d'Athènes ? Comment former un enſemble de tous ces événemens, diſtinguer leurs cauſes, leurs motifs, leurs effets, & pourtant les rapprocher d'un centre commun ?

Tous les peuples ont un penchant à ſe donner une origine illuſtre. Les Athéniens ſe diſoient auſſi anciens que le ſoleil. Les Arcadiens prétendoient exiſter avant la lune. Les Lacédemoniens étoient enfans de la terre. M. Couſin ne cherche point à anoblir par des titres chimériques le peuple qui l'intéreſſe, moins enthouſiaſte de l'antiquité que le Poëte qni attribue la fondation de Salerne à un fils de Noé, & a conſigné ſon opinion dans une proſe qui s'y chante à l'Egliſe, le jour de St. Fortunat.

O ! Salernum, civitas nobilis,
Quam fundavit Sem Noë fertilis !

Les Grecs ne furent d'abord qu'un aſſemblage de barbares, ſans liaiſon, ſans lois ; ils n'avoient d'autres demeures que le creux des arbres, les antres & les cavernes. Le gland fut long-temps la nourriture de ces ſauvages, & même un régal pour eux. Lorſque les Lacédémoniens vinrent conſulter la

Pythie ſur la guerre qu'ils vouloient faire aux Arcadiens, elle leur répondit qu'un peuple qui ne vivoit que de gland, étoit terrible dans les combats.

Qui croiroit qu'au milieu des horreurs de la barbarie, ces hordes ayent eu une idée de la Divinité? L'Oracle de Dodone étoit révéré déjà dans toute la Grèce. Dans ce lieu tout étoit prophétique; l'agitation des feuilles, le murmure des eaux, le bruit de certains chaudrons de cuivre, des ſorts jetés au haſard, des colombes perchées ſur des arbres, &c. &c.

Nous n'avons que des conjectures ſur la manière dont le Dieu ſe faiſoit entendre par la voie du ſort. Il paroît par un paſſage de Ciceron, qu'on diſpoſoit ſur une table les ſignes que le haſard faiſoit ſortir. On les ajuſtoit pour le mieux ſans doute, & les Prêtreſſes en déterminoient le ſens ſelon l'occurrence. L'Orateur Romain nous a conſervé à ce ſujet une anecdote plaiſante: les Lacédémoniens étoient venus conſulter par le ſort l'Oracle de Dodone, ſur l'iſſue d'une guerre qu'ils avoient entrepriſe. Tous les ſignes rangés, un ſinge, favori du Roi des Moloſſes, renverſe l'appareil, & met tout dans une ſcandaleuſe confuſion. La Prêtreſſe, déconcertée, s'écrie que les Lacédémoniens ne devoient plus penſer à la victoire, mais à leur propre ſalut; & l'étourderie d'un ſinge décide de la conduite des Lacédémoniens.

Mais de tous les Oracles du Paganiſme, celui de Delphes fut le plus célèbre, & paſſa

toujours pour le plus véridique. On prétend que ce fut un troupeau de chèvres qui le fit connoître. Dans l'endroit où l'on conſtruiſit depuis ce qu'on appeloit ſanctuaire, il y avoit une crevaſſe, dont l'ouverture étoit fort étroite. Les chèvres s'aſſembloient autour; on s'apperçut alors qu'elles faiſoient des bonds extraordinaires, & jetoient des cris qui ne leur étoient pas naturels. Le gardien du troupeau, curieux, ſe ſent lui-même ſaiſi d'une eſpèce de fureur, d'un enthouſiaſme qui lui dévoile l'avenir. Le bruit de cette merveille ſe répand. On accourt. Tout le monde prédit; mais, comme la plupart de ces devins ſe précipitoient dans le gouffre, on jugea à propos d'établir une Prophéteſſe unique, à laquelle s'adreſſeroient ceux qui viendroient conſulter l'oracle; & pour la garantir elle-même de tout danger, on lui conſtruiſit ſur l'ouverture de la caverne un ſiège à trois pieds.

La fureur prophétique de la Pythie n'étoit que l'effet des moſettes. Cette vapeur agiſſoit d'autant plus efficacement ſur le cerveau d'une femme, que les fibres ſont plus aiſées à émouvoir. Elle ne proféroit que des mots ſéparés, des phraſes entrecoupées. Des Prêtres avoient ſoin de leur donner un certain ordre, & des Poëtes les mettoient en vers. Cette Prêtreſſe étoit une jeune Vierge dont l'ame & le corps devoient être purs. Apollon ne l'inſtruiſoit pas tous les jours; elle avoit beſoin de ſe préparer. D'abord une abſtinence de trois jours aidoit au trouble de ſes ſens. Avant la

cérémonie, elle se baignoit dans l'eau de la fontaine Castalie. Elle avaloit une certaine quantité d'eau, & mâchoit quelques feuilles de laurier qui, à jeun, contribuoient encore à l'enthousiasme. Enfin des Prêtres la conduisoient au sanctuaire, & la plaçoient sur le trépied. Elle étoit assise d'une manière fort indécente, mais très-propre à recevoir l'exhalaison prophétique. Apollon, métamorphosé en vapeur subtile, s'unissoit de la manière la plus immédiate avec sa Prêtresse; & si l'on veut se représenter ce qu'une vapeur utérine, portée à son comble, peut produire d'effrayant, on aura un tableau assez fidelle des fureurs de cette femme assise sur son trépied. A peine les exhalaisons méphitiques se sont-elles insinuées dans ses entrailles; ses cheveux se hérissent, son regard devient farouche, sa bouche écumante; un tremblement convulsif s'empare de toute sa personne; elle ne peut suffire au Dieu qui l'agite. C'étoit pourtant le respect superstitieux que l'on avoit pour ce Dieu qui fournissoit aux législateurs le moyen le plus sûr pour donner la sanction à leurs lois, & aux généraux habiles, celui de procurer le salut des peuples.

Rien ne se faisoit dans la Grèce sans le conseil de l'Oracle. Ce fut lui qui décida le nom que devoit porter la ville de Cécrops, Athènes. Si l'on juge les Nations plus par leurs qualités que par l'étendue de leurs domaines, plus par leur esprit que par leurs conquêtes, par leur sagesse enfin plus que

par leur opulence ; il en eſt peu ſans doute qui aient autant de droit à notre eſtime & à notre admiration que les Athéniens. Nous tenons d'eux la plupart des ſciences & des arts utiles & agréables : ils les embellirent de tous les charmes d'une imagination vive, nourrie dans le climat le plus tempéré, ſous le ciel le plus riant, & dans les contrées les plus pittoreſques. Ils animèrent le marbre, & firent reſpirer la toile. Ils inventèrent l'architecture ; ils lui donnèrent ces formes élégantes & nobles qui furent & ſeront à jamais les lois du beau & les modèles du goût. Ils eurent le talent d'imiter la nature, ſur tout dans la muſique, dont les effets, atteſtés par les auteurs les plus graves, paroiſſent outrés aux perſonnes accoutumées à juger de ce qui fut par ce qui eſt ; de ce que les hommes ont été, par ce qu'ils ſont ... A Athènes, la philoſophie ne ſe borna pas aux objets ſérieux & utiles ; elle éclaira & dirigea les artiſtes, donna des règles à la poéſie, diſputa aux Orateurs l'art de perſuader, elle dicta les principes de la morale ; & pour achever ſon éloge, en deux mots, elle fit encore des ſages lorſqu'il n'y eut plus de citoyens.

Les plus prudents & les plus judicieux perſonnages d'Athènes compoſoient le tribunal de l'Aréopage, duquel Démoſthène ne craint pas de dire qu'il étoit inoui que quelqu'un eût à ſe plaindre. Pour que rien ne pût partager l'attention des Magiſtrats, ils ne jugeoient que pendant la nuit. L'élo-

quence y étoit proſcrite, comme un moyen dangereux, propre à donner au crime les couleurs de l'innocence, ou du-moins à en affoiblir la laideur. La plus longue cauſe ne valoit aux Avocats qu'une drachme. L'accuſateur s'engageoit à dire la vérité par un ſerment terrible. Aſſis ſur les reſtes ſanglants des victimes égorgées, il ne bornoit pas à ſa perſonne les imprécations affreuſes qu'il prononçoit ; il conjuroit les Euménides d'étendre leur courroux ſur ſa famille, ſur ſa ville, ſur ſa patrie entière, & de venger ſur le repos public l'horreur de ſon parjure.

Les Grecs eurent des maîtres ; mais, ils furent de ces élèves dont le génie & le naturel heureux s'élancent, & laiſſent bien loin ceux qui leur ouvrent la carrière. Bornés à leur terre natale, ils n'avoient pas encore oſé entreprendre de longs voyages ſur mer. Tout-à-coup ils s'enhardiſſent. Les richeſſes des pays étrangers leur inſpirent l'envie de les partager par le commerce. L'élite de la jeuneſſe ſe raſſemble ; on bâtit le vaiſſeau qui doit porter Jaſon : des Colombs & des Veſpuces arrivent à Lemnos dans un moment où cette iſle étoit abſolument dénuée d'hommes. Vénus, furieuſe de ſe voir mépriſée des Lemnienn es, leur avoit donné une odeur ſi inſupportable, que, dégoûtés de leurs épouſes légitimes, les maris leur avoient préféré des captives de Thrace. Outrées de ſe voir dédaignées, les Lemniennes conçurent un projet dont l'hiſtoire ne fournit aucun autre exemple : elles réſolurent de mettre à

mort tous les hommes, ſans en excepter les auteurs de leurs jours. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'un complot ſi noir, formé par des femmes, fut exécuté avant d'être découvert.

L'extrême ſenſibilité des Grecs fut la cauſe de leurs vertus. Dans quel pays pratiqua-t-on l'hoſpitalité d'une manière plus noble ? Un pauvre étoit regardé comme un envoyé de Jupiter. Ulyſſe, dans l'*Odyſſée*, ſe préſente à Eurymaque, ſous l'habit d'un mendiant. Le Prince, qui le croit fort & robuſte, lui offre du travail & un ſalaire. Son diſcours fait aſſez comprendre le peu de cas qu'on faiſoit alors de ceux qui refuſoient de ſe procurer ainſi leur ſubſiſtance. En effet, l'humanité conſiſte à ne point laiſſer ſon ſemblable en proie aux horreurs de la misère ; mais c'eſt en lui procurant le moyen de vivre par le travail, & non en fomentant l'oiſiveté par des aumônes qui le corrompent, & le rendent à charge à la patrie.

On ne peut point ſe défendre d'un certain attendriſſement, en retrouvant dans les mœurs grecques cette ſimplicité charmante qui plaît à tous les états, quelque éloignés qu'ils en ſoient eux-mêmes. La richeſſe d'une jeune beauté ne la faiſoit point alors rechercher par ſon amant : ces hommes groſſiers étoient plus délicats que nous, qui vantons tant notre politeſſe. L'intérêt n'entroit pour rien dans leurs attachemens ; l'amant tâchoit de mériter la

main de ſa maîtreſſe par les ſervices qu'il rendoit au père, par les dons qu'il lui préſentoit, par ceux qu'il faiſoit à la perſonne aimée.

Ces amis de la nature conſervoient la fidélité conjugale, au-delà même du tombeau. Pendant plus de 200 ans, les veuves n'osèrent ſe marier; les ſecondes nôces étoient ſi oppoſées à la façon de penſer commune, que l'hiſtoire nous a conſervé le nom de Gorgophane, qui, la première, oſa, après la mort de ſon mari, former d'autres nœuds.

Mais comment pouvoit-il y avoir des unions bien aſſorties, relativement aux caractères, ſi tout accès étoit interdit aux hommes près des femmes? La loi qui ordonnoit aux époux de s'aimer, ſuppoſe celle de ſe connoître avant de s'unir. Les Grecs le pouvoient ſans nuire aux bonnes mœurs: la religion leur en fourniſſoit les moyens. Les jeunes gens ſe faiſoient l'amour, pour ainſi dire, en public & ſous la protection des Dieux.

Toutes les cérémonies religieuſes étoient mêlées de chants & de danſes. Les jeunes filles s'aſſembloient les jours de fêtes; alors elles pouvoient, ſans crainte, déployer leurs talens & leurs charmes. C'eſt dans ces momens où la beauté porte à l'ame une joie douce & tranquille, que les jeunes hommes laiſſoient parler leur cœur, & que celui des jeunes filles leur répondoit ſans qu'elles paruſſent s'en douter. C'eſt alors que la nature pré-

paroit des unions durables, que la loi affermiſſoit par le mariage. Quelle preuve de l'amour conjugal & maternel, que le dévouement d'Alceſte ! Quel tableau plus touchant du bonheur conjugal que les ſouhaits d'Ulyſſe à la fille d'Alcinoüs ! « Que les Dieux, *lui* » *dit-il*, en vous donnant un époux, mettent » entre vous & lui cette douce ſympathie qui » fait la félicité des familles ! Eſt-il de bon- » heur plus grand que celui de deux époux » qui n'ayant qu'une même penſée, qu'une » même ame, gouvernent avec intelligence » leur maiſon & leur famille ».

On avoit en horreur ceux dont l'incontinence portoit le trouble dans l'intérieur des familles. Les adultères devoient payer une amende à l'époux offenſé ; & le père de la femme qui manquoit au plus ſaint des devoirs, étoit obligé de reſtituer à ſon gendre tous les préſens qu'il en avoit reçus.

Les enfans avoient un droit égal aux biens, comme à l'amour de leurs parens ; la ſeule différence qu'il y eût entre les rejettons d'une même ſouche, conſiſtoit dans l'honneur & le reſpect que portoient les cadets à leurs ainés. Les noires furies, dit Iris dans l'*Iliade*, accompagnent ſans ceſſe les ainés, pour venger les outrages qu'ils reçoivent de leurs frères.

O mes amis, s'écrioit Ariſtote dans le ſiècle de la philoſophie, *il n'y a plus d'amis* ! C'eſt au temps héroïque qu'il faut remonter pour en retrouver de véritables. Quelle idée on avoit alors de l'amitié ! Quels amis qu'Her-

cule & Yolas, Pirithoüs & Théſée, Oreſte & Pylade, Achille & Patrocle! Homère eût-il peint ce ſentiment comme il l'a fait, s'il n'en eût eu des modèles ſous les yeux, s'il n'en eût été embraſé lui-même ?

Nous ne nous laſſons pas de peindre le bonheur. Le tableau des anciennes mœurs de la Grèce a un charme dont on ne peut ſe défendre. On oublie, en faveur de ces hommes ſimples & aimables qui honorent l'humanité par tant de hauts faits, les ſcènes horribles dont ce peuple ſe ſouilla. Œdipe, Hercule, Théſée, Phèdre & la cruelle maiſon de Pélops ont connu tous les crimes, & leur mémoire eſt à jamais odieuſe.

On ſait que de toutes les Iſles de la Méditerranée la Sicile eſt la plus grande, la plus fertile & la plus peuplée : nul pays n'a éprouvé plus de révolutions politiques. Les Phéniciens furent les premiers qui l'occupèrent ; ils y fondèrent des colonies ; les Grecs s'y établirent peu après le ſiége de Troye ; les Carthaginois en diſputèrent l'Empire aux Grecs pendant pluſieurs ſiècles ; les Romains en chaſsèrent les Carthaginois, & ils en réunirent tous les divers Gouvernemens. Dans la décadence de l'Empire, les Vandales la pillèrent & l'aſſervirent ; Béliſaire la fit rentrer un moment, pour ainſi dire, ſous la domination des Empereurs d'Orient. Bientôt elle devint la proie des Sarraſins, auxquels les Normands l'enlevèrent ; ils y fondèrent un Royaume, d'où les Allemands les chaſsèrent, & ceux-ci en furent expulſés à

leur tour par les Français, qui y périrent tous dans ce fameux massacre connu sous le nom de *Vêpres Siciliennes*. Les Aragonais y furent reçus comme des maîtres. Depuis cette dernière révolution, la Sicile est sous la puissance de la branche d'Espagne qui règne à Naples.

Les Romains & les Grecs avoient initié les Siciliens dans les arts qu'ils leur avoient apportés ; & s'ils n'eussent été dégradés par une servitude continuelle, ils auroient pu signaler leur industrie. Ils se sont contentés de tous ces trésors de l'antiquité, de toutes ces merveilles de la nature & des arts qu'on trouve dans leur Isle, & qui se ressentent néanmoins de la barbarie des temps.

IL n'y a peut-être pas dans Paris, dans le Royaume, osons le dire, dans l'Europe entière, de monument qui soit aussi digne d'une description particulière que la bibliothéque du Roi. Tous ceux qui attirent les regards des connoisseurs dans les différentes régions, sont des chefs-d'œuvres de sculpture, d'architecture, de peinture, en un mot, de quelque art particulier, Cette bibliothèque, au-contraire, offre à-la-fois tout ce que le génie de l'homme a produit de plus exquis, de plus parfait dans tous les genres. C'est un spectacle bien intéressant, que l'ardeur avec laquelle nos Rois & les savans commis par eux pour veiller sur ce dépôt précieux

ſe ſont empreſſés à en enrichir les différentes parties. Nous ne pouvons en donner une idée plus préciſe qu'en comparant l'état de la bibliothèque elle-même en deux époques qui embraſſent à-peu-près un ſiècle. Vers 1683, on fit le récolement de ſes richeſſes, & il s'y trouva 10542 manuſcrits, ſans compter ceux de Brienne, montant à environ 400, & de Mezerai, & 40000 volumes imprimés. Aujourd'hui les premiers ſont au nombre de plus de 50 mille, & les autres paſſent auſſi 200 mille. Les eſtampes, les planches, les médailles, les antiques, le cabinet des titres, chartes, généalogies, &c., ont reçu des accroiſſemens proportionnés; enſorte que nous ne craignons point d'être taxés d'exagération, en avançant que les lettres, les ſciences & les arts n'ont pas dans le monde entier de dépôt auſſi vaſte, ſoit par le nombre, ſoit par le choix des morceaux qui y ſont conſervés avec une magnificence vraiment Royale pour l'utilité des gens de lettres, ou la ſatisfaction des curieux étrangers ou autres: car non-ſeulement ce magnifique dépôt eſt ouvert au public certains jours fixes de la ſemaine, mais nous pouvons dire par l'expérience que nous en avons faite nous-mêmes, que les ſavans à qui la garde en eſt confiée ſe font un plaiſir d'y recevoir tous les jours, matin & ſoir, ceux qui ont des recherches particulières à y faire. Ils indiquent eux-mêmes, de la meilleure grâce du monde, la porte par laquelle on doit entrer dans ce cas pour ne pas eſſuyer

de refus de la part du Suiſſe. C'eſt ordinairement celle de la rue des petits Champs.

Henri III, Roi de Pologne, paſſa par Véniſe en venant prendre poſſeſſion du trône des Français, vacant par la mort de Charles IX. La République ne crut pas pouvoir lui faire un plus beau préſent que celui du manuſcrit original des *Statuts de l'ordre du St. Eſprit au droit déſir ou du nœud, inſtitué par Louis d'Anjou, premier du nom, Roi de Naples & de Sicile, l'an de grâce* 1352. Ce manuſcrit, précieux à tous égards, eſt dans le riche cabinet de M. le Duc de la Valliere, qui l'a eu de M. Gaignat. Il en exiſte pluſieurs copies dans la bibliothèque du Roi, entr'autres, celle de M. de Gaignieres, qui y a paſſé avec le riche fonds de ſes autres manuſcrits. Elle eſt reliée en maroquin rouge aux armes de France. L'original donné en préſent à Henri III a été conſervé par une eſpèce d'infidélité bien juſtifiée par le fait.

Henri III fit extraire de ces anciens *Statuts*, dit l'auteur, ce qui étoit plus conforme aux uſages de ſon temps & à ſes vues (à celle de créer un nouvel ordre du St. Eſprit ſur le modèle de celui de 1352, projet qu'il exécuta en 1578); enſuite, après avoir expliqué ſes intentions au Chancelier de Chiverni, il lui commanda de brûler le manuſcrit original qu'il lui remettoit, de manière qu'il n'en reſtât pas le moindre veſtige. Ce Miniſtre exécuta en partie les ordres de ſon Souverain, en faiſant faire le nouveau manuſcrit, contenant les Statuts de l'ordre du St.

Eſprit que le Roi vouloit créer ; mais il ne put ſe réſoudre à exécuter celui qui lui enjoignit de priver le public d'un des plus beaux monumens littéraires de la nation, que des circonſtances heureuſes & ineſpérées avoient conſervé pendant plus de 200 ans pour être remis entre ſes mains. Il ſe contenta de dire ſimplement à Henri III, que ſes ordres étoient exécutés ; & ce Prince n'ayant pas demandé d'autre éclairciſſement, le manuſcrit fut conſervé. Ce Miniſtre aima mieux le condamner à ne jamais voir le jour ; & quand il donna ſa bibliothèque à ſon fils, l'Evêque de Chartres, celui-ci étoit déjà inſtruit du ſecret qu'il avoit à garder. L'alliance de la maiſon de Chiverni avec celle de Nicolaï fit paſſer ce manuſcrit dans cette dernière, qui le perdit, on ne ſait ni quand ni comment, mais un heureux haſard l'avoit placé dans le riche cabinet de M. Gaignat.

C'eſt aux ſoins de ceux qui ont préſidé à l'agrandiſſement de la bibliothèque qu'on eſt redevable des tréſors ineſtimables qui y ſont renfermés. On compte parmi eux, entr'autres, les Louvois, les Colbert, les de Thou, enfin les Bignon, pour leſquels cette Surintendance ſi honorable eſt devenu preſque héréditaire. L'illuſtre Jérôme Bignon eſt le premier de ce nom à jamais cher aux lettres qui en ait été honoré. Le Roi (Louis XIII) étant à St. Germain-en-Laye, fit dire à M. Bignon de venir lui parler. Auſſitôt qu'il parut, le Roi lui dit avec un air de bonté qui le charma : *J'ai un*

préſent à vous faire, qui eſt digne de vous : je vous donne la place de Grand-Maître de ma bibliothèque. M. Bignon commença ſon remercîment ; mais Le Roi l'interrompit pour lui dire que ſouvent on avoit voulu lui perſuader qu'il n'étoit pas dans ſes intérêts, mais qu'on n'y avoit jamais réuſſi. *Je ſais que vous m'aimez*, ajouta ce Prince, *& feu M. de Freſne ne ceſſoit de me dire que je priſſe confiance en vous à cauſe de votre exacte probité.*

On ſait que la bibliothèque du Roi a été enrichie de celle que M. Colbert avoit formée avec autant de dépenſe que de goût. Cette dernière l'avoit été elle-même des manuſcrits du chapitre de Metz, en petit nombre, mais très-précieux, puiſqu'il y avoit parmi eux la magnifique bible originale de Charles le Chauve & les heures dont ſe ſervoit cet Empereur. Ces heures ſont ſans prix.

La couverture eſt enrichie de pierreries & de deux bas-reliefs taillés dans l'ivoire, d'un beau travail & d'un fini précieux. Il y a grande apparence que Charles le Chauve les avoit données à ce chapitre ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce manuſcrit à été fait par ordre de ce Prince & pour ſon uſage. Dans des litanies qui s'y trouvent ; parlant à la première perſonne, il prie Dieu de le conſerver lui Charles & ſa femme Hirmintrude ; preuve inconteſtable que ce manuſcrit fut fait avant l'an 869, où mourut cette Princeſſe. La figure de Charles le Chauve eſt à la tête du livre ; il eſt ſur une eſpèce

eſpèce de trône fort large, ayant ſous lui un couſſin qui excède cette largeur ; il tient de la main droite un ſceptre qui eſt orné d'une fleur de lis au bout; il tient de la gauche un caſque marqué d'une croix ſur le devant. Il porte une chlamyde ou manteau attaché à l'épaule. Sa couronne n'eſt qu'un cercle ſurhauſſé de quelques fleurs de lis. Une main ouverte deſcend du ciel ſur ſa tête ; on prétend que de là pourroit venir cette main de juſtice que nos Rois prennent à leur couronnement. Ces mains ſe voient auſſi quelquefois ſur les médailles des Empereurs de Conſtantinople. Au haut de la figure, ſont deux vers latins qui marquent que Charles, couronné de gloire, eſt ſemblable à Joſias, & comparable à Théodoſe. Toutes les lettres de ce beau manuſcrit ſont en or, & parfaitement bien conſervées. Ce manuſcrit eſt de forme in-4°. ; il eſt renfermé daus un étui doublé de velours cramoiſi, & couvert de marroquin rouge, aux armes & avec le chiffre de Colbert.

Le cabinet des eſtampes, deſſins, &c., doit ſon origine à Louis XIV.

Ce Monarque aimoit les arts ; il fit des dépenſes vraiment Royales pour ſe procurer tout ce qui avoit paru depuis l'origine de la gravure juſqu'à ſon règne, & s'en forma un cabinet qui devint bientôt un des plus précieux en ce genre, & qui fait aujourd'hui l'admiration de l'Europe.

Parmi les raretés que Gaſton, Duc d'Orléans, oncle du Roi, lui légua de ſon cabinet, ſe trouvoit une ſuite d'hiſtoire na-

turelle que ce Prince avoit fait peindre en miniature ſur velin par le célèbre Nicolas Robert. Louis XIV la fit conſidérablement augmenter par Jean Joubert & par Nicolas Aubriet. Sous Louis XV, cette collection a été continuée par le même Aubriet & Magdelaine de Baſſeporte, ſon élève. Aujourd'hui elle forme déjà 60 volumes richement réliés, qui renferment les peintures partie en miniature, partie en gouache, & plus de 6 mille deſſins.

C'eſt à l'uſage de la broderie qui, ſous Henri IV & Louis XIII, étoit très à la mode dans les meubles & dans les habits, qu'on doit le commencement de ce beau recueil. La néceſſité d'avoir des modèles de belles fleurs pour les peindre en ſoie de diverſes couleurs avoit fait naître la curioſité de rechercher & de cultiver les plantes rares, ſur les deſſins deſquelles les brodeurs puſſent travailler.

L'abbé de Luberſac (*Dif. ſur les mon.*, pag. 39) nous apprend qu'en 1660 M. l'Abbé de Marolles acheta 16 louis d'or une pièce rare, compoſée & gravée par Lucas de Leyde, dite *Uleſpiegle*. Elle repréſente une ſcène triviale, où l'on voit une de ces familles que l'on connoît ſous le nom de Bohémiens voyageant à pied ſous la ſauve-garde de leur chien, d'un âne chargé de bagages, & de leur petits enfans dans une hotte & ſur l'épaule de leur mère. Le prix de cette eſtampe, ajoute le même auteur, paroîtra moins exorbitant lorſque l'on ſaura que feu

M. Mariette poſſédoit une lettre du célèbre Rembrandt, par laquelle il prie un de ſes amis, vers 1630, de lui faire l'emplète de quatre eſtampes gravées par le même Lucas de Leyde, & d'en donner juſqu'à 1600 florins, environ 2 mille 400 liv., à la vente du cabinet de M. le Comte de Chabannes, Major du Régiment des Gardes Françaiſes. Il s'y trouva deux épreuves rares du portrait du Bourgmeſtre de Hollande, Jean Sixte, ami des lettres, & protecteur de Rembrandt, l'une ſur papier de la Chine, épreuve parfaite, l'autre moins belle épreuve, avec des variations. Elles furent adjugées pour 50 louis d'or. Deux curieux de diſtinction, piqués d'avoir laiſſé adjuger ces deux morceaux à un prix ſi modique (car on leur avoit caché qu'ils étoient deſtinés pour le cabinet du Roi), offrirent au commiſſionnaire 50 piſtoles en ſus, ſeulement pour l'épreuve la moins belle.

On connoît le célèbre Recueil des peintures antiques, imitées fidellement pour les couleurs & pour le trait, d'après les deſſins coloriés faits par Pierre Sante Bartoli, par MM. le Comte de Caylus & Mariette, Paris 1757. M. le Comte de Caylus voulut qu'on n'en tirât que 30 exemplaires, qui furent ſi ſupérieurement enluminés qu'ils le diſputent en beauté aux deſſins originaux, & fit rompre les planches devant lui. Le prix de chaque exemplaire, qui d'abord étoit de 300 liv., augmenta bientôt conſidérablement, puiſqu'un de ces exemplaires a été vendu dernière-

ment, à l'inventaire de M. Goutard, 2272 liv.

Il eſt très-commun de voir dans le cabinet du Roi 5 à 6 épreuves d'une même eſtampe, à laquelle on apperçoit des différences ſenſibles ; c'eſt ce qu'on eſt à portée de remarquer dans pluſieurs œuvres, entr'autres, dans l'œuvre de Rembrandt, que l'on voit dans ce cabinet. . . . Ce peintre, qui étoit d'une avarice extrême, uſoit de toutes ſortes de ruſes pour vendre fort cher & pluſieurs fois les mêmes eſtampes. Tantôt il les faiſoit débiter par ſon fils, comme ſi celui-ci les avoit dérobées ; tantôt il feignoit de vouloir quitter la Hollande ; il les vendoit lorſque la planche étoit à moitié terminée, en tiroit un nouveau prix après qu'elle étoit finie ; enfin il la faiſoit paroître une 3e. fois & quelquefois une 4e. en la retouchant. Ces petites ſupercheries ſe remarquent preſque dans chaque œuvre des grands maîtres, & c'eſt de la réunion de ces différentes épreuves que dépend la perfection & la rareté de l'œuvre de tel ou tel maître.

Ce même cabinet poſsède un deſſin à la plume, fait & donné le 12 octobre 1773, par Mme. Clotilde de France, ſœur de Louis XVI, comme un gage de ſon amour pour les arts. Il repréſente un ancien Château à Tourelles, environné d'eau, avec un pont.

Deux des morceaux les plus curieux du cabinet des antiques ſont ſans contredit, 1°. le bouclier votif de Scipion, trouvé dans le Rhône, en 1656, par des Pêcheurs d'Avignon ; il eſt d'argent pur, parfaitement rond, &

pèſe 42 marcs : 2°. le bouclier d'Annibal, trouvé, en 1714, dans la terre de Paſſage en Dauphiné, diocèſe de Tienne. Il eſt de même forme & de même métal que le précédent, & pèſe un marc de plus.

DANS le voyage à la mer du Sud, commencé ſous les ordres de M. Marion, & achevé après la mort de cet Officier, ſous ceux de M. le Chevalier Ducleſmeur; les voyageurs, après avoir quitté le 10 mars 1772 la baie de Fréderic-Henri, ſe rendirent à la nouvelle-Zélande, & entrèrent, au mois de mai ſuivant, dans le port de ſa partie ſeptentrionale, que M. Cook a nommé *le Port des iſles*. Les habitans vinrent pluſieurs jours de ſuite leur offrir une très-grande quantité de poiſſon, & reçurent en échange quelques verroteries, ainſi que des morceaux de fer. Ils ſe contentèrent d'abord de vieux clous de 2 ou 3 pouces; mais bientôt ils en demandèrent de 4 ou 5 pouces, dont ils vouloient faire de petits ciſeaux pour travailler le bois.

« Les deux vaiſſeaux, dit M. Crozet, étoient pleins de ces ſauvages; ils avoient un air fort doux & même careſſant. Peu-à-peu ils connurent tous les Officiers des bâtimens, & les appeloient par leurs noms. Nous faiſions entrer dans la chambre du conſeil les chefs ſeulement, les femmes & les filles. Les chefs étoient diſtingués par des plumes d'aigrettes ou d'autres oiſeaux aquatiques, plan-

tées dans leurs cheveux au ſommet de la tête».

» Les femmes mariées ſe reconnoiſſoient à une ſorte de treſſe de jonc qui leur lioit les cheveux au ſommet de la tête ; ceux des filles tomboient naturellement ſur le cou, ſans aucune treſſe pour les attacher ».

» C'étoient les ſauvages eux-mêmes qui nous avoient appris ces diſtinctions, en nous faiſant entendre par ſignes qu'il ne falloit point toucher aux femmes mariées, mais que nous pouvions en toute liberté nous adreſſer aux filles : il n'étoit pas poſſible d'en trouver de plus faciles ».

» Dès que nous eûmes connoiſſance de ces mêmes diſtinctions, l'on en fit paſſer l'avis dans les deux vaiſſeaux, pour que chacun fût circonſpect à l'égard des femmes mariées, afin de conſerver la bonne intelligence avec des Sauvages qui nous paroiſſoient ſi aimables, & de ne point les indiſpoſer contre nous ». La manière dont on ſe conduiſit prévint tout reproche au ſujet des femmes.

M. Crozet ne remarqua point ſans étonnement parmi les ſauvages qui, dès les premiers jours, ſe rendirent à bord de ſon vaiſſeau, trois eſpèces d'hommes. Les uns, qui paroiſſoient les vrais indigènes, étoient d'un blanc tirant ſur le jaune ; ils avoient les cheveux noirs, liſſes & plats ; leur taille étoit de 5 pieds 9 à 10 pouces : d'autres, plus baſanés & moins grands, avoient les cheveux un peu crépus : les derniers étoient de véritables Negres à têtes cotonnées, plus petits que les précédents, mais en général plus

larges de poitrine ; ils avoient beaucoup de barbe, & les premiers fort peu.

Les obſervations que le même Officier a faites les jours ſuivants à terre dans leurs peuplades, confirment l'exactitude de ſa remarque. En général, les hommes de ces trois eſpèces ſont beaux & bien faits ; ils ont de grands yeux, le nez aquilin, les bras nerveux, les jambes d'une proportion régulière, &c.

Il s'en faut beaucoup que les femmes ſoient auſſi-bien : la plupart ont la figure moins agréable, la taille épaiſſe, courte, les mamelles volumineuſes & un tempérament fort amoureux, au-lieu que les hommes ſont très-indifférents.

Ces peuples ont la même langue que les Taïtiens. La baſe de leur nourriture eſt la racine d'une fougère abſolument ſemblable à la nôtre, ſinon qu'en quelques endroits celle de la Nouvelle-Zélande a la racine plus groſſe, plus longue, & la palme plus élevée. Après l'avoir arrachée, ils la font ſécher durant quelques jours, ſuſpendue à l'air & au ſoleil : enſuite ils la préſentent au feu, la font griller légèrement, la briſent entre deux pierres, & mangent juſqu'à ſes filamens ligneux lorſqu'ils n'ont point d'autres mets ; dans le cas oppoſé, ils ſe bornent à la mâcher pour en tirer des ſucs farineux.

Ils mangent auſſi des patates, des calebaſſes, une eſpèce de gomme verte, du poiſſon, des coquillages, différentes ſortes d'oiſeaux, des chiens, des rats, enfin leurs ennemis ;

ſont deux repas par jour, l'un le matin, & l'autre au coucher du ſoleil. « En général, dit M. C., ils nous ont paru grands mangeurs: quand ils venoient dans nos vaiſſeaux, nous ne pouvions les raſſaſier de biſcuit.... Ils étoient extrêmement friands de ſucre; ils buvoient avec nous du thé, du café, & eſtimoient ces boiſſons ſuivant qu'elles étoient plus ou moins ſucrées. Ils ont la plus grande répugnance pour le vin, ſur-tout pour les liqueurs fortes, n'aiment pas le ſel, & ne s'en ſervent point; ils boivent beaucoup d'eau; & en les voyant ainſi altérés, j'ai penſé que ce beſoin de boire continuellement étoit cauſé par leur nourriture ſèche de racine de fougère ».

Les Nouveaux-Zélandois ne portent aucune eſpèce de coiffure; ils relèvent tous leurs cheveux en touffe au ſommet de la tête, les lient avec un morceau de corde ou treſſe, & les coupent en forme de broſſe à un ou deux pouces au-deſſus de la treſſe; faute de ciſeaux pour cette opération, ils ſe ſervent d'une coquille de moule ou d'oreille de Mer, qu'ils rendent tranchante en l'aiguiſant. Les hommes & les femmes s'induiſent les cheveux d'huile de poiſſon, & les poudrent avec de l'ocre rouge pulvériſée: pluſieurs d'entr'eux ne poudrent ainſi que la place du toupet. Les chefs ornent leurs têtes de plumes blanches.

Les femmes mariées ſe coiffent de même que les hommes. Celles qui ſont jeunes ſe peignent les lèvres de noir, ſans doute pour

faire mieux paroître la blancheur de leurs dents.

Les hommes ont les oreilles percées comme les femmes, & tous les ornent également de coquillages bien dépouillés & brillants, de la couleur du burgau, ou de plumes, ou de petits os de chien. Quelques-uns portent au cou des morceaux de jade d'un assez beau verd, de diverses formes, gravés, sculptés. Les femmes ont des colliers faits comme des chapelets, ou de petits noyaux noirs très-durs d'un fruit que M. C. n'a point connu, ou de morceaux cassés à longueur égale de dentales blanches alternativement & de tuyaux vermiculaires noirs.

Les hommes & les femmes portent sur les épaules un manteau attaché par le moyen d'une tresse, autour du cou, & qui tombe jusqu'à la ceinture. Ces manteaux sont d'une petite pièce de toile grossière, sans ceinture; ils ne couvrent exactement que les épaules & les reins. Une sorte de pagne de même tissu enveloppe cette dernière partie du corps & les cuisses, & descend jusqu'au mollet de la jambe. Ce second vêtement, commun, ainsi que le premier, aux hommes & aux femmes, est lié, retenu autour des reins par une ceinture large de 4 doigts: ces ceintures sont tantôt de la même étoffe, tantôt de jonc artistement tressé. Les sauvages ont aussi un manteau de pluie qui couvre à peu-près tout le corps, & fait de filasse grossière dont les bouts assez longs débordent de 3 ou 4 pouces le tissu; c'est ce côté de l'étoffe, ainsi

hériſſé de longues filaſſes, qu'ils mettent en dehors pour recevoir la pluie, & la laiſſer couler comme ſur un toît.

Les chefs ſeuls ont des manteaux fort bien travaillés avec des lanières très-fines de peaux de chiens, adroitement rapprochées. Ils mettent le poil en dedans lorſqu'il fait froid, & en dehors quand il fait chaud.

» La diſtinction la plus frappante qu'ils aient imaginée, obſerve M C., a été de ſe graver le viſage & les feſſes de la manière la plus hideuſe; ils ſe font des deſſins ſur le front, ſur les joues & juſques ſur le nez, par de petites piqûres dans leſquelles, au moment où le ſang ſort, ils incruſtent de la pouſſière de charbon qui ne s'efface plus. Ils s'étudient à inventer des deſſins qui les rendent plus affreux, & leur donnent un air plus effroyants. Ces deſſins ſur les viſages des différents chefs ſont extrêmement variés; mais ils ont tous les feſſes gravées d'après le même deſſin : ils y tracent d'une manière également ineffaçable une ligne ſpirale très-nette, dont le premier point, partant du centre de la partie la plus charnue, en embraſſe ſucceſſivement toute la circonférence ».

» Ils ont à chaque jarret deux petites gravures noires, deſſinées très-correctement en forme de S. Ces chefs ſe faiſoient un plaiſir de nous montrer toutes les gravures qu'ils portoient ſur le corps; ils en paroiſſoient même fiers & glorieux ».

M. Crozet n'a pas eu le temps d'acquérir

des notions ſuffiſantes ſur le culte & la croyance des inſulaires ; voici néanmoins les faits d'après leſquels il conclut qu'ils ont une religion.

1°. Il y a dans leurs langue un mot qui exprime la divinité ; ils l'appellent *Ea-Toux*, c'eſt-à-dire, *celui qui ſecoue la terre* (1).

2°. Quand on leur a fait des queſtions à ce ſujet, ils ont levé les yeux & les mains au ciel avec des démonſtrations de reſpect & de crainte qui indiquoient leur croyance d'un Etre Suprême.

3°. L'on trouve au centre de chaque village une figure ſculptée, laquelle ſemble repréſenter ſon Dieu tutélaire. Dans les maiſons particulières on voit les mêmes figures ſculptées comme de petites idoles, & placées dans des lieux diſtingués. Pluſieurs ſauvages ont au cou de pareilles figures en jade & en bois ; elles offrent preſque toutes une langue d'une longueur démeſurée, ont un air effrayant ; & ſi ce ſont là les images de la divinité des inſulaires, elle prouvent qu'ils la regardent comme un être malfaiſant ; mais il eſt poſſible que, dans leur opinion, toutes ces figu-

(1) Ce n'eſt pas ſans raiſon, dit ailleurs M. C. que les inſulaires de Taïti & les ſauvages de la Nouvelle-Zélande, s'accordent à nommer la divinité *celui qui ſecoue la terre*. Des Peuples ſi éloignés & ſans navigation ne parlent la même langue que parce qu'ils étoient autrefois un même Peuple, & vivoient peut-être ſur un même continent, & dont les ſecouſſes des volcans n'ont épargné que les montagnes & leurs ſauvages habitans, qui, par la communication jadis très-facile entr'eux, ſe ſont trouvés mêlés de blancs & de nègres.

res ne repréſentent que des génies auteurs du mal, & différents de la divinité.

4°. Les ſauvages qui venoient ſouvent coucher dans les vaiſſeaux avoient l'habitude de ſe recueillir vers le milieu de la nuit, de ſe mettre ſur leur ſéant, & de marmotter quelques mots qui reſſembloient à une prière, en ſe répondant les uns aux autres. Cette eſpèce de prière duroit ordinairement 8 ou 10 minutes.

5°. S'ils ſe trouvoient ſur les navires au moment où l'on faiſoit la prière, ils n'en paroiſſoient point étonnés; ils prenoient l'attitude des matelots, & ſembloit s'unir à eux pour prier.

M. Marion, plein de confiance dans l'amitié des inſulaires, ordonna de déſarmer les chaloupes & les canots lorſqu'ils iroient à terre. « Je fis, déclare M. Crozet, tout ce qui dépendit de moi pour que cet ordre fût rétracté. Malgré les careſſes des ſauvages, je n'oubliai jamais que notre devancier Abel Taſman avoit nommé *Baie des meurtriers* celle où il atterra dans la Nouvelle-Zélande. Nous ignorions que M. Cook l'eût viſitée depuis & reconnue toute entière; qu'il y avoit trouvé des anthropophages, & qu'il eût failli être tué dans le même port où nous étions mouillés ».....

Le 8 juin, M. Marion, deſcendu à terre accompagné d'une troupe de ſauvages, y fut accueilli avec des démonſtrations d'amitié plus grandes encore que de coutume : les chefs s'aſſemblèrent, &, d'un commun

accord, le reconnurent pour le grand chef du pays; ils lui placèrent, en conſéquence, au ſommet de la tête, dans les cheveux, quatre plumes blanches. Il revint ſur ſon vaiſſeau, plus content que jamais de ces ſauvages »....

» Il y avoit 33 jours que nous étions au Port des Iſles, & que nous vivions dans la meilleure intelligence avec les habitans, qui nous paroiſſoient le meilleur peuple qu'on pût voir: nous nous répandions tous les jours dans les campagnes, pour reconnoître le pays, étudier ſes productions, & tâcher d'y découvrir quelques métaux ou d'autres objets de commerce. M. Marion avoit fait des courſes très-éloignées dans ſon canot, & viſité différentes baies habitées par d'autres ſauvages, qui tous l'avoient bien accueilli ».

» Enfin, le 12 juin, à 2 heures après-midi, M. Marion deſcendit à terre dans ſon canot armé de douze hommes, emmenant avec lui deux jeunes Officiers, MM. de Vaudricourt & le Houx, un volontaire & le Capitaine d'armes du vaiſſeau (le *Maſcarin*), en tout dix-ſept perſonnes. Le nommé Tacoury, chef du plus grand village, un autre chef & cinq ou ſix ſauvages qui ſe trouvoient ſur le vaiſſeau, accompagnèrent M. Marion, dont le projet étoit d'aller manger des huitres, & donner un coup de filet au pied du village de Tacoury ».

» Le ſoir, M. Marion ne revint point à ſon ordinaire coucher à bord du vaiſſeau. L'on ne vit retourner perſonne du canot; la

confiance dans l'hoſpitalité des ſauvages étoit ſi bien établie parmi nous qu'on n'en fut point inquiet. On crut ſeulement que M. Marion & ſa ſuite avoient couché dans nos cabanes, pour voir le lendemain les travaux de l'attelier qui étoit à 2 lieues dans l'intérieur du pays, occupé à la mâture du *Caſtries* »...

» Le 13, à 5 heures du matin, le même bâtiment envoya ſa chaloupe faire de l'eau & du bois... A 9 heures, on apperçut un homme qui nageoit vers les vaiſſeaux; l'on fit partir auſſitôt un bateau pour le ſecourir & l'amener à bord: cet homme étoit un des chaloupiers, qui s'étoit ſauvé ſeul du maſſacre de tous ſes camarades aſſommés par les ſauvages. Il avoit deux coups de lance dans le côté, & ſe trouvoit fort maltraité. Il raconta que lorſque la chaloupe avoit abordé la terre ſur les 7 heures du matin, les ſauvages s'étoient préſentés au rivage ſans armes, avec leurs démonſtrations ordinaires d'amitié; qu'ils avoient même, ſuivant leur coutume, porté ſur leurs épaules, de la chaloupe au rivage, les matelots qui craignoient de ſe mouiller; qu'ils s'étoient montrés bons camarades, mais que les matelots s'étant tous ſéparés les uns des autres pour ramaſſer chacun leur paquet de bois, les ſauvages, armés de caſſe-têtes, de maſſues & de lances, s'étoient jetés avec fureur, par troupes de huit ou dix, ſur chaque matelot, & les avoient maſſacrés; que lui, n'ayant affaire qu'à deux ou trois ſauvages, s'étoit d'abord défendu & avoit reçu deux coups de

lance, mais que voyant venir à lui d'autres insulaires, & se trouvant plus près du bord de la mer, il s'étoit enfui & caché dans les broussailles ; que là, il avoit vu tuer ses camarades ; que les sauvages, après les avoir tués, les avoient dépouillés, leur avoient ouvert le ventre & commençoient à les hacher en morceaux, lorsqu'il avoit pris le parti de tenter de gagner un des vaisseaux à la nage ».

» Après un rapport aussi affreux, on ne douta plus que M. Marion & les seize hommes du canot, dont on n'avoit aucune nouvelle, n'eussent éprouvé la même fin que les onze hommes de la chaloupe ».

Cette opinion n'étoit que trop bien fondée. Un détachement se rendit au village de Tacoury : ce traître s'étoit enfui ; on le vit de loin couvert du manteau de M. Marion. Son village étoit abandonné ; on n'y rencontra que quelques vieillards qui n'avoient pu suivre leurs camarades, & qui étoient assis tranquillement à la porte de leurs maisons. On voulut les emmener : un d'eux, sans paroître beaucoup s'émouvoir, frappa un soldat avec un javelot ; on le tua, & l'on ne fit aucun mal aux autres, qu'on laissa dans le village. Toutes les maisons furent soigneusement visitées. Dans la cuisine de Tacoury, on trouva le crâne d'un homme qui avoit été cuit depuis peu de jours, où il restoit encore quelques parties charnues dans lesquelles on voyoit les impressions des dents des anthropophages ; un morceau de cuisse

humaine tenant à une broche de bois, & mangée aux trois quarts : dans une ſeconde, le corps d'une chemiſe qu'on reconnut avoir été celle de M. Marion, & dont le cou, ainſi que le côté, étoit enſanglanté : dans pluſieurs autres, une partie des vêtemens & les piſtolets de M. de Vaudricourt, des armes du canot, & divers lambeaux des hardes qui avoient appartenu aux infortunés matelots.

Lorſqu'on eut fait une viſite exacte, & raſſemblé toutes les preuves de l'aſſaſſinat de M. Marion & de ſes camarades, les armes & les effets abandonnés par les ſauvages, on mit le feu à leurs maiſons, & le village entier fut réduit en cendres.

Dans le même-temps, le détachement s'apperçut que les inſulaires évacuoient un autre village voiſin beaucoup mieux fortifié. Le nommé *Piquioré* en étoit le chef ; on le ſoupçonnoit d'avoir été complice de Tacoury. Le détachement ſe tranſporta auſſitôt à ce village, où il ne reſtoit plus perſonne. On en viſita toutes les maiſons ; l'on y trouva, comme dans celles du premier, pluſieurs lambeaux de hardes & beaucoup d'effets provenans des bateaux français ; dans la cuiſine de Piquioré, des entrailles humaines cuites. On réduiſit auſſi en cendres ce village.

M. C. garde le ſilence ſur la cauſe de l'horrible maſſacre dont il s'agit ; mais l'éditeur y ſupplée. « L'infortuné Marion, accueilli pendant 33 jours, avec tous les

ſignes extérieurs de vénération & de bienveillance, étoit, dit-il, très-éloigné de ſoupçonner qu'il ſe livroit, ainſi qu'une partie de ſon équipage, au pouvoir des ennemis irréconciliables des Européens. Il faut l'avouer, ces peuples avoient à ſe venger d'un traitement ſévère qu'ils avoient éprouvé de la part d'un vaiſſeau français commandé par M. de Surville, 2 ans avant l'arrivée de M. Marion à cette iſle : voici le fait. M. de Surville, en ſe rendant de Pondichéry au Pérou, rencontra ſur ſa route la Nouvelle-Zélande. L'eſpoir d'y rétablir la ſanté de ſon équipage & d'y trouver des rafraîchiſſemens le détermina à jeter l'ancre dans une baie qui eſt ſituée par 34° 41' de latitude ».

» Lorſqu'il deſcendit à terre, le chef vint au-devant de lui dans ſa pirogue ; & l'abordant enſuite avec aſſurance & aménité, il lui demanda ſon fuſil ; M. de Surville ne lui confia que ſon épée. Auſſitôt ce chef courut la montrer à un corps d'Indiens qui ſe trouvoient à quelque diſtance du village & paroiſſoient alarmés de la nombreuſe ſuite de M. de Surville. Ces Indiens étoient armés ; ils tenoient en main des peaux de chiens & des paquets d'herbes qu'ils hauſſoient & baiſſoient continuellement. Le diſcours du chef, prononcé avec chaleur & à haute voix, parut calmer leurs inquiétudes ; dès ce moment, il s'établit entre ces inſulaires & l'équipage du vaiſſeau un commerce qui procura des rafraîchiſſemens utiles au

rétabliſſement des malades. Mais ce commerce ne dura malheureuſement que depuis le 17 décembre 1769 juſqu'au 31 du même mois. Ce fut l'enlèvement d'un canot qui rompit tous liens entre ces peuples & les Européens. M. de Surville, après un coup de vent violent qu'il eſſuya à cette côte, vit un de ſes canots échoué ſur le rivage; mais lorſque le temps lui permit de l'envoyer chercher, on ne trouva que la corde & la trace du canot, qui avoit été traîné & coulé dans une petite rivière; car on la remonta & on la deſcendit ſans le retrouver. M. de Surville, voulant punir les inſulaires de ce village de l'enlèvement de ſon canot, fit ſigne à quelques Indiens qui étoient auprès de leurs pirogues, de venir à lui. Un d'eutr'eux accourut; il fut à l'inſtant arrêté & conduit à bord; les autres Indiens s'enfuirent; on s'empara d'une de leurs pirogues, on brûla les autres; on mit également le feu à leurs cabanes; & après avoir ainſi porté l'effroi & la déſolation dans ce village, M. de Surville quitta la côte, ſans prévoir que ce châtiment terrible auroit les ſuites les plus funeſtes pour tous les Européens qui s'y rendroient. L'Indien qu'on arrêta ſe nommoit Naginoui; il fut reconnu par le Chirurgien du vaiſſeau pour être le Chef qui avoit généreuſement prêté ſa cabane, & procuré tous les ſecours, tous les alimens qu'il pouvoit donner aux malades de l'équipage, ſans avoir voulu recevoir le moindre ſalaire. Il rendit ce ſervice dans une cir-

conſtance fort critique : la chaloupe qui ramenoit à bord les malades, fut obligée par la violence du vent, de relâcher à ſon village, & d'y paſſer les trois jours que dura la tempête. On auroit ſans doute pu, par cet Indien, connoître plus particulièrement les productions de la Nouvelle-Zélande & les mœurs de ſes habitans ; mais on ne trouve dans les journaux de ce vaiſſeau que la date de ſa mort, arrivée le 12 mars 1770, à la vue des iſles Jean Fernadés ».

L'éditeur attribue dans cette relation le maſſacre des Français à la Nouvelle-Zélande aux hoſtilités commiſes par le vaiſſeau que M. de Surville commandoit. Cependant la déſertion d'un Nègre appartenant à M. Marion a pu contribuer à ſoulever les Inſulaires déjà révoltés d'un châtiment qu'un de leurs camarades avoit éprouvé. Il eſt dit, pag. 94, 95 : « Un Sauvage étoit entré un jour par le » ſabord de la Sainte-Barbe ; & avoit volé » un ſabre ; on s'en apperçut ; on le fit mon- » ter à bord ; on le dénonça au Chef, qui » le réprimanda beaucoup, & pria de le » mettre aux fers comme un matelot qui y » étoit ; on le renvoya ſans correction ». M. Ducleſmeur aſſure que ce Sauvage fut mis aux fers : que ſes camarades, épouvantés d'un pareil traitement, s'enfuirent à la nage, & menacèrent M. Marion de s'en venger.

Quoi qu'il en ſoit de ſes aſſertions contradictoires, les deux vaiſſeaux quittèrent le 14 juillet 1772, le funeſte port de la Nouvelle-Zélande, & revinrent à l'Iſle de France par les Mariannes & les Philippines.

CHEZ les anciens Peuples on trouve des veſtiges d'une ſorte de Nobleſſe héréditaire, ſoit dans les races Patriarchales, ſoit dans la poſtérité des Rois, ſoit dans les familles des Magiſtrats ſuprêmes, ſoit dans les deſcendans des héros ; mais, Théſée nous eſt repréſenté par l'hiſtoire comme le premier légiſlateur qui ait formé *un plan de Gouvernement ſur la ſéparation abſolue des familles Nobles & de leurs fonctions d'avec les autres claſſes des ſujets, & les travaux impoſés aux ordres ſubalternes.*

Les Egyptiens, à leur mort, étoient tous jugés également Nobles. Fiers de la Nobleſſe de la Nation entière & de ſon antiquité, ils attachoient aux portes de leurs maiſons des ailes de vautour : la longue vie de cet oiſeau vorace étoit pour eux le ſymbole de l'ancienneté de leur origine.

Ils accordoient plus de pouvoir aux Reines qu'aux Rois, & aux épouſes qu'aux époux, par vénération pour la mémoire d'Iſis, qui ſe fit adorer en régnant ſur eux.

Les Souverains Perſans étoient inaugurés dans le Temple de la Déeſſe de la Guerre, après avoir obéi à la loi ſage dans ſon allégorie, qui leur preſcrivoit de manger des fruits couverts de térébenthine, & de boire du lait mêlé avec du vinaigre. Cet uſage avoit ſans doute pour objet de leur faire ſentir quelle amertume corrompt ſouvent les douceurs de la Royauté.

Si les honneurs attachés à la Nobleſſe étoient quelquefois dans l'ancien Empire des Perſes, la récompenſe de la vertu Militaire, ils y étoient accordés auſſi, même avec le titre de héros, aux pères de nombreuſes familles. Un Hercule, dans cet Empire, auroit pu prétendre à la couronne : elle y devint le partage d'un Chaudronnier qui ne comptoit le nombre de ſes titres que par celui de ſes enfans.

Les Officiers du Roi de Meſſur n'ont pas de moyen plus infaillible pour obtenir les grands emplois, que d'apporter aux pieds de leur maître les nez des ennemis qu'ils ont vaincus.

On va juger juſqu'à quel degré de folie les Nobles du Malabar pouſſent l'orgueil de la naiſſance. Si quelqu'un d'une claſſe au-deſſous de celle où ils ſont nés entre dans leurs maiſons, ils ont recours à un bramine pour qu'il vienne purifier ces demeures. Ainſi, le Prince Souverain de Burgara ne voulut pas boire (en 1703) à bord du vaiſſeau du Capitaine Hamilton, parce que celui-ci avoit ſouillé l'eau par ſon attouchement. Il fit recouvrir à neuf un de ſes appartemens, dont le toît étoit de feuilles de cocotier, parce que ce Capitaine y avoit touché du ſommet de ſa tête.

Le Samorin, un des Monarques les plus puiſſants de la côte de Malabar, eſt forcé de ſe couper la gorge ſur un échafaud lorſque la 12e. année de ſon règne vient à finir ; mais, avant de ſe donner la mort, il doit

prendre un congé ſolennel de ſa nombreuſe Nobleſſe. Ce Souverain ne peut jouir des droits du mariage qu'après que le Chef des Prêtres nommés *Nambouris* a couché avec l'épouſe que le Roi s'eſt choiſie ; & le vénérable Pontife obtient, s'il le veut, la même faveur pendant trois nuits conſécutives.

On croit que les Prêtres du Royaume de Cochin étoient encore plus privilégiés : ils jouiſſoient d'un droit excluſif ſur la virginité de toutes les perſonnes du ſexe nées dans le Royaume.

Une choſe qui honore infiniment la Nobleſſe Perſane, c'eſt que le Sophi nomme un Officier de ce corps pour avoir un ſoin particulier des étrangers. Quelquefois le Souverain lui-même aide les Princes d'autres Etats à tirer leurs bottes.

Dans le Royaume d'Arracan la Nobleſſe eſt héréditaire : ceux auxquels elle appartient montrent beaucoup de répugnance à recevoir pour épouſes des perſonnes qui, juſqu'au jour de leur mariage, ont conſervé leur virginité.

La Penſylvanie eſt bornée à l'eſt par l'Océan ; au nord, par la Nouvelle Yorck & la Nouvelle-Jerſey ; au ſud, par la Virginie & le Maryland ; à l'oueſt, par des terres qu'occupent les ſauvages. Ses côtes fort reſſerrées s'étendent inſenſiblement juſqu'à 120 milles. Sa profondeur, qui n'a d'autres limites que celles de ſa population & de ſa culture, embraſſe déjà 150 milles d'étendue.

Le ciel de cette province eſt pur & ſerein. Le climat, très-ſain par lui-même, s'eſt

encore amélioré par les défrichemens ; des eaux limpides & ſalubres y coulent toujours ſur un fond de roc & de ſable. Les ſaiſons y tempèrent l'année par une variété marquée. L'hiver, qui commence avec le mois de janvier, n'expire qu'à la fin de mars : rarement accompagné de brouillards & de neiges, le froid y eſt conſtamment modéré, mais quelquefois aſſez vif pour glacer en une nuit les plus grandes rivières. Cette révolution, auſſi courte que ſubite, eſt l'ouvrage du vent du nord-oueſt qui ſouffle des montagnes & du lac du Canada. Le printemps s'annonce par de douces pluies, par une chaleur légère qui s'accroît peu-à-peu juſqu'à la fin de juin. Les ardeurs de la canicule ſeroient violentes ſans le vent du ſud-oueſt qui les rafraîchit. Ce ſecours eſt aſſez conſtant.

Quoique le pays ſoit inégal, il n'eſt pas ſtérile. Le ſol eſt tantôt un ſable jaune & noir, tantôt du gravier, tantôt une cendre grisâtre ſur un fonds pierreux, quelquefois auſſi une terre graſſe. Celle-ci règne principalement entre les ruiſſeaux qui, la coupant dans tous les ſens, y verſent encore plus de fécondité que ne feroient les rivières navigables.

Les Penſylvains ſont en général bienfaits, & leurs femmes d'une figure agréable. Plutôt mères qu'en Europe, elles continuent plus long-tems d'être fécondes. Ces peuples fortunés, tranquilles poſſeſſeurs, libres uſufruitiers d'une terre qui récompenſe leurs tra-

vaux, ne craignent pas de reproduire leur eſpèce. A peine trouveroit-on un célibataire dans toute la Province. Au commencement de 1774, cet établiſſement comptoit 350 mille habitans, ſelon le calcul du congrès général; mais il faut obſerver que 30 mille noirs faiſoient partie de cette nombreuſe population, fruit de la tolérance générale qui règne dans cet Etat.

Philadelphie, chef-lieu de ce bel établiſſement, eſt ſituée à 120 milles de la mer, au confluent de la Delaware & du Schykil. Peon, qui la deſtinoit à devenir la métropole d'un grand Empire, vouloit qu'elle occupât un mille de large ſur 2 milles de long entre les deux rivières. Sa population n'a pas encore pu remplir un ſi grand eſpace. Juſqu'à préſent on n'a bâti que ſur les bords de la Delaware, mais ſans renoncer aux idées du Légiſlateur, ni s'écarter du plan qu'il avoit tracé. On y compte aujourd'hui environ 25 mille ames.

Les rues de Philadelphie, toutes tirées au cordeau, ont depuis 50 juſqu'à 100 pieds de largeur; des deux côtés règnent des trottoirs défendus par des poteaux placés de diſtance en diſtance. Les maiſons, dont chacune a ſon jardin & ſon verger, ſont conſtruites de briques, & ont communément trois étages. Plus décorées aujourd'hui qu'autrefois, elles doivent leur principal ornement à des marbres de différentes couleurs qui ſe trouvent à un mille de la Ville. On en fait des tables, des cheminées ou d'autres meubles qui ſont devenus

devenus l'objet d'un commerce assez considérable avec la plus grande partie de l'Amérique.

La multiplicité des temples que la tolérance a érigés à la Divinité, forme aussi un spectacle intéressant dans cette Ville. Chaque secte a le sien ; & ce qu'il y a de plus étonnant, les Quakers, les Anabaptistes, les Anglicans, les Presbytériens, les Méthodistes, les Moraves, les Luthériens & les Catholiques prient leur Dieu les uns à côté des autres, chacun à sa manière, sans troubler la concorde qui doit régner entre des Concitoyens.

L'Hôtel-de-Ville est de la magnificence la plus somptueuse : c'est là que les représentans de l'Etat s'assemblent pour régler tout ce qui peut intéresser l'ordre public. On y a placé sous les mains de ces hommes de confiance tous les ouvrages propres à les éclairer sur le Gouvernement, sur le Commerce & sur l'Administration.

A côté de l'Hôtel-de-Ville, est une superbe Bibliothèque, formée en 1732, par les soins de l'illustre M. Franklin. On y trouve les meilleurs Ouvrages Anglais & plusieurs Livres Latins & Français ; elle n'est ouverte au Public que le samedi. Ceux qui l'ont fondée en jouissent librement dans tous les temps.

Près de ce monument est une belle collection de Livres Classiques, Grecs & Latins, léguée au Public en 1752, par M. Logan. Il y a aussi à Philadelphie un Collége fondé en 1749, & qui doit son origine aux travaux de M. Franklin.

» Il y avoit au plus ſix mois que j'étois dans les Mouſquetaires (diſoit un jour le feu Comte d'Egmont dans un ſouper où ſe trouvoit M. de la Place) qu'enchanté d'être affranchi des entraves d'une éducation, qui depuis long-temps m'ennuyoit fort, je me livrois aveuglément à toute la lice des plaiſirs dont je voyois jouir mes jeunes camarades. Un jour, après avoir auſſi amplement que joyeuſement dîné avec quelques-uns d'eux, arrivant à l'opéra, où la foule étoit grande, après nous être gliſſés & trémouſſés chacun de notre mieux, nous parvînmes enfin à trouver place au milieu du parterre. Là, forcés de nous arrêter, j'aurois, ainſi que mes amis, pris patience, ſi je n'avois eu le malheur de trouver devant moi un vieux Monſieur, à perruque à marteaux, dont l'empleur formoit devant mes yeux une eſpèce de parapet, qui me déroboit abſolument la vue du ſpectacle, & ſur-tout celle d'une jeune danſeuſe, qui me plaiſoit beaucoup. Après avoir prié & reprié ce Monſieur, que déjà j'incommodois fort, de vouloir bien, par quelques mouvemens (qu'il diſoit ſèchement impoſſibles), me procurer quelque petit coin de vue ; impatienté de ſon ſang-froid, ainſi que de ma poſition, qui, pour comble de chagrin, apprêtoit à rire à mes voiſins, & ſur-tout à mes jeunes amis, je tire de ma poche une paire de ciſeaux, avec leſquels je travaille, non-ſeulement à élaguer ce qu'avoit

de trop touffu l'eſpèce de branchage qui me nuiſoit, mais encore les nœuds qui lui ſervoient d'ornemens, & dont à chaque ondulation du parterre, mon pauvre eſtomac étoit cruellement foulé. Les éclats de rire qu'excita ma vengeance, ayant réveillé mon homme de l'eſpèce d'apathie qu'il avoit marquée juſques-là, & s'étant à-peu-près apperçu de l'état où j'avois mis ſa perruque : *Mon jeune ami*, me dit-il, en ſe retournant de ſon mieux, *j'eſpère que vous ne ſortirez pas d'ici, ſans moi?* Ce petit compliment, continua le Comte d'Egmond, & ſur-tout certain coup-d'œil très-expreſſif, dont il étoit accompagné, m'ayant fait ſentir toute l'étendue de ma ſottiſe, tempéra, je l'avoue, un peu le plaiſir que j'avois goûté à la faire.... Mais le vin étoit tiré, je ſentis qu'il falloit le boire, & m'y déterminai. L'opéra fini, mon homme en ſe retournant gravement, ne m'invita que par un ſigne, à le ſuivre; & je le ſuivis. Après avoir traverſé, non ſans peine, la place du Palais Royal, & enfilé la rue St.-Thomas-du-Louvre, nous entrâmes ſous l'arcade, où s'arrêtant tout-à-coup : *Vous êtes jeune*, me dit il, M. le Comte d'Egmont, car j'ai l'honneur de vous connoître, *& je vous dois une leçon, dont feu M. votre père, que j'eus l'honneur de mieux connoître encore, m'auroit probablement ſu quelque gré. Quand on inſulte publiquement, & ſur-tout un vieux militaire, il faut au-moins ſavoir ſe battre.....: Voyons*, continua-t-il, en tirant ſon épée, *comment vous vous en acquittez....* Auſſi fu-

rieux qu'humilié d'un propos qui me ſembloit tenir du mépris, je fonds ſur lui, avec toute l'impétuoſité dont l'âge & le reſſentiment me rendoient capable. Mais mon homme, ſans s'émouvoir, & fixe comme un terme, après s'être contenté pendant quelques inſtans de me déſorienter, par la plus inſolente des parades, ne répondit enfin à mes attaques, que par un coup de fouet, qui fit ſauter, à ſix pas de là, mon épée. *reprenez-là, M. le Comte*, me dit-il, avec le même ſang-froid; *ce n'eſt pas en danſeur de l'opéra, c'eſt en galant homme, c'eſt de pied ferme, qu'un homme de votre nom doit ſe battre.... Et c'eſt à quoi je vous invite.* — *Vous avez bien cruellement raiſon*, lui dis-je, en tâchant de retenir tous les ſentimens qui m'agitoient; *& j'eſpère me voir bientôt digne de votre eſtime.* Bien déterminé à périr, plutôt que de m'expoſer à de nouveaux ſarcaſmes de la part de ce ſingulier adverſaire, je me plante vis-à-vis de lui, & l'attaque avec autant de froideur que lui-même ſe défendoit.... *Fort bien, cela! Fort bien, M. le Comte!* s'écrioit, de temps en temps, ce diable d'homme, juſqu'au moment, qu'après m'avoir percé le bras d'outre en outre; *en voilà*, dit-il, *aſſez, pour cette fois....* Sur quoi, après m'avoir placé contre le mur, & m'avoir dit de l'attendre un inſtant, il vole à la place du Palais Royal, amène un fiacre, y bande ma plaie avec un mouchoir, dit au Cocher de nous mener aux Mouſquetaires de la rue de Beaune, m'y dépoſe entre les mains du

Suiſſe, & prend congé de moi. Après une retraite de plus de ſix ſemaines, qu'avoit exigé ma bleſſure, il y avoit au plus huit jours que je reparoiſſois dans le monde, lorſqu'entrant un ſoir au café de la Régence, où je cherchois deux de mes Camarades, je reconnois mon homme, qui en quittant ſa triſte bavaroiſe, ſe léve, vient à moi, met un doigt ſur ſa bouche, & en diſant *chut*, me fait ſigne de le ſuivre. Arrivés ſous la même voûte : « Vous vous êtes un peu égayé » à mes dépens, en racontant notre aven» ture, me dit-il, mon cher Comte ; & je » vous conſidère trop, pour ne pas contri» buer à la rendre plus plaiſante encore, en » ajoutant une ſuite au récit que vous pour» rez encore en faire. . . . Allons donc, » l'épée à la main. . . . » Que vous dirai-je, Meſſieurs & Dames ? continua M. d'Egmont : cette ſeconde leçon, qui fut à-peu-près la même que la première, fut encore ſuivie, quelques mois après d'une troiſième. Ce bourreau d'homme, enfin, étoit devenu ſi redoutable pour moi, que je n'entrois en aucun lieu public, ſans trembler, en quelque façon, qu'il ne ſe préſentât à ma vue.

APRÈS la découverte de l'iſle *Hiſpaniola* ou *de St.-Domingue*, Colomb ſe détermine à retourner en Europe & eſſuie la plus violente tempête. Réduit à la dernière extrémité, il n'étoit encore occupé que de ce qui avoit du rapport à ſa glorieuſe expédition.

Il craignoit que l'étonnante découverte qu'il venoit de faire ne périt avec lui, & que le genre humain ne fût privé de tous les avantages qui pouvoient en être le fruit. Son nom alloit paſſer à la poſtérité comme celui d'un aventurier imprudent & trompé, au-lieu de vivre dans la mémoire des hommes comme celui de l'auteur de la plus belle entrepriſe qui eût jamais été conçue. Ces déſolantes réflexions étouffoient en lui le ſentiment même du danger préſent. Peu touché de la perte de ſa vie, il ne penſoit qu'à conſerver la mémoire des grandes choſes qu'il avoit tentées & exécutées. Il ſe retira dans ſa chambre, & écrivit ſur du parchemin un récit abrégé de ſon voyage, de la route qu'il avoit ſuivie, de la ſituation & de la richeſſe des pays qu'il avoit découverts, & de l'établiſſement de la Colonie qu'il y avoit laiſſée. Ayant enſuite enveloppé ſon écrit d'une toile cirée, il l'enferma dans une eſpèce de gâteau de cire, qu'il mit dans un tonneau bouché avec beaucoup de ſoin, & qu'il jeta à la mer, dans l'eſpérance que quelque accident heureux conſerveroit un dépôt ſi précieux au monde.

LE Receveur d'un village à une lieue de Roye en Picardie, a eu le malheur d'être brûlé. Beſtiaux, meubles, tout a été la proie de l'incendie, à l'exception de deux mille livres qu'il avoit des deniers royaux. Cet honnête homme a eu le courage d'aller les prendre dans les flammes pour les porter le

lendemain au Directeur des Aides. Celui-ci frappé de cette action, en a écrit aux Régisseurs. M. Necker informé du fait, en a rendu compte au Roi, & a écrit de sa main au payſan: » Sa Majeſté ayant été inſtruire des détails » de votre malheur, & touchée de votre » probité, vous fait la remiſe des deux mille » livres que vous avez verſées dans la caiſſe » des Aides ».

UNE Dame de la Cour ſe plaignoit d'un Seigneur qui avoit publié qu'elle avoit eu ſix enfans d'un homme d'Egliſe. Cette plainte ſe fit à la Reine, en préſence du Duc de Baſſompierre, qui prit auſſitôt la parole, & dit à cette Dame: « Allez, Madame, ne vous » chagrinez pas; perſonne n'ignore qu'à la » Cour on en dit toujours la moitié plus qu'il » n'y en a.

L'ABBÉ de Coſnac ayant été nommé à l'Evêché de Valence, vint trouver l'Archevêque de Paris, afin de prendre jour pour ſon ſacre: « Êtes-vous Prêtre? *lui demanda* » *l'Archevêque.* — Non, *dit l'Abbé.* — Vous » êtes donc Diacre? — Encore moins. — » C'eſt-à-dire, *continua l'Archevêque*, que vous » n'êtes que Sous-Diacre. — Point du tout, » *répliqua l'Abbé.* — Je n'oſe pas vous interro- » ger davantage, j'appréhende que vous ne » ſoyez pas baptiſé. » Ce qu'il y avoit de certain, c'eſt que l'Abbé de Coſnac n'avoit pas même la tonſure.

TANDIS que dans certaines contrées de l'Europe, l'eſprit humain prend un eſſor ſublime, dompte les élémens, les dépouille de leurs titres uſurpés, & s'eſt ouvert une route dans le vague de l'eſpace, il en eſt d'autres, où plongé dans les ténèbres de l'ignorance & de la barbarie, il eſt eſclave des plus abſurdes préjugés, & ſe porte par ſtupidité aux excès d'une cruauté atroce. Telle eſt l'hiſtoire que nous allons rapporter en déplorant le ſort de la ville où le fait eſt arrivé, & tous les lieux qui lui reſſemblent encore.

Anne Gœldin, née dans le Bailliage de Saxe & âgée d'environ 40 ans, paſſoit pour Sorcière. Cette fille, violemment ſuſpectée d'un infanticide dans ſa jeuneſſe, s'étoit ſauvée à Glaris pour ſe ſouſtraire à la peine dont elle étoit menacée. Elle y continua à vivre dans le déréglement, ſéduiſit les jeunes gens des meilleures familles, & ſe procura par ce commerce honteux de puiſſantes protections. Elle entra enfin au ſervice du Docteur Tschudi, un des habitans les plus conſidérables & les plus aiſés de Glaris. Elle eut, vers la mi-octobre, une rixe avec la fille du Docteur, âgée de 9 ans. Cette jeune fille arracha dans cette querelle le bonnet de la Gœldin, qui ſe crut déshonorée, & vit avec le plus grand chagrin que les parens ne la vengeoient pas de cette prétendue inſulte. Pour ſe rendre juſtice à elle-même, elle fut trouver un Serrurier ſexagénaire, appelé

Steinmuller, qui lui avoit déjà offert ſes ſervices, ſi elle en avoit jamais beſoin pour ſatisfaire ſa vengeance. A ſa prière, le Serrurier, au-moins auſſi ſuperſtitieux que méchant, apporta à l'enfant, le dimanche ſuivant, pendant l'abſence de ſes parens, un gâteau chargé de ſucre, en diſant à la Gœldin que ce gâteau cauſeroit à la Demoiſelle des vomiſſemens d'épingles. La Gœldin n'a jamais ſu de quoi ce gâteau étoit compoſé; mais le Serrurier a dans la ſuite avoué qu'il l'avoit préparé avec de l'alun, du vitriol, du blanc d'œuf, de la limaille d'acier, de la farine, du ſucre & une ſemence jaune. Afin d'attribuer le vomiſſement annoncé par le Serrurier à l'imprudence de la Demoiſelle, la Gœldin gliſſa furtivement, pendant 7 jours conſécutifs, des épingles dans ſes alimens, & chaque fois cette enfant les y découvrit. Comme ce manége ſe répétoit tous les jours, & que ſa fille trembloit à chaque morceau qu'elle prenoit, le Docteur chaſſa la Gœldin de chez lui, en la ſoupçonnant d'attenter aux jours de ſon enfant. Dans la première ſemaine qui ſuivit cette expulſion, la Demoiſelle ſe tranquilliſa peu-à-peu; mais enſuite elle devint mauſſade, triſte & remplie de morgue. Le 10 novembre, elle fut attaquée d'une toux violente, accompagnée de convulſions & de défaillances. Le 18 du même mois, elle vomit d'abord beaucoup de ſang & de glaires, enſuite trois épingles de grandeur ordinaire. Ce vomiſſement d'épingles dura juſqu'au 14; & dans cet eſpace

elle en rendit plus de cent. Depuis ce jour juſqu'au 22, elle vomit des morceaux de laiton, de fil d'archal, des clous, & fut en même-temps violemment agitée de convulſions & de tetanons. Tout cela paſſa pendant long-temps à Glaris pour l'effet de la fourberie. Le Magiſtrat refuſa d'abord de recevoir la plainte du Docteur Tschudi contre la Gœldin comme cauſe de la malheureuſe ſituation de ſa fille; mais enſuite il s'y crut forcé par les circonſtances; & dès-lors on promit une récompenſe de cent écus neufs à celui qui livreroit la ſorcière, ou indiqueroit ſa retraite. Elle fut arrêtée & miſe en priſon. L'on écarta du Tribunal tous les Juges qui s'étoient montrés favorables à cette malheureuſe, ainſi que tous ceux qui appartenoient à la famille de Tschudi, & l'on s'appliqua avec beaucoup de zèle à inſtruire le procès. L'accuſée avoua, ſans avoir été miſe à la queſtion, qu'elle avoit donné un gâteau à l'enfant, répéta cette déclaration dans la torture, ajouta qu'elle avoit reçu ce gâteau du Serrurier Steinmuller, & qu'elle ignoroit de quoi il étoit compoſé. Cet aveu confirmé par l'enfant, le Serrurier fut mis ſous les verroux. Il ſe pendit peu de temps après, ſans qu'on eût pu en obtenir aucun autre éclairciſſement que celui dont il a été queſtion dans la page précédente.

Cependant le Docteur Tschudi employa pour guérir ſa fille tous les moyens que lui offrit la Médecine. Tous les ſecours étant infructueux, il eut recours aux charlatans,

aux devins. L'un d'eux, appellé Irminger, qui autrefois s'étoit mêlé de la Médecine vétérinaire, après avoir épuiſé toute ſa ſcience, perſuada aux parens qu'il n'y avoit que la perſonne qui avoit donné le maléfice qui fût capable d'en délivrer l'enfant. Le Docteur demanda donc aux Juges & obtint d'eux que ſa fille ſeroit tranſportée auprès de la Gœldin pour être guérie. Ils députèrent même quelques-uns d'entr'eux pour être préſents à la guériſon. Depuis le 11 juſqu'au 14 mars, on porta trois fois de nuit & ſecrètement la Demoiſelle à la priſon. La Gœldin, malgré ſes prières ferventes, ſes ſueurs abondantes, ſes gémiſſemens & les frictions qu'elle fit à l'enfant, n'opéra que peu ou point de ſoulagement. Alors elle déclara qu'elle ne pouvoit la guérir qu'à l'endroit où elle étoit devenue malade. On la conduiſit donc le 5 mars dans la maiſon du Docteur. Là, à force de prières & de frictions données ſur la jambe atrophiée depuis 18 ſemaines, plus courte que l'autre de pluſieurs pouces, & privée de chaleur & de vie, ou du-moins qui paroiſſoit telle, elle parvint en 10 minutes à rétablir ſi parfaitement la ſanté de l'enfant, que celle-ci put ſe promener dans la cuiſine ſeule & ſans ſecours. Ces viſites furent répétées le 17 & le 18. Aux frictions la Gœldin joignit quelques doux laxatifs qui firent rendre parmi les excrémens une ſemence jaune. Pendant le maniement, la compreſſion de la jambe, les Commiſſaires du Magiſtrat & les étrangers qui ſe trouvoient devant la porte, entendirent

distinctement un bruit qu'ils ont comparé à celui que fait le sapin en brûlant. La guérison subite de cette Demoiselle confirma & répandit l'opinion que la Gœldin étoit sorcière, & usoit d'un pouvoir magique, bien plus que toutes les autres circonstances de cette affaire. Mais, cette guérison ne paroîtra rien moins que miraculeuse aux yeux de ceux qui feront attention que les plus habiles Médecins avoient préalablement employé les remèdes les plus efficaces; que la Gœldin a eu recours aux frictions, aux mouvemens fréquents de la jambe, & que ses prières, ses cris, ses contorsions ont dû faire la plus forte impression sur l'esprit de l'enfant.

Quant au fait lui-même, dont tout homme sensé reconnoîtra l'invraisemblance & l'absurdité, nous ne nous permettrons que deux réflexions. Du grand nombre de témoins qui ont déposé que la Demoiselle Tschudi avoit vomi des épingles, des clous, &c. aucun n'a déclaré si c'étoit précisément de l'estomac qu'elle les rendoit; aucun ne s'est avisé, pas même les Juges, d'examiner sa bouche, où elle pouvoit très-bien les renfermer pour en imposer à la crédulité. En second lieu, le vomissement n'arrivoit jamais que de jour. Il cessoit toujours au moment de la visite des Commissaires, & l'appétit & l'embonpoint se soutenoient, le sommeil étoit tranquille. Mais voici une circonstance bien plus forte encore: Madame Tschudi leva un jour à l'improviste la couverture du lit de la malade; alors sa jambe gauche, prétendue atrophiée,

parut preſque auſſi longue que la droite, & l'inſtant d'après elle la vit retirée de nouveau.

Tout ceci auroit dû, ce nous ſemble, deſſiller les yeux des Juges, ſi la prévention de ſortilège n'eût pas été trop forte en eux. Avec plus d'attention, & un examen plus impartial, ils ſe ſeroient épargné le reproche d'avoir fait périr par la main du bourreau une fille qui pouvoit être méchante, coupable même du crime dont elle avoit été anciennement ſoupçonnée, mais qui aſſurément n'étoit pas ſorcière.

VOICI quelques détails particuliers ſur les derniers tremblemens de terre, en Italie. Près de Roſarno, & du gué de la rivière Mamella, M. le Chevalier Hamilton traverſa une plaine marécageuſe où il vit en pluſieurs endroits, des trous qui avoient la forme d'un cône renverſé, couvert de ſable pareil au ſol voiſin. « L'on m'a dit, remarque-t-il, que, pendant la ſecouſſe du 5 février, il étoit ſorti de chacun de ces trous un jet d'eau mêlé de ſable, lequel s'élevoit fort haut. J'ai parlé à un payſan qui avoit été couvert de ce ſable mêlé avec l'eau; mais il m'aſſura que cette eau n'étoit pas brûlante comme on l'avoit prétendu. Il m'apprit qu'avant ce phénomène la rivière s'étoit deſſéchée; qu'immédiatement après, elle reparut dans ſon lit, & franchit ſes bords. Je ſus enſuite que le même phénomène avoit été généralement obſervé

dans toutes les autres rivières, durant cette ſecouſſe du 5 ». Voici l'explication très-ſatisfaiſante qu'en donne l'auteur.

« Tous les habitans atteſtent que la première commotion de la terre s'eſt faite en s'élevant du fond à la ſurface, en ligne verticale. Cette ſurface s'éleva donc ſubitement, les rivières qui ſont peu profondes auront néceſſairement diſparu ſous les terrains marécageux : mais ces terrains s'étant enſuite affaiſſés, ont refoulé l'eau par leur poids, l'ont ainſi forcée de regagner la ſurface, & de paſſer même par-deſſus ſes bords naturels. D'ailleurs, j'ai remarqué que dans les endroits où cela étoit arrivé, le terrain étoit bas & couvert de joncs ».

Terra Nuova eſt ſituée dans une plaine charmante, entre deux rivières, leſquelles, avec le torrent des montagnes, ont fait de larges & profondes ouvertures dans le ſol argillo-ſablonneux & mou de toute cette plaine. Le ravin qui eſt près de la même ville, n'a pas moins de 500 pieds de profondeur ſur trois quarts environ d'un mille de large.

On a jeté beaucoup de confuſion dans tous les rapports qui ſe ſont répandus concernant les tremblemens de terre dont il s'agit, faute d'avoir aſſez bien connu la nature du ſol & la poſition des lieux. Quelques perſonnes ont dit ou écrit qu'une ville avoit été jetée à un mille de ſa place, ſans faire mention du ravin voiſin ; que des bois, des champs couverts de grains,

avoient été déplacés de la même manière, tandis que réellement il ne s'opéra là plus ſenſiblement, dans ces terribles cataſtrophes, que ce qui ſe fait en détail ſans de pareilles révolutions. En effet, ne voit-on pas ſouvent des parties conſidérables de terrains, dont les eaux des torrens ont miné le pied, ſe détacher & crouler, par leur propre poids? Il arriva donc ici, vu la grande profondeur du ravin & le mouvement violent de la terre, que deux vaſtes portions du ſol ſur lequel une partie de la ville étoit ſituée, ſe détachèrent & croulèrent à travers ce ravin, à la diſtance de près d'un demi-mille. Cette ville contenoit quelques centaines de maiſons, & environ 1600 habitans.

Mais voici un événement extraordinaire. Quelques-uns de ces habitans firent ce ſaut énorme avec leurs maiſons, ſans en être même bleſſés. J'ai parlé à un de ces gens fortunés dans leur malheur, lequel fit ce voyage dans ſon domicile avec ſa femme & ſa ſervante, ſans que ni lui, ni cette domeſtique ſentiſſent le moindre mal. Sa femme, légèrement bleſſée ſelon lui, s'étoit promptement rétablie. Je lui demandai donc ce qui étoit arrivé à ſa femme; il me répondit d'un ton fort grave, mais qui fera rire ſans doute : *Elle n'a eu que les deux jambes & un bras de caſſés, & une fracture à la tête qui laiſſoit voir la cervelle* ».

Les Calabrois ont l'ame plus ferme que

les Napolitains. Ils ſemblent ſupporter ces terribles déſaſtres avec une force & un courage digne du plus grand Philoſophe. Il n'a échappé que 400 habitans de Terra Nuova. Mon guide, qui étoit Prêtre & Médecin, avoit été enfermé par les ruines de ſa maiſon à la première ſecouſſe : la ſeconde qui ſuccéda immédiatement, le jeta dehors & le ſauva. On a des preuves inconteſtables de pareils événemens arrivés en d'autres parties de la Calabre.

Dans quelques endroits de la plaine, ſitués près du ravin & de Terra Nuova, on a vu pluſieurs acres de terre jetés dans le ravin, avec leurs arbres, leurs moiſſons, ſans que rien y eût été dérangé. Ces arbres ſemblent y avoir été plantés. D'autres portions de terrain ont une poſition inclinée ; mais ailleurs tout eſt bouleverſé. « J'ai obſervé, dit M. le Chevalier H., un endroit où deux vaſtes pièces de terre s'étant rencontrées & heurtées violemment, ont comblé la vallée, & arrêté le cours de la rivière, dont les eaux forment actuellement un grand lac. Voilà ce qu'on auroit dû expoſer en parlant de montagnes qui ſe ſont rencontrées, de rivières dont le cours a été intercepté & a formé un lac ».

» Au moment de la ſecouſſe, les eaux de la rivière diſparurent ici comme à Roſarno, & reparurent bientôt pour ſe jeter impétueuſement dans le ravin, dont elles couvrirent le fonds à la hauteur de 3 pieds environ, de ſorte que les malheureux qui y avoient

été précipités avec leurs maiſons, ſe trouvèrent alors en danger d'être noyés, tandis qu'ils auroient pu échapper, quoi qu'ayant les membres fracaſſés. On m'a aſſuré que l'eau en étoit auſſi ſalée que celle de la mer; mais ceci demande confirmation. J'ai déjà dit quelle pouvoit être la cauſe de cette diſparition de l'eau & de ſon retour ſubit ».

« Toute la ville de Mallochi di Sotto, non loin de Terra Nuova, fut pareillement déplacée & jetée dans le ravin, avec un vignoble de pluſieurs acres qui eſt près d'elle dans le fonds, ſans aucun dérangement du plant, quoique dans une poſition inclinée. A travers ce vignoble, il y a un ſentier qui produit un ſingulier effet, lorſqu'on en conſidère ſa ſituation actuelle, & qui le rend impraticable. Quelques moulins placés ſur la rivière, ayant été enclavés entre deux portions de terrain qui ſe détachèrent, furent élevés par le mouvement de ces terres, & ſe trouvent actuellement à pluſieurs pieds au-deſſus du niveau de l'eau ».

» Un payſan labourant ſon champ près d'Oppido, fut tranſporté avec ce champ & deux bœufs, du bord d'un ravin à l'autre, ſans avoir ſouffert le moindre dommage, non plus que les animaux ».

A un mille d'Oppido, il vit le Prince de Cariati, Baron de la contrée, occupé du ſoulagement de ſes infortunés ſujets. Ce Seigneur lui montra deux jeunes filles, dont l'une, âgée d'environ 16 ans, étoit reſtée 11 jours ſans manger, ſous les ruines d'une

maiſon : elle avoit un enfant de 5 ou 6 mois dans les bras ; mais il étoit mort le 4e. jour. La ſanté de cette fille ne paroiſſoit point mauvaiſe : elle buvoit ſans peine, mais ne pouvoit encore avaler rien de ſolide. L'autre avoit 11 ans, & n'étoit reſtée que 6 jours ſous les ruines, mais dans une poſition ſi pénible, que ſa main preſſée ſur la nuque y avoit preſque fait un trou.

A Meſſine, deux mules qui appartenoient au Duc de Belviſo, demeurèrent ſous les ruines, l'une 22 jours, l'autre 23, & en furent retirées vivantes. Pendant pluſieurs jours elles ne voulurent pas manger, mais elles buvoient conſidérablement. Le 23 mai, elles étoient bien rétablies. « Il y a, dit l'Auteur, nombre d'exemples de chiens qui ont reſté pluſieurs jours dans le même état. Une poule qui appartenoit au Vice-Conſul Anglais à Meſſine, fut auſſi dégagée vivante de deſſous les ruines où elle avoit demeuré 22 jours très-étroitement enfermée. Elle refuſa de manger durant pluſieurs jours, mais elle buvoit beaucoup. Quoique ſingulièrement émaciée, elle donna quelques ſignes de vie lorſqu'on l'apperçut. On peut donc conclure de ces exemples, que la longue abſtinence eſt toujours accompagnée d'une grande ſoif (1) & de perte d'appetit ».

(1) *Note de M. Lefebvre de Villebrune.* « Si l'auteur avoit réfléchi que la nature ne répare que par une ſubſtance fluide les pertes que nous faiſons par la tranſpiration inſenſible, & non par les parties vraiment ſolides des alimens, cette ſoif ne lui auroit point paru ſi ſingulière ».

Près de Scilla, une fille de 16 ans reſta pendant 6 jours enſevelie ſous les ruines d'une maiſon, ayant le pied preſque ſéparé de la jambe à la malléole, par le bord d'un barril qui étoit tombé deſſus. La pouſſière & le mortier étanchèrent le ſang, & elle n'eut pas beſoin de Chirurgien, le pied étant tombé de lui-même. Elle eſt parfaitement guérie à l'aide de la nature ſeule.

LETTRE

De l'Empereur Mathias à M. le Prince de Condé, & aux autres Princes & Seigneurs Français, pour les engager à ſe joindre à lui dans la guerre de Hongrie contre les Turcs en 1615, *& dans les premières années du règne de Louis XIII.*

Nous avons cru que cette lettre feroit plaiſir aux lecteurs: le ſtyle en paroîtra ſingulier; mais il faut conſidérer qu'il y a cent ſoixante-treize ans qu'elle fut écrite. Cependant à travers les expreſſions pompeuſes & hyperboliques, dont il eſt revêtu, on y découvre cette vive eſtime que les Princes de l'Empire avoient pour les Français, & la haute opinion qu'ils avoient conçue de leur valeur.

MON COUSIN,

« J'ai toujours eu cette croyance que » le courage gravé dans votre cœur par

» vos glorieux ancêtres, nos frères &
» parens, paroîtra ſur les marches de
» Hongrie pour le ſervice de Dieu, la
» défenſe de la Religion Catholique, &
» l'abolition de l'ennemi du Chiſtianiſme.
» Puis quittant les guerres, où le mal-
» heur du ſiècle vous porte, que vous
» tournerez royalement vos armes contre
» les Nations miſérables, qui veulent deſ-
» truire le culte deu à noſtre Dieu, Roi
» & Sauveur Jeſus-Chriſt. Ce graud Tige (1)
» Royal & Saiut, dont vous êtes iſſus
» pour la gloire qu'il a maintenant dans
» le Ciel pour le reſpect d'un ſemblable
» voyage, vous conjure de joindre vos
» forces aux miennes, & briller par un
» victorieux éclair ſur tous nous autres,
» qui tendons au péril de nos vies à mettre
» à exécution l'entrepriſe que nous voulons
» faire ſur le Turc. Si le grand Hues (1)
» vivoit, il vous précéderoit, ſi les Foul-
» ques, Charles, Loüis, René, Ducs &
» Comtes d'Anjou pouvoient à cette heure
» vous communiquer l'honneur que vous
» remporterez d'un ſi renommé combat,
» je m'aſſeure tant de votre valeur qu'elle
» déſireroit d'un plein vol, faire éclater
» les tonnerres de ſes canons ſur les baſtions
» des Sarraſins. Les trophées que vous
» acquèrerez en un tel conflict ſeront
» autres devant Dieu, les intelligences &

(1) St. Louis.
(2) Hugues Capet.

» les hommes, que les deſpouilles & lau-
» riers que pourriez avoir par les armes ha-
» ſardeuſes que journellement vous donnez
» à vous-même : je dis à vous-même, quand
» c'eſt à vos Français, Français ſi bien
» venus auprez du Dieu des armées, ſi
» honorez par les Capitaines étrangers,
» ſi triomphants ſur tous les climats de
» la terre, que l'on eſt contraint de con-
» feſſer hautement, & avec vérité dire
» qu'ils ſont les plus galants Cavaliers de
» ce monde. Céſar le recognoiſſoit dans
» Rome, quand il les eſtimoit les plus
» vaillants gens d'armes de toute la terre.
» Les Syriens & autres peuples barbares
» l'ont veu, ſceu & cogneu, quand ils
» jugèrent que votre grand Louis ſurnommé
» d'Outre-mer (1), les rendit tributaires à
» ſes grandes, vertueuſes & royales vo-
» lontez. Il vous invite à cette heure,
» ſans que je parle de Charlemagne à
» arborer l'oriflamme Français au-lieu
» du croiſſant ſur les mats des navires
» Turqueſques. Faites-le, & nous aſſiſtez
» en ce glorieux combat, où aſſiſtant en
» perſonne, je témoignerai comme toutes
» mes intentions ne ſont autres qu'à l'aug-
» mentation du nom Chrétien. Charles cin-
» quième mon biſayeul m'y ſemond, quand
» paroiſſant dans le Royaume d'Alger, il
» fut la terreur des Infidelles. Croyez ſur
» l'imitation d'un ſi grand Capitaine que

(1) St. Louis.

» celui-là, je ne manquerai à hazarder ma
» vie & ma Couronne pour oſter celle
» d'Achmet, & la poſant ſur l'Autel divin,
» la préſentant à celui que nous adorons
» dans le ſaint ſepulcre de Jéruſalem : Jéru-
» ſalem tant terreſtre que céleſte vous aurez,
» ſi vous me fortifiez au concert général,
» que toute la Chrétienté va faire ſous mon
» nom. Je prierai le deſcendant du preux
» Godefroy, Henri de Lorraine, par le ſang
» de ſes ayeux tant de fois immolé pour
» l'honneur de Dieu, qu'il ait à vous inthro-
» niſer en l'ame le déſir & le deſſein de
» m'aſſiſter en cette grande bataille, que je
» prépare & deſtine au tigreſque fils de
» Salim. Il ſe joindra quant & quant avec
» vous, & unanimement vous animant,
» animera les Luxembourgs, les Orléanois,
» les Bouillons, à l'imitation des Saxons,
» Palatins, Brandebourgs, à venir perdre
» & mettre en déroute les troupes malheu-
» reuſes des Damaſcins Bachas : Baſchas
» qui, attaquez par les vaiſſeaux Malteſques
» d'un côté, bouclez d'un autre par le Sophi
» de Perſe & le Preſte-Jean, flambez tout-
» à-coup par vos foudres guerriers & les
» miens, de rage de la perte des ſiens, ſe
» jetteront en mer pour aller trouver dans
» les lacs ſtigieux leur Mahomet. Courage
» donc, cher Couſin, laiſſez toutes partia-
» litez pour conſerver & augmenter notre
» pure Catholique Religion. Je ne fais aucun
» doute, que ſi vous venez avec les valeu-
» reux Français à Vienne, les lys paroiſ-

» tront fleuronnans, verdoyans ſur l'aride
» jardin des Ottomans ; Ottomans qui vain-
» cus & perdus me baillent croyance, que
» vous planterez le pivot royal des très-
» Chrétiens dans Conſtantinople, & qu'abat-
» tant les Moſquées paganeſques, vous
» remettrez ſur les Temples Sacroſaints de
» Jéſus-Chriſt. Emanuel de Lorraine, vrai
» Mercure de la Divinité à la priſe d'Alba-
» Julia ; que ne fit-il Charles de Gonzagues
» de Cleves, Duc de Nivernois ? Comme
» ne paruſt-il rempli de deſpouilles & de
» trophées ſur les ennemis de la Trinité à
» Bude ? Gentil Laval, où es-tu mainte-
» nant brillant devant le Soleil de la Déité,
» ſi-non que pour avoir haſardé ſaintement
» & courageuſement la vie ſur cette groteſ-
» que Nation. Notre Confrère que Dieu ab-
» ſolve, Rodolphe a eu toute l'obligation
» de ſes victoires à ces grands Français. A
» ſon exemple je vous baillerai le triomphe
» qui viendra du Conflict que je prépare à
» ces blaſphémateurs de l'humanité divine,
» m'aſſeurant que vous ne meſconduirez de
» ma demande, je prierai l'Eternel de vous
» combler de ſes grâces, & croire que je
» ſuis à vous, & à tous les Princes & Sei-
» gneurs Français, mon Couſin, très-affec-
» tionné, MATHIAS ».

De Prague, ce 1 octobre 1615.

LOUIS XIV avoit un tempérament qui contribua ſans doute à l'égalité de ſon ca-

ractère. Sa conſtitution étoit ſi bonne, qu'il fit toujours deux grands repas par jour, ſans altérer ſa ſanté. Il étoit adroit à tous les exercices du corps; danſoit avec une grâce infinie les danſes graves. Incapable de ſe livrer à une joie immodérée, il ne ſe laiſſoit point non plus abattre au chagrin. Sa fermeté ne l'abandonna jamais, quelques revers qu'il ait éprouvés. On peut dire qu'il fut malheureux depuis 1704 juſqu'en 1714. Il ſoutint ſes diſgraces comme un homme qui n'auroit pas connu la proſpérité. Il perdit ſon fils unique en 1711; & quoique très-ſenſible à cette perte, il ſut la ſupporter avec conſtance. Une Princeſſe qui marqua une douleur extraordinaire, pouſſant des cris & des ſoupirs, qui ne pouvoient contribuer qu'à l'abattre encore davantage, il lui dit: *Eh! Madame, moderez-vous: j'y perds encore plus que vous; à quoi ſervent ces cris?* Il vit périr, en 1712, dans l'eſpace de moins d'un mois, le Duc de Bourgogne ſon petit-fils, la Ducheſſe de Bourgogne, & le Duc de Bretagne, l'ainé de ſes arrière-petits-fils.

Dès l'année 1691, il avoit donné une marque que ſa grandeur d'ame étoit ſupérieure aux événemens. Le Maréchal de Catinat avoit confié le ſiége de Coni à un Officier ſubalterne, nommé Bulonde. Peu digne de la confiance du Général, cet Officier leva le ſiége précipitamment (le 29 juin) ſur la nouvelle qu'il eut de l'approche du Prince Eugène de Savoie, & malgré l'ordre de M. Catinat, qui lui envoyoit un renfort de

de deux mille cinq cents chevaux. Bulonde condamné à mort par le conſeil de guerre, obtint ſa grâce, & fut envoyé priſonnier à Pignerol. Le Marquis de Louvois, inconſolable de la levée du ſiége, vint tout effrayé en annoncer la nouvelle au Roi. *Vous êtes abattu pour peu de choſe*, lui répondit-il ; *on voit bien que vous êtes trop accoutumé aux bons ſuccès* ; *pour moi, qui me ſouviens d'avoir vu les Troupes Eſpagnoles dans Paris, je ne m'abats pas ſi aiſément.*

Voici quelques détails ſur les coiffures de nos Dames depuis le commencement du quinzième ſiècle, c'eſt-à-dire, depuis Charles VI. « Sous le règne de ce Prince, dit » Meſſire *Jean-Juvénal des Urſins*, cité par » d'Argentré, les Dames & Demoiſelles » faiſoient de grands excès en états, & portoient des cornes merveilleuſement hautes » & larges, ayant de chacun côté deux » grandes oreilles ſi larges que, quand elles » vouloient paſſer par un huis(porte),il leur » étoit impoſſible de paſſer. En Flandres, » où ces cornes étoient nées, on les appeloit » Hennins. Le fameux Thomas Conare, Moine de l'Ordre des Carmes, s'exerça contre ces cornes, & en triompha ; mais ſon triomphe fut de peu de durée, & elles ſe rehauſsèrent à un degré prodigieux. On peut conſulter Monſtrelet ſur les effets de la prédication de Frère Thomas, vol. 2. feuillet 4. 1°. Dans nos anciennes Tapiſſeries de Flan-

dres, on retrouve ces coiffures giganteſques qui alloient juſqu'à trois ou quatre pieds de hauteur. En 1467, ſous le règne de Loüis XI, « les femmes, dit Monſtrelet, mirent ſur » leurs têtes bourrelets à manière de bonnets » ronds, qui s'amenuiſoient par-deſſus de » la hauteur de demi-aulne ou de trois quar- » tiers de long; telles y avoient, & aucunes » les portoient moindres & déliés couvre- » chiefs par-deſſus, pendans par derrière » juſqu'à terre, les aucuns & les autres, & » prindrent auſſi à porter leurs ceintu- » res,&c. » Eraſme, dans ſon Dialogue intitulé *Senatulus*, dit : Il s'élevoit autrefois des cornes ſur le haut de la tête des femmes auxquelles elles attachoient des eſpèces de voiles (*linteamina*); cette coiffure diſtinguoit les femmes du premier rang. Toutes les femmes prirent ces coiffures & arborèrent les cornes & les banderolles : les Dames paſsèrent à une autre extrémité, elles prirent des bonnets bas garnis en dehors de peaux tachetées de noir & de blanc; elles furent copiées. La coiffure fut changée; les Dames mirent ſur leurs têtes des voiles noirs ornés de franges rouges ou pourpre. Non-ſeulement les Bourgeoiſes prirent ces voiles, mais elles augmentèrent l'éclat en y ajoutant des agrafes d'or, & même des perles. C'étoit autrefois une diſtinction d'avoir le *toupet* relevé & les cheveux des temples retapés, de faire du tout une eſpèce de pyramide qu'on rejettoit en arrière; cela ne dura pas long-temps comme un ornement

diſtinctif ; la mode en devint générale. Les cornes & les voiles attachés au-deſſus ſont du règne de Charles VI & du commencement de celui de Charles VII. Les bonnets ornés de peaux parurent ſous Charles VII, le voile noir ſous Louis XII, c'étoit la coiffure d'Anne de Bretagne depuis la mort de Charles XIII. Les cheveux relevés parurent ſous François premier. Marguerite de Valois ſa ſœur, aïeule de Henri IV, prit pour coiffure une toile avec force dorure. Marguerite, femme de Henri IV, ne s'aſſujettit à aucune mode, elle ſe coiffoit en cheveux, ſa coiffure favorite étoit le toupet relevé, les cheveux des tempes friſés, & ſur la tête un bonnet de velours ou de ſatin enrichi de filets de perles & de pierreries avec un bouquet de plume. J'ai un tableau du temps où elle eſt repréſentée avec cette coiffure qui a l'air fort galant. Le chaperon parut auſſi, & Scaliger dit que c'étoit une fort *ſotte coiffure*. Ce chaperon, qui a duré juſques ſous Louis XIII, étoit pour les Dames une pièce de velours qui formoit le bonnet, & revenoit ſur le front : les Bourgeoiſes ne le portoient que de drap. On les appeloit *Dames à chaperon*. Sous le règne de Henri IV, Louiſe Bourgeois, dite Bourſier, Sage-femme, Accoucheuſe de la Reine Marie de Médicis, obtint du Roi la permiſſion de porter le chaperon de velours ; elle eſt peinte avec cette coiffure à la tête de ſes *Obſervations ſur les Accouchemens* ; ſes cheveux ſont relevés & ſa tête eſt couverte du chaperon

ou pièce de velours en double. Les Dames ont auſſi porté des perruques ; celles auxquelles on donnoit le nom de *cadenetes*, ſervoient le matin aux Dames qui n'étoient pas encore peignées. On les appeloit auſſi (ces coiffures) des *pareſſeuſes*. Monſieur, Frère du Roi, portoit une de ces perruques dans ſa campagne de Flandres : ſa toilette étoit celle d'une femme ; il y employoit même le *blanc* & le *rouge*. Voyez le *Longueruana*. *Tome*. 1. *p*. 25.

LA paſſion des armes, le courage, la victoire même ont rendu le nom des Marattes célèbre en Europe, & ont ſouvent fait échouer toute l'habilité des Commandans Européens & toute la valeur des Troupes les mieux diſciplinées. Ce n'eſt qu'à force d'expérience, & malheureuſement par des défaites réitérées que nos Chefs ont appris à leur réſiſter & à les vaincre quelquefois.

L'élévation d'Aurenzebe au trône de Delhi, fut due à des moyens qui feroient frémir le Machiavéliſte le plus déterminé ; tels furent le meurtre de ſes trois frères, l'empriſonnement de ſon père, qui, on le ſoupçonne, fut aſſaſſiné après 7 ans de détention. Ce parricide étendoit ſes vues ambitieuſes juſqu'à la ſouveraineté de toute la péninſule. Il pouvoit jouir d'un Empire puiſſant, & des grands tréſors qu'il avoit uſurpés ; mais, endurci aux moyens odieux que la politique avide autoriſe pour atteindre ſon but, il

n'avoit que trop lieu d'eſpérer d'y réuſſir. Cependant il rencontra un ennemi puiſſant dans Sévagi. Celui-ci étoit le chef & le fondateur de la Nation Maratte. Sage, brave, entreprenant, il s'oppoſa avec ſuccès aux deſſeins ambitieux d'Aurenzebe. Il n'avoit pas des forces égales, & il ſut y ſuppléer par ſon activité & ſon intelligence. Le butin que ſa manière de faire la guerre lui fourniſſoit, ſervoit à acheter par la corruption ce qui avoit réſiſté à ſes armes. Tour-à-tour, & ſelon le beſoin, haut & inflexible, doux & complaiſant, il ſut toujours cacher ſes projets ſous le voile de la modération. Il n'étoit jamais plus dangereux que lorſqu'il paroiſſoit tranquille & oiſif. Lorſqu'il avoit endormi la défiance des ennemis les plus ruſés & les plus ſoupçonneux, par des engagemens formels, ou par des bruits, des apparences d'infirmités, il deſcendoit de ſes montagnes comme un torrent, & emportoit les richeſſes des plaines fertiles du Décan. Quand l'Empereur, éveillé par le bruit de ſes ravages, ſe mettoit en campagne avec toutes ſes Troupes, il ſavoit l'éviter, ſe retiroit dans ſes fortereſſes, dans ſes montagnes inacceſſibles, juſqu'à ce que l'orage fût diſſipé, ou qu'il fût parvenu à gagner les Généraux d'Aurenzebe par les tréſors que ſes entrepriſes précédentes lui avoient procurés. Il étoit ſoutenu dans ces expéditions par une Cavalerie auſſi nombreuſe qu'habile dans ſes évolutions. Souvent il éludoit la vigilance de ſon ennemi par des

alliances ſoudaines avec les Rois de Viſapour & de Golconde, qui poſſédoient une partie de la preſqu'iſle qu'Aurenzebe déſiroit le plus de joindre à ſon Empire.

Le bonheur de Sévagi étoit égal à ſes autres qualités ; il échappa aux intrigues du Mogol, & ce fut en vain que la main des aſſaſſins ſe leva ſur lui. Les embûches qu'on lui tendoit demeuroient ſans effet. Cet homme, dont la plus grande victoire étoit ſouvent de tromper ſon ennemi pour lui échapper, auroit été trop heureux d'y réuſſir toujours. Deux choſes lui furent funeſtes : la première fut de n'avoir pas un nombre ſuffiſant de vaiſſeaux pour entretenir la communication entre les diverſes parties d'une côte ſi étendue ; la ſeconde, de manquer d'artillerie pour aſſiéger les Places ennemies, ou défendre les ſiennes. La Marine Mogole étoit très-ſupérieure, & ſes eſcadres furent conſtamment battues par celles d'Aurenzebe; mais ce Prince n'avoit pas plus d'artillerie que lui. Sévagi mourut enfin d'une pleuréſie, ſuite de ſes trop grandes fatigues. Il eut pour ſucceſſeur Sembagi, ſon fils, qui réuniſſoit pluſieurs des qualités de ſon père, mais qui n'avoit ni ſa prudence, ni ſon bonheur. Un amour extravagant pour les femmes lui fit tenter une entrepriſe où il tomba au pouvoir de la Cavalerie Mogole, par la trahiſon de ſon premier Miniſtre, & fut conduit devant Aurenzebe, qui lui offrit la vie, à condition qu'il ſe feroit Mahométan. Sur ſon refus, il eut la langue

coupée, & ſubit une mort plus ignominieuſe que cruelle. Le traître qui l'avoit livré, périt à ſon tour dans un juſte ſupplice.

Le deſſein d'Aurenzebe étoit d'aſſaſſiner Sévagi, & c'eſt dans cette circonſtance que celui-ci fit briller la prudence la plus conſommée.

Toute l'Armée Impériale ſe répandit dans les États de Sévagi. Le commandement fut confié à Jyſing, Rajah d'Abnir, qui avoit l'inſtruction ſecrète de ſéduire Sévagi, & de l'emmener à Delhi; mais Juſing préféra l'uſage plus noble de l'épée, qui ne lui réuſſit pas néanmoins au gré de ſes vœux. Son ennemi fit une réſiſtance vive & opiniâtre. Pour le déterminer à cette entrevue, le Général Mogol obtint de ſon maître une promeſſe ſolennelle que Sévagi ſeroit en ſureté à ſa Cour. Ce Prince partit donc avec ſon fils aîné, & une ſuite compoſée de jeunes Officiers. Il en avoit dreſſé un grand nombre d'autres qui étoient très-expérimentés & dignes de ſa confiance. Avant ſon départ, il leur ordonna de faire obſerver à toutes ſes Troupes la plus exacte diſcipline, & de les tenir toujours prêtes à marcher au premier ordre; mais il leur défendit de ſe fier à aucune de ſes lettres, à moins que le meſſager ne confirmât de bouche leur contenu, & que ce meſſager ne fût un de ceux qu'il emmenoit avec lui.

Aurenzebe le reçut avec beaucoup de diſtinction; & la bonne intelligence dura entre eux juſqu'à ce que les femmes du ſérail,

excitées par la femme de Chaeſt-kan, qui avoit à venger la mort de ſon fils & la diſgrace de ſon mari, ſollicitèrent l'Empereur, qui y étoit déjà aſſez diſpoſé, à faire périr Sévagi; mais les hauts Omrahs repréſentèrent qu'ils n'avoient d'autre ſureté pour leur vie que la parole de l'Empereur; & que les Rajahs ne manqueroient pas de ſe révolter, s'il manquoit auſſi eſſentiellement à celle donnée à un de leurs égaux. A une audience publique, Sévagi reprocha hautement à Aurenzebe ſa mauvaiſe intention, & lui dit qu'il auroit cru que Chaeſt-kan & Ynrat lui auroient donné une meilleure opinion du courage d'un ſerviteur tel que lui. Il tira enſuite un poignard, qu'il voulut s'enfoncer dans le ſein; mais on lui retint le bras: Aurenzebe tâcha de l'appaiſer, lui renouvella ſa première promeſſe, & requit ſon ſervice dans une expédition préparée contre le Candahar. Sévagi répliqua qu'il ne pouvoit commander que ſes propres Troupes, & obtint la permiſſion de les envoyer chercher. Cependant ſa maiſon étoit gardée, & toutes ſes démarches étoient obſervées de près; il chargea de ſes lettres des meſſagers qui portoient des ordres tout différents de ceux qu'elles contenoient. Son Armée traverſa le Guzarat, prit la route de Delhi, & des partis trop peu nombreux pour donner des ſoupçons marchèrent en avant, les uns après les autres, avec les chevaux les plus légers. Lorſque le premier de ces partis fut arrivé au poſte qui lui étoit indiqué, Sévagi

& ſon fils furent tranſportés de leur maiſon, pendant la nuit, dans un de ces paniers où les gens de qualité s'envoient réciproquement des fruits & d'autres rafraîchiſſemens. Ils paſsèrent la rivière dans une nacelle qui les attendoit; Sévagi, en payant le batelier, lui dit : *Va-t-en apprendre à Aurenzebe que tu as paſſé Sévagi & ſon fils au-delà de la rivière de Jummo.* Enſuite il monta à cheval à la tête du premier parti, pourſuivit ſon chemin par des pays peu habités vers l'oueſt des grandes villes, releva ſes partis les uns après les autres, & s'approcha des montagnes. Son fils, encore trop jeune, voulant imiter ſon père, mourut de fatigue en chemin. Sévagi ne laiſſa en arrière que le monde qu'il falloit pour célébrer ſes funérailles, & rejoignit ſon Armée dans le Guzarat. Il ſe mit ſur-le-champ en campagne, ſe vengea avec éclat des Mogols, pilla, ravagea tous les lieux où l'on n'appaiſa point ſa fureur par de l'argent, ou qui n'étoient point défendus par de bonnes fortifications.

Arrêtons-nous encore un moment ſur le caractère de ce grand homme.

Le nom de ſa famille étoit Bonſalo. Elle prétendoit deſcendre des anciens Princes de la nation Rajpoot. Elle étoit exempte, à ce que nous croyons, à cauſe de quelques ſervices militaires qu'elle devoit, de certains points dans l'obſervance ſévère de la Religion publique. Sévagi ne profita néanmoins jamais de cette indulgence à l'égard des pratiques religieuſes. Il affectoit, au-contraire, la

plus profonde vénération pour ſes Bramines, & n'entreprenoit jamais rien que ſous leurs auſpices. Il étoit auſſi exact dans l'exercice privé que dans les cérémonies publiques de ſon culte. Que cette régularité vînt ou non de ſa conviction, peu importe ; elle ne laiſſa pas de lui attirer le reſpect public ; & comme il s'appliquoit à ſemer en toute occaſion la méfiance contre Aurenzebe, il prenoit ſouvent dans ſa correſpondance & dans ſes manifeſtes, le titre de *Défenſeur des Dieux de la patrie contre le profanateur ſanguinaire de leurs temples*. Cette dénomination, appuyée des faits, nourriſſoit l'averſion, l'antipathie de ſes Troupes contre les Mogols, & ils croyoient que l'intérêt de la Religion les autoriſoit à les maſſacrer.

Dans ſa vie privée, Sévagi étoit économe, même juſqu'à la parcimonie. Il n'avoit pas plus de hauteur que d'oſtentation. Comme Souverain il fut bienfaiſant & empreſſé de faire le bonheur de ſon peuple, dès qu'il put compter ſur ſon obéiſſance : car, comme nous l'avons vu, il ſoumit ſon peuple par degrés. Ayant à combattre à-la-fois le Mogol, Viſapour & Golconde, ſes revenus, quelque bien ménagés qu'ils puſſent être, n'auroient pas été ſuffiſants pour le ſoutenir contre des puiſſances ſi formidables par leurs richeſſes & leurs nombreuſes Armées. Son génie lui fournit les moyens que la nature lui refuſoit. Ces trois Etats Mahométans tirent toujours des pays ſeptentrionaux & des frontières de l'Inde leur meilleure Cavalerie. On donnoit

une attention particulière à la force & à la taille des cavaliers & des chevaux, dont l'entretien recherché coûtoit extrêmement; mais auſſi le choc de cette Cavalerie renverſoit irréſiſtiblement toute celle des pays méridionaux; & c'eſt à cette ſupériorité de Cavalerie qu'il faut attribuer toutes les conquêtes des Muſulmans dans ces régions baſſes. Sévagi fut le premier qui ſentit cette différence, & qui réſolut de ſe procurer une force égale ou équivalente. Il créa une Cavalerie dont le principal mérite étoit la légéreté & la conſtance dans les fatigues. Il eſt probable qu'il en périt d'abord un grand nombre; mais il les remplaça à force d'argent, par des priſonniers enlevés aux ennemis, ou par des élèves choiſis dans la jeuneſſe la plus robuſte. Un cavalier ſans habit, armé d'un ſeul cimeterre, mais sûr, montoit un cheval ſans ſelle. Les fantaſſins, endurcis aux mêmes fatigues, & portant toutes ſortes d'armes, ſuivoient les chevaux au trot. Il y avoit dans ſes Troupes des chevaux de relais ou de main pour emporter le butin, les bleſſés ou les écloppés. Tous ramaſſoient leurs vivres journaliers dans les pays où ils paſſoient. Leur courſe étoit ſi rapide que jamais on ne pouvoit les atteindre. Dans les combats, ils attaquoient où ils le jugeoient à propos. Avant qu'en fut leur approche, ils avoient mis des diſtricts entiers en flammes, pour intimider les autres, & les obliger à ſe racheter de ces ravages à prix d'argent; cependant ils inſpiroient plus de frayeur qu'ils ne répan-

doient de ſang. Il n'y avoit que ceux qui leur oppoſoient de la réſiſtance auxquels ils ne faiſoient point de quartier. Dans les villes, ils n'enlevoient que les habitans riches, pour otages. Leur guerre n'étoit qu'une guerre de pillage; dans des expéditions réglées où il auroit fallu réduire des fortereſſes, ils auroient eu les mêmes embarras que les Troupes diſciplinées dans les marches; mais il paroît que leur Chef n'entreprenoit guère le ſiége des Places éloignées de celles qu'il avoit en ſon pouvoir, ſi on en excepte l'invaſion du Carnate, ſur laquelle nous n'avons appris aucuns détails.

Nous ignorons auſſi de quelle manière il payoit ſes Troupes & ſes Officiers, mais nous croyons que c'étoit par des parts dans le butin, des grains, des terres, des honneurs, des exemptions, des priviléges & très-peu d'argent: car il accumuloit des tréſors avec tant de ſoin dans ſes excurſions, & les caves de Rairce, qui les renfermoient, étoient en telle réputation, qu'on les citoit proverbialement comme un exemple des richeſſes de l'orient, & comme un gouffre d'où rien ne ſortoit; néanmoins il n'épargnoit rien pour le ſuccès de ſes entrepriſes; ce que le pillage ne fourniſſoit pas, il l'achetoit. Il ne regardoit point à la dépenſe lorſqu'il s'agiſſoit d'entretenir des intelligences chez les ennemis, de connoître leurs mouvemens, leurs plans, & même des choſes de moindre importance. Ses détachemens ſavoient toujours les maiſons opulentes des villes qu'ils vou-

loient ſurprendre, & ſouvent même l'endroit où l'argent étoit caché. Il étoit encore plus libéral pour corrompre les Généraux ennemis. Le Gouverneurs du Mogoliſtan, de Surate, les Soubabs du Décan, & même le Sultan Mauzum, fils d'Aurenzebe & l'héritier de ſon Empire, ont plus d'une fois accepté ſon or corrupteur.

Il avoit inſpiré ſes principes de frugalité & d'économie aux Officiers municipaux de toutes les villes de ſa domination. Etant lui-même au-deſſus de tout ce qui ſentoit la magnificence, aucun de ces Officiers n'avoit garde d'aſpirer au-delà du néceſſaire. Il ne regrettoit au-ſurplus aucune dépenſe pour la défenſe intérieure de l'Etat. Il y avoit aux paſſages ouverts & libres, des fortifications régulières, pourvues d'armes & de bonnes garniſons; tous les autres étoient commandés par des forts. Dans les défilés plus étroits, ſur chaque rocher, il y avoit un poſte qui au beſoin rouloit de groſſes maſſes de pierres qui arrêtoient la marche de la Cavalerie, des éléphans & des voitures, & leur cauſoient des pertes conſidérables. On aſſure que dans le Coucan ſeul il y avoit 350 de ces poſtes.

Sévagi avoit toute les qualités d'un grand Général. Il embraſſoit dans ſes deſſeins juſqu'aux moindres choſes qui pouvoient contribuer à leurs ſuccès; ſes plans avoient toujours pluſieurs faces qui lui laiſſoient le choix des moyens; par-là il étoit très-difficile de pénétrer ſa véritable intention. Lorſqu'il

l'avoit remplie, on ne découvroit pas encore tous les avantages qu'il en retiroit, ceux-ci ne ſe développoient qu'avec le temps & ſucceſſivement. Il ſurpaſſa en activité perſonnelle tous les grands Capitaines connus; jamais partiſan à la tête d'un camp-volant n'a parcouru autant de pays que lui à la tête de ſes Armées. Dans les cas les plus imprévus, les plus périlleux, il montroit un diſcernement vif, une fermeté inébranlable. Les plus habiles de ſes Commandans rendoient hommage à la ſupériorité de ſon génie. Le ſoldat étoit orgueilleux d'avoir vu charger Sévagi l'épée à la main.

Reſpecté comme le protecteur de la nation qu'il avoit formée, on le voyoit par-tout au milieu de ſes ſujets, ſans crainte, ſans défiance, & le plus ſouvent ſeul. Son eſprit étoit ſi fertile en ruſes, qu'il tenoit perpétuellement en alarmes les Princes dont il étoit ennemi, même au milieu de leurs citadelles & de leurs Armées. Si l'on écrit jamais ſon hiſtoire dans ſon pays, on y verra qu'il joignoit toutes les reſſources du ſtratagème à un courage intrépide & réfléchi. Quoiqu'aucun danger ne fût capable de le déconcerter, il préféroit toujours de le ſurmonter par quelque détour, & n'employoit la force de ſon bras, qu'aucun n'égaloit, que lorſqu'il ne lui étoit pas poſſible de triompher d'une autre manière. Il eſt fâcheux que ſa valeur ſe ſoit ſouillée une fois par un aſſaſſinat.

Aurenzebe ne put contenir les tranſports de ſa joie en apprenant la mort de ce re-

doutable ennemi. Il rendit même hautement à ſon mérite la juſtice qu'il lui avoit refuſée pendant ſa vie. *Sévagi étoit*, dit-il, *un grand Capitaine, & le ſeul qui ait eu aſſez de grandeur d'ame pour fonder un nouveau royaume dans le temps même où je faiſois tous mes efforts pour anéantir les anciennes ſouverainetés de l'Inde. Je lui ai fait la guerre pendant* 19 *ans; & malgré la puiſſance de mes armes, il n'a pas ceſſé d'agrandir ſes États.*

CHAPELLE cauſoit familièrement avec des perſonnes au-deſſous de lui, quand la tournure de leur eſprit lui plaiſoit, & alors nulle conſidération ne l'eût appelé ailleurs. Un jour, à Fontainebleau, ayant été invité à ſouper par le grand Condé, il alla le ſoir ſe promener du côté du mail, où il vit quelques maîtres d'hôtels & autres officiers des Seigneurs de la Cour, qui jouoient à la boule. Comme il ſembloit les regarder avec intérêt, on le pria de décider un coup douteux, & il prononça. Le jeu fini, on l'invita à venir manger ſa part de 10 écus, gain de la partie. Chapelle accepta, reſta 7 ou 8 heures à table avec ſes convives, qui furent enchantés de ſa converſation, & ne ſe reſſouvint que le lendemain de la parole qu'il avoit donnée au grand Condé. Le Prince lui en fit des reproches; Chapelle ne s'excuſa qu'en racontant ſon aventure, & finit ſon récit par ces mots: *En verité, Mgr., c'étoient de bonnes gens & bien aiſés à vivre que ceux qui m'ont donné ce ſouper.*

LE Bouffon de la Reine Eliſabeth étoit très-vif & très-hardi dans ſes expreſſions. Sa licence ne fut pas toujours agréable à ſa maîtreſſe : après certaines paroles très-mordantes, il ſentit que la Reine étoit mécontente, & il paſſa quelque temps ſans oſer ſe préſenter devant elle. Ayant paru enfin, elle lui dit : *Eh bien, venez-vous encore nous reprocher nos fautes ? Non, Madame*, répondit le Bouffon, *ce n'eſt pas ma coutume de diſcourir de choſes dont toute la ville parle.*

Le Cardinal Wolſey, Miniſtre de Henri VIII, avoit auſſi un fou. Il étoit, comme on ſait, fils d'un boucher : ſon fou lui dit un jour qu'il ſouhaitoit de le voir Pape : le Cardinal lui en demanda la raiſon : *St. Pierre*, dit le fou, *établit le carême parce qu'il étoit pêcheur de profeſſion, & qu'il vouloit favoriſer ſes parens qui l'étoient également. Si Votre Eminence étoit Pape, je ne doute point qu'elle n'abolît à ſon tour le carême, pour faire gagner les Bouchers.*

PHILIBERT de Lorme, mort en 1577, eſt celui qui a le plus contribué en France à bannir de l'architecture le goût gothique & barbare, pour y ſubſtituer celui de l'ancienne Grèce. Il fut chargé par Catherine de Médicis, Reine de France, de conſtruire le palais des Tuileries. L'architecte y déploya toutes les reſſources de ſon génie. Le rez-

de-chauſſée eſt orné de colonnes doriques qui, au-lieu d'être liſſes ou cannelées, ſont environnées de cinq bandes, chargées d'ornemens en reliefs. Le piédeſtal ſur lequel poſent ces colonnes eſt continu, & l'ordre entier paſſe pour un chef-d'œuvre. De Lorme vit ſon mérite récompenſé par pluſieurs riches abbayes, & quoiqu'il ne fût que ſimple tonſuré il fut nommé aumônier & Conſeiller du Roi. Le Poëte Ronſard en conçut de la jalouſie, & compoſa contre ce nouvel Abbé une ſatyre piquante intitulée, *la truelle croſſée*. De Lorme n'eut pas la ſageſſe de la mépriſer : un jour que Ronſard vouloit entrer dans le jardin des Tuileries, l'architecte, qui en étoit le Gouverneur, le fit repouſſer rudement. Ronſard, piqué à ſon tour, crayonna les trois mots ſuivants ſur la porte qu'on lui avoit fermée.

Fort. reverent. habe.

De Lorme, qui ne ſavoit pas le latin, ſoupçonna que ces mots étoient une inſulte ; il crut que Ronſard l'appeloit par ironie, fort révérend Abbé ; il s'en plaignit à la Reine. Le Poëte ſe juſtifia en diſant que c'étoit le commencement d'un diſtique d'Auſone, qui avertiſſoit les hommes nouveaux de ne point s'oublier.

Fort unam reverenter habe.

UNE perſonne conſidérable ayant éprouvé le plus grand revers dans ſa fortune, s'ou-

vrit à ſa femme ſur la pénible ſituation où ils alloient ſe trouver. *Madame*, lui dit-il, avec ce courage que laiſſe un malheur qu'on n'a point mérité, « je viens de me défaire de » tout ce que nous permettoit l'aiſance que » nous avons perdue; notre domeſtique doit » ſe réduire déſormais à deux perſonnes, à » une cuiſinière & à un valet : vous avez une » femme à laquelle vous êtes attachée, par- » donnez, ſi je vous en demande le ſacrifice; » il me paroît néceſſaire ». Quelque douloureuſe que cette néceſſité fût pour Madame la Comteſſe ***, elle s'y réſigna, & propoſa à ſa femme-de-chambre leur ſéparation. *Madame*, lui dit cette fille, « vous ſavez que » j'ai quelque adreſſe; il eſt impoſſible, en » reſtant auprès de vous, que mes petits ta- » lens n'équivalent pas aux fraix de ma ſub- » ſiſtance, & je me borne à ce ſeul prix de » mon dévouement à votre ſervice ». Des larmes coulèrent de part & d'autre, & Monſieur le Comte de *** fut inſtruit de ce qui venoit de ſe paſſer. Un moment après, on lui dit qu'il eſt ſervi; il vient dans la ſalle à manger; & ne voyant que deux couverts, il ordonne qu'on en mette un troiſième. *Attendez-vous quelqu'un ?* lui dit ſon épouſe. — *Non, Madame*, lui répondit-il : *faites deſcendre Mademoiſelle* . . . . . Cette fille paroît; & le Comte, en la prenant par la main, lui dit : « Mademoiſelle, la nobleſſe de vos ſen- » timens vous fait notre égale, la ſenſibilité » de votre cœur vous rend notre amie; pre- » nez déſormais place avec nous ». L'hiſtoire

du cœur humain n'a rien de plus noble & de plus touchant.

PARMI les hiſtoriens de l'antiquité, il n'y en a aucun à qui l'on ait rendu des honneurs plus diſtingués qu'à Tite-Live. Pline raconte dans une de ſes lettres, qu'un habitant de Cadix, plein d'admiration pour cet Ecrivain, dont il venoit de lire les ouvrages, fit exprès le voyage de Rome afin de le voir, & s'en retourna immédiatement après l'avoir vu; ſa curioſité étoit ſatisfaite; elle ne lui fit pas chercher à voir autre choſe que Tite-Live. Alphonſe, Roi de Naples, montra pour ce grand homme une vénération auſſi extraordinaire. En 1451, il envoya une Ambaſſade à Veniſe, où l'on venoit de découvrir les oſſemens de cet hiſtorien, pour prier le Sénat de lui faire préſent d'une relique de ce grand homme. Panormita, qui fut chargé de cette ambaſſade, lui rapporta un os du bras, qu'il fit proprement enchaſſer. On ſait qu'il nous manque une grande partie & la plus intéreſſante de l'hiſtoire de Tite-Live; il y a des ſavans qui ſe flattent encore qu'on la retrouvera; ils prétendent qu'il en exiſte une traduction complète en Arabe, qui pourroit dédommager de l'original, dont on dit qu'il y avoit encore une copie à Magdebourg en 1631, où elle fut perdue dans le ſac de cette Ville.

Salluſte a auſſi obtenu des honneurs; mais ils ſont d'un autre genre. Il a eu ſur-tout

l'avantage rare d'être traduit deux fois par des mains royales. La Reine d'Angleterre Eliſabeth, s'il faut en croire Camden, entreprit & finit la première cet ouvrage. De nos jours, l'Infant d'Eſpagne l'a auſſi traduit ; & ſa verſion, imprimée in-folio, eſt un des plus beaux morceaux ſortis des preſſes, non-ſeulement d'Eſpagne, mais du monde entier depuis l'invention de l'Imprimerie. L'irrégularité de la vie de Salluſte, & la beauté de ſes écrits, l'ont fait appeler en Angleterre le *Bolinbrooke de Rome*. On ſait la haine qu'il avoit contre Ciceron ; peut-être a-t-elle influé ſur ſa manière d'écrire. Il ne ſeroit pas étonnant que ſon animoſité lui eût fait rechercher un ſtyle auſſi éloigné du ſtyle abondant & nourri de l'Orateur Romain, dont il épouſa la femme Terentia après leur divorce. Cette femme extraordinaire paſſa pour avoir vécu 103 ans ; après Salluſte, elle épouſa Meſſala, qui fut ſon troiſième mari ; elle en eut encore un quatrième, qui fut Vibius Rufus. Ce dernier ſe vantoit avec toute la joie d'un antiquaire, de poſſéder deux choſes très-précieuſes à ſes yeux : l'une étoit cette même Terentia, qui avoit été femme de Cicéron, & l'autre la chaire dans laquelle étoit Céſar, lorſqu'il fut aſſaſſiné.

UN Seigneur monté ſur un beau cheval ſe trouvant à Longchamp, obligé de ſe ranger pour la voiture d'une Dame de ſa connoiſſance qui retournoit, étant au bout de l'allée,

lui dit en ſouriant : *Paſſez , paſſez , belle piſſée.* — *Pas tant* , répliqua la Dame, *que votre renommée.*

Un jeune Chirurgien s'étoit fait Religieux, & avoit engagé ſa liberté dans un âge où nos lois ne lui auroient pas permis d'engager ſon bien, & dans un moment de ferveur illuſoire, que l'Abbé de Saint-Pierre appeloit la petite vérole de l'eſprit. Il ne fut pas long-temps ſans ſe repentir ; il s'échappa, & retourna dans le ſein de ſa famille. Bientôt il fut découvert, ramené à ſon Couvent, & mis en priſon. Il trouva encore le moyen de fuir ; mais ne s'étant pas déguiſé avec aſſez de précaution, il fut reconnu & ramené pour la ſeconde fois enchaîné, n'ayant pour lit que de la paille, pour nourriture que du pain & de l'eau ; il paſſa trois ans dans un cachot. Le 9 ſeptembre, à la pointe du jour, un Sergent d'un Régiment en garniſon dans la ville où cela ſe paſſoit, ſe promenant ſur le rempart, vit ſortir d'un trou formé dans le glacis intérieur, un malheureux couvert de haillons déchirés & pourris ; une longue barbe le défigure, & ſa foibleſſe traîne à peine une chaîne peſante. Le Sergent crut d'abord que c'étoit un ſauvage, il s'approcha avec une curioſité mêlée de quelque crainte. Qui que vous ſoyez, lui dit l'inconnu, ſi vous êtes ſenſible au ſort d'un malheureux, ah ! de grâce donnez-moi la mort, ou fourniſſez-moi les moyens de me la donner moi-

même, plutôt que de me ramener à mon Couvent. Le Sergent attendri, lui promit tous les ſecours qui dépendroient de lui. Dans ce moment il paſſa des ſoldats d'un autre Régiment qui alloient chercher leur proviſion de pain; il le fit emporter dans les caſernes. L'infortuné a raconté aux ſoldats qu'il lui avoit fallu ſix mois pour limer ſa chaîne avec des briques; qu'il en avoit employé ſix autres à faire le trou par lequel il étoit ſorti pendant la nuit; mais que ſe trouvant dans le jardin, il avoit eu un mur à franchir; qu'il s'étoit donné une entorſe; que cet accident, joint au poids de ſa chaîne, l'empêchant d'aller bien loin, il s'étoit caché, réſolu d'abandonner ſon ſort à la première perſonne qu'il rencontreroit. Il a ajouté que depuis ſix ſemaines on diminuoit de jour en jour la quantité de ſa nourriture; & que deux jours avant ſon évaſion, on lui avoit remis un livre latin ſur lequel on avoit écrit: Celui qui renonce à ſon baptême & à Jéſus-Chriſt, mérite la mort du corps & de l'ame. La charité active des ſoldats, qui auroient peut-être le droit d'être durs, s'empreſſa de briſer les fers qu'il portoit, de ſubſtituer un habit aux lambeaux qui le couvroient, de panſer ſon pied, de le raſer, & de le faire coucher dans un de leurs lits; mais informés que des perſonnes de la ville rodoient ſur les remparts, qu'on avoit obtenu la permiſſion de fouiller dans les caſernes, qu'on cherchoit à exciter de la fermentation, en diſant que le fugitif étoit un ſcélérat, ils ſe ſont hâtés

de le dérober à leurs recherches ; ils l'ont déguiſé de manière qu'il ne pût être reconnu ; ils lui ont donné tout l'argent qu'ils pouvoient avoir, y compris celui qui devoit fournir à leurs beſoins de la ſemaine, & ils l'ont fait conduire ſurement hors de la frontière.

Au mois de janvier 1773, deux voleurs de grand chemin furent arrêtés & conduits dans la priſon de Kingſton ; leur crime étoit conſtaté. Ils ſe regardoient comme deux victimes que la Juſtice alloit immoler à la ſureté publique, lorſqu'il vint dans la tête de l'un le projet d'en arracher une à la Juſtice. Cette idée parut d'abord ridicule à l'autre. Mais le premier ayant inſiſté, « nous ſerons infailliblement condamnés à mort ; nous avons été arrêtés enſemble ; notre crime étant commun, le ſupplice le ſera : te ſens-tu le courage de mourir ſeul ». Cette propoſition étonna celui qui l'entendoit. Cependant après un moment de ſilence, il répondit ; oui, ſans doute, je me ſens ce courage, mais je voudrois être sûr de t'arracher au ſupplice. Je n'exige point un pareil ſacrifice, répartit le premier avec vivacité. Ecoute-moi, & tu verras que je ſuis digne d'avoir un ami auſſi généreux que toi. Nous avons des cartes ; jouons une partie ; celui qui la perdra, déchargera l'autre dans ſon interrogatoire ; il dira aux Juges qu'il eſt ſeul coupable ; & que ſi l'autre a été trouvé avec lui, c'eſt qu'il lui avoit propoſé une prome-

nade à cheval, mais qu'il n'avoit aucune connoiſſance du projet du vol. » La propoſition fut acceptée : les deux voleurs ſe mettent auſſitôt tout nus, & dans cet état, ils jouèrent leur importante partie. L'inventeur de l'expédient la perdit. Son camarade l'embraſſa en pleurant, & lui dit qu'il étoit prêt à ſe charger de ſon rôle & à lui céder le ſien. » Si tu ne veux pas empoiſonner les inſtans qui me reſtent à vivre, répondit le perdant, ne me fais plus une propoſition qui me dégraderoit à tes yeux & aux miens, ſi j'étois aſſez lâche pour l'accepter. Songeons, mon ami, à nous amuſer & à jouir du peu d'inſtans qui me reſtent à paſſer avec toi ». Le jour où les deux voleurs devoient être jugés étant arrivé, celui qui devoit être ſacrifié remplit ſa promeſſe avec fidélité, & la Juſtice le condamna ſeul à la mort. Son camarade fut renvoyé abſous ; mais il fut inconſolable de la mort de ſon complice : une fièvre lente s'empara de lui, & le conduiſit au tombeau ſix ſemaines après le ſupplice de ſon camarade.

DANS le temps que les Eſpagnols & les Maures habitoient le même pays, un Cavalier Eſpagnol ſe battit en duel contre un jeune Maure & le tua. Il prit auſſitôt la fuite ; & pour ſe dérober à ceux qui le pourſuivoient, il paſſa par-deſſus le mur d'un jardin. Le propriétaire de ce jardin, qui s'y promenoit pour lors, étoit un Maure : il reçut l'Eſpagnol,

gnol, qui lui conta la malheureuſe affaire qui l'obligeoit de fuir, & qui lui demanda aſyle. Le Maure lui accorda ſa protection, & lui offrit la moitié d'une pêche, en lui diſant : « Mauge ce fruit ; tu ſais que dès » que tu l'auras dans ta bouche, je ne puis, » quand je le voudrois, te refuſer le droit » d'hoſpitalité ». Il fit enſuite cacher le cavalier dans un pavillon, dont il ferma la porte à clef. Le Maure ſe retira enſuite dans ſa maiſon ; mais il y arrivoit à peine, qu'il vit entrer une foule de voiſins, apportant en pleurant ſon fils, qui, lui dit-on, venoit d'être tué par un Eſpagnol : on déſigna le meurtrier, & le malheureux père ne douta pas que ce ne fût ce même cavalier qu'il venoit de cacher dans ſon jardin. Il ne dit rien ; & renfermant dans ſon ſein l'excès de ſa douleur, il ſortit dès que la nuit fut venue ; il alla ſeul à ſon jardin, & ouvrant le pavillon : « ſortez, *dit-il au cavalier* ; celui que » vous avez tué eſt mon fils, je l'aimois » tendrement ; ſa perte me met au déſeſ- » poir ; mes voiſins affligés ont porté chez » moi mon malheureux fils ; ils vous ont ſi » bien peint, que je ne puis vous mécon- » noître ; je pourrois bien vous punir, je le » devrois, ſi je n'écoutois que la voix de la » vengeance, ou plutôt du plus juſte reſ- » ſentiment ; mais je vous ai offert à manger, » je vous ai donné ma parole, je la tiendrai ; » ſortez & ſuivez-moi ». Il conduiſit alors l'Eſpagnol dans ſon écurie, lui donna le meilleur de ſes chevaux, & le congédia avec

ces mots : Fuyez, dérobez-vous à ceux qui vous pourſuivent ; profitez des ombres de la nuit, demain au point du jour vous ſerez en ſureté. Vous avez répandu le ſang de mon fils ; ce coup affreux a déchiré mon cœur ; mais Dieu eſt juſte & bon, & je le remercie de me donner aſſez de force pour étouffer ma colère, & aſſez de vertu pour remplir mes engagemens.

Anecdote Anglaiſe tirée du Journal Encyclopédique.

LE lendemain de notre départ de Glaſcow, dit l'Auteur du récit, nous fumes obligés de nous arrêter à un petit bourg près de Lanesk. N'ayant rien de mieux à faire, nous regardions les paſſans par les fenêtres de notre hôtellerie, placée vis-à-vis la priſon. Nous vîmes arriver à cheval un homme vêtu d'un frack bleu, très-ſimple, & un chapeau bordé ſur ſa tête. Cet homme mit pied à terre à notre hôtellerie, & remettant ſon cheval à l'hôtel, il s'avança vers un vieillard qui étoit occupé à paver la rue. Après l'avoir ſalué, il prit la demoiſelle, donna quelques coups ſur le pavé, en diſant au vieillard fort étonné de l'aventure : Cet ouvrage me paroît bien pénible à votre âge ; n'avez-vous donc point d'enfans qui puiſſent partager vos travaux, & ſoulager votre vieilleſſe ? — Pardonnez-moi, Monſieur, répondit le vieillard, j'ai trois garçons qui me donnoient tous les trois

les plus grandes eſpérances ; mais les pauvres enfans ne ſont point maintenant à portée de ſecourir leur père. — Et où ſont-ils, demanda l'étranger ? — L'ainé, répliqua le vieillard, étoit parvenu au grade de Capitaine dans les Indes orientales ; le ſecond s'eſt fait ſoldat, dans l'eſpoir de s'élever comme ſon frère. — Et qu'eſt devenu le troiſième, demanda précipitamment l'étranger ?— A cette demande, le bon vieillard ne pouvant retenir ſes larmes : il a répondu pour moi, dit-il : le pauvre enfant s'eſt chargé de payer mes dettes, il n'a pu les acquitter ; il eſt en priſon. A ce récit, le voyageur ſe détourna de quelques pas, reſta quelque temps les mains ſur le viſage, puis revenant près du vieillard : Et cet ainé, lui dit-il, ce fils dénaturé, ce Capitaine, il ne vous a donc rien envoyé pour vous tirer de la misère ? — Ah ! ne l'appellez point dénaturé, s'écria le vieillard ? Mon fils eſt vertueux, il aime & reſpecte ſon père, il m'a envoyé de l'argent, & plus même que je n'en aurois eu beſoin ; mais j'ai eu le malheur de le perdre, en me rendant caution pour un très-galant homme, pour mon Hôte, qui malheureuſement ſe trouvant hors d'état de payer, a cauſé ma ruine ; on m'a tout pris ; il ne me reſte plus rien. — Alors un jeune-homme paſſant la tête par les barreaux de la priſon voiſine où il étoit renfermé, ſe mit à crier : Mon père ! mon père ! ſi mon frère Guillaume vit encore, c'eſt lui, c'eſt ce voyageur qui vous parle. — Oui, mon ami, c'eſt moi-même, répondit

le voyageur, en ſe précipitant dans les bras du vieillard, qui, tout hors de lui-même, voulant parler & ſanglottant, n'avoit pu reprendre ſes ſens, quand une vieille femme, miſe fort décemment, ſortit d'une très-petite & très-délabrée maiſon, en s'écriant : Où eſt-il donc ? où es-tu, mon cher Guillaume ; viens donc à moi, viens embraſſer ta mère. Le Capitaine ne l'eut pas plutôt apperçue, que, quittant ſon père, il alla ſe jeter au cou de la bonne vieille. Alors nous deſcendîmes, & augmentant le nombre des ſpectateurs de cette ſcène attendriſſante, M. Bramble, l'un de nous, fendant la preſſe, alla au voyageur, & lui dit : Capitaine, nous vous demandons la faveur de nous lier avec vous : Nous aurions volontiers fait cent lieues pour être les témoins de cette tendre reconnoiſſance avec votre honnête famille ; vous, & les vôtres, nous vous en ſupplions, dînez avec nous dans cette hôtellerie. Le Capitaine ſenſible à cette invitation, l'accepta, mais en nous diſant qu'il ne mangeroit, ni ne boiroit, que lorſque ſon jeune frère auroit recouvré ſa liberté ; & à l'inſtant il alla dépoſer la ſomme pour laquelle on l'avoit mis en priſon, d'où il ſortit quelques momens après. Alors toute cette famille ſe rendit à l'hôtellerie, où ils eurent grand'peine à entrer, par le grand nombre de perſonnes qui s'y étoient raſſemblées, & qui accablèrent de careſſes le bon Guillaume, qui les leur rendit avec cordialité. Ce bon militaire, dont le nom étoit Brown, nous dit auſſitôt

que nous pumes converſer librement : Meſſieurs, c'eſt aujourd'hui que je ſens, dans toute ſon étendue, les faveurs de la fortune, à laquelle je dois tout : mon oncle m'élevoit au métier de Tiſſerand ; mais je répondis mal à ſes bontés, &, par eſprit de pareſſe & de diſſipation, je m'enrôlai dans les Troupes de la Compagnie des Indes : j'avois alors tout-au-plus dix-huit ans ; mon bonheur vient d'avoir été remarqué par Milord Clive, dont toute l'Europe connoît la bienfaiſance & l'inépuiſable généroſité. Mon zèle pour le ſervice lui inſpira des bontés pour moi ; &, grâces à ſes ſoins, de grade en grade, je devins Capitaine, & fus chargé de la caiſſe du Régiment. A force d'économie, je pavins par des moyens honnêtes, & à la faveur du commerce, à m'aſſurer un fond de 20'000 livres ſterling. Alors je quittai le ſervice. Il eſt vrai que j'ai fait trois remiſes à mon père ; mais il n'y a eu que la première, qui étoit de 200 livres ſterling, qui lui ſoit parvenue ; la ſeconde eſt tombée entre les mains d'un banqueroutier ; & je confiai la troiſième à un Gentilhomme Ecoſſais, qui eſt mort dans la traverſée ; mais, comme j'ai ſa reconnoiſſance, ſes héritiers m'en répondront. Après le dîner, le Capitaine remit à ſon père 50 livres ſterling pour ſubvenir à ſes beſoins les plus preſſants, il fit auſſi dreſſer un acte par lequel il laiſſoit à ſon père & à ſa mère 80 livres ſterling de revenu annuel, reverſible à ſes deux frères : il promit d'acheter une commiſſion à ſon ſe-

cond frère, & d'aſſocier le plus jeune à une manufacture qu'il ſe propoſoit d'établir pour donner de l'occupation aux gens induſtrieux : il donna 500 livres ſterling en dot à ſa ſœur, qui étoit mariée à un fermier peu aiſé ; &, après avoir diſtribué 50 livres ſterling aux pauvres, il donna une très-belle fête à tous ſes compatriotes. M. Brown méritoit les faveurs de la fortune, & fit bien voir qu'il étoit digne des bienfaits qu'il avoit reçus du généreux Lord Clive.

DANS un jour d'hiver où le froid étoit très-piquant, le Duc de la Rochefoucault allant à Verſailles, & touché de voir deux laquais, qu'il avoit derrière ſa voiture, tout-à-fait tranſis, les y fit entrer, & mettre auprès de lui : comme on donnoit de juſtes éloges à cet acte d'humanité, le Duc, avec ce ton de bonté qui ſemble être l'apanage de ſa famille, répondit, j'ai été bien fâché de ne pouvoir y faire entrer auſſi le cocher & les chevaux.

*Oraiſon funèbre d'un Payſan, tirée de l'*Univerſal Magaſine, *Journal Anglais.*

CE ne ſont pas ces Grands ſurchargés d'honneurs & de titres ; ce ne ſont pas ces riches, qui, fiers de leur opulence, ont inſolemment abuſé de la ſituation des hommes honnêtes & pauvres, qu'ils ont fait lâchement ſervir au monſtrueux accroiſſement de leur fortune ; ce ne ſont point ces ingrats heureux qui, éblouis par leurs propres ſuc-

cès, ont impunément offenſé, méconnu, violé les droits de l'amitié; ce ne ſont point ces êtres importuns, incommodes, tyrans, qui laiſſent à leur mort le plus grand vide dans la ſociété, ni les regrets les plus cuiſants à effacer : ce ſont ces ames paiſibles, tendres, honnêtes, ces hommes officieux, qui ſavent obliger, ſans faire valoir leurs ſervices; qui ſavent aimer, ſans avilir le plus noble des ſentimens par la plus lâche des paſſions, l'intérêt; ce ſont ces hommes utiles, par qui les hommes exiſtent, & qu'on foule, qui méritent à leur mort les regrets de tous les cœurs ſenſibles; & tel fut celui, dit l'Auteur de cette pièce, qui fixoit l'attention publique dans un village, où je me trouvois par haſard, il y a quelques jours. Je fus étonné de voir les habitans de ce village, les yeux baignés de larmes, l'air triſte, conſterné, entrer ſilentieuſement dans l'Egliſe. Ce ſpectacle me frappa, je les ſuivis; je vis, au milieu d'un Temple lugubre, le cadavre d'un vieillard habillé en payſan, dont les cheveux blancs, & l'air encore reſpectable, annonçoient la candeur. Quand tous les aſſiſtans furent placés, le Miniſtre du lieu monta en chaire, & prononça cette courte Oraiſon funèbre que je gravai dans ma mémoire.

« Mes chers concitoyens, l'homme que vous voyez n'étoit rien moins que riche, & cependant, il a été, pendant près de 90 années, le bienfaicteur de ſes ſemblables. Il étoit fils d'un Laboureur, &, dès ſa plus

tendre jeuneſſe, ſes foibles mains s'eſſaièrent à conduire la charrue. Ses jambes n'eurent pas plutôt acquis la force néceſſaire, qu'on le vit ſuivre ſon père dans les ſillons qu'il traçoit ; auſſitôt que ſon corps eut pris ſon développement, & qu'il put ſe flatter d'être aſſez inſtruit, il ſe chargea du travail de ſon père, afin que celui-ci ſe reposât. Depuis ce jour, le ſoleil l'a toujours trouvé dans les champs ou dans les jardins, occupé à labourer, ou à ſemer, ou à planter, ou à voir recueillir aux autres la récompenſe de ſon induſtrie. Il a défriché pour les autres plus de deux mille arpens d'un terrain ingrat, qui paroiſſoit voué à la ſtérilité, qui rapporte maintenant, & qui, ſans lui, continuera de rapporter préſentement, puiſqu'il l'a mis en valeur ; c'eſt lui qui a planté la vigne qu'on voit avec tant de ſurpriſe dans ce canton ; c'eſt lui qui a planté ces arbres fruitiers, qui ornent & enrichiſſent ce village. Ce ne fut point par avarice qu'il fut infatigable ; je vous l'ai dit, ce n'étoit pas pour lui qu'il ſemoit & qu'il labouroit ; c'étoit par amour pour le travail, & pour obliger les hommes, même ceux qui le déſobligeoient, qu'il ne ceſſa de travailler. Il avoit deux principes dont il ne ſe départit jamais ; le premier, que l'homme eſt fait pour travailler ; le ſecond, que Dieu bénit le travail de l'homme, ne fut-ce que par la ſatisfaction intérieure de l'homme voué au travail. Il ſe maria vers la fin du printemps de ſon âge ; il eut une femme qu'il aime plus que lui-même, des enfans qu'il chérit

autant que ſon épouſe ; ſon ſort, ni ſa ſituation gênée ne l'inquiétoient point ; c'étoit le ſort de ſa femme, & de vingt enfans. Il les éleva au travail & à la vertu ; & eut ſoin, à meſure qu'ils ſortoient de l'adoleſcence, de les marier à des femmes honnêtes & laborieuſes ; & c'étoit lui qui, la joie peinte ſur le front, les conduiſoit aux pieds des autels. Tous ſes petits-enfans ont été élevés ſur les genoux de leur grand-père ; & vous ſavez, mes chers auditeurs, qu'il n'en eſt aucun d'eux qui ne donne les plus belles eſpérances. Les jours de réjouiſſance, il étoit le premier à faire annoncer le moment des divertiſſemens ; & ſa voix, ſes geſtes, ſes regards reſpiroient, & inſpiroient la gaieté. Vous vous ſouvenez tous de ſa candeur, du bon ſens & du jugement qui caractériſoient ſes propos. Il aimoit l'ordre par un ſentiment intérieur. Il ne refuſoit ſes ſervices à perſonne ; il s'affectoit des calamités publiques, & des malheurs particuliers ; il aimoit ſa patrie, & ſon cœur ne ceſſoit de faire des ſouhaits pour ſa proſpérité. Il haïſſoit les méchans, & vivoit avec eux comme s'ils euſſent été gens de bien : ils le trompoient, il ne l'ignoroit pas, & il leur laiſſoit l'aviliſſante ſatisfaction de croire qu'il ne s'appercevoit pas qu'on abuſoit indignement de ſa bonne-foi : ils le trompoient encore, il gardoit le ſilence, & reſtoit, en apparence, auſſi paiſible qu'il le pouvoit. Ce fut ainſi qu'il parvint à la vieilleſſe ; ſes jambes trembloient ſous le

poids de ſon corps, & il graviſſoit les montagnes pour conduire ſes petits-fils, & leur donner des inſtructions d'après ſa longue expérience. Sa mémoire le ſervit fidellement, & il ſe rappeloit à propos les obſervations utiles qu'il avoit eu occaſion de faire pendant le cours de ſa longue vie. Il étoit l'arbitre des gens de bien; ſa probité ne fut jamais ſuſpectée, même par ceux qu'il condamnoit. La veille de ſa mort, il raſſembla ſa nombreuſe poſtérité, & dit: « Mes enfans, je » vais me réunir au Grand Être qui eſt la » ſource de tout bien; je l'ai perpétuellement » adoré; je meurs ſans chagrin & ſans regrets. » Que mon enterrement ne vous occupe » point; ne vous détournez point des tra- » vaux plus preſſants: continuez les opéra- » tions de la journée, & portez-moi en terre » après le coucher du ſoleil ».

Mes chers auditeurs, mes amis, mes enfans, dit le Paſteur, en terminant cette Oraiſon funèbre; avant que de confier à la terre ces cheveux blancs, qui ont été ſi long-temps l'objet de notre vénération, conſidérez la dureté de ſes mains, conſidérez les marques honorables de ſon travail. Alors le Miniſtre, deſcendant de chaire, ſouleva une des mains du cadavre; & cette main, d'un volume conſidérable, ſembloit invulnérable à la pointe des ronces, & au tranchant du caillou: il la baiſa reſpectueuſement, & toute l'aſſemblée en fit autant; ſes enfans le portèrent en terre, étendu ſur trois bottes de paille, & l'on plaça ſur ſa tombe un plantoir, une bêche & un ſoc.

Je me retirai en ſilence, & méditai profondément ſur l'extrême différence qu'il y a, même après la mort, entre l'homme de bien, & l'homme qui n'a que du bien.

Le Capitaine Huddy, Américain, ayant été fait priſonnier par les Anglais, avoit été mis à mort contre les lois de la guerre. Le Général Washington demanda ſatisfaction d'un procédé ſi injuſte & ſi cruel; il déclara que ſi on ne la lui accordoit pas, il ſeroit obligé, malgré ſa répugnance, d'uſer de repréſailles, & feroit exécuter un des Officiers Britanniques qui étoient entre ſes mains, & qu'il les avoit déjà fait tirer au ſort. La victime marquée par le ſort fut le Capitaine Aſgill, jeune-homme de 19 ans, de la plus grande eſpérance, qui, pouvant jouir en Angleterre au ſein de ſa famille d'une fortune conſidérable & tranquille, avoit demandé par une noble émulation du ſervice en Amérique.

L'intérêt qu'a inſpiré le jeune Capitaine Aſgill a été général; le ſort cruel qu'il étoit menacé de ſubir n'a pas excité moins de pitié en Amérique qu'en Europe; on ſait à quelle protection puiſſante, il doit le bonheur de l'avoir évité; les lettres ſuivantes qui ont opéré ſon ſalut, méritent d'être publiées, & les ames ſenſibles ne les liront pas ſans attendriſſement. La première avoit été écrite par M. le Comte de Vergennes au Général Washington, le 29 juillet 1782.

Monſieur, ce n'eſt pas en qualité de Miniſtre d'un Roi, ami & allié des Etats-Unis, (quoique ce ſoit avec la participation & du conſentement de S. M.) que j'ai l'honneur d'écrire à V. E. c'eſt comme homme ſenſible, comme père tendre, qui éprouve toute la force de l'amour paternel, que je prends la liberté d'adreſſer à V. E. mes preſſantes ſollicitations en faveur d'une mère & d'une famille en pleurs. Sa ſituation ſemble d'autant plus mériter toute notre attention, que c'eſt à l'humanité d'une Nation en guerre avec la ſienne, qu'elle a recours, pour obtenir ce qu'elle devroit recevoir de la Juſtice impartiale de ſes propres Généraux. J'ai l'honneur de faire paſſer ci incluſe à V. E. copie d'une lettre que je viens de recevoir de Lady Aſgill; je ne lui ſuis point connu, & j'ignorois que ſon fils étoit la victime infortunée, deſtinée par le ſort à expier le crime odieux dont un déni formel de juſtice vous oblige de tirer vengeance. V. E. ne lira pas cette lettre ſans être extrêmement affectée; elle a produit cet effet ſur le Roi & la Reine, auxquels je l'ai communiquée. La bonté du cœur de L. M. leur fait déſirer que les inquiétudes d'une mère infortunée ſoient calmées, que ſa tendreſſe ſoit raſſurée. Je ſens, Monſieur, qu'il eſt des cas où l'humanité elle-même exige la plus extrême rigueur; peut-être celui dont il s'agit eſt-il du nombre; mais en reconnoiſſant l'équité des repréſailles, elles ne ſont pas moins horribles pour ceux qui en ſont les victimes;

& la façon de penſer de V. E. eſt trop connue, pour que je ne ſois pas perſuadé que vous n'avez rien plus à cœur que d'éviter cette fâcheuſe néceſſité. Il eſt, Monſieur, une conſidération qui, ſans être déciſive, peut influer ſur votre réſolution ; le Capitaine Aſgill eſt indubitablement votre priſonnier, mais il eſt du nombre de ceux que les armes du Roi ont contribué à mettre entre vos mains à Yorck-Town. Quoique cette circonſtance ne ſoit pas en elle-même une ſauve-garde, elle juſtifie du-moins l'intérêt que je me permets de prendre dans cette affaire. S'il eſt, Monſieur, en votre pouvoir de la conſidérer & d'y avoir égard, vous ferez ce qui ſera très-agréable à L. M. Le danger du jeune Aſgill, les larmes, le déſeſpoir de ſa mère, les affectent ſenſiblement ; & elles verront avec plaiſir l'eſpoir de conſolation luire ſur ces infortunés. En cherchant à ſouſtraire M. Aſgill à la deſtinée dont il eſt menacé, je ſuis bien éloigné de vous engager à chercher une autre victime ; le pardon, pour être parfaitement ſatisfaiſant, doit être entier. Je n'imagine pas qu'il puiſſe avoir aucunes mauvaiſes conſéquences. Si le Général Anglais n'a pas été en état de punir le crime horrible dont vous vous plaignez, d'une manière auſſi exemplaire qu'il l'auroit dû, il y a raiſon de croire qu'il prendre les meſures les plus efficaces pour en prévenir de pareils à l'avenir. Je ſouhaite ſincèrement, Monſieur, que mon interceſſion ſoit couronnée du ſuccès ; le ſentiment qui

la dicte, & que vous n'avez ceſſé de manifeſter dans toutes les occaſions, m'aſſure que vous ne ſerez pas indifférent aux ſupplications & aux larmes d'une famille qui, par mon entrepriſe, a recours à votre clémence : c'eſt rendre hommage à votre vertu, que de l'implorer.

Lettre de Lady Aſgill à M. de Vergennes, du 18 du même mois.

MONSIEUR, ſi la politeſſe de la Cour de France permet qu'une étrangère s'adreſſe à elle, il n'eſt pas douteux que celle en qui ſe réuniſſent toutes les ſenſations délicates dont un individu puiſſe être pénétré, ne ſoit favorablement accueillie d'un Seigneur dont la réputation fait honneur, non-ſeulement à ſon propre pays, mais à la nature humaine. Le ſujet ſur lequel j'oſe, Monſieur, implorer votre aſſiſtance, eſt trop déchirant pour mon cœur, pour qu'il me ſoit poſſible de m'y arrêter : très-probablement, le bruit public vous en aura informé ; il n'eſt donc pas néceſſaire que je me charge de cette tâche douloureuſe. Mon fils, (mon fils unique) qui m'eſt auſſi cher qu'il eſt brave, auſſi aimable qu'il mérite de l'être, âgé de 19 ans ſeulement, priſonnier de guerre en conſéquence de la capitulation d'Yorck-Town, eſt actuellement confiné en Amérique, comme un objet de repréſailles. L'innocent ſubira-t-il la peine due au coupable ? Repréſentez-vous, Monſieur, la ſituation d'une femme qui ſe trouve dans ces circonſtances, environnée comme

je le ſuis d'objets de détreſſe, accablée de crainte & de douleur ; il n'eſt pas de mots qui puiſſent exprimer ce que je ſens, ou peindre cette ſcène de douleur. Mon mari abandonné de ſes Médecins, quelques heures avant l'arrivée de cette nouvelle, hors d'état d'être informé de l'infortune ; ma fille attaquée d'une fièvre accompagnée de délire, parlant de ſon frère du ton de l'extravagance & ſans intervalles de raiſon, ſi ce n'eſt pour écouter quelques circonſtances propres à ſoulager ſon cœur ! Que votre ſenſibilité, Monſieur, vous peigne ma profonde, mon inexprimable misère, & plaide en ma faveur ; un mot de votre part, comme la voix du Ciel, nous ſouſtraira à la déſolation, au dernier degré de l'infortune. Je ſais combien le Général Washington révère votre caractère ; dites-lui ſeulement que vous ſouhaitez que mon fils ſoit élargi, & il le rendra à ſa famille déſolée, il le rendra au bonheur ; la vertu & la bravoure de mon fils juſtifieront cet acte de clémence. Son honneur, Monſieur, l'a conduit en Amérique ; il étoit né pour l'abondance, l'indépendance & les perſpectives les plus heureuſes. Permettez-moi de ſupplier encore votre haute influence en faveur de l'innocence, dans la cauſe de la juſtice & de l'humanité, de vouloir bien, Monſieur, dépêcher de France une lettre au Général Washington, & me favoriſer d'une copie pour lui être tranſmiſe d'ici. Je ſens toute la liberté que je prends en ſollicitant cette grâce ; mais je ſuis certaine que

vous me l'accordiez ou non, que vous aurez pitié de la détreſſe qui m'en ſuggère l'idée: votre humanité laiſſera tomber une larme ſur la faute, & elle ſera effacée. Puiſſe le Ciel que j'implore, vous accorder de n'avoir jamais beſoin de la conſolation qu'il eſt encore en votre pouvoir d'accorder à Lady Aſgill!

L'interceſſion de M. de Vergennes ſauva la vie au jeune Aſgill. Il n'eſt point d'expreſſion qui puiſſe rendre l'état de la mère de ce jeune-homme. Sa lettre de remercîment au Miniſtre peut ſeule en donner l'idée: la voici.

Epuiſée par de longues ſouffrances, ſuffoquée par un excès de bonheur inattendu, retenue dans mon lit par la foibleſſe & par la langueur, anéantie enfin, Monſieur, au dernier degré, il n'y a que mon extrême ſenſibilité qui puiſſe me donner la force de vous écrire. Daignez accepter, Monſieur, ce foible effort de ma reconnoiſſance. Elle a été miſe aux pieds du Tout-Puiſſant, &, croyez-moi, elle a été préſentée avec la même ſincérité à vous, Monſieur, & à vos illuſtres Souverains; c'eſt par leur auguſte & ſalutaire entremiſe, ainſi que par la vôtre, que, moyennant la grâce de Dieu, j'ai recouvré un fils à la vie, auquel la mienne étoit attachée. J'ai la douce aſſurance que mes vœux pour mes protecteurs & pour vous, ſont entendus du Ciel, à qui je les offre. Oui, Monſieur, ils produiront leur effet vis-à-vis du redoutable & dernier Tribunal où je me flatte que vous & moi nous paroî-

trons enſemble ; vous pour recevoir la récompenſe de vos vertus, moi celle de mes ſouffrances. J'éléverai ma voix devant ce Tribunal impoſant : je réclamerai ces regiſtres ſaints, où l'on aura tenu note de votre humanité : je demanderai que les bénédictions deſcendent ſur votre tête, ſur celui qui, par le plus noble uſage du privilége qu'il a reçu de Dieu (privilége vraiment céleſte) a changé la misère en félicité, a retiré le glaive de deſſus la tête d'un innocent, & rendu le plus digne fils à la plus tendre & à la plus malheureuſe des mères.

Daignez agréer, Monſieur, ce juſte tribut de reconnoiſſance que je dois à vos ſentimens vertueux. Conſervez-le, ce tribut, & qu'il paſſe à vos deſcendans, comme un témoignage de votre bienfaiſance ſublime & exemplaire envers un étranger dont la Nation étoit en guerre avec la vôtre, mais dont la guerre n'avoit point détruit les tendres affections. Que ce tribut atteſte encore la reconnoiſſance long-temps après que la main qui l'exprime aura été réduite en pouſſière, ainſi que le cœur qui, dans ce moment-ci, ne reſpire que pour donner l'exploſion à la vivacité de ſes ſentimens ; tant qu'il palpitera, ce ſera pour vous offrir tout le reſpect & toute la reconnoiſſance dont il eſt pénétré. THÉRESE ASGILL.

L'HISTOIRE d'Italie préſente dans la mort de Strozzy un grand caractère d'héroïſme.

Après la mort de Clément VII, il entreprit de chaſſer de Florence Alexandre de Médicis. Ne pouvant pas le chaſſer, lui & les autres conjurés s'en défirent par le meurtre. Mais, Côme de Médicis pourſuivit la vengeance de ſon frère. Il fit la guerre à la faction de Strozzy; celui-ci lui livra bataille, & fut réduit à ſe retirer dans un château, d'où il fut bientôt conduit à la citadelle de Florence. On l'y traita de la manière la plus barbare; il fut appliqué à la queſtion, & on lui donna, en trois fois, quinze ſecouſſes ſi violentes, que tous ſes membres en furent diſloqués. Strozzy ſupporta ces tourmens affreux avec une fermeté & un ſang-froid héroïques; mais s'appercevant que pour le lendemain on lui réſervoit de nouvelles tortures, il réſolut de les prévenir & de mourir avec toute ſa gloire. Ayant vu dans ſon cachot une épée qu'un des ſoldats qui le gardoient avoit oubliée, il la prend, ſe ſert de la pointe pour graver ſur le manteau de la cheminée de ſa priſon, ce fameux vers de Virgile :

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor!

l'enfonce dans ſon ſein, & expire deux heures après. On trouva à côté de lui un écrit de ſa main, dont voici la traduction.

Au Dieu Libérateur.

Pour n'être plus expoſé à la rage de mes cruels ennemis, & de peur d'être forcé par la violence d'injuſtes tourmens, de dire

quelque choſe de préjudiciable à mon honneur, ainſi qu'à mes parens & amis innocents, moi Philippe Strozzy, j'ai réſolu de m'ôter la vie de mes propres mains. Je recommande mon ame à Dieu, & je le prie humblement, s'il refuſe de lui faire part de ſa gloire, de lui accorder du-moins ce lieu où ſe trouve Caton d'Utique & les autres hommes qui ont fait une fin pareille à la mienne.

Je prie Dom Jean de Lune, Commandant de cette citadelle, de faire un mets de mon ſang pour l'envoyer au Cardinal Cibo, afin qu'il ſe raſſaſie, après ma mort, de ce dont il n'a pu ſe raſſaſſier pendant ma vie. Je prie auſſi Dom Jean de Lune de faire enterrer mon corps dans Sainte-Marie-la-Neuve, près de celui de ma femme. Au-ſurplus, l'on m'enterrera où l'on voudra.

L'écrit eſt terminé par cette apoſtrophe : Et toi, Empereur, je te prie, avec reſpect, de veiller avec plus de ſoin ſur la conduite des Florentins, & plus d'égards que tu n'en as eu juſqu'ici aux intérêts de leur patrie, ſi ton deſſein n'eſt pas de la détruire.

PHILIPPUS STROZZY,
Jam jam moriturus.

La haine de ces factions qui déſolèrent pendant tant de ſiècles l'Italie, reſpire d'une manière terrible dans cetre invitation à Dom Jean de Lune, « d'envoyer au Cardinal » Cibo un mets de ſon ſang, afin qu'il ſe » raſſaſſiât après ſa mort de ce dont il n'a » pu ſe raſſaſſier pendant ſa vie ».

M. DE St.-JOHN, en ſe rendant à une plantation où il étoit invité à dîner, apperçut dans le bois qu'il traverſoit une foule d'oiſeaux de proie voltigeant autour d'une cage ſuſpendue à un arbre. De cette cage ſortoient quelques ſons plaintifs mal articulés. Entraîné par un mouvement involontaire, je fis feu, dit-il, ſur ces oiſeaux; ils fuirent à une petite diſtance en faiſant un bruit horrible. Tout-à-coup j'apperçus dans la cage un nègre ſuſpendu & expirant. Je friſſonne encore quand je me rappelle ce ſpectacle horrible : les oiſeaux lui avoient emporté les yeux, ſes joues étoient à découvert, ſes bras avoient été dévorés dans pluſieurs endroits; ſon corps étoit couvert de bleſſures, le ſang en découloit par-tout, & teignoit la terre au-deſſous. A peine les oiſeaux avoient-ils quitté la place, que des nuées d'inſectes couvrirent le corps de ce malheureux, s'attachèrent à ſes muſcles déchirés, dont ils ſuçoient le ſang. Le mien ſe glaça dans mes veines, je tremblois, je reſtois immobile, en conſidérant le ſort de cet infortuné. Quoique privé de la vue, ce Spectre vivant pouvoit encore entendre; dans ſon langage groſſier il demanda quelques gouttes d'eau pour appaiſer ſa ſoif. Dans ce triſte moment l'humanité elle-même auroit héſité ou à lui porter un vain ſoulagement, ou à mettre fin à une agonie ſi cruelle. Certainement j'aurois ſuivi ce dernier parti, ſi j'avois eu une

balle dans mon fuſil ; mais ne lui pouvant pas rendre ce dernier ſervice, je cherchai à calmer ſa ſoif. Une coquille attachée à une perche, dont s'étoient probablement ſervi quelques nègres, me frappa la vue ; je la remplis d'eau, & je la portai d'une main tremblante aux lèvres du malheureux agoniſant. Preſſé de la ſoif, il ſe porta vers l'endroit où il devina que la coquille avoit paſſé, en entendant ſon bruit. Grand-merci, homme blanc, me dit-il, grand-merci ; mets-y du poiſon, & donne-le moi. — Depuis quand êtes-vous là ſuſpendu, lui demandai-je ? — Depuis deux jours, & moi pas mourir ! Les oiſeaux, les oiſeaux.... ah ! ah !..... Accablé, anéanti de ce ſpectacle, je ramaſſai toutes mes forces pour me tirer de-là, & me traîner vers la ferme où j'étois attendu. Là j'appris la cauſe du traitement infligé à ce négre. Il avoit tué l'inſpecteur de la plantation. On me dit que l'intérêt des maîtres exigeoit cette cruelle punition, & j'entendois répéter les vieux argumens avec leſquels on juſtifie ces atrocités.

LES Auteurs du Journal de Paris en donnant l'extrait d'un ouvrage, intitulé les Délaſſemens de l'Homme ſenſible, par M. d'Arnaud, en rapportent deux traits qui méritent de trouver place dans ce recueil.

Un voyageur paſſant à Marſeille, va viſiter les galériens, & voit parmi eux un jeune-

homme dont le crime étoit d'avoir chaſſé ſur les terres de ſon Seigneur & d'avoir maltraité les Gardes qui avoient voulu l'arrêter. Sa femme & ſes enfans ſont ſur le point de périr de misère. Alors on donnoit la liberté à un galérien, s'il ſe trouvoit quelqu'un qui voulût prendre ſa place. Celui-ci avoit encore deux années de ſon jugement à remplir. Le voyageur ne balanca pas; il fait détacher les chaînes de ce malheureux, & ſe ſoumet lui-même à les porter. Il eſt inutile de peindre la reconnoiſſance du galérien, ni de s'attacher davantage à exalter une action qui ſe loue aſſez d'elle-même. Mais on eſt charmé d'apprendre le nom de ce Héros de l'humanité; il a été auſſi celui de la Religion; c'eſt St. Vincent-de-Paule, le fondateur des enfans-trouvés, des ſœurs de la charité, &c. Lorſqu'on propoſa ſa canoniſation, Benoît XIV demanda s'il avoit fait des miracles : on répondit en lui racontant l'anecdote du galérien, & Benoît XIV s'écria auſſitôt : *erigantur altaria !* qu'on lui dreſſe des autels ! C'étoit, obſerve très-bien M. d'Arnaud, parler en grand homme qui connoiſſoit lui-même tout le charme de la bienfaiſance.

L'AUTRE trait montre encore quelle eſt la force de l'amour maternel. Une Dame revenoit de la Martinique avec ſon fils qui étoit encore au berceau. L'équipage eſt accueilli d'une tempête au moment qu'on atteignoit un port. Bientôt la conſternation s'eſt répandue

dans le navire ; le danger augmente ; enfin, l'eſpérance, cette dernière reſſource des malheureux, s'eſt évanouie ; le vaiſſeau fait eau de toutes parts ; les paſſagers n'enviſagent plus que la mort dans toute ſon horreur : ils s'efforcent de lui échapper : la plupart ſont engloutis dans les flots. Un domeſtique nègre, attaché à la Dame, s'empare auſſitôt d'elle & de ſon enfant, il les prend l'un & l'autre dans ſes bras, & ſe jette à la mer. Ce digne ſerviteur montre un courage inconcevable ; il tâche de ſurmonter la fatigue qui commençoit à le gagner ; il redouble de zèle & d'efforts : la Dame s'apperçoit que les forces de cet honnête domeſtique l'abandonnent, elle lui fait part de ſes craintes ; il veut la raſſurer ; elle eſt convaincue qu'il eſt impoſſible d'en ſauver deux : c'eſt alors qu'éclate la tendreſſe maternelle. Mon ami, s'écria cette infortunée ; il eſt inutile de t'occuper de ma conſervation : ne ſongeons qu'à mon enfant : tu lui diras que je meurs pour lui. Et auſſitôt elle ſe débarraſſe du domeſtique qui vouloit la retenir, & va à quelque diſtance diſparoître à ſes yeux.

UN enfant de 5 ans ſe promenant dans une cour, ſe laiſſa tomber dans un puits. Dans ce moment tout le monde étoit à dîner ; il n'y avoit qu'un chien à la chaîne, qui fit tant par ſes efforts qu'il s'en débarraſſa & ſe jeta après l'enfant dans le puits, le ſouleva, & lui tint la tête hors de l'eau,

en aboyant pour avertir ; l'on vint enfin, & ce ne fut qu'après une heure de travail qu'il arriva du ſecours ; on retira l'enfant, qu'on rappela à la vie, & qu'on porta à ſa mère ; on retira auſſi le chien qui, en le ſoutenant hors de l'eau, avoit empêché qu'il ne fût ſuffoqué.

L'ANECDOTE ſuivante, qui eſt tirée des papiers Anglais Américains, prouve à quel excès l'homme peut ſe porter, quand il a eu le malheur de ſecouer tout frein moral & religieux.

Le 11 décembre, au ſoleil levant, il s'eſt paſſé à Wetherfield un événement de l'eſpèce la plus étrange & la plus étonnante. William Bealde, né au midi de l'Angleterre, qui a réſidé vingt ans en Amérique, & près de dix à Wetherfield, s'étoit marié à Fairfield à une femme aimable, d'une bonne famille ; il en avoit eu quatre enfans, dont il dirigeoit lui-même l'éducation avec un ſoin & une vigilance extrêmes, & il paroiſſoit être un excellent père, & un bon mari. Les affaires de commerce déclinant depuis quelques années, il ſe livra à la lecture, & malheureuſement, il goûta de préférence les livres qui ont été faits contre le culte établi ; il en adopta tous les principes, écarta toute idée du bien & du mal moral, & regarda les hommes comme de ſimples machines. Il ſe crut en droit de diſpoſer de ſa vie, & de celle de ſa famille. On a trouvé dans ſes papiers,

papiers, & dans plusieurs lettres écrites à des personnes de sa connoissance, peu de jours avant sa mort, qu'il y avoit trois ans qu'il s'occupoit de la funeste catastrophe à laquelle il a procédé avec la plus grande réflexion. Au lever du soleil, il envoya sa domestique, la seule personne de sa maison qui ait survécu, porter une lettre dans la voisinage, à un ami auquel il annonçoit son horrible résolution, en lui déclarant qu'avant qu'il en eût achevé la lecture, il seroit avec sa femme & ses enfans dans un état plus heureux : il le prioit de prendre avec lui deux personnes, & de venir à sa maison sans alarmer ses voisins, & d'apporter autant de tranquillité d'esprit qu'il en avoit lui-même. A la réception de cette lettre, l'ami vola ; mais il étoit trop tard. Le malheureux avoit employé le poignard, la hache & le pistolet ; il s'étoit servi des premières armes pour détruire sa famille, & il avoit tourné la dernière contre lui. Il y avoit quelques semaines qu'il gardoit ces instrumens meurtriers dans sa chambre, sous prétexte qu'il en avoit besoin pour se défendre des voleurs. C'est avec le plus grand secret, & sans être pénétré par personne, qu'il a mis fin à la vie d'une femme aimable, au milieu de sa carrière, & à celle de quatre enfans commençant la leur, dont l'ainé avoit douze ans, & dans le temps qu'ils dormoient paisiblement. Il paroît, par plusieurs circonstances, qu'avant qu'ils allassent au lit il leur avoit donné de l'opium ; il a terminé cette sanglante tragédie en se tuant lui-même.

On lit dans une des lettres qu'il avoit écrites auparavant : « C'eſt par humanité, c'eſt par » tendreſſe, car aucun père ne fut auſſi » ſenſible que moi, que je prépare la mort » de ſix perſonnes ». Le Juré, après une enquête, a condamné ſa mémoire ; ſon corps a été expoſé à l'opprobre public, & jeté à la voirie. On a enterré ſa femme & ſes enfans avec décence. Les cœurs humains & ſenſibles ont verſé des larmes ſur le ſort de cette famille, & déploré les funeſtes principes qui ont fait un barbare d'un homme qui, avant ſon égarement, avoit mérité l'eſtime de ſes concitoyens.

UN Indien qui n'avoit pas eu de ſuccès dans ſa chaſſe, erroit dans le voiſinage d'une plantation ſituée ſur les établiſſemens de derrière de la Virginie ; il s'approcha de cette plantation, & voyant le propriétaire aſſis à ſa porte, il lui dit qu'il avoit grand-faim, & lui demanda un morceau de pain ; ſur le refus qu'il reçut en réponſe, il demanda un verre de bierre ; même refus ; mais je meurs de ſoif, reprit le ſauvage, donnez-moi aumoins un peu d'eau. Retire-toi, chien d'Indien, dit le planteur, tu n'auras rien ici. Il arriva quelques jours après que ce planteur inhumain, chaſſant dans un bois avec quelques amis, s'écarta d'eux en ſuivant une pièce de gibier qu'il ne put joindre, & ne ſut plus retrouver ſes compagnons. Après avoir erré toute la journée, accablé de fati-

gues, & n'en pouvant plus de faim & de ſoif, il apperçut une cabane de ſauvages ; il y courut, & demanda en grâce qu'on le conduisît à la plantation européenne la plus prochaine. Il eſt trop tard, lui dit le ſauvage maître de la cabane, pour pouvoir eſpérer d'y arriver avant la nuit ; reſtez ici, vous y ſerez le bien venu, & demain il fera jour. Il lui préſenta enſuite un morceau de venaiſon & d'autres rafraîchiſſemens dont il avoit beſoin : enſuite ayant étendu pluſieurs peaux pour lui faire un lit, il le fit coucher en lui diſant de repoſer tranquillement, lui promettant de le réveiller le lendemain de bonne heure, & de le conduire ſur le chemin qu'il devoit faire. La nuit ſe paſſa, le ſauvage tint parole à ſon hôte, & l'accompagna juſqu'à ce qu'il reconnut les lieux & ſa route. Au moment où il alloit s'en ſéparer, & lui dire adieu, il voit le ſauvage s'arrêter, l'enviſager, & lui demander : me reconnois-tu ? Le planteur frémit en le reconnoiſſant en ce moment pour le même Indien qu'il avoit renvoyé autrefois avec tant de dureté. Il avoua en tremblant qu'il reconnoiſſoit ſes traits, & il commençoit à excuſer ſa conduite brutale, lorſque le ſauvage l'interrompit & lui dit froidement : quand tu verras un pauvre Indien mourant de ſoif, & demandant un verre d'eau, donne-le lui, & ne lui dis plus : *vas-t-en, chien d'Indien.* Après cet avis, il lui ſouhaita bon voyage & le quitta. Il eſt inutile de demander lequel de l'Indien ou du planteur méritoit le nom de ſauvage.

LE fameux Locke avoit contracté, dès ſon enfance, une amitié particulière avec un jeune-homme qui demeuroit dans ſon voiſinage. Mais la faveur dont il jouit dans la ſuite auprès des perſonnes en place, excita la jalouſie de ſon ami ; c'eſt pourquoi celui-ci entreprit de le ſupplanter, en découvrant à ſes protecteurs quelques ſecrets particuliers qui lui avoient été confiés. Cette indignité ne lui ayant pas réuſſi, il diſparut bruſquement, & enleva à Locke une ſomme d'argent, quoiqu'il sût que ce vol jetteroit ſon ami dans de grands embarras. Notre philoſophe fut extrêmement touché de cette perfidie ; & ayant appris en même-temps par quelles baſſes intrigues ce malheureux avoit eſſayé de le perdre, rien n'égala ſa ſurpriſe. Il rétablit néanmoins ſes affaires ; les avantages que ſon mérite lui procura, le mirent bientôt en état d'oublier cette injure.

Un matin qu'il étoit à déjeuner, on lui vint dire qu'un homme, en fort mauvais équipage, vouloit avoir l'honneur de lui parler. Locke ordonna à l'inſtant qu'on le fît entrer. Quel fut ſon étonnement, quand il reconnut ſon ancien ami réduit à la plus affreuſe misère par une ſuite de ſes déſordres, & qui venoit implorer ſon ſecours & lui demander pardon. Le philoſophe le regarde quelque temps ſans rien dire : enfin, tirant un billet de 50 livres ſterling, il le lui préſenta en lui adreſſant ces paroles : Quoique

je vous pardonne ſincèrement votre conduite à mon égard, je ne dois pas cependant vous mettre dans le cas de me faire une ſeconde trahiſon. Prenez cette bagatelle que je vous donne, non comme une manque de mon premier attachement pour vous, mais pour vous ſecourir dans la circonſtance préſente, ſans que je veuille me rappeler combien peu vous le méritez. Point de réplique; il m'eſt impoſſible de vous rendre mon eſtime, & apprenez que l'amitié une fois offenſée, eſt pour jamais perdue.

UNE jeune Demoiſelle devoit être mariée, & le jour de la cérémonie étant arrivé, toute la famille aſſemblée étoit ſur le point de ſe rendre à l'Egliſe. La mère de la fiancée à l'approche du moment qui alloit faire le bonheur ou le malheur de ſa chère fille, ne pouvoit s'empêcher de fondre en larmes, & chacun étoit touché de ſon attendriſſement; la fille ſeule, ſoutenoit ſans émotion un ſpectacle auſſi touchant. Frappé de cette inſenſibilité, le prétendu réſolut de ne point s'aſſocier une femme dont le cœur lui paroiſſoit incapable d'éprouver les ſentimens de la tendreſſe, puiſqu'il étoit inſenſible à ceux de la reconnoiſſance. Mademoiſelle, dit-il à ſa fiancée, je viens de réfléchir dans le moment ſur l'engagement ſacré que j'allois contracter: la vue de cette chaîne indiſſoluble me pénètre d'effroi: il n'eſt plus queſtion

de mariage pour moi. A peine eût-il fait cette déclaration qu'il disparut.

UNE des danseuses surnuméraires de l'opéra, mourut, il y a peu d'années, à l'âge de 17 ans. Dans ses derniers instans, elle fit prier le Curé de sa Paroisse de se rendre auprès d'elle, & lui déclara qu'elle vouloit laisser aux pauvres, plus de 200'000 francs qu'elle avoit amassés, en gémissant sur les moyens qui les lui avoient procurés. Ce digne Pasteur consola sa pénitente, & la consola par tous les sublimes principes de religion; mais, il ne voulut pas accepter le legs : les véritables pauvres, lui dit-il, sont votre mère & vos proches qui sont dans la misère : il la fit tester en leur faveur, & se contenta de 2000 écus pour les indigens de sa Paroisse.

CHARLES DE L'AUBESPINE, Marquis de Château-Neuf, après avoir rempli avec la plus grande distinction la charge d'Ambassadeur de France à la Haye, à Bruxelles, à Vienne, à Venise, à Londres, fut nommé Garde-des-Sceaux, qu'il ne tint que trois ans. On les lui rendit en 1650, & ils lui furent ôtés en 1651. La vertu & la supériorité de ses talens lui avoient attiré des envieux, à la tête desquels étoit le Cardinal de Richelieu : on l'arrêta, sous prétexte de quelque intrigue contre l'État. Le Chevalier

de Jars, ſon confident, fut mis à la Baſtille ; & l'on eſſaya, par les promeſſes les plus ſéduiſantes, de le faire dépoſer contre ſon ami. Cet expédient n'ayant point réuſſi, on eut recours à la crainte ; on lui fit ſon procès comme à un coupable ; & les Juges, à qui l'on aſſura que ſa grâce lui ſeroit accordée ſur l'échafaud, le condamnèrent à perdre la tête. Le généreux Chevalier fut conduit au ſupplice. Sa conſtance ne ſe démentit point dans cet affreux moment : il ſembloit, au-contraire, mourir avec joie pour ſoutenir l'innocence de ſon ami. Quelques interrogatoires qu'on lui fît il gardoit un ſilence profond, ou, s'il le rompoit, ce n'étoit que pour atteſter le zèle & la fidélité de Château-Neuf. Monté ſur l'échafaud, & n'attendant plus que le coup mortel, l'intrépide Jars entend crier *grâce, grâce.* Un Juge s'approche, & lui faiſant valoir la clémençe du Monarque, l'exhorte à révéler les deſſeins du Garde-des-Sceaux. Je vois, lui répond le digne Chevalier, votre bas & criminel artifice : vous prétendez tirer avantage de la frayeur que le péril de la mort peut m'avoir cauſée. Connoiſſez mieux vos gens : je ſuis auſſi maître de moi, que je l'ai jamais été ; M. de Château-Neuf eſt un honnête homme, qui a toujours bien ſervi le Roi.

Le célèbre Docteur Young rapporte une circonſtance de la mort du grand Adiſſon,

qui mérite d'être connue. Il avoit congédié ſes Médecins, & touchant à ſon dernier moment, il n'avoit plus recours qu'à ſon Créateur, lorſqu'il fit appeler un jeune-homme qui étoit ſon parent : celui-ci arrive : Adiſſon couché tranquillement, garde le ſilence. Je viens, dit le jeune-homme, pour m'informer de vos dernières volontés ; elles ſeront ſacrées pour moi ; qu'avez-vous à ordonner ? Rien, répondit Adiſſon ; mais, voyez avec quelle paix meurt un philoſophe ; & peu après il expira.

LE fameux Adrien Baillet fut le modèle du déſintéreſſement, cette vertu ſi rare. Né dans l'obſcurité, il ſe crut, toute ſa vie, deſtiné par la Providence à la pauvreté. Curé de village, avec 300 livres de revenu, comme dans une ſituation plus commode, il ſe crut toujours pauvre ; mais ce qui ſemble incroyable, c'eſt que dans ſa cure, il entretenoit un de ſes frères & un domeſtique, & trouvoit encore dans ce fond ſi modique un ſuperflu à diſtribuer aux indigens. Il pouvoit même être libéral dans ſa pauvreté. Il ne mangeoit que de gros pain, des légumes & des fruits de ſon jardin. Ce jardin, il le cultivoit lui-même : un ſoin ſi doux & ſi noble lui rappeloit l'ingratitude & la folie des hommes, qui ont avili la plus honorable & la plus utile des profeſſions..... On lui dérobe un jour les fruits qu'il a cultivés de ſes propres mains : il connoît l'auteur du

larcin ; il va s'en venger & l'en punir, en lui offrant affectueuſement de beaux fruits qui avoient échappé à l'avidité de ce malheureux.

M. PROST DE ROYER vient de donner une nouvelle édition du Dictionnaire de Brillon ; il y rapporte avec une tendre émotion qu'il eſt difficile de ne pas partager une ſcène dont il fut témoin, & dans laquelle même il jouoit un rôle principal, comme Adminiſtrateur de l'hôpital de la charité de Lyon. « Un enfant trouvé, dit-il, avoit été » mis en nourrice chez un bon payſan, qui » l'avoit rendu à l'âge de ſept ans, & qui peu » de temps après, avoit vu périr ſes trois pro- » pres enfans. Ce nourricier entre au bureau » avec ſa femme, ſes voiſins, & s'adreſſant à » moi d'un air égaré & d'un ton ſuppliant : » Mon fils, *me dit-il*, mon pauvre Pierre ! » rendez-le moi. Hélas ! tant qu'il a été avec » nous, le Ciel nous a bénis ; & depuis que » vous l'avez repris, j'ai perdu tous mes » enfans, & j'ai été grêlé. Nous ſommes » ſeuls, ma pauvre femme & moi : qu'al- » lons-nous devenir ? Rendez-le moi mon » Pierre : ce ſera notre enfant, & nous lui » donnerons tout ». Pierre arrive, ſaute au cou de ſa nourrice & de ſon père, qui fondent en larmes en lui diſant : *Ne pleure pas, tu viendras avec nous, & nous ne te quitterons plus.* Ils lui font une donation univerſelle avec ce ſeul mot : *Ce ſera tout pour toi* (car

ils ne parloient plus). Auſſitôt, & comme ſi nous euſſions peut-être voulu reprendre ce tréſor, l'enfant adopté eſt emmené en triomphe. Ames honnêtes & ſenſibles, pères & mères, ajoute M. de Royer, je peins mal; cependant j'entends encore ces mots déchirants : Mon fils..... Nous ſommes ſeuls..... Qu'allons-nous devenir..... Ce ſera notre enfant... Ce ſera tout pour toi».

UN porteur d'eau du faubourg Saint Germain alloit de rue en rue criant ſa marchandiſe : une fille au bas d'une allée l'arrête, lui demande ſa voie d'eau, & lui dit qu'il faut la porter à un cinquième étage; mais, ajoute-t-elle, je vous préviens que je ne puis en donner qu'un ſou. Un ſou ! dit celui-ci, pour monter à un cinquième ! en vérité, cela en vaut au-moins deux. J'en conviens, dit la fille d'un ton pénétré; mais on ne peut donner que ce qu'on a, & je n'ai pas davantage. — Quoi ! vous n'avez pas davantage ? — Hélas ! ça n'eſt que trop vrai. — Allons, allons, il n'importe, je vais vous la porter. Il monte avec peine un eſcalier étroit, & arrivé dans la chambre, il voit les quatre murailles, pour meubles un méchant grabat que couvroit une méchante paillaſſe, & quelques pots de grès à moitié caſſés, dans leſquels il verſe ſa voie d'eau, en un mot, tout l'extérieur de la plus grande misère. Vous êtes donc bien pauvre, ma chère amie ? — Vous le voyez; ſouvent je ſuis ſans pain;

& croyez-vous que ſi j'avois le moyen, j'euſſe voulu marchander le prix de votre peine ; tenez, voilà ce que je vous ai promis ; je vous l'ai dit, c'eſt tout ce que j'ai. Le porteur d'eau tout ému lui rend ſa pièce, & lui-même fouillant dans ſa poche, en tire environ douze ſous en petite monnoie : Tenez, lui dit-il à ſon tour, voilà ce que j'ai gagné aujourd'hui ; j'eſpère que Dieu m'en fera gagner d'autres ; & redeſcend ſatisfait.

UN grand Prince, de retour dans ſes Etats, apprend qu'un Officier a donné un ſoufflet à un de ſes camarades, & que, ſuivant l'uſage, cette ſcène ſcandaleuſe va ſe terminer par un combat particulier. Le Souverain s'étant aſſuré des torts de l'agreſſeur, reconnu d'ailleurs pour un mauvais ſujet, mande l'offenſé : *Venez avec moi*, lui a-t-il dit. L'ayant conduit ſur le grand balcon de ſon Palais, *regardez en bas*, a-t-il ajouté. Alors l'Officier offenſé a vu ſon adverſaire recevoir un ſoufflet de la main du Bourreau. Enſuite le Prince embraſſant le brave homme, a effacé par un baiſer de paix, l'infamie injurieuſe du ſoufflet. A ce trait de juſtice, il aiſé de reconnoître Joſeph II.

DEUX amis dînant enſemble dans une taverne, & cauſant politique à tort & à travers, ſe prennent de querelle. Le plus

pétulant des deux propoſe un duel, que le plus raiſonnable accepte pour le lendemain, à condition qu'avant de ſe porter ſur le pré, on déjeunera enſemble; mais, au-lieu de taverne, celui qui impoſa la condition, propoſa ſa propre maiſon. L'ami au cartel ne manque pas d'arriver de bonne heure au rendez-vous : on le fait entrer dans la ſalle à manger, où il trouve les apprêts d'un déjeuner bien entendu. Peu après, deſcendent, ſucceſſivement, les enfans & l'épouſe de l'ami raiſonnable, quatre garçons beaux comme des Anges, deux filles charmantes, la mère de la figure du monde la plus intéreſſante : on déjeune gaiement, ou du-moins chacun diſſimule ſes ſenſations intérieures. Le repas fini, l'homme au cartel propoſe à l'autre de le ſuivre. « Un moment, lui dit » ce dernier, la partie eſt trop inégale » entre nous. Montrez-moi ſix enfans chéris, » une épouſe idolâtrée, & je vous ſuis ». *Tu as raiſon*, s'écria le premier, en ſautant au cou de ſon ami, *tu as raiſon, la partie n'eſt pas égale. Embraſſe-moi; pardonne-moi; ce que je viens de voir m'apprend que l'exiſtence d'un père de famille doit être ſacrée.*

M. DE BEAUMONT, Archevêque de Paris, n'étant encore que Comte de Lyon, avoit pris la poſte pour venir à Paris, au milieu de l'hiver. Arrivé à une auberge, il entend gémir un courrier de la poſte aux lettres, qui s'étoit arrêté dans la même auberge. Il lui

demande le ſujet de ſes pleurs. Ah ! Monſieur, s'écrie le malheureux ; j'ai une fièvre brûlante, & les cahos de ma voiture me briſent le corps ; je ne puis ni continuer ma route ſans m'expoſer à mourir en chemin, ni m'arrêter ſans courir le riſque de perdre ma place, qui eſt mon unique reſſource pour faire vivre ma femme & mes enfans. Raſſurez-vous, lui répond le jeune Abbé, je vais prendre votre voiture ; & vous, vous irez dans la mienne. Ce qui fut dit fut fait, ils arrivèrent tous les deux à Paris, le Poſtillon dans une bonne chaiſe-de-poſte, & le Comte de Lyon dans une cariole.

LES Auteurs du Journal de Paris ont reçu, le 12 de ce mois, la ſomme de 60 livres, dont 24 livres pour les Octogénaires, 24 liv. pour les pauvres femmes en couche, & 12 liv. pour les enfans aveugles. Cette ſomme provenoit d'une poule au loto, compoſée de dix tableaux à 6 liv. on en avoit deſtiné un, ſous le nom de tableau philantropique, à cet acte de bienfaiſance ; il a gagné la poule.

Aux Auteurs du Journal de Paris.

MESSIEURS, les traits de bienfaiſance trouvent place dans vos feuilles ; ceux de délicateſſe d'ame doivent s'y lire avec autant de plaiſir, & vous m'affligeriez beaucoup de ne point publier ma lettre.

Le 16 de ce mois, je perds un porte-feuille ; il renfermoit pour 1200 liv. de billets de la

caiſſe d'eſcompte : c'étoit de l'argent comptant. On me conſeille des placards ; j'en fais faire qui annoncent une gratification de quatre louis. A peine l'afficheur les a-t-il diſperſés, que mon porte-feuille m'eſt rapporté tel que je l'avois perdu, par la Dame Pradelle, Blanchiſſeuſe de bas de ſoie, demeurant rue Saint Antoine. Cette femme & ſon mari ſont chargés de quatre enfans ; cependant mon porte-feuille ne les tente point. Je donne la récompenſe promiſe, & je regrette bien de ne pouvoir faire plus.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DANS la tempête affreuſe qu'on eſſuya à Calais, le 30 d'octobre 1784, les cables du Coureur, Capitaine Gernic, parti de Marenne, chargé de ſel pour Dunkerque, qui ſe trouvoit alors à la rade, ſe rompirent, il toucha vis-à-vis le fort Rouge ſur le banc du Diable. Le gouvernail fut emporté par cette ſecouſſe ; & le vaiſſeau, après pluſieurs chocs qui, à l'exception du Capitaine, précipitèrent tout l'équipage à la mer, où il ſe noya, ſombra par ſa proue. Le Capitaine n'eut alors d'autre reſſource que de ſe tenir au grand mât, pour éviter le malheureux ſort de ſes matelots. Le Sr. Louis Gavet, Officier Marinier, âgé de vingt ans, & Ringard, témoins de ſa ſituation affreuſe, déterminèrent un troiſième matelot, nommé Morel de Dunkerque, à haſarder leur propre vie pour ſauver celle de Gernic. Ils engagent

le Capitaine d'un Paquebot Anglais, nommé Star, à leur prêter ſon canot : deux matelots Anglais ſe joignent à eux ; & quoique la mer baiſsât, elle étoit ſi furieuſe entre les deux jetées, que l'on doutoit du ſuccès de leur entrepriſe, & qu'on les regardoit comme autant de victimes de leur humanité : en effet, ce canot fut à peine à la moitié de la longueur des jetées, que les lames réitérées le remplirent d'eau ; ils ſentirent l'impoſſibilité de gagner l'embouchure du port, & d'en franchir les briſans qui s'élevoient à une hauteur incroyable. Le Sr. Gavet engage alors ſes braves compagnons à échouer le canot contre la jetée de l'Oueſt : à force de bras ils le montent ſur cette jetée, le deſcendent de l'autre côté, le mettent à flot, & apperçoivent l'infortuné Capitaine dans l'eau juſqu'au menton, luttant contre la mort, tenant d'une main le mât & de l'autre faiſant les ſignes du ſecours qu'il réclamoit. Dans ce moment le canot eſt ſubmergé ; le Sr. Gavet, que le péril le plus imminent ne décourage pas, ſe jette dans les briſans, lance une ligne de ſonde au Capitaine qui la manque deux fois, s'en ſaiſit au troiſième jet & ſe l'attacha au cou. Le Sr. Gavet ſentant qu'il ne peut en faire uſage ſans étrangler celui qu'il veut ſauver, ſe jette à la nage, joint Gernic, le ſaiſit d'une main par le colet, & nageant de l'autre, ſouſtrait à une mort certaine un homme ayant le double de ſa force. Ses compagnons le joignent, tous enſemble portent ce Capitaine dans le canot

que l'on avoit vidé. Ils eſſuient de nouvelles lames qui le rempliſſent de rechef ; nouvelle opération, nouveau travail pour le revider, enfin, après mille dangers & à la vue d'un Peuple immenſe, ils ont la douce ſatisfaction de conduire Gernic dans un cabaret, où ils lui font adminiſtrer les ſecours dont il avoit le plus grand beſoin, beſoin d'autant plus urgent, qu'il lui reſtoit à peine un ſouffle de vie, & qu'il a tout perdu dans ce naufrage. Ce trait de dévouement, on peut dire d'héroïſme, place le Sr. Gavet & ſes compagnons à côté du brave Bouſſard, de Dieppe, & de l'intrépide Mullart, de Calais.

Fin du Tome troiſième des Anecdotes.

TABLE
DES MATIÈRES,

Contenues dans les trois volumes des Anecdotes & Bons-Mots (1).

TOME PREMIER.

ANECDOTES LITTÉRAIRES, tom. I, pag. 1
Anecdotes Dramatiques. 59
ANECDOTES MÊLÉES ET BONS-MOTS. 213
Lettre de M. de la Blancherie. 219
Traits de bienfaiſance d'un homme célèbre. 223
Extrait d'une lettre écrite de Maravâ dans la Miſſion de Mandure, renfermant quelques détails ſur une Caſte Indienne. 251
Aventures d'un Comédien ambulant. 254
Anecdote ſur une dent d'or. 267
Anecdote ſur un Matelot & une jeune Zélandoiſe. 277

(1) Notre intention étoit de donner la table générale des *Anecdotes & Bons-Mots* inſérés dans cette collection : mais, les trois volumes qui compoſent cette partie, préſentent tant de variété, que la plus ſuccincte indication auroit formé un volume. Nous croyons que le lecteur nous ſaura gré d'avoir ſupprimé cette longue nomenclature, & de l'avoir remplacée par un plus grand nombre *d'Anecdotes*. Un livre de ſcience, d'art ou de métier, a ſans doute beſoin d'une table détaillée, parce qu'on le conſulte bien plus qu'on ne le lit ; mais un livre d'amuſement, auſſi varié que celui-ci, eſt toujours lu avec plaiſir, & l'on aime peut-être à laiſſer au haſard le ſoin de déterminer la lecture qu'on en fait. Nous avons donc cru qu'il convenoit de nous borner à la table des *Anecdotes* qui ont quelque étendue, & de laiſſer le lecteur ſuppléer au reſte.

Obſervations ſur une Convulſionnaire de Lyon. 286
Aventures du Lord Delmany. 294
Circonſtances intéreſſantes ſur l'opération de la cataracte faite à un aveugle-né de vingt ans. 314
Cruelle deſtinée des veuves du Malabar. 331
Anecdote Américaine. 346
Trait extraordinaire d'amour & d'amitié. 348
Aventure d'Eliſabeth Canning. 356
Mort d'un Géan par un ſoufflet donné par un Nain. 366
Uſage Chinois. 368
Proceſſion du Roſaire à Veniſe. *ibid.*
Jugement ſingulier. 379
Conte Tartare. 392
Amour extraordinaire d'un Savetier de Meſſine, pour l'ordre & la juſtice. 401
Vertu de la femme d'un Matelot. 403
Action héroique de deux eſclaves à Alger, l'un Français, l'autre Eſpagnol. 404
Grandeur d'ame d'un Grenadier. 412
Innocence reconnue. 413
Traits différents de Pope. 416
Aventure du Comte de Rocheſter & du Duc de Buckingam. 432
Aventure du jeune Comte d'Alvarès. 435
Relation ſur la naiſſance du Dauphin, fils de Henri IV. 440
Procès ſinguliers. 453

TOME SECOND.

ANECDOTES LITTÉRAIRES. tom. II, pag. 1
Anecdotes Dramatiques. 57
Anecdotes Dramatiques, anciennes. 101
Des ſpectacles chez les Romains. 117
Combat des Gladiateurs. 119
Combat des animaux. 120

Jeux des Romains. 122
Du Colyſée. *ibid.*
Anecdotes Dramatiques, Italiennes. 129.
Anecdotes Dramatiques, Anglaiſes. 133
Anecdotes Dramatiques, Eſpagnoles. 153
Anecdotes Dramatiques, Aſiatiques. 157
ANECDOTES MÊLÉES ET BONS-MOTS. 173
Hiſtoire d'une Sauvage. 180
Anecdote concernant M. de la Vallétrie. 184
Belle action de Peliſſon. 195
Paſſion des Hollandais pour les fleurs. 213
Ingratitude. 225
Tromperie d'un Militaire à une Courtiſanne. 253
Flûteur automate. 264
Fait plaiſant & particulier. 267
Amour paternel. 271
Terreur panique. 301
Empoiſonneurs. 316
Détails curieux ſur Hiſpahan. 351
Phénomène. 366
Détails ſur les ſorciers. 371
Uſages ſinguliers, coutumes, modes & cérémonies de différentes Nations. 397
De la fête des ames au Japon. 414
Bizarrerie : Uſages anciens dans la Médecine. 421
Coutumes des Ceylanois ſur les débiteurs. 423
Noviciat ſingulier de la compagnie Aſiatique. 424
De l'uſage de toucher les écrouelles. 426
De la ligue des amans, & du Cicisbéat. 428
Des oreilles percées, & des pendans d'oreilles. 433
Coutumes anciennes : Bénéfice du Clergé. 436
Uſages en Pologne. 437
Modes & uſages des Dames Romaines dans les habillemens. *ibid.*
Cérémonies Religieuſes des Chinois & des Japonnois. 450
Duels judiciaires. 459

TOME TROISIÈME.

CHOIX D'ANECDOTES ET BONS-MOTS. Singulière comparaison de M. du Bellay, tom. III, pag. 1.
Humanité des Arabes pour leurs chevaux. 2
De la liberté des mariages en Angleterre. 10
Anecdotes sur M. de Fénélon. 15
Usages singuliers. 30
Mariage mis en forme de loterie. 44
Invention du café. 56
Anecdotes sur Madame de Montespan. 79
Fin tragique du Major André. 99
Transfusion. 102
Anecdotes concernant feu Edouard Montague. 123
Exemples remarquables de l'influence des femmes & du rôle important qu'elles jouent en Asie; morceau traduit d'un Ouvrage Anglais de M. Richardson sur les langues orientales. 137
Trait d'humanité d'un paysan, récompensé. 152
Lettre sur un projet intéressant pour l'humanité. 165
Peste à Marseille. 185
Anecdotes concernant Madame de Maintenon. 193
Superstition. 217
Gasconnade. 225
Bonté du feu Prince Charles de Lorraine. 236
Voleur privilégié. 239
Aventures de *Brunoro*, illustre guerrier Parmesan, & de *Bonne* Paysanne de la Valteline. 245
Précis de l'histoire de l'Impératrice Catherine. 247
Grandeur d'ame. 262
Humanité bienfaisante. 275
Point capital de l'institution des Chevaliers. 284
Fausse inculpation de J.-J. Rousseau contre M. Bovier. 289
Détails sur la Grèce. 321

Bibliothèque du Roi. 332
Voyage à la mer du Sud, par M. Marion; fin tragique de cet Officier. 341
Nobleſſe des anciens Peuples. 356
Aventures du feu le Comte d'Egmont. 362
Hiſtoire d'Anne Gœldin, prétendue ſorcière. 368
Détails particuliers ſur les derniers tremblemens en Italie. 373
Lettre de l'Empereur Mathias à M. le Prince de Condé, & aux autres Princes & Seigneurs Français, pour les engager à ſe joindre à lui dans la guerre de Hongrie contre les Turcs en 1615, & dans les premières années de Louis XIII. 379
Détails ſur les coiffures de nos Dames depuis le quinzième ſiècle. 385
Précis de l'hiſtoire d'Aurenzebe & de Sevagi. 388
Différents traits de bienfaiſance. 405

Fin de la table des Anecdotes.

TABLE
DES MATIÈRES,

Contenues dans les trois volumes des Variétés Littéraires & Hiſtoriques (1).

TOME PREMIER.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES. Coup-d'œil ſur les Français, tom. I, pag. 1
Réponſe à Pétronne, Hiſtoire traduite de l'Anglais. 8
Des Sciences & des Belles-Lettres. 15
Du Génie. 21
L'origine de la Chevalerie ; article traduit de l'Anglais. 31
La naiſſance du goût, Fable mythologique, traduite de l'Anglais. 40
Teſtament ſingulier. 44
La ſurpriſe. 47

(1) Notre intention étoit de donner la table générale des *Variétés Littéraires & Hiſtoriques* inſérées dans cette collection : mais, les trois volumes qui compoſent cette partie, préſentent tant d'objets, que la plus ſuccincte indication auroit formé un volume. Nous croyons que le lecteur nous ſaura gré d'avoir ſupprimé cette longue nomenclature, & de l'avoir remplacée par un plus grand nombre *d'articles de littérature & de traits hiſtoriques*. Un livre de ſcience, d'art & de métier, a ſans doute beſoin d'une table détaillée, parce qu'on le conſulte bien plus qu'on ne le lit ; mais un livre d'amuſement, auſſi varié que celui-ci, eſt toujours lu avec plaiſir, & l'on aime peut-être à laiſſer au haſard le ſoin de déterminer la lecture qu'on en fait. Nous avons donc cru qu'il convenoit de nous borner à la table des *Variétés Littéraires & Hiſtoriques* qui ont quelque étendue, & de laiſſer le lecteur ſuppléer au reſte.

Traduction d'une lettre de Brutus à Atticus. 49
Autre lettre de Brutus à Atticus sur le même sujet. 57
Conversation du Maréchal d'Hocquincourt avec le Père Canaye. 61
Lettre d'un père à son fils qui vouloit se faire Comédien. 72
Lettre de le Kain à un jeune-homme qui lui avoit demandé des conseils sur l'état de Comédien qu'il vouloit embrasser. 78
Le mari de vingt femmes, traduction de l'Anglais. 80
Tableau représentant la détresse de la femme d'un Baronnet, prétendant l'élection de sa Comté; traduction de l'Anglais. 85
Tableau représentant une ménagerie. 89
La barque d'amour, songe poétique. 72
Lettre de M. Addisson à la femme d'un Seigneur de qui il avoit reçu de grands bienfaits, traduite de l'Anglais. 96
Le système du cœur, extrait d'une lettre de Madame de Tencin, à M. de Fontenelle. 99
Portrait de M***. fait par lui-même. 101
Journal d'un pauvre Vicaire dans le Comté de Wilshire. 104
Extrait d'une lettre de Mlle. Lecouvreur, écrite le 5 mai 1728, à M***, & qui n'a jamais été publiée. 109
Le monde, par Mylord Chesterfield. 111
Lettre de Voltaire à Rousseau, qui lui avoit envoyé son ouvrage sur l'inégalité des conditions. 115
Réponse de Rousseau. 118
Maximes & sentences attribuées à l'ancien Bramine Dandamis, & par d'autres à Confucius, traduites du Chinois. 122
Du Joli. 143
Femme. 151
De la Navigation chez les Anciens. 169

Lettre de M. Marmontel, Hiſtoriographe de France, à M***, ſur la cérémonie du Sacre de Louis XVI. 175
Extrait d'une lettre ſur quelques uſages & cérémonies Ruſſes, écrite de St.-Pétersbourg. 180
De l'Eloquence. 195
VARIETES HISTORIQUES. 201
De l'Amour & des aventures qui ont donné lieu à l'inſtitution de l'Ordre de la Jarretière. Tiré du Briſtich Magazine. 212
Cruautés exercées par les Romains dans la grande-Bretagne après la mort du Roi Arviragus. 285
Coup-d'œil ſur les Empereurs Romains. 311
Hiſtoire d'Ivan IV. 459
Diſgrâce de Menzikoff. 463

TOME SECOND.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES. Diſſertation ſur l'uſage de battre ſa maîtreſſe, tom. II, pag. 1
L'année merveilleuſe. 19
Penſées extraites de Sénèque le Philoſophe & autres anciens. 30
Réflexions hiſtoriques, critiques & morales ſur un proverbe, lues dans une ſociété littéraire, le 6 avril 1744. 41
De la Bonté, traduction de l'Anglais. 48
Du mot grâce. 52
Diſcours ſur la fiction. 59
Parallèle de la nature & de l'art. 89
Conſeils d'un père à ſes filles, ſur l'amitié, l'amour & le mariage, traduction de l'Anglais. 96
Les plaintes d'un berger, élégie en vers de M. Clément Bondi, traduite de l'Italien, par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie, Ingénieur au ſervice de Pologne. 124
Tablettes d'une Lady. 131
Eſſai ſur la converſation, traduit de l'Anglais. 136

Le bonhomme. Lettre aux Auteurs du Journal. 138
Lettre à Monſieur l'Editeur du Chronique-matin. 143
Du Royaume de Siam. 150
De la félicité domeſtique, ou du bonheur dans la vie privée. 159
Obſervations ſur les Patagons. 174
VARIÉTÉS HISTORIQUES. 181
Des Sybarites. 240
Traits hiſtoriques ſur Louis XI, Roi de France. 275
Précis de la révolution de l'Amérique. 319
Traits Hiſtoriques ſur Charles VII, Roi de France. 332
Traits hiſtoriques ſur Charles VIII, Roi de France. 370
Traits hiſtoriques ſur Charles IX, Roi de France. 353
Hiſtoire de la Princeſſe de Wolfembutel. 375
Traits hiſtoriques & remarquables ſur Henri IV, Roi de France. 381

TOME TROISIÈME.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES. Des Troubadours. tom. III, pag. 1
Obſervations ſur la politeſſe, par le Comte de Cheſterfield. 10
Le ſage dont on ne ſe doute pas ; lettre à des Journaliſtes. 14
Diſcours ſur la Poéſie Grecque. 18
Vie de Sapho. 46
Vie de Louiſe Labé. 51
Lettre à une Dame Anglaiſe. 62
Eloge de M. de Voltaire. 74
Notes & pièces juſtificatives de l'éloge de Voltaire. 112
Eloge de M. J.-J. Rouſſeau, citoyen de Genève. 153
Notes & pièces juſtificatives de l'éloge de Rouſſeau. 169

VARIÉTÉS HISTORIQUES. 177
De l'uſage des cloches. 188
Traits hiſtoriq. ſur Louis XIII, Roi de France. 193
Des Maires du Palais. 209
Détails ſur Mahomet. 228
Des fiefs ; origine de la Nobleſſe. 235
Mort de Henri III. 269
Mort du Duc de Montmorenci. 279
Détails ſur Olivier Cromwel. 285
Journée des barricades. 293
Des Etats généraux. 296
Monument précieux écrit de la main de Louis XIV, où l'on voit le caractère qu'avoit ce Monarque, & ce qu'il dépoſe à la poſtérité en faveur de la droiture & de la magnanimité de ſon ame. 307
Précis des inſtructions que Louis XIV donna à ſon petit-fils, Philippe V, partant pour l'Eſpagne. 311
Précis de l'hiſtoire du Général Lally. Son ſupplice. 315
Du Parlement. 330
Bataille d'Hochſtet, perdue par les Français. 342
Précis de l'hiſtoire de Charles XII, Roi de Suède. 351
Syſtème de Laws ou Lass. 359
Détails ſur la Chine. 363
Précis de l'hiſtoire d'Abailard & d'Héloïſe. 374
Précis de l'hiſtoire de Barberouſſe, Corſaire Mahométan. 381
Bataille de Malplaquet. 294
Bataille de Denain. 396
Précis de l'hiſtoire de Tamerlan, Empereur des Mogols, & Conquerant de l'Inde. 404
De Hugues-Capet. 431
Bataille de Rosback. 438
Pertes en Eſpagne. Pertes des batailles de Ramillies & de Turin en 1705. 441

Fin de la table des Variétés.